

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du lundi 30 novembre 2020

(35^e jour de séance de la session)



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE MME NATHALIE DELATTRE

Secrétaires :

Mmes Esther Benbassa, Jacqueline Eustache-Brinio.

1. Procès-verbal (p. 10599)
2. **Loi de finances pour 2021.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10599)

SECONDE PARTIE (*SUITE*) (p. 10599)

Recherche et enseignement supérieur (p. 10599)

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jean-Pierre Moga, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Frédéric Marchand, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire

Mme Laure Darcos, rapporteure pour avis de la commission de la culture

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis de la commission de la culture

Mme Monique de Marco

M. Julien Bargeton

M. Bernard Fialaire

M. Pierre Ouzoulias

Mme Sylvie Robert

M. Max Brisson

M. Daniel Chasseing

M. Jean Hingray

Mme Christine Lavarde

Mme Brigitte Lherbier

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

État B (p. 10615)

Amendement n° II-948 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-894 de M. Pierre Ouzoulias. – Rejet.

Amendement n° II-690 de Mme Sylvie Robert. – Rejet.

Amendement n° II-896 de M. Pierre Ouzoulias. – Rejet.

Amendement n° II-992 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-993 de la commission. – Adoption.

Amendement n° II-176 rectifié *bis* de Mme Sylviane Noël. – Retrait.

Amendement n° II-204 rectifié de M. Jean Sol. – Retrait.

Amendement n° II-895 de M. Pierre Ouzoulias. – Retrait.

Amendement n° II-917 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-919 de Mme Monique de Marco. – Rejet.

Amendement n° II-689 de Mme Sylvie Robert. – Rejet.

Amendement n° II-688 de Mme Sylvie Robert. – Adoption.

Amendement n° II-691 de Mme Sylvie Robert. – Adoption.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10632)

Adoption, par scrutin public n° 38, des crédits modifiés de la mission « Recherche et enseignement supérieur », figurant à l'état B.

Article additionnel après l'article 56 *octies* (p. 10632)

Amendement n° II-994 de la commission. – Adoption de l'amendement insérant un article additionnel.

Suspension et reprise de la séance (p. 10633)

PRÉSIDENCE DE MME PASCALE GRUNY

Santé (p. 10633)

M. Christian Klinger, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Annie Delmont-Koropoulis, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales

M. Daniel Chasseing

Mme Raymonde Poncet Monge

M. Martin Lévrier

Mme Véronique Guillotin

Mme Cathy Apourceau-Poly

Mme Jocelyne Guidez

M. Bernard Jomier

M. Roger Karoutchi

M. Antoine Lefèvre

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles

Suspension et reprise de la séance (p. 10642)

État B (p. 10642)

Amendement n° II-933 de M. Jean-Marc Boyer. – Retrait.

Amendement n° II-870 rectifié de M. Jean-Marc Boyer. – Retrait.

Amendement n° II-52 de Mme Annie Delmont-Koropoulis rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales. – Adoption.

Amendement n° II-203 rectifié de M. Jean Sol. – Adoption.

Amendement n° II-180 rectifié de Mme Élisabeth Doineau. – Adoption.

Amendement n° II-826 rectifié de Mme Véronique Guillotin. – Adoption.

Amendement n° II-449 rectifié *bis* de Mme Corinne Imbert. – Adoption.

Amendement n° II-181 rectifié de Mme Élisabeth Doineau. – Adoption.

Amendement n° II-583 rectifié de Mme Martine Berthet. – Rejet.

Amendement n° II-451 rectifié *bis* de Mme Lana Tetuanui. – Retrait.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10654)

Adoption des crédits modifiés de la mission « Santé », figurant à l'état B.

Article 65 (*nouveau*) – Adoption. (p. 10654)

Article additionnel après l'article 65 (p. 10654)

Amendements identiques n°s II-15 rectifié de la commission et II-53 de Mme Annie Delmont-Koropoulis, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales. – Adoption, par scrutin public n° 39, des deux amendements insérant un article additionnel.

Amendements n°s II-798 et II-792 de Mme Valérie Boyer. – Non soutenus.

Amendement n° II-914 de M. Bernard Jomier. – Devenu sans objet.

Solidarités, insertion et égalité des chances (p. 10658)

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Éric Bocquet, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Jean Sol, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales

Mme Colette Mélot

Mme Raymonde Poncet Monge

M. Xavier Iacovelli

M. Stéphane Artano

M. Alain Duffourg

Mme Annie Le Houerou

Mme Cathy Apourceau-Poly

M. Philippe Mouiller

M. Antoine Lefèvre

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées

État B (p. 10668)

Amendement n° II-841 rectifié *bis* de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Amendement n° II-845 rectifié *bis* de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Amendement n° II-844 rectifié *bis* de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Amendement n° II-43 de M. Jean Sol, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. – Adoption.

Amendement n° II-840 rectifié de Mme Laurence Rossignol. – Rejet.

Amendement n° II-842 rectifié de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Amendement n° II-846 rectifié de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Amendement n° II-940 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Adoption.

Amendement n° II-941 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-839 rectifié de Mme Laurence Rossignol. – Adoption.

Amendement n° II-838 rectifié de Mme Laurence Rossignol. – Rejet.

Amendement n° II-942 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Adoption.

Amendement n° II-939 de Mme Raymonde Poncet Monge. – Rejet.

Amendement n° II-909 du Gouvernement. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10684)

Adoption des crédits modifiés de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », figurant à l'état B.

Articles 68 et 69 (*nouveaux*) – Adoption. (p. 10684)

Article additionnel après l'article 69 (p. 10685)

Amendement n° II-885 de Mme Annie Le Houerou. – Rejet.

Culture (p. 10685)

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Didier Rambaud, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Philippe Nachbar, rapporteur pour avis de la commission de la culture

Mme Sylvie Robert, rapporteure pour avis de la commission de la culture

M. Thomas Dossus

3. Modification de l'ordre du jour (p. 10689)

Suspension et reprise de la séance (p. 10689)

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES PATIENT

4. Loi de finances pour 2021. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 10690)

Culture (*suite*) (p. 10690)

M. Bernard Fialaire

M. Pierre Ouzoulias

Mme Sonia de La Provôté

M. Jean-Pierre Decool

M. Julien Bargeton

Mme Claudine Lepage

M. Jean-Raymond Hugonet

Mme Marie-Pierre Monier

Mme Brigitte Lherbier

Mme Roselyne Bachelot, ministre de la culture

État B (p. 10700)

Amendement n° II-897 de Mme Céline Brulin. – Retrait.

Amendement n° II-898 de Mme Céline Brulin. – Retrait.

Amendement n° II-36 rectifié *ter* de Mme Catherine Dumas. – Adoption.

Amendements identiques n°s II-823 de Mme Marie-Pierre Monier et II-928 de Mme Céline Brulin. – Adoption des deux amendements.

Amendement n° II-37 rectifié *ter* de Mme Catherine Dumas. – Retrait.

Amendement n° II-824 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-821 de Mme Marie-Pierre Monier. – Retrait.

Amendement n° II-822 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n° II-878 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° II-879 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° II-877 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° II-880 de M. Thomas Dossus. – Rejet.

Amendement n° II-771 de Mme Sonia de la Provôté. – Adoption.

Amendement n° II-899 de M. Paul Toussaint Parigi. – Non soutenu.

Vote sur les crédits de la mission (p. 10717)

Adoption des crédits modifiés de la mission « Culture », figurant à l'état B.

5. Démission et remplacement d'un sénateur (p. 10717)

6. Ordre du jour (p. 10717)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTENCE DE MME NATHALIE DELATTRE

vice-présidente

Secrétaires :

**Mme Esther Benbassa,
Mme Jacqueline Eustache-Brinio.**

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à dix heures.)

1

PROCÈS-VERBAL

Mme la présidente. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 2021

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2021, adopté par l'Assemblée nationale (projet n° 137, rapport n° 138, avis n° 139 à 144).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

SECONDE PARTIE (SUITE)

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

Recherche et enseignement supérieur

Mme la présidente. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, conformément à la loi de programmation de la recherche (LPR), le budget alloué à l'enseignement supérieur connaît cette année une progression substantielle de l'ordre de 375 millions d'euros pour les deux programmes de la mission, soit une hausse de 2,3 %, contre 1,5 % l'an passé.

En 2021, les établissements d'enseignement supérieur bénéficieront ainsi de 242 millions d'euros supplémentaires, dont 164 millions pour la mise en œuvre des mesures issues de la LPR. Ces crédits ont vocation à financer des revalorisations indemnitaires, des mesures statutaires et la création de 385 emplois nouveaux.

Le budget 2021 entend ainsi redonner des marges de manœuvre aux universités, jusqu'à présent confrontées à des tensions budgétaires très importantes. En effet, ces dernières années, vous le savez, madame la ministre, c'est à enveloppe constante que de nombreux établissements ont dû faire face au « dynamisme » – c'est un euphémisme – de leur masse salariale, si bien que nombre d'entre eux ont été contraints de geler des postes ou de supprimer des emplois pour parvenir à équilibrer leur budget.

Une telle situation n'était pas tenable, alors que les universités devaient accueillir, chaque année, un nombre plus élevé d'étudiants. L'année 2021 ne dérogera pas à cette règle, bien au contraire ! La crise sanitaire ayant entraîné un taux de réussite particulièrement élevée au baccalauréat, les établissements d'enseignement supérieur comptent ainsi près de 28 700 nouveaux étudiants, ce qui représente une hausse de 1,9 % de la population étudiante, contre 1 % l'année dernière.

Pour absorber ce flux exceptionnel, le budget 2021 prévoit la création de 20 000 places supplémentaires dans les universités : 10 000 au titre du plan Étudiants et 10 000 au titre du plan de relance.

Madame la ministre, les efforts déployés pour accueillir tous ces bacheliers sont bien évidemment louables. Sont-ils néanmoins suffisants pour éviter que, dans le contexte actuel, avec des cours en mode distanciel ou hybridé, nombre d'entre eux ne finissent par décrocher ? Ces tout jeunes étudiants, dont les débuts à l'université auront été particulièrement chamboulés, bénéficieront-ils cette année d'un accompagnement adéquat, leur permettant de prendre leurs marques à l'université ?

Je note en parallèle que, pour accueillir ces étudiants, le ministère a demandé aux établissements privés de faire un effort sans précédent, en contrepartie de quoi la subvention qui leur est versée progresse de 9 millions d'euros.

Madame la ministre, je voudrais toutefois attirer votre attention sur le fait que cette augmentation, vous le savez, ne permettra pas de compenser le différentiel avec la dynamique des subventions accordées au secteur public. Entre 2008 et 2020, les effectifs étudiants accueillis dans les établissements privés ont progressé de 121,6 %, tandis que l'effort budgétaire consenti par l'État augmentait de 10,6 %. Vous le voyez bien, mécaniquement, la part du soutien de l'État par étudiant a diminué de 48 % sur la période.

Le financement moyen d'un étudiant s'élève désormais à 11 500 euros dans l'enseignement supérieur public, contre 588 euros dans l'enseignement privé. Au demeurant, certains doutes subsistent quant à l'affectation de ces 9 millions

d'euros. Pourriez-vous confirmer, madame la ministre, que ces millions seront bien fléchés vers les établissements et non vers la formation initiale des enseignants ?

De manière plus générale, face à la hausse constante du nombre d'étudiants, le mode de financement paraît au mieux fragile, au pire obsolète. Ne serait-il pas nécessaire de s'interroger, à ce stade, sur les raisons de ce dynamisme, en adoptant une vision prospective, donc à moyen et long terme ?

À cet égard, la crise sanitaire, qui a agi comme un révélateur, a mis en exergue la nécessité de procéder à des investissements massifs dans l'enseignement supérieur. La vétusté de l'immobilier universitaire se révèle, chaque année, plus problématique et plus coûteuse. Elle constitue un défi de taille pour les années à venir.

Dans ce contexte, je me félicite de ce que le plan de relance prévoit de consacrer près de 4 milliards d'euros à la rénovation thermique de l'immobilier de l'État. C'est en effet une occasion unique de remettre à niveau le bâti universitaire, tout en participant au cercle vertueux de l'accélération de la transition écologique. Cela permettra également, à moyen terme, de réduire les coûts de fonctionnement des universités.

Madame la ministre, en la matière, accompagnerez-vous les établissements d'enseignement supérieur pour les engager à se saisir massivement de cette opportunité, *via* les appels à projets lancés dans le cadre du plan de relance ?

Par ailleurs, l'année 2021 sera marquée par une extension du dialogue stratégique et de gestion, qui concernera plus de 20 nouveaux établissements. Ce dialogue sera également étendu à la répartition des hausses de crédits résultant de la loi de programmation de la recherche et du plan de relance.

Cette démarche initialement vertueuse s'accompagne toutefois, à mes yeux, d'une moindre lisibilité des montants alloués à la mise en œuvre des politiques publiques, ce qui rend beaucoup plus difficile, pour nous, le suivi des crédits.

J'en viens aux crédits consacrés à la vie étudiante, qui enregistreront en 2021 une hausse deux fois plus importante qu'en 2020, puisqu'ils progressent de 133,5 millions d'euros. Cette augmentation résulte principalement de la revalorisation des bourses sur critères sociaux, de la mise en place du ticket-restaurant à un euro pour les boursiers et du gel de l'augmentation des loyers des résidences universitaires.

Après une exécution budgétaire 2020 marquée par la mise en œuvre, dans des conditions souvent difficiles, des mesures de soutien ponctuel aux étudiants, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) seront de nouveau pleinement mobilisés pour lutter contre la précarité étudiante en 2021.

Permettez-moi de le souligner, cet enjeu est crucial : nous ne pouvons ignorer le désarroi et l'isolement des étudiants qui font leur rentrée universitaire à distance. Le confinement ayant été renouvelé, les Crous ont par ailleurs subi des pertes d'exploitation considérable au titre de leurs activités de restauration et d'hébergement, si bien que leur situation demeure très fragilisée.

Pourriez-vous, madame la ministre, nous garantir fermement que ces pertes seront intégralement compensées à l'euro en gestion ?

Je conclurai en indiquant que la commission des finances propose l'adoption des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », qui bénéficieront cette année de hausses de crédits importantes. (*Applaudissements sur les travées du groupe INDEP et sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, pour le monde de la recherche, le budget 2021 revêt une dimension symbolique, puisqu'il s'agit de la première année de mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche, que nous venons de voter.

Je ne reviendrai pas sur le contenu de cette loi de programmation, puisque j'ai eu l'occasion de le faire à de nombreuses reprises. Je m'attacherai uniquement à relever quatre points saillants relatifs à sa mise en œuvre dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2021.

Premier point : je voudrais rappeler que le budget de la recherche est conforme à la trajectoire votée pour 2021, avec une hausse de 225 millions d'euros des crédits alloués au programme 172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », et une augmentation de 41 millions d'euros des crédits dévolus à la recherche spatiale.

Cependant, et c'est ma première remarque, madame la ministre, ces augmentations de crédits sont malheureusement très peu lisibles. En effet, la maquette budgétaire de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) est profondément remodelée cette année, notamment dans le contexte du plan de relance. Les mesures de périmètre représentent ainsi une diminution de 756 millions d'euros du budget de la Mires.

Certaines de ces mesures semblent pertinentes, d'autres le sont nettement moins. Je pense notamment à l'inscription des crédits dédiés à la recherche duale sur la mission « Plan de relance ». Il s'agit à mes yeux d'un tour de passe-passe budgétaire, qui jette un doute regrettable quant à la pérennité de cette enveloppe.

De manière plus générale, le budget de la recherche sera cette année complété de manière très substantielle par des abondements en provenance du plan de relance et du nouveau et quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA 4). Ce dernier comporte un volet entièrement dédié à la pérennisation des financements de l'écosystème de la recherche et de l'innovation.

Au total, les 11,75 milliards d'euros des programmes consacrés à la recherche bénéficieront donc d'un abondement de plus de 2 milliards d'euros en provenance d'autres missions budgétaires. Ainsi, près de 18 % des crédits dédiés à la recherche ne seront pas inscrits au sein de la Mires.

Madame la ministre, ces moyens additionnels sont bien évidemment appréciables. Cependant, l'émiettement des crédits sur plusieurs actions et programmes contribue à aggraver le déficit de lisibilité dont souffre depuis plusieurs années, je le répète, le budget de la recherche, ce qui nous oblige à effectuer un travail de consolidation particulièrement complexe.

Je regrette, dans ce contexte, que le vote de la loi de programmation de la recherche ne se soit pas accompagné d'une simplification de l'architecture du soutien public à la recherche.

J'en viens à mon deuxième point.

Si le budget 2021 est conforme à la programmation, les hausses budgétaires qui nous sont présentées sont partiellement factices. Les crédits supplémentaires sont en partie dévoyés de leur finalité première, pour venir combler des « trous budgétaires » identifiés de longue date. Tel est notamment le cas de l'enveloppe de 68 millions d'euros destinée au rebasage de la subvention versée au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Le sujet du « mur du CNRS » était identifié depuis plusieurs années, et rien ne justifiait à mes yeux le recours à l'enveloppe issue de la loi de programmation de la recherche (LPR) pour mettre un terme à cette situation.

MM. Max Brisson et Stéphane Piednoir. Exact !

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Dans le même esprit, 38 millions d'euros de crédits supplémentaires seront mobilisés pour financer la contribution de la France aux très grandes infrastructures de recherche (TGIR) et organisations internationales, alors même qu'il s'agit d'engagements pluriannuels, certes contraignants pour notre pays, mais que je considère relever du droit commun.

J'estime ainsi que, sur l'enveloppe de 225 millions d'euros de crédits supplémentaires, seuls 124 millions d'euros, soit un peu plus de la moitié, constituent des moyens réellement nouveaux.

Madame la ministre, ces choix budgétaires m'inquiètent, dans la mesure où ils laissent augurer une interprétation extrêmement restrictive de la programmation budgétaire, qui constituera un plafond plus qu'un plancher.

Mon troisième point concernera la situation financière des organismes de recherche.

Si l'on exclut le rebasage de la subvention du CNRS, ces organismes devraient bénéficier de 67,8 millions d'euros supplémentaires pour la mise en œuvre de mesures issues de la LPR, à savoir les revalorisations indemnitaires et mesures statutaires, ainsi que la création de 315 emplois supplémentaires.

Il est indéniable que ces moyens nouveaux redonneront des marges de manœuvre aux organismes de recherche. Depuis plusieurs années, en effet, ces opérateurs ne sont pas en mesure d'exécuter leur plafond d'emplois, étant donné le dynamisme des mesures salariales et la stagnation des moyens qui leur sont alloués. Le budget 2021 devrait mettre un terme à l'érosion du nombre de chercheurs rémunérés par les organismes, ce qui constitue une avancée notable.

Je note cependant que, jusqu'à présent, seuls 16,4 millions d'euros ont été répartis entre les organismes, si bien que, jusqu'à peu, ces derniers n'étaient toujours pas en mesure de finaliser leur budget initial.

Ces incertitudes étant très préjudiciables, j'aimerais savoir, madame la ministre, si les organismes se sont enfin vu notifier les montants dont ils bénéficieront en 2021.

Je relève par ailleurs que la situation financière des opérateurs est assez contrastée, et demeure tendue pour certains, notamment pour l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm). Il faudra donc se montrer très vigilant dans les mois qui viennent, afin que ne se reconstituent pas des « murs budgétaires ».

Mon quatrième et dernier point portera sur le redressement financier de l'Agence nationale de la recherche (ANR). L'impact conjoint du projet de loi de finances et du plan de relance devrait se traduire par une hausse de 503 millions d'euros du budget de l'Agence.

Cette augmentation substantielle devrait permettre d'atteindre un taux de succès pour les appels à projets de 23 % dès 2021, contre 17 % en 2019.

Je me suis prononcé à plusieurs reprises en faveur d'une enveloppe budgétaire minimale de l'ordre d'un milliard d'euros, permettant d'atteindre un taux de succès de l'ordre de 25 %. Je me félicite donc de ce que l'impact conjoint de la LPR et du plan de relance permette d'atteindre ces objectifs dès 2021.

Je note cependant que, en l'état actuel, le PLF 2021 ne reflète pas complètement nos votes sur la loi de programmation, puisque vous vous étiez engagée, madame la ministre, à redéployer des crédits au profit des organismes de recherche.

M. Pierre Ouzoulias. C'est vrai !

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Dans ce contexte, je présenterai trois amendements : les deux premiers visent à tirer les conséquences de l'adoption de la loi de programmation et à rendre le budget 2021 plus conforme à la trajectoire votée.

Le troisième amendement a vocation à faciliter le suivi et le contrôle budgétaire de l'exécution de cette loi de programmation.

En conclusion, j'indique que la commission des finances propose au Sénat d'adopter les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », sous réserve de l'adoption de ces amendements. J'aurai un dernier mot pour vous souhaiter un prompt rétablissement, madame la ministre ! (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Jean-Pierre Moga, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, la commission des affaires économiques s'est penchée, comme tous les ans, sur l'enveloppe consacrée à la recherche au sein de la Mires. À nos yeux, madame la ministre, elle passe tout juste la barre de l'avis favorable !

Si notre commission a émis un tel avis, c'est grâce aux surplus octroyés par les missions « Plan de relance » et « Investissements d'avenir ».

Sur la forme, force est de le constater, ce budget n'est pas très rigoureux ou, à tout le moins, peu lisible. Nous avons eu beaucoup de mal – passez-moi l'expression – à y retrouver nos petits !

Ainsi, le programme 191 sur la recherche duale a tout simplement été supprimé, pour venir gonfler artificiellement le plan de relance. Madame la ministre, cela reflète-t-il la conception du Gouvernement concernant la transparence et l'information du Parlement au regard de la loi organique relative aux lois de finances ?

M. Pierre Ouzoulias. Très bien !

M. Jean-Pierre Moga, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. On a vu pratique plus démocratique ! Au-delà, un tel tour de passe-passe nous interroge sur la pérennité de cette enveloppe.

Sur le fond, le budget de la Mires affecté à la recherche augmente, mais dans des proportions proches de ce qui s'est fait ces dernières années.

Nous sommes loin du choc budgétaire tant attendu en faveur de la recherche. C'est toutefois un premier pas, que la commission des finances proposera d'ailleurs d'améliorer.

Hors du champ de la Mires, nous trouvons des motifs de satisfaction. Je pense notamment à deux mesures demandées par le Sénat depuis plusieurs années, à savoir la hausse du budget d'intervention de l'Agence nationale de la recherche et l'augmentation des crédits affectés aux aides à l'innovation de Bpifrance.

L'année dernière, quand j'avais plaidé pour que 20 millions d'euros supplémentaires soient affectés aux aides à l'innovation, on m'avait répondu que ce n'était pas nécessaire.

Cette année, je constate que, selon les informations données par Bpifrance, par rapport à 2020, 67 millions d'euros supplémentaires seront octroyés à l'organisme. Je regrette qu'il ait fallu attendre la plus importante crise de notre histoire économique pour que le Gouvernement applique nos recommandations. Au moins, c'est fait !

Enfin, madame la ministre, je vous avais interpellée sur la possibilité de libérer des millions supplémentaires pour la recherche en assouplissant certaines règles comptables disproportionnées applicables à leur trésorerie.

Vous m'aviez répondu être sensible à ce sujet et avoir demandé à vos équipes de regarder ce point avec attention, ce dont je vous avais remerciée. Avez-vous avancé sur cette question ? (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et CRCE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

M. Frédéric Marchand, rapporteur pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, comme les années précédentes, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable s'est saisie pour avis des crédits du programme 190, « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables », de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

En 2021, les crédits de ce programme représenteront 1,92 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 1,76 milliard d'euros en crédits de paiement, soit une augmentation marquée de 7,3 % des autorisations d'engagement par rapport à 2020. Toutefois, cette augmentation demeure relative, car concentrée au profit de la seule action concernant la recherche et le développement dans le domaine de l'aéronautique civile.

Lors de l'examen en commission, nous nous sommes tout de même félicités de la reconduction des crédits pour l'ensemble des opérateurs du programme 190.

Je souhaiterais ici souligner la qualité et même l'excellence de la recherche française en matière de développement durable. Les différentes auditions avec des acteurs comme le CEA, l'IRSN, l'IFPEN et l'IGE m'ont permis de mesurer à quel point la *franch touch*, dans ce domaine, est une réalité connue et reconnue, dans l'Hexagone, mais aussi à l'international.

Leurs travaux sont plus que jamais indispensables pour mettre en œuvre et, même, accélérer la transition écologique et énergétique. Les travaux de ces opérateurs sont conduits dans des domaines porteurs tels que l'écomobilité, le traitement des déchets ou encore l'hydrogène. Il importe donc de maintenir le soutien de l'État à ces acteurs, dans un contexte économique dégradé.

Pour accompagner les changements structurels qu'impose la transition écologique, le temps de l'action ne doit pas obérer celui de la réflexion. Les travaux conduits par la

jeune université Gustave-Eiffel, créée le 1^{er} janvier 2020 et déjà présente dans le classement de Shanghai, en sont la parfaite illustration. Le département « Aménagement, mobilité et environnement » de cette université s'est en effet penché sur les conséquences de la crise sanitaire sur nos modes de transport et, plus largement, sur nos modes de vie.

D'autres acteurs sont engagés dans des recherches de long terme.

Je pense tout d'abord au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), qui travaille notamment au développement de son réacteur expérimental Jules-Horowitz. Je souhaite que le plan de mise sous contrôle récemment instauré par l'État soit l'occasion, pour ce projet, de trouver une nouvelle dynamique. La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable surveillera de près les avancées de ce réacteur.

Je pense également aux recherches relatives au développement de l'« avion vert », menées conjointement en France, en Allemagne, au Royaume-Uni et en Espagne. Là encore, la France bénéficie d'un atout majeur dans ce domaine : elle compte, avec les États-Unis, parmi les rares pays à bénéficier d'une industrie complète – constructeurs et équipementiers – maîtrisant l'ensemble des compétences nécessaires à la définition et à la construction d'un aéronef. La recherche dans ce domaine, qui vise à préparer une rupture environnementale dans une perspective décennale, nécessite un soutien sur le long terme.

Madame la ministre, la commission a émis un avis favorable sur les crédits du programme 190. La recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durable est précieuse. Il convient donc de stabiliser ses moyens et de les conforter pour se donner tous les atouts en matière de transition écologique. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

Mme Laure Darcos, rapporteure pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, il y a quelques jours encore, dans le cadre de l'examen du projet de loi de programmation de la recherche, adopté dans cet hémicycle le 20 novembre dernier, nous débattions du budget de la recherche. Nous poursuivons aujourd'hui nos travaux à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2021, qui est la première déclinaison de ce projet de loi de programmation.

Le franchissement de cette première marche revêt une dimension hautement symbolique, mais aussi très concrète pour la communauté de la recherche.

Comme l'a parfaitement analysé notre rapporteur spécial, Jean-François Rapin, le budget 2021 est, sur le papier, conforme à la trajectoire votée dans le cadre de la loi de programmation.

Cependant, il pêche à la fois par un manque regrettable de lisibilité, dû à la multiplication des supports budgétaires, et par un excès de communication, les moyens nouveaux « réellement » apportés étant plus modestes que ceux qui sont affichés.

Pour ma part, j'insisterai sur trois points de vigilance.

Le premier est lié à votre engagement, madame la ministre, d'augmenter les dotations de base des laboratoires de recherche de 10 % l'année prochaine. Il s'agit, vous le savez, d'une question fondamentale pour nos chercheurs, qui ont besoin de crédits récurrents pour mener à bien leurs travaux.

Or le projet de loi de finances ne contient, à ce stade, aucune ligne budgétaire en ce sens. C'est finalement grâce au fin travail d'analyse et de mise en cohérence de notre rapporteur spécial que le Sénat va pouvoir se prononcer sur la concrétisation de cette hausse. J'espère, madame la ministre, que vous serez favorable à ses amendements et que, s'ils sont adoptés, vous les soutiendrez jusqu'au terme de l'examen de ce PLF.

Mon deuxième point de vigilance concerne les crédits dévolus à l'ANR, qui augmenteront de 403 millions d'euros l'année prochaine.

Ce montant très substantiel devrait permettre aux appels à projets d'atteindre un taux de succès de 23 % et de relever les montants du préciput, ce dont je me réjouis.

Mais un tel apport de crédits supplémentaires interroge sur la capacité à les consommer dans l'année, compte tenu des délais inhérents aux appels à projets.

Ne serait-il pas envisageable de recourir à la procédure accélérée de sélection et de financement dite « flash », qui a très bien fonctionné concernant la covid-19 ? Cet instrument permettrait de mobiliser très rapidement les chercheurs sur des thématiques spécifiques et de débloquer les financements correspondants.

Mon troisième point de vigilance porte sur la suppression du dispositif de doublement de l'assiette du crédit d'impôt recherche pour les entreprises qui confient des travaux de recherche et développement à des laboratoires publics de recherche, dispositif prévu à l'article 8 du projet de loi de finances.

Je comprends bien sûr que ce « bonus » pose problème au regard de la réglementation européenne. Toutefois, sa suppression pure et simple risque de porter atteinte au développement des partenariats public-privé, qui constituent pourtant un « sous-jacent » important de la loi de programmation.

Il s'agit, madame la ministre, d'une décision lourde de conséquences, et je regrette que cette question n'ait pas été abordée au moment de l'examen de la LPR.

Face à l'inquiétude légitime des acteurs concernés, je souhaite que le report de la suppression du dispositif de doublement de l'assiette du crédit d'impôt recherche à l'horizon 2023, adopté par le Sénat sur l'initiative du rapporteur général, soit maintenu dans la suite de l'examen du projet de loi de finances. Cette période de transition de deux ans permettra aux organismes de recherche d'anticiper la réforme et au Gouvernement d'étudier les moyens alternatifs pour continuer à soutenir la recherche partenariale.

Sous réserve d'éclaircissements sur la hausse des crédits de la recherche que vous présentez, la commission se prononce favorablement sur le budget de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, ce projet de loi de finances pour 2021 est loin de correspondre à mon esprit cartésien inhérent à un certain héritage professionnel.

En effet, sur la forme, le PLF se caractérise par une architecture budgétaire comparable à un système d'équations dans lequel on ne parviendrait plus à déterminer le nombre d'inconnues. Ce manque d'intelligibilité nuit gravement à la sincérité de l'exercice.

Sur le fond, je salue la hausse substantielle des crédits destinés à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante, que le rapporteur spécial a parfaitement présentés.

Je m'attacherai, pour ma part, à développer trois points.

Le premier concerne l'adéquation entre les moyens nouvellement dégagés et la forte dynamique de la démographie étudiante, qui s'est illustrée à la rentrée 2020 par l'arrivée de 284 800 nouveaux bacheliers en première année d'université, soit une hausse de 5,2 %. La création de 20 000 places supplémentaires l'année prochaine, sous l'effet conjoint du plan Étudiants et du plan de relance, apportera une bouffée d'oxygène, mais elle ne suffira pas à soulager un système universitaire qui n'a pas les moyens d'absorber ce flux exceptionnel.

Les universités sont en effet dans une situation financière très préoccupante, en partie due au désengagement de l'État du financement de la progression de leur masse salariale. Je déplore, à ce titre, que la question du glissement vieillesse technicité ne soit plus mentionnée dans les documents budgétaires et qu'elle ne soit désormais abordée que dans le seul cadre du dialogue stratégique et de gestion.

Mon deuxième point porte sur l'enveloppe de 3,7 milliards d'euros destinée à la rénovation thermique des bâtiments publics, initiative que j'accueille très favorablement. L'appel à projets spécifique à l'enseignement supérieur a déjà donné lieu à 5 200 dossiers de candidature, représentant un volume financier potentiel de 8,4 milliards d'euros, ce qui montre bien l'état des besoins. Cette procédure ouvrira la possibilité de démarrer rapidement des chantiers de rénovation, mais ne permettra pas de rattraper le retard pris. La remise en état des 15 millions de mètres carrés du bâti universitaire relevant de l'État nécessiterait un investissement de 10 milliards d'euros, soit dix ans de mise en œuvre au rythme actuel de financement.

Ce constat plaide, à mon sens, pour une dynamique plus ambitieuse, au moyen, par exemple, du lancement d'un deuxième plan Campus.

Mon troisième point a trait à la situation des Crous, qui sont très fortement mobilisés depuis le début de la crise et dont les 100 millions d'euros de pertes d'exploitation liés à la première vague épidémique devraient nettement s'aggraver avec la deuxième.

Des réponses ont été apportées – il faut le reconnaître – dans les troisième et quatrième lois de finances rectificatives, mais elles ne suffiront vraisemblablement pas. Nous comptons sur votre engagement, madame la ministre, pour procéder à des redéploiements de crédits en fin de gestion afin de combler entièrement les pertes enregistrées par le réseau.

En dépit – je l'ai dit – d'une présentation confuse, et parce que le budget 2021 prévoit une augmentation notable des crédits consacrés à l'enseignement supérieur et à la vie

étudiante, la commission a émis un avis favorable à leur adoption. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de vingt minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Monique de Marco. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme Monique de Marco. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, ce projet de budget a le mérite de relever les financements à destination de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Cette hausse des crédits n'est certes pas le choc budgétaire espéré, comme le souligne la commission des affaires économiques, mais elle rompt avec des années de sous-investissement, dont les conséquences ont été dramatiques : dégradation des conditions de travail, tension croissante dans les universités, qui doivent accueillir toujours plus d'étudiants sans que les moyens suivent.

Nous souhaitons aussi saluer les mesures sociales prises en direction des étudiants, en particulier la mise en place du ticket de resto U à 1 euro. Les bourses sont revalorisées pour la deuxième année consécutive, après – rappelons-le tout de même – un gel en 2017 et en 2018.

La position du groupe écologiste est que l'ensemble des prestations sociales devrait suivre le coût de la vie, c'est-à-dire être *a minima* indexé sur l'inflation. Quand ce n'est pas le cas, c'est le pouvoir d'achat des plus pauvres qui s'érode.

Pour autant, ce projet de budget comporte des insuffisances majeures.

Concernant la recherche, tout d'abord, une partie des fonds additionnels ira financer les nouveaux postes précaires créés par la loi de programmation de la recherche, et ce au détriment des postes de titulaires. Les 700 recrutements de titulaires annoncés sont une réponse insuffisante à la pénurie de postes.

Je suis inquiète de la place accordée aux financements par appels à projets. Sur 600 millions d'euros d'augmentation du budget, 140 millions vont à l'Agence nationale de la recherche. Celle-ci bénéficie aussi de financements importants par le biais du plan de relance. S'y ajoutent les programmes d'investissements d'avenir, dont une part importante va à la recherche. Ces financements sont bienvenus ; le problème est qu'ils sont tous organisés selon la modalité de l'appel à projets.

Les appels à projets sont un bon complément du financement récurrent, mais leur généralisation n'est ni un gage d'excellence ni un gage d'efficacité.

La répartition des financements de l'Agence nationale de la recherche est déséquilibrée selon les structures et les territoires : une vingtaine de grandes universités concentre environ 80 % des financements.

Les équipes dépensent du temps et de l'argent pour candidater aux appels à projets, sans garantie de succès. On estime que le taux d'échec des candidatures auprès de l'ANR est de 75 % à 80 % ; ce gâchis doit nous alerter. Le temps de travail des chercheurs serait, dans de nombreux cas, mieux employé à faire ce qu'ils font le mieux : de la recherche

Par ailleurs, le groupe écologiste ne partage pas certaines priorités affichées concernant les domaines de recherche. J'ai été assez surprise, je dois le dire, en voyant que le programme 190, « Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables », est en grande partie axé sur l'aéronautique et le nucléaire. Poursuivre des mirages tels que l'avion vert ou un nucléaire propre, est-ce vraiment raisonnable face à l'urgence écologique ?

Sur le volet de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, nous avons déjà mentionné les évolutions positives.

Mais il faut mettre les financements en regard de la crise exceptionnelle que nous traversons, qui aggrave encore une situation fortement dégradée.

La France dépense sensiblement moins par étudiant qu'il y a quinze ans. Vous pouvez certes indiquer, madame la ministre, que ces calculs ne prennent pas en compte l'ensemble des facteurs ; il n'empêche que les conditions d'études se dégradent.

Dans l'université que je connais le mieux, l'université de Bordeaux, le volume alloué aux travaux dirigés, ou TD, est passé ces dernières années de douze à dix séances par semestre, puis à huit seulement. Les amphithéâtres sont bondés, et les préfabriqués temporaires sont devenus des salles de cours permanentes. Même les marqueurs pour écrire sur les tableaux sont rationnés !

Un effort exceptionnel serait nécessaire, aujourd'hui, pour tenter de rattraper les coupes budgétaires du passé, mais aussi pour accueillir un nombre d'étudiants sans précédent.

Dans ce contexte, l'augmentation des financements pour la formation initiale n'est pas à la hauteur des enjeux.

Je regrette également que le budget de l'action n° 03 du programme 231, « Vie étudiante », qui concerne notamment la santé des étudiants, soit en baisse, alors que la renonciation aux soins est un problème bien connu, et que les besoins, qu'ils soient d'ordre physique ou psychologique, vont augmenter avec les contrecoups de la crise sanitaire.

Nous saluons l'effort budgétaire, mais il reste néanmoins en deçà de ce que les écologistes défendent depuis des années. À moins d'améliorations significatives, le groupe écologiste ne votera pas le budget de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST. – M. Vincent Éblé applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Bargeton. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

M. Julien Bargeton. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, que dire de ce budget ? J'en retiendrai trois éléments.

Il y a là, premièrement, un effort budgétaire inédit en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur. J'entends, ici ou là, que cet effort serait encore insuffisant ; notons quand même qu'il s'agit, à comparer avec le passé, d'un effort tout à fait nouveau : 600 millions d'euros supplémentaires par rapport au PLF 2020, auxquels il faut ajouter 1,14 milliard d'euros en autorisations d'engagement et 865 millions d'euros en crédits de paiement pour la recherche dans le cadre du plan de relance, et 1,25 milliard d'euros dans le cadre du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA 4).

Ces multiples sources de financement, PIA 4, plan de relance, budget, produisent un choc de financement inédit en faveur de la recherche et de l'enseignement supérieur français.

M. Pierre Ouzoulias. C'est faux.

M. Julien Bargeton. Des amendements ont été déposés par la commission des finances, notamment par M. Rabin ; il faut les regarder avec attention.

M. Max Brisson. C'est certain...

M. Julien Bargeton. Ce budget 2021 donne de la crédibilité à la loi de programmation de la recherche et amorce le déploiement de sa stratégie afin de répondre aux enjeux structurels.

C'est le deuxième point sur lequel je voudrais insister : 164 millions d'euros de crédits du programme 150, « Formations supérieures et recherche universitaire », sont destinés à la mise en œuvre de la LPR. Surtout, ce PLF prévoit une hausse de plus de 400 millions d'euros, en autorisations d'engagement, des moyens dévolus à l'Agence nationale de la recherche, dont 117 millions au titre de la loi de programmation et 286 millions au titre du plan de relance.

Évidemment, comme des crédits sont engagés à la fois au titre, d'une part, du plan de relance, d'autre part, de la loi de programmation et des budgets courants, certains de nos collègues disent que c'est compliqué, que le budget n'est pas lisible, pas transparent... Le fait que, cette année, le budget s'assortisse d'un plan de relance – il faut en prendre acte – n'est évidemment pas sans conséquences sur la structure des missions, quelles qu'elles soient. Je rappellerai simplement, par exemple, qu'entre 2010 et 2015 les crédits de l'Agence nationale de la recherche ont baissé de 40 % ; on n'en est plus du tout là !

Les financements de base des laboratoires de recherche sont eux aussi abondés ; tous ces crédits permettent la mise en œuvre effective de la loi de programmation de la recherche.

Je suis d'accord sur la vigilance : il faudra regarder, dans les années à venir, 2022, 2023, au-delà, chaque année, que les étapes prévues dans la loi de programmation sont bien respectées. Quoi qu'il en soit, pour ce qui est de la première année et du projet de loi de finances pour 2021, il faut bien constater que tel est le cas.

Nous nous étions interrogés pendant l'examen du texte, et nous avons désormais la réponse budgétaire : ce budget marque la première étape de la loi de programmation de la recherche, ce qui n'empêche pas, évidemment, que le Parlement doive continuer à jouer tout son rôle, qui est celui du contrôle et de l'évaluation. Il faudra s'assurer que les étapes prévues sont bien franchies année après année, et surtout que les crédits soient bien consommés – c'est notre rôle aussi –, que les dépenses, une fois engagées, soient effectivement réalisées, et pour des projets qui portent leurs fruits.

Troisième et dernier point sur lequel je voudrais insister : la vie étudiante, et notamment la lutte contre les inégalités.

Ce budget fait de la lutte contre les inégalités et contre la précarité une priorité. C'était attendu, s'agissant notamment du programme 231, « Vie étudiante ». On constate que les crédits augmentent deux fois plus que l'an dernier : 2,5 % en 2020 – c'était déjà beaucoup –, 5 % pour 2021. Je voudrais noter, par exemple, la revalorisation des bourses sur critères sociaux versées aux étudiants, ou la mise en place du ticket-restaurant à 1 euro pour les étudiants boursiers, avancée saluée par plusieurs de nos collègues.

Cette hausse du programme « Vie étudiante » est donc sans équivalent depuis des années, alors même que 2020 marquait déjà un effort significatif.

Je voudrais aussi, toujours dans le cadre de ce programme, insister sur l'ouverture de 20 000 places supplémentaires à l'université, financée là aussi, c'est vrai, pour moitié au titre du plan de relance – près de 60 millions d'euros – et pour moitié au titre des crédits du plan Étudiants – 60 millions également. Au regard des résultats exceptionnels du baccalauréat dans le contexte de la crise de la covid-19, il faut ouvrir davantage de places, et le taux de réussite de la session 2020 est bel et bien pris en compte dans ce budget.

Je résume : un effort inédit, jamais vu dans l'histoire récente, en tout cas dans les dernières années, en matière de recherche et d'enseignement supérieur ; une première étape de la loi de programmation de la recherche mise en œuvre effectivement, concrètement, comme nous le demandions ; une priorité marquée, très visible, accordée à la lutte contre la précarité et aux crédits de la vie étudiante.

Au-delà des différences d'appréciation, au-delà de nos divergences, qui sont bien naturelles, il me semble que nous pouvons saluer ce budget – cela a été fait, avec, parfois, des réserves –, qui, à tous les titres, est exceptionnel. (*M. David Assouline ironise.*)

Notre groupe le votera tout en examinant certains des amendements déposés avec un œil bienveillant, car il est important aussi que notre assemblée joue son rôle et qu'elle améliore les textes quand elle le peut. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bernard Fialaire.

M. Bernard Fialaire. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, depuis plusieurs mois, partout dans le monde, la pandémie a mis en exergue la recherche, la quête d'un vaccin, en particulier, étant devenue le principal espoir d'un retour à une vie normale. Ainsi se trouve illustré l'un des enjeux fondamentaux de la mission budgétaire consacrée à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Il y a quelques semaines, à l'occasion de l'examen de la loi de programmation de la recherche, nous avons tous déploré l'affaiblissement du rayonnement scientifique de la France, alors que notre pays produit des talents, comme en témoigne, par exemple, l'attribution d'un prix Nobel de chimie à une chercheuse française résidant à Berlin. Il est regrettable que de telles personnalités aient dû exercer leurs compétences hors de nos frontières pour briller.

Aussi peut-on saluer la traduction, dans ce budget 2021, de la première étape de la trajectoire financière pluriannuelle que nous avons récemment adoptée. Le présent projet de loi de finances prévoit, en effet, une hausse de 225 millions d'euros des crédits du programme 172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Nos collègues rapporteurs ont très justement souligné que cette somme ne financerait pas exclusivement des dépenses nouvelles. Les moyens mobilisés au titre du plan de relance, soit 1 142 millions d'euros en autorisations d'engagement et 865 millions d'euros en crédits de paiement, ainsi que le quatrième programme d'investissements d'avenir, doté de 1 250 millions d'euros, confirment cet engagement considérable pour la recherche.

Comme mes collègues, toutefois, je regrette le manque de visibilité de ces crédits budgétaires, dont l'éclatement complique grandement la compréhension.

Néanmoins, cette évolution permettra – je l'espère – de redonner à la recherche française toute la place qu'elle mérite, et de répondre aux attentes de la communauté scientifique.

Parmi ces attentes, j'évoquerai la question de l'attractivité du métier. La mission prévoit 130 millions d'euros pour améliorer la rémunération des personnels. Mise en œuvre de la réforme des régimes indemnitaires ou encore revalorisation de 30 % de la rémunération des doctorants : tout cela va dans le bon sens, celui d'une meilleure reconnaissance des carrières de chercheurs.

On peut également se réjouir de l'accroissement des capacités de l'Agence nationale de la recherche, à hauteur de 403 millions d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement. Ce renfort est indispensable pour améliorer le taux de succès des appels à projets génériques, qui est de 17 % actuellement, soit un niveau bien trop faible.

J'en viens au deuxième volet de cette mission : l'enseignement supérieur, qui, comme la recherche, porte les germes de la richesse d'une nation.

Nos collègues rapporteurs ont rappelé les chiffres ; je soulignerai simplement les 2,3 % de hausse des crédits de paiement pour 2021. Cette hausse est bien entendu positive ; mais suffira-t-elle à répondre aux difficultés, en particulier économiques et sociales, que rencontrent d'ordinaire beaucoup d'étudiants, et que la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver ?

Madame la ministre, est-il normal, dans le pays développé qu'est la France, de voir des étudiants affluer dans les Restos du cœur ou renoncer à des soins médicaux, faute d'argent ?

M. Pierre Ouzoulias. C'est scandaleux !

M. Bernard Fialaire. La présentation stratégique annexée au projet de loi de finances fait état d'un renforcement de l'accès aux services sociaux et médicaux. Comment sera-t-il mis en œuvre, sachant que les Crous sont à bout de souffle ?

J'ai bien noté la mobilisation de 133,5 millions d'euros supplémentaires, dont les trois quarts alimenteront la revalorisation des bourses, le ticket U à 1 euro ou encore le gel des loyers des résidences universitaires. Mais tout cela sera-t-il à la hauteur des enjeux, alors qu'est souvent évoquée la triste prévision du sacrifice d'une génération dite « covid » ?

Pour ce qui est, enfin, de la qualité de la formation, garante de la bonne intégration des étudiants, comment la pandémie va-t-elle affecter le « contrat de réussite » créé par la loi de 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ?

On peut avoir des craintes concernant en particulier les élèves de première année de faculté, plus enclins au décrochage. Vous le savez, madame la ministre, la Conférence des présidents d'universités appelle à une reprise des cours en présentiel au plus vite, l'enseignement à distance ne pouvant pas tout. Que leur répondez-vous ?

Je conclurai par un dernier mot sur les élèves infirmiers et les internes appelés soudainement en renfort dans les unités covid des hôpitaux. Sans être préparés, beaucoup d'entre eux ont travaillé dans des conditions difficiles, parfois aux dépens de leur temps d'apprentissage. Aussi me semblerait-il juste de valoriser, dans leurs carrières, d'une façon ou d'une autre, cette expérience si particulière, pour ne pas dire cette expérience de « guerre ».

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, rarement aura été aussi vain, futile et factice l'exercice de discussion budgétaire auquel

nous nous livrons ce jour. Il survient dans un moment de crise majeure et de fragilisation extrême des établissements de l'enseignement supérieur, des étudiants et de la communauté éducative. Alors que l'université aurait besoin d'être secourue sans délais par un plan d'aide d'urgence, elle est restée à l'écart des quatre lois de finances rectificatives et des dispositions budgétaires de la loi de programmation de la recherche.

La pandémie a mis en lumière et exacerbé les conditions matérielles catastrophiques dans lesquelles se débattent la grande majorité des étudiants. Sans moyens supplémentaires, les universités ont tenté d'assurer leurs missions pédagogiques, de continuer à accueillir les étudiants dans le respect des normes sanitaires et de fournir des moyens d'existence aux étudiants les plus fragiles. Ouvrons les yeux, mes chers collègues : la faim rôde sur les campus, les universités sont exsangues et la situation économique des Crous est gravement compromise.

Votre gouvernement a décidé d'envisager la réouverture des campus en février de l'année prochaine. Vous me permettez de considérer que cette décision a été prise pour des raisons davantage économiques que sanitaires, car les universités seraient prêtes à recevoir les étudiants si vous les aidiez financièrement à aménager leurs conditions d'accueil.

Soyons honnêtes : il n'est pas possible de maintenir pendant bientôt un an les étudiants à l'écart de leurs campus sans que cette séparation forcée ait de conséquence sur leur formation, sur leur santé psychique et sur la fonction même de l'institution universitaire. Sous nos yeux point une génération sacrifiée. L'ensemble du système universitaire est installé sur un volcan ; il est de notre responsabilité collective, mes chers collègues, que son éruption ne survienne pas avec la débâcle.

Pour affronter cette situation exceptionnelle et permettre aux universités d'y faire face « quoi qu'il en coûte », il aurait fallu un budget exceptionnel. Or celui que vous nous présentez est structurellement insuffisant pour maintenir l'essentiel et satisfaire nos ambitions collectives pour l'université.

Ce budget, comme tous ceux qui l'ont précédé depuis dix ans, ne donne pas aux établissements les ressources supplémentaires nécessaires pour contrepeser la hausse de la démographie étudiante. Une nouvelle fois, comme chaque année depuis dix ans, la dépense moyenne par étudiant est en baisse ; il se pourrait qu'elle franchisse, en 2021, le seuil fatidique des 10 000 euros. Notre rapporteur spécial, la sénatrice Paoli-Gagin, nous le dit : « Le mode de financement des universités paraît au mieux fragile et peu pérenne, au pire obsolète. ».

En 2021, première année de mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche, les plafonds d'emplois seront en baisse, tant ceux qui sont rémunérés par les titres 2 et 3 que ceux qui sont directement financés par les opérateurs. Les rares créations d'emplois le seront « en mobilisant la vacance sous plafond d'emplois ». Votre ministère, madame la ministre, a trouvé la martingale prodigieuse, qui consiste à financer des promesses par des promesses !

MM. Max Brisson et Stéphane Piednoir. Ah !

M. Pierre Ouzoulias. La situation budgétaire de la recherche n'est pas meilleure, et la chose est extravagante quand on se rappelle que la loi de programmation de la recherche, qui n'est pas encore promulguée, s'était vu assigner pour projet de porter « un effort budgétaire inédit depuis la période de

l'après-guerre ». Vous me permettrez de reprendre les analyses implacables et affligées du rapporteur spécial, le sénateur Rapin, pour vous exposer rapidement ce désastre.

En 2021, cet « effort budgétaire inédit » se manifestera par une baisse des moyens budgétaires de la Mires consacrés à la recherche par rapport aux dépenses du budget général de l'État. Ce ratio était de 4,6 % en 2020 ; il diminuera à 3,9 % en 2021. Toujours plus désabusé, notre rapporteur spécial montre que les crédits supplémentaires qui donneraient l'impression de satisfaire les objectifs de la loi de programmation sont en fait destinés à « venir combler des « trous budgétaires » identifiés de longue date ».

In fine, les moyens réellement nouveaux de ce budget consistent en une maigre enveloppe de 124 millions d'euros. Je partage totalement la conclusion de notre collègue Jean-François Rapin : « Ces choix budgétaires sont aux antipodes de l'esprit ayant présidé à l'élaboration d'une loi de programmation. »

Ce constat amer nous oblige à nous interroger sur la façon dont ce gouvernement nous a trompés sur ses intentions véritables et sur la sincérité de la loi de programmation.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Tout en nuances...

M. Pierre Ouzoulias. Ce budget est un affront pour la recherche et un affront pour la représentation nationale ! (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE, SER et GEST.*)

M. Vincent Éblé. Très juste !

Mme Cathy Apourceau-Poly. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à Mme Sylvie Robert. (*Applaudissements sur des travées du groupe SER.*)

Mme Sylvie Robert. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, cette année, l'étude du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche se déroule dans un contexte particulier à de multiples égards.

Il est particulier, tout d'abord, parce que le débat budgétaire intervient dans la situation sanitaire et économique que l'on connaît. Dans le monde universitaire, la crise se traduit notamment par la tenue de cours à distance, par la difficulté pour les doctorants de mener à bien leurs enquêtes de terrain, ou par les freins rencontrés par les laboratoires pour avancer dans leurs travaux.

Il est particulier, également, car l'analyse budgétaire a lieu juste après l'adoption de la LPR. À ce titre, ce premier budget post-LPR se révèle la traduction financière des engagements que vous avez pris. Il exprime l'esprit et la vision du Gouvernement quant à l'application concrète de cette LPR, au travers de la ventilation des crédits et des choix qui sont opérés. J'y reviendrai mais, dans sa maquette et dans son articulation avec le plan de relance, c'est là un budget de surprises, qui laisse un goût d'incertitude.

C'est à l'aune de ces éléments contextuels que nous sommes amenés à nous prononcer sur ce budget pour 2021. Je porterai une appréciation mitigée : si, d'un point de vue « macro », les montants affichés sont conformes à ceux de la LPR, d'un point de vue « micro », en revanche, les doutes et les questionnements demeurent nombreux et puissants, notamment pour l'avenir.

Dit autrement, les budgets présentés sont similaires à ceux qui sont inscrits dans la LPR, mais au prix de tours de « passe-passe » budgétaires qui soulèvent de multiples craintes et interrogations quant à la sincérité et à la fiabilité de vos engagements sur la durée.

M. Pierre Ouzoulias. Très bien !

Mme Sylvie Robert. Engager ainsi le déploiement budgétaire de la LPR n'est clairement pas la manière idoine ni de rassurer les acteurs ni de crédibiliser votre soutien à la recherche.

En premier lieu, ce flou est entretenu sur le plan formel. En effet, la maquette budgétaire et l'articulation entre les crédits de la Mires et le plan de relance rendent le budget très peu lisible. Traditionnellement, l'exercice s'avère déjà complexe ; mais cette année – vous l'avez dit, mes chers collègues –, entre les changements de périmètre, le quatrième programme d'investissements d'avenir et les mesures inscrites au plan de relance, le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur se trouve littéralement éclaté. Songeons que, désormais, près de 20 % des crédits qui lui sont affectés le sont hors Mires !

Cette remarque n'est pas purement formelle : la tendance que je viens de décrire a des implications de fond. Elle pose en particulier le problème du contrôle démocratique du budget par le Parlement. Rappelons qu'à l'heure actuelle, sauf actualité m'ayant échappé, le montant des subventions dédiées aux établissements publics à caractère scientifique et technologique, comme l'Inserm ou le CNRS, nous est encore inconnu – l'un de mes collègues l'a dit –, près de 50 millions d'euros n'étant toujours pas distribués.

Ainsi, l'opacité et l'affaiblissement de la lisibilité des crédits de la recherche et de l'enseignement supérieur renforcent cette impression de budget en trompe-l'œil.

J'ajoute quelques interrogations pour l'avenir : en réalité, vous vous reposez sur le plan de relance pour prendre en charge les crédits qui devraient naturellement figurer au sein de la Mires.

M. Pierre Ouzoulias. Bien sûr !

Mme Sylvie Robert. Je prends un exemple : les crédits de la recherche duale. Peut-être vous êtes-vous « amusés », ou plutôt évertués, à les chercher du côté du programme 191. On y constate que le budget de la Mires est extrêmement généreux... puisqu'il est à zéro euro ! Mais il faut savoir être persévérant, mes chers collègues, car le programme n'a pas complètement disparu. Nous pouvons être rassurés : la France continuera à investir dans la recherche duale, mais au titre du plan de relance !

Une question, madame la ministre : est-ce le rôle du plan de relance de financer l'intégralité d'un budget constitutif de la Mires ?

M. Max Brisson. Non !

Mme Sylvie Robert. Si je ne m'abuse, la vocation du plan de relance, comme son nom l'indique, est d'investir et de stimuler la reprise de l'activité. Son essence n'est pas de se substituer à un programme de mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER, CRCE et GEST, ainsi que sur des travées du groupe Les Républicains.*)

MM. Max Brisson et Pierre Ouzoulias. Très bien !

Mme Sylvie Robert. En procédant ainsi, vous recourez à un artifice, car ce tour de magie budgétaire vous permet de faire concorder superficiellement les montants de la LPR avec ceux de la Mires. Mais le plan de relance n'est pas éternel : lorsqu'il s'éteindra, dans deux ans, comment ferez-vous ? Comment ferez-vous pour rester fidèle à la trajectoire budgétaire que vous vous êtes fixée, dès lors qu'il faudra réintroduire au sein de la Mires la recherche duale, par exemple, mais aussi d'autres crédits ?

Certes, me direz-vous, ce sont probablement d'autres que vous qui devrez trouver les ressources supplémentaires pour respecter la lettre, ou plutôt les chiffres, de la LPR sans pour autant sacrifier les autres programmes.

« Sans sacrifier les autres programmes », dis-je, quoique, à vrai dire, vous avez d'ores et déjà commencé à « déshabiller Pierre pour habiller Paul », et ce alors même que vous utilisez l'aubaine du plan de relance pour financer partiellement votre budget ! Car tous les programmes liés à la recherche, excepté ceux qui sont concernés par la LPR, stagnent ou sont en baisse.

C'est notamment le cas du programme 190, qui porte sur la recherche dans les énergies renouvelables, les mobilités propres et la protection de l'environnement. Bien que les travaux de recherche en la matière soient essentiels pour notre avenir, et bien que le Gouvernement ait annoncé un vaste plan en faveur de l'hydrogène, vous baissez les crédits de ce programme pour majorer ceux de la LPR.

Une nouvelle fois, madame la ministre, qu'en sera-t-il dans deux ans ? L'avenir réel, et non factice, de la recherche est-il lisible dans cette baisse de crédits ?

M. Julien Bargeton. Ils augmentent...

Mme Sylvie Robert. À ce point de la réflexion, l'examen de ce budget prend la tournure d'un souvenir amer : celui du débat sur la LPR, lorsque, sur une grande majorité de ces travées, nous démontrions déjà le manque de sincérité de votre programmation, madame la ministre ; nous y voilà ! Le plan de relance n'est qu'un écran de fumée qui vous permet de jouer la politique de l'affichage ; mais, quand il expirera, cet affichage apparaîtra pour ce qu'il est.

Concernant l'enseignement supérieur, l'exercice sera beaucoup plus succinct, car le budget apparaît plus satisfaisant, pour ce qui est notamment – mes collègues l'ont dit – du programme 231 relatif à la vie étudiante. Le Gouvernement a fait montre – c'est vrai – d'une réelle réactivité pour mettre en place des mesures d'urgence.

M. Julien Bargeton. Quand même...

Mme Sylvie Robert. J'aimerais simplement soulever deux points de vigilance.

Premièrement, les crédits fléchés vers les actions de santé, de sport et de culture diminuent. C'est un très mauvais signal envoyé à l'ensemble de notre jeunesse, au moment même où, on le sait, des signes de détresse, en particulier psychologiques, se font jour.

Deuxièmement, si le Gouvernement est venu en aide aux Crous, qui avaient perdu des ressources substantielles à la suite du premier confinement, j'aimerais savoir, madame la ministre, si les nouveaux moyens qui leur sont attribués dans le cadre du PLF et du plan de relance suffiront à couvrir les pertes subies à cause du second confinement.

Enfin, je serai plus circonspecte sur le budget du programme 150 portant sur les formations supérieures et la recherche universitaire. Certes, il est en hausse, conformément à la LPR. De même, je me réjouis que la rénovation thermique des universités soit lancée, *via* l'appel à projets. Pouvez-vous nous indiquer précisément quelle enveloppe sera réservée aux établissements d'enseignement supérieur ? Néanmoins, je reste globalement inquiète de la situation présente et à venir de nos universités.

La démographie estudiantine va continuer à progresser. C'est une chance pour notre pays, mais c'est aussi un grand défi. Aujourd'hui, nous ne parvenons pas y répondre : 20 000 places ont été créées ; 29 000 étudiants ont poussé les

portes de la fac. Ce déficit souligne les investissements colossaux qu'il faudrait réaliser. Sur la période 2019-2027, pour maintenir un investissement par étudiant autour de 11 000 euros, il faudrait une augmentation de l'ordre de 755 millions d'euros, sans compter l'inflation. À défaut, c'est la qualité de la formation dispensée aux étudiants qui en partira.

Les universités ne pourront pas infiniment faire toujours plus avec toujours moins. Soulignons qu'elles sont prises dans les mailles d'un terrible effet de ciseau eu égard à la croissance mécanique de leurs dépenses de fonctionnement – le GVT, dont le coût cumulé est estimé à 226 millions d'euros pour les universités, n'étant, par exemple, plus compensé. Il s'ensuit que leur capacité d'investissement en faveur de la réussite des étudiants s'en trouve d'autant amoindrie.

Si je redoute l'effritement budgétaire des universités, je connais et reconnais l'implication, le dévouement et l'engagement qui anime les professeurs, ainsi que les équipes pédagogiques. C'est pourquoi, mes chers collègues, je suis convaincue que l'université n'a nul besoin de polémiques stériles sur son prétendu rôle dans la propagation d'idéologies mortifères, elle qui, depuis des siècles, est un rempart contre l'obscurantisme.

M. Pierre Ouzoulias. Très bien !

Mme Sylvie Robert. Nous devrions au contraire tous rétorquer par un soutien réel, sans faille et inébranlable à celles et à ceux qui font du savoir et de l'esprit critique la pierre angulaire de notre civilisation.

Notre groupe ne votera pas les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». (*Applaudissements sur les travées des groupes SER, CRCE et GEST.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Max Brisson. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Max Brisson. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, lorsqu'on analyse dans le PLF pour 2021 les programmes qui ont trait à l'enseignement supérieur et à la recherche, on pourrait, il est vrai, se satisfaire de lignes de crédits en hausse, d'un processus de revalorisation indiciaire des enseignants et des chercheurs traduit en crédits de paiement identifiés, d'un effort engagé pour entreprendre enfin la rénovation énergétique des bâtiments universitaires, de la création substantielle de postes supplémentaires pour faire face à la forte augmentation du nombre d'étudiants et des efforts appréciables pour contrer l'inquiétante précarité croissante des étudiants, la déstabilisation financière des Crous et l'érosion du nombre d'étudiants étrangers. Pourtant, l'effort consenti par l'exécutif est au minimum affaibli par un flou budgétaire dont on se demande s'il est calculé ou innocent.

Le jeu de bonneteau que vous avez animé, madame la ministre, entre PLF, LPR et plan de relance en a même fait perdre son latin aux plus latinistes d'entre nous – n'est-ce pas, cher Pierre Ouzoulias ? – et sa compréhension des équations complexes à notre rapporteur pour avis.

M. Pierre Ouzoulias. Très bien !

M. Max Brisson. Le calendrier que vous avez imposé voulait-il nous mettre dans une seringue ou vous a-t-il été imposé ? Pour le moins, il a embrouillé votre message et dénaturé votre copie. Je constate en effet que nous avons débattu de la LPR alors que l'Assemblée nationale avait déjà voté les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » intégrant la première année de financement de la LPR.

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis de la commission de la culture. C'est vrai !

M. Julien Bargeton. C'est cohérent !

M. Max Brisson. De même, nous avons discuté des premières marches de la trajectoire financière de la LPR alors que la hausse des crédits pour la recherche était déjà adoptée à hauteur de 400 millions d'euros par les députés.

Devant cet imbroglio, je crois qu'il faut revenir à des choses simples.

Lorsque nous vous avons demandé de ramasser la LPR, vous vous êtes engagée à sanctuariser des crédits supplémentaires dès 2021 *via* le plan de relance afin de relever la première marche d'exécution de la LPR, ce qui nous a conduits en commission mixte paritaire à accepter une trajectoire de dix ans au lieu de sept.

En nous livrant à une recherche approfondie des crédits dispersés de la bien nommée mission « recherche », nous avons fait des découvertes, preuve que, lorsqu'on cherche, on finit par trouver !

Nous avons bien découvert 100 millions d'euros supplémentaires attribués à l'ANR pour des mesures partenariales visant à la préservation de l'emploi dans le secteur de la recherche et du développement. Mais ces 100 millions ne sont pas des crédits de paiement,...

M. Pierre Ouzoulias. C'est vrai !

M. Max Brisson. ... ils ne sont pas inscrits dans le PLF. Ils se retrouvent dans le plan de relance sous forme d'autorisations d'engagement *via* l'ANR. Certes, c'est une sanctuarisation d'une partie des financements du plan de relance pour la recherche, dont les crédits, eux, ne sont nullement fléchés et encore moins sanctuarisés – c'est le résultat de notre exigence d'un engagement plus fort sur les premières années de la trajectoire de la LPR –, mais est-ce à la hauteur de nos attentes ? Je crains que non, car ce ne sont pas des crédits de paiement sur le PLF, que vous ne pouviez plus diligenter vu le télescopage des examens du PLF et de la LPR.

D'où notre mécontentement, d'autant qu'en cherchant bien nous avons également décelé des financements à dimension pérenne nichés dans un plan de relance au caractère, par définition, temporaire et des crédits du PLF, au titre de la LPR, qui financent des dépenses récurrentes et incompressibles prévues de longue date et qui s'élèvent au moins à 100 millions d'euros !

Pouvait-il en être autrement, puisque le bleu budgétaire de la loi de finances était émis et voté à l'Assemblée nationale avant que nous ne votions la LPR ? On a au final le sentiment qu'on nous a fait prendre des vessies pour des lanternes.

Il faut donc déduire des arbitrages définitivement incrustés dans ce PLF que la trajectoire de la LPR sera en 2021 restrictive et que pour cette première année d'exécution le budget de la recherche ne bénéficiera que d'une part trop limitée de dépenses nouvelles pour que l'on puisse parler de choc d'investissement.

Madame la ministre, nous voulons pourtant croire à votre bonne foi et à vos engagements. Nous attendons une traduction rapide de ces promesses.

Notre rapporteur, Jean-François Rapin, vous proposera tout à l'heure deux amendements qui tendent à fléchier en crédits de paiement 20 millions d'euros supplémentaires pour les opérateurs de la recherche et un amendement qui vise à donner tout son sens à une clause de revoyure jusqu'à

présent imprécise, en la centrant sur le réel engagement des crédits à destination des opérateurs de recherche. Votre avis sera déterminant pour nous, tout comme la précision que vous nous apporterez à la seule question qui vaille : les crédits réellement inscrits dans ce millefeuille financier, aux équations complexes, sont-ils à la hauteur des engagements de renforcement de la première marche de mise en œuvre de la LPR ?

De vos réponses découlera la décision finale de vote des sénatrices et des sénateurs du groupe Les Républicains. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Pierre Ouzoulias applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Chasseing.

M. Daniel Chasseing. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous examinons ce matin les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Leur examen intervient dans un contexte très particulier. D'une part, l'enseignement supérieur doit répondre à la crise existentielle des jeunes générations, qui se projettent dans un avenir assombri par le virus et ses conséquences. D'autre part, le projet de loi de programmation de la recherche vient de modifier les règles du jeu financier, qui régissent ce domaine si particulier de la recherche. Ces deux défis justifient à nos yeux la hausse importante des crédits alloués à cette mission.

Ainsi, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche bénéficiera de 357 millions d'euros de crédits supplémentaires, alors que la hausse totale des crédits se chiffre à près de 580 millions pour les deux programmes. De nombreux emplois seront créés. Cette hausse des crédits pour l'année 2021 est la bienvenue.

Concernant le programme relatif à l'enseignement supérieur, les budgets alloués aux universités doivent augmenter pour permettre aux établissements de faire face à une hausse très importante des nouvelles inscriptions. Cette vague d'inscriptions découle directement des résultats particulièrement élevés à l'examen du baccalauréat. Le cru 2020 s'avère ainsi abondant dans les universités, alors même que ces dernières doivent adapter leur fonctionnement aux nouvelles contraintes sanitaires.

Je salue la rénovation thermique de l'immobilier universitaire, très vétuste, pour près de 4 milliards d'euros dans le plan de relance, ainsi que les mesures sociales pour les étudiants.

Quelque 20 000 places supplémentaires ont été prévues dans le budget pour 2021. Ce chiffre se compose de 10 000 places dans le plan Étudiants et de 10 000 places dans le plan de relance.

Si ce premier volet se comprend aisément, avouons tout de même qu'il n'en va pas de même du second, les crédits du plan de relance devant, bien sûr, être complètement pérennisés.

Au-delà de ces remarques d'ordre comptable, cette hausse doit nous interroger sur la façon dont nous accueillons les étudiants. Comme l'a très bien expliqué le rapporteur spécial, Mme Vanina Paoli-Gagin, nous observons depuis de nombreuses années une baisse tendancielle de la dépense moyenne par étudiant accueilli dans l'enseignement public. Ainsi, en 2014, on dépensait 11 290 euros par étudiant, contre 10 110 euros en 2019. Sans parler de l'enseignement privé, qui va bénéficier de très peu d'augmentation par rapport aux effectifs accueillis.

Je rejoins l'analyse de Mme le rapporteur : alors que le nombre d'étudiants admis à l'université n'a cessé d'augmenter, nous constatons depuis plusieurs années un inquiétant effet de ciseau, entre les dépenses par élève qui baissent et le nombre de étudiants qui augmente fortement. À l'heure où nous avons à la fois besoin de former des talents très spécialisés et où nous cherchons à revaloriser les filières professionnelles, ce phénomène doit nous interpeller.

Pour ce qui concerne les crédits du programme relatif à la recherche, je me réjouis de la bonne articulation entre le texte de loi de programmation de la recherche et le projet de loi de finances pour 2021. La mission qui nous intéresse aujourd'hui va ainsi fournir une ossature budgétaire aux principales avancées de la LPR. Il s'agira de permettre à ce projet de loi de monter rapidement en charge et de livrer ses premiers effets, en insufflant une dynamique à la recherche qui s'articulera aussi avec d'autres dispositifs ne figurant pas dans cette mission budgétaire.

Ainsi, le quatrième programme d'investissements d'avenir apportera dès l'année prochaine plus de 1 milliard d'euros, de même que le plan de relance, qui injectera plus de 800 millions d'euros supplémentaires dans la recherche. Ces crédits extrabudgétaires contribueront utilement à soutenir la dynamique engagée par la LPR.

Le groupe Les Indépendants accueille favorablement les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Il votera en faveur des amendements proposés par la commission des finances. *(M. Julien Bargeton applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Hingray. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

M. Jean Hingray. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur est presque concomitant à l'examen du projet de loi de programmation de la recherche. Il est donc destiné à traduire les grandes orientations définies par ce texte, ainsi qu'à rendre crédible sa trajectoire budgétaire.

La crise sanitaire que nous traversons, couplée à une crise économique et sociale dont nous ne connaissons pas encore toute l'ampleur, nous rappelle le caractère vital de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation, ainsi que la nécessité d'investir massivement, aussi bien à court terme qu'à long terme.

Pendant trop longtemps, la recherche française a subi des coupes budgétaires drastiques, qui se sont logiquement traduites par l'érosion de la recherche scientifique française à l'international. Par exemple, en 2015, la France n'occupait plus que le septième rang mondial en nombre de publications dans les revues scientifiques. À ce titre, nous pouvons également regretter l'échec de la France à atteindre l'objectif fixé de 3 % du PIB consacré à la recherche en 2020, alors même que d'autres y sont parvenus. Je pense, notamment, à la Suède.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que nous féliciter de l'augmentation des crédits alloués à la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Même si nous n'assistons pas au choc budgétaire que nous aurions souhaité en faisant passer la programmation de dix à sept ans, il faut tout de même saluer une augmentation de 579 millions d'euros à périmètre constant des crédits de paiement dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La mission interministérielle bénéficiera, en outre, d'un apport important de crédits en provenance de la mission « Investissements d'avenir », puisque le quatrième

programme d'investissements d'avenir, qui vient d'être lancé, comporte une enveloppe de 7,5 milliards d'euros en faveur de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Cependant, les modifications de la maquette budgétaire de la mission et le transfert de crédits vers la mission « Plan de relance » rendent parfois peu lisible la réalité des crédits de cette mission.

Le financement de la recherche sera accompagné par quatre autres vecteurs que sont la mission « Plan de relance », les programmes d'investissements d'avenir, les contrats de plan État-région et le programme européen Horizon Europe. Ce dernier verra d'ailleurs ses crédits augmentés après l'accord trouvé à Bruxelles le 10 novembre dernier.

Pour 2021, les crédits des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » connaissent une augmentation de 2,3 % en crédits de paiement. Cette hausse des crédits trouvera son application dans la revalorisation très attendue des salaires des chercheurs et des personnels de l'enseignement supérieur. Elle permettra de poursuivre et de renforcer l'attractivité des carrières, qui, je le pense, en ont extrêmement besoin. Considérer les universitaires et les chercheurs passe donc par une reconnaissance accrue de leur rôle dans la société et par une gratification honorable.

La crise sanitaire ayant entraîné un taux de réussite très élevé au baccalauréat, le nombre de nouveaux inscrits à l'université progresse cette année de 1,9 %, soit 28 700 étudiants supplémentaires. Il est nécessaire d'absorber ce flux très significatif. Le budget pour 2021 prévoit une hausse de 20 000 places à l'université, dont 10 000 au titre du plan Étudiants et 10 000 au titre du plan de relance.

Ces dernières années, malgré les efforts budgétaires déployés par le Gouvernement, la hausse tendancielle du nombre d'étudiants s'est traduite par une érosion progressive de la dépense moyenne par étudiant, passée de 11 290 euros en 2014 à 10 110 euros en 2019. Le rapporteur spécial a regretté l'absence d'une réflexion plus globale sur le devenir de l'enseignement supérieur français à moyen terme. Nous partageons son constat.

Les moyens consacrés à la vie étudiante sont en hausse de 134 millions d'euros. La revalorisation des bourses étudiantes et leur augmentation sur critères sociaux sont une bonne nouvelle. Nous approuvons aussi, évidemment, le passage du prix des repas universitaires à 1 euro pour les boursiers.

Néanmoins, cette année universitaire s'annonce difficile pour les étudiants, et il faudra accorder une attention toute particulière aux plus fragiles d'entre eux. À ce titre, notre groupe souhaite appeler votre attention sur la paupérisation dramatique d'une partie de nos étudiants.

Notre collègue Olivier Henno l'a rappelé lors de la dernière séance de questions d'actualité, la crise que nous traversons augmente les demandes d'aides alimentaires. Aux Restos du cœur, la moitié des personnes accueillies ont moins de vingt-cinq ans. Certains étudiants, privés de ressources complémentaires dues aux restrictions sanitaires, se voient dans l'obligation de sauter des repas, faute de moyen. C'est insupportable !

L'université doit aussi prendre garde à ne pas rater le virage du numérique. Les images d'amphithéâtres bondés lors de la rentrée témoignent d'un respect plus qu'incertain des conditions sanitaires, alors que la volonté de tous est de protéger au mieux les étudiants.

Nous saluons l'engagement du ministère, qui a prévu 35 millions d'euros pour la transformation pédagogique et numérique. Toutefois, ce renforcement des services numériques aux étudiants sera-t-il suffisant ?

Enfin, nous souhaitons appeler votre attention sur la situation des Crous. Avec la crise sanitaire, ils ont subi des pertes d'exploitation considérables, au titre de leurs activités de restauration et d'hébergement. Si ces pertes ont pour le moment été compensées, ces structures dont la situation financière est fragilisée doivent faire l'objet d'un suivi attentif.

Madame la ministre, le groupe Union Centriste votera les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». *(Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi que sur des travées du groupe RDPI.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Christine Lavarde. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme Christine Lavarde. Je ne reviendrai pas sur la difficile articulation budgétaire, qui a été largement évoquée avant moi. J'ai entendu un certain nombre d'inquiétudes, de critiques, de circonspections sur l'exécution et la conduite par le ministère, ce qui fait écho à la lettre adressée par le directeur de la recherche au moment de son départ ; je n'y reviendrai pas non plus.

Je souhaite en revanche revenir, madame la ministre, sur un point précis que vous avez abordé à l'Assemblée nationale lors de la discussion du projet de loi de programmation de la recherche. J'avoue que vos propos ne m'ont pas complètement convaincu.

En effet, ce projet de loi de programmation prévoit une revalorisation salariale de tous les personnels de recherche. Cette action de revalorisation concerne également les rémunérations des personnels des établissements publics à caractère industriel et commercial de recherche, ainsi que celles des personnels d'enseignement supérieur et de recherche, qui relèvent d'autres ministères, dans les mêmes conditions que les agents relevant du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. C'est du moins ce qui figure dans l'annexe de la loi de programmation de la recherche.

Mais la programmation budgétaire inscrite à l'article 2 de la LPR ne dit rien sur les crédits des autres ministères concernés par les actions de revalorisation salariale. Rapporteur spécial la mission « Écologie, développement et mobilité durables », je n'ai ainsi trouvé dans le programme 217 aucune augmentation des subventions pour l'École nationale des ponts et chaussées ou pour l'École nationale des travaux publics de l'État. Pour autant, ces deux écoles ont une activité de recherche substantielle, puisqu'elles accueillent respectivement douze et six laboratoires. J'aurais pu citer d'autres exemples, notamment l'école AgroParisTech.

Concrètement, comment le Gouvernement compte-t-il faire financer la revalorisation des chercheurs en dehors du périmètre du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ? Pouvez-vous nous rassurer sur le fait que ce financement ne sera pas réalisé à partir du budget propre de ces établissements, sans augmentation de leur subvention pour charges de service public ?

Sans aucune transition, j'aborderai le second point de mon intervention, qui a déjà été effleuré ici et là, à savoir la précarité étudiante.

Depuis la mi-mars, la vie étudiante est comme mise entre parenthèses. Ce contexte a exacerbé des problématiques déjà connues : accès aux formations numériques, coût du

logement, importance des petits boulots, et la liste est longue. La dernière séance des questions d'actualité au Gouvernement a montré que cette précarité est aussi bien financière que psychologique.

Le dernier rapport de l'Observatoire des inégalités, publié il y a moins de quinze jours, souligne combien il est difficile de mesurer la pauvreté des jeunes adultes. Les données de l'Insee ne permettent pas d'appréhender la situation des étudiants qui ne vivent plus chez leurs parents. Selon les données d'Eurostat, le taux de pauvreté des 18-24 ans atteint 12,8 %, soit deux fois la moyenne nationale. Ces données sont antérieures à la crise de la covid-19, dont nous avons tous pu constater qu'elle a particulièrement frappé, sur le plan de l'emploi, les moins bien insérés sur le marché du travail.

Mercredi, dans vos réponses aux sénateurs Stéphane Piednoir et Rémi Cardon, vous avez évoqué les 19 millions d'euros d'aides débloqués pendant le premier confinement, les 200 euros versés pour compenser la perte d'un emploi étudiant, le plan « 1 jeune, 1 solution » ou encore le recrutement de 1 600 étudiants référents dans les cités universitaires. Mais vous n'avez pas dit un mot des 20 000 emplois annoncés le lendemain par le Premier ministre lors de sa conférence de presse. Je ne peux pas croire que vous n'étiez pas informée ! Ces 20 000 jobs sont une réponse, me semble-t-il, de court terme, car il ne s'agit que de dix heures par semaine, pendant quatre mois, pour venir épauler les étudiants de première et de deuxième année de licence.

Sur l'initiative de son rapporteur général, dans le cadre de la mission « Plan de relance », le Sénat a adopté un dispositif d'aide à l'embauche dans les PME, bonifié de 50 % pour tout recrutement d'un jeune de moins de vingt-six ans en sortie de formation initiale. Même les plus diplômés peinent à accéder à l'emploi dans le contexte actuel. Le recours à des aides à l'embauche en bas de cycle économique a fait les preuves de son efficacité.

Face au désarroi et à la perte d'espoir qui caractérise aujourd'hui le monde étudiant, la perspective d'un emploi stable est une lueur. J'espère que l'Assemblée nationale, peut-être avec votre aide, madame la ministre, aura la sagesse de conserver cet apport du Sénat. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Brigitte Lherbier.

Mme Brigitte Lherbier. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, universitaire de formation, j'ai conservé des liens très étroits avec cet univers que j'affectionne particulièrement. Je peux vous confirmer que l'année 2020 a été extrêmement difficile.

En début d'année, j'alertais déjà le Gouvernement sur les grèves et les blocages qui paralysaient de nombreuses facultés en France et empêchaient une majorité d'étudiants assidus de pouvoir suivre leur cursus en toute sérénité. La pandémie de coronavirus est ensuite arrivée, avec toutes les conséquences que nous connaissons. La fermeture des établissements d'enseignement supérieur a été et est encore une douloureuse épreuve. Il a fallu réinventer, dans l'urgence, un fonctionnement qui était majoritairement axé sur le présentiel. Les amphithéâtres, auparavant bondés, ont été vidés, et les facultés, lieux de vie par excellence, ont dû être fermées pour lutter contre la propagation du virus et répondre à l'urgence sanitaire. La situation est extrêmement catastrophique.

Les professeurs comme les étudiants, laissés dans le flou, ont d'abord cru que leur année allait être perdue. Malgré ces difficultés inédites, les établissements et les personnels de

l'enseignement supérieur ont su s'adapter et innover au mieux pour que cette année scolaire particulière puisse continuer dans des conditions les moins anormales possible. Les outils numériques ont été particulièrement salvateurs en cette période où il a fallu dématérialiser l'enseignement à marche forcée. Certes, rien ne peut remplacer les travaux dirigés ou les cours magistraux en présentiel pour garantir un environnement d'apprentissage optimal.

La France est une nation qui entretient un lien particulier avec l'enseignement. L'instruction a toujours été un moteur de notre ascenseur social et une garantie du bon fonctionnement de notre mode de vie démocratique.

M. Pierre Ouzoulias. Très bien !

Mme Brigitte Lherbier. L'éducation d'un citoyen garantit sa liberté. Pour que cette belle idée continue à porter ses fruits, il faut impérativement que l'accès à l'éducation soit égal pour tous.

C'est dans ce domaine que la crise sanitaire a eu ses effets les plus néfastes. Je pense, notamment, aux étudiants qui ne disposent pas chez eux des conditions les plus optimales pour étudier. Certains ont été confinés en famille, dans des logements ne garantissant pas toujours le calme propice à la réflexion.

Beaucoup ont été dans l'incapacité de continuer à exercer les petits, boulots qui leur permettaient de financer leurs études, qu'il s'agisse des boursiers ou des non-boursiers. Ceux qui devaient partir en échange universitaire ou commencer des stages en entreprise pour valider leur formation se sont vus privés de ces opportunités.

Pour d'autres, la fracture numérique bien réelle dans notre pays les a handicapés. C'est d'autant plus vrai pour les étudiants vivant en zone rurale. L'accès à internet, inexistant ou insuffisant, peut être un frein à la réussite. Cet isolement numérique, couplé à l'isolement physique dû au confinement, peut avoir de graves conséquences.

De nombreux professionnels de santé nous alertent sur les conséquences psychologiques de l'état d'urgence sanitaire. Les étudiants ne sont pas vaccinés contre cette détresse morale, bien au contraire.

Madame la ministre, ce projet de loi de finances doit apporter des réponses concrètes aux situations que je viens d'évoquer. Le budget de l'enseignement supérieur doit permettre de lutter en priorité contre la fracture numérique. Donnons les moyens suffisants à l'enseignement supérieur de se moderniser, prenons garde à veiller à la bonne santé de tous nos étudiants, et nous pourrions sortir de cette crise plus forts !

Il y va de la bonne santé de notre modèle éducatif. L'enseignement supérieur doit rester d'excellence afin de garantir le rayonnement de notre pays au-delà de nos frontières. Nous suivrons l'avis de notre rapporteur spécial Jean-François Rapin. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Jocelyne Guidez et M. Pierre Ouzoulias applaudissent également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Frédérique Vidal, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.* Madame la présidente, monsieur le président de la commission des finances, monsieur le président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, madame le rapporteur spécial, chère Vanina Paoli-Gagin, monsieur le rapporteur spécial, cher Jean-François Rapin, madame, messieurs les

rapporteurs pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, il y a une semaine, le Parlement adoptait définitivement la loi de programmation de la recherche.

Voilà une semaine, alors que les bonnes nouvelles concernant la découverte de vaccins contre le coronavirus se multipliaient, que la science redonnait de l'espoir et des perspectives au monde entier, le Parlement ouvrait la voie à un réinvestissement massif de 25 milliards d'euros sur dix ans en faveur de la recherche française.

Il y a une semaine, je m'engageais devant vous à ce que les promesses soient tenues et que tout soit fait pour réarmer la recherche de notre pays.

Nous voilà réunis de nouveau pour engager ensemble une nouvelle étape dans le déploiement de la programmation, dont je suis fière de vous présenter la première marche, et qui se traduit dans le budget de la recherche pour 2021.

Grâce à ce budget, les engagements pris au travers de la loi deviendront réalité pour des milliers de chercheuses, chercheurs, doctorants, personnels techniques et administratifs. Partout sur le terrain, des moyens supplémentaires seront déployés pour redonner à un secteur trop longtemps sous-doté des marges de manœuvre. Au total, 400 millions d'euros supplémentaires seront réinjectés dans la recherche en 2021.

Le Sénat a d'ores et déjà joué un rôle déterminant dans la construction de ce budget. À l'occasion de l'examen de la loi de programmation, la discussion conduite entre votre commission des finances et l'ensemble de la majorité sénatoriale avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a permis le déploiement de deux inflexions majeures à la trajectoire initialement proposée.

La première inflexion est la consolidation de la trajectoire de l'ANR, avec près de 500 millions d'euros sur les deux prochaines années prévus dans le plan de relance : 400 millions d'euros en faveur de la recherche sur projet et 100 millions d'euros, dès l'année 2021, qui seront fléchés sur l'ANR et qui permettront de sanctuariser le rôle de l'Agence dans le soutien à la recherche partenariale. Ce qui n'était qu'une possibilité est désormais devenu un engagement.

La deuxième inflexion est la consolidation des moyens de base destinés directement aux laboratoires. Cet engagement que j'avais pris est désormais inscrit : une augmentation de 10 % en 2021 et de 25 % dès 2023, issue d'une répartition plus équilibrée entre les actions du programme 172, et ce au bénéfice direct des laboratoires.

Aux côtés de la recherche, et surtout avec elle, il y a l'enseignement supérieur et la vie étudiante, également renforcés par le budget présenté aujourd'hui. Le programme 150 voit ses moyens augmenter au total de 245 millions d'euros, dont 165 millions d'euros dans le cadre de la loi de programmation de la recherche et 80 millions d'euros destinés spécifiquement à l'enseignement supérieur et à l'augmentation du nombre de places. Le programme « Vie étudiante » connaîtra une augmentation de 134 millions d'euros.

Je sais à quel point l'enseignement supérieur français est bouleversé par la crise sanitaire que nous traversons. Aussi, je voudrais adresser un message de remerciement et de soutien à l'ensemble de la communauté universitaire, aux enseignants, aux personnels, dans les universités et les Crous, ainsi que, évidemment, aux étudiantes et aux étudiants. Depuis mars dernier, tous font preuve d'un courage, d'un engagement et d'une responsabilité sans faille, loin des accusations trompeuses dont ils ont pu injustement faire l'objet.

Le passage en distanciel, l'éloignement ainsi que l'adaptation à de nouvelles modalités de travail et d'échange représentent des défis considérables. Nous devons les relever ensemble, et nous nous y engageons pleinement avec ce budget. Celui-ci s'attache en particulier à endiguer le plus possible la précarité étudiante, qui augmente du fait de la crise actuelle et dont je ferai l'une de mes priorités d'action pour les mois qui viennent.

La Mires, troisième budget de l'État hors remboursement de la dette, est de nouveau confortée cette année. Avec une hausse de plus de 600 millions d'euros et 700 recrutements supplémentaires, les moyens attribués à mon ministère nous permettront de répondre aux grands enjeux de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Le programme d'investissements d'avenir et le plan de relance, avec près de 6,5 milliards d'euros investis sur les prochaines années, viennent compléter ce budget.

Au total, le budget du ministère s'élève à 23,9 milliards d'euros en crédits de paiement, hors contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions », auxquels s'ajoutent les 150 millions d'euros de recettes de la contribution de vie étudiante et de campus, versés directement aux établissements et aux Crous. Ce sont ainsi plus de 24 milliards d'euros que la France consacre à son enseignement supérieur et à sa recherche, soit environ 10 % des dépenses de l'État.

Les efforts consentis cette année s'inscrivent dans la trajectoire engagée depuis le début de ce quinquennat : depuis 2017, le budget du ministère a augmenté de près de 8 %.

Je voudrais commencer cette présentation des crédits de mon ministère pour 2021 en évoquant un sujet primordial, érigé en absolue priorité pour les prochaines semaines : la lutte contre la précarité étudiante. Je serai cet après-midi à l'AGORAé, épicerie solidaire de Paris, aux côtés de ceux qui, chaque jour, font reculer la précarité alimentaire touchant de trop nombreux jeunes en France.

Précarité alimentaire, numérique, difficultés à se loger, isolement : sur l'ensemble de ces fronts, je souhaite mener une action résolue et de long terme. Si la crise a accentué le phénomène chez les jeunes, il n'est pas nouveau, et on ne pourra le traiter ni par à-coups ni avec des solutions toutes faites.

Il ne faut pas nier tout ce qui a déjà été fait en la matière, mais il ne faut pas non plus considérer que nous en avons fait suffisamment. Près de 20 % des étudiants vivent encore sous le seuil de pauvreté dans notre pays, et ce chiffre pourrait s'aggraver dans les mois qui viennent : c'est une réalité intolérable qu'il convient de résolument combattre.

Dès le début de la crise au mois de mars, mon ministère a réagi le plus rapidement et le plus efficacement possible pour accompagner tous les étudiants.

La lutte contre la précarité étudiante s'est poursuivie sans relâche à la rentrée de septembre : nous avons gelé les frais d'inscription à l'université et les montants des bourses sur critères sociaux ont été réévalués, ce qui représente 80 millions d'euros supplémentaires. Nous avons également mis en place un ticket-restaurant universitaire, pour un montant de 50 millions d'euros. Ce ticket est toujours en vigueur, les Crous s'étant organisés pour que les étudiants boursiers puissent bénéficier de repas chauds à emporter à 1 euro. En outre, une prime de 150 euros sera versée dès ce mois de décembre aux étudiants boursiers.

Enfin, comme l'a annoncé le Premier ministre, 1 600 référents commencent à se déployer dans l'ensemble des cités universitaires : 600 étaient déjà sur le terrain la

semaine dernière et 400 référents supplémentaires arrivent dans les prochains jours. Car ce combat contre la précarité ne peut se mener que collectivement, et je sais pouvoir compter sur l'ensemble de la communauté universitaire pour y parvenir.

Ces mesures sont poursuivies et confortées dans le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter.

Les moyens consacrés à la vie étudiante sont en hausse de 134 millions d'euros par rapport à 2020. Sont ainsi consacrés 2,3 milliards d'euros aux aides directes aux étudiants, dont 2,2 milliards aux bourses sur critères sociaux.

Par ailleurs, comme l'a annoncé le Premier ministre jeudi dernier, les universités pourront recruter jusqu'à 20 000 tuteurs étudiants, pour accompagner 200 000 étudiants supplémentaires jusqu'à la fin de ce semestre et lors du semestre suivant.

La vocation de cette mesure est double. Elle est un formidable levier pour favoriser la continuité pédagogique et le suivi des étudiants, en ciblant tout particulièrement les premières années de licence et de DUT. Mais elle représente aussi une expérience professionnelle enrichissante pour les tuteurs recrutés, qui bénéficieront d'un nombre adapté d'heures de tutorat leur permettant de continuer leurs études. Ils seront évidemment rémunérés et pourront valoriser cette activité lors de la poursuite de leurs études et, plus tard, de leur carrière.

Aujourd'hui, près de 30 000 tuteurs sont déjà présents dans nos universités ; il y en aura donc 20 000 de plus. Ces contrats représentent un investissement supplémentaire de 50 millions d'euros de la part de l'État.

Le Premier ministre a également annoncé le doublement du budget des Crous consacré à la distribution des aides d'urgence, afin de toucher 45 000 jeunes supplémentaires lors des prochains mois, pour un coût de 56 millions d'euros. Ces aides seront destinées aux étudiants les plus précaires, afin de les aider à se loger et à se nourrir.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, la lutte contre la précarité étudiante est une absolue priorité du Gouvernement. Nous continuerons dans les jours et les semaines qui viennent à investiguer, avec les associations, les organisations étudiantes représentatives et les présidents des Crous, en vue de trouver les meilleures voies pour lutter contre ce fléau.

La question de la vie étudiante est indissociable de celle de l'enseignement. Je voudrais maintenant revenir sur les moyens consacrés, au sein du programme 150, à l'enseignement supérieur.

En 2021, sont prévus 80 millions d'euros supplémentaires pour l'enseignement supérieur, auxquels s'ajoutent les 165 millions d'euros de crédits ouverts dans le cadre de la loi de programmation de la recherche.

Ces 80 millions d'euros permettront de poursuivre la mise en œuvre de la loi Orientation et réussite des étudiants, par la création de nouvelles places dans les filières en tension, à l'instar de ce que nous faisons depuis 2017. Je rappelle ainsi que 40 000 nouvelles places ont été créées ; cet effort se poursuit, tout particulièrement en cette année marquée par une hausse, liée à la crise économique, du nombre de bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur.

En outre, 9 millions d'euros supplémentaires seront consacrés l'année prochaine au renforcement du soutien de l'État envers les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général, afin de mieux prendre en compte la

progression de la démographie étudiante au sein de ces établissements, en revalorisant le montant moyen de la subvention par étudiant.

Ce renforcement permettra aux établissements qui observent une gestion exemplaire de leurs formations d'être mieux reconnus. C'est pourquoi nous renforcerons le dialogue et les contrôles menés par les services académiques afin de rendre davantage visibles les formations de qualité, tout en continuant de sanctionner les pratiques commerciales trompeuses, en particulier lorsqu'elles induisent les étudiants et leurs familles en erreur sur la nature des diplômes délivrés.

J'en viens au troisième pilier de ce budget pour 2021 : les moyens qui seront consacrés à la recherche française. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre ici même, dans le cadre de l'examen de la loi de programmation de la recherche, laquelle réinjecte 25 milliards d'euros supplémentaires sur les dix prochaines années.

Dès 2021, la première marche de cette programmation permettra d'augmenter de 400 millions d'euros le budget de la recherche : 225 millions d'euros seront consacrés au programme 172 et 165 millions d'euros au programme 150.

Ces moyens supplémentaires permettront d'engager un vaste mouvement de revalorisation des carrières et des rémunérations de l'ensemble des personnels de la recherche – cela se fera effectivement par transfert budgétaire au cours de l'année sur les autres ministères. Ils seront déployés dans le scrupuleux respect des conclusions du protocole d'accord signé avec les organisations syndicales le 12 octobre dernier à Matignon, en présence du Premier ministre.

Ce protocole – j'en suis extrêmement fière – est le premier accord majoritaire dans l'enseignement supérieur et la recherche. Il traduit tout à la fois l'engagement de ce gouvernement en faveur des personnels et mon attachement profond au dialogue social.

Tout au long de l'examen de la loi de programmation, débat parlementaire et dialogue syndical sont allés de pair. Ils n'ont en aucun cas vocation à s'interrompre. C'est pourquoi j'engagerai dans les tout prochains jours une concertation autour de la réforme du CNU, associant l'ensemble des parties prenantes et notamment, comme je m'y étais engagée, les parlementaires.

Soutenir les personnels, c'est aussi soutenir tous ceux qui s'engagent dans les carrières de la recherche, en particulier nos jeunes doctorants : 6 millions d'euros seront destinés aux étudiants qui s'engageront en 2021 dans une thèse. Il s'agit en effet de commencer à augmenter le nombre de thèses financées par l'État ainsi que la rémunération des doctorants.

Le dynamisme de notre recherche repose également sur les agences chargées du financement de la recherche sur projet. C'est pourquoi le budget de l'ANR augmentera dès l'an prochain, pour soutenir les projets de recherche et d'innovation les plus risqués et les plus originaux. Son budget relatif aux appels à projets sera ainsi rehaussé de 117 millions d'euros en autorisations d'engagement, au bénéfice de l'ensemble des laboratoires de recherche. Le plan de relance apportera, de son côté, 286 millions d'euros supplémentaires pour financer ces appels à projets.

L'augmentation de ses crédits nous permettra de placer l'ANR sur la trajectoire des grandes agences de financement de la recherche européenne.

L'équilibre essentiel entre les financements de base et les financements compétitifs n'en reste pas moins préservé, grâce à plusieurs mécanismes.

D'ici à la fin de la programmation, les financements par appel à projets ne représenteront que 8 % environ du total des moyens consacrés à la recherche. L'effort en faveur de l'Agence nationale de la recherche ne se fera donc pas au détriment du financement de base des laboratoires. La loi de programmation de la recherche a ainsi fixé, pour 2021, une augmentation de 10 % des financements de base des laboratoires, et cette hausse atteindra 25 % à l'horizon de 2023.

Le mécanisme du préciput permettra, par ailleurs, d'abonder l'ensemble des acteurs associés à un projet lauréat : le laboratoire dont sera issue l'équipe lauréate – à hauteur de 2 % dès cette année –, l'établissement hôte et le site.

Grâce à ce mécanisme, sur le milliard d'euros d'augmentation du budget de l'ANR, ce sont plus de 400 millions d'euros de crédits de base qui irrigueront désormais l'ensemble des laboratoires, des sites et des disciplines, sur tous les territoires et dans tous les établissements, au-delà des seules équipes lauréates.

J'espère ainsi mettre fin à l'opposition stérile qui, trop souvent, perdure entre crédits de bases et crédits compétitifs. Le collectif est inhérent à la recherche, et la réussite n'est jamais le fait d'un seul ou de quelques-uns.

Les autres programmes de la Mires, qui ne relèvent pas de mon ministère, voient leurs crédits évoluer, mais uniquement du fait de mesures de périmètres, pour un total d'un peu plus de 800 millions d'euros. Cette diminution, purement faciale, n'a aucun impact sur le niveau d'ambition des autres ministères au sein de la Mires. En particulier, la baisse des crédits affectés à la recherche spatiale, qui relèvent désormais du ministère de mon collègue Bruno Le Maire, reflète essentiellement la fin du remboursement de la dette française à l'ESA et une mesure de transfert de subvention au CNES vers le budget du ministère des armées. De même, le programme *Recherche culturelle et culture scientifique*, auquel je sais que vous êtes très attachés, tout comme moi, a été transféré sur la mission « Culture », ce qui représente une baisse faciale de 110 millions d'euros des crédits de la Mires.

En plus des crédits que nous examinerons ce matin, le plan France Relance prévoit 6,5 milliards d'euros en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les prochaines années. Ainsi, 2,4 milliards d'euros seront consacrés au volet recherche et innovation des stratégies d'accélération du programme d'investissements d'avenir. Les écosystèmes de l'enseignement supérieur et de la recherche et les aides à l'innovation seront financés à hauteur de 3,1 milliards d'euros.

S'agissant plus spécifiquement de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, la garantie des prêts étudiants sera renforcée. Ainsi, 35 millions d'euros seront investis dans l'hybridation des formations et 60 millions d'euros consacrés à la création temporaire de places.

Ces places qui ont été créées pour la rentrée de 2020 et celles qui le seront pour la rentrée de 2021 sont notamment destinées à des formations paramédicales essentiellement portées par les régions, dont je tiens à saluer la coopération exemplaire au cours de ces derniers mois, mais aussi à des formations professionnelles en tension ou à des formations courtes de type Bac+1, pour accompagner les bacheliers professionnels qui n'ont pas pu entrer dans l'emploi cette année.

Enfin, toujours dans le cadre de France Relance, des crédits seront consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur, de la recherche et du réseau des œuvres, en réponse aux appels à projets qu'Olivier Dusopt et moi-même avons lancés.

Plus de 1 500 dossiers ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ils couvrent l'ensemble du champ bâtimentaire : universités, organismes de recherche, grandes écoles, Crous, logements étudiants, restaurants universitaires, et ce dans toutes les régions, y compris les territoires ultramarins. Les projets retenus seront présentés dans le courant du mois de décembre.

Je me félicite de cet investissement massif du plan de relance en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre de la loi de programmation se traduisent très concrètement. Au-delà de la recherche, c'est l'ensemble de la Mires qui est confortée sur tous ses volets.

Dès l'an prochain, notre recherche sera réarmée pour faire face aux grands défis de demain, continuer le combat contre la covid-19 et préparer notre avenir.

La lutte contre la précarité étudiante se poursuivra sans relâche. Nous continuerons à accompagner l'ensemble de nos jeunes dans leur épanouissement et leur réussite, je vous le garantis.

En conclusion de ce propos, je tiens à saluer l'ancien sénateur Philippe Adnot, qui fut durant quinze ans rapporteur spécial de la Mires. Ce projet de loi de finances est le premier, depuis toutes ces années, que nous examinons sans lui. *(Applaudissements sur des travées du groupe RDPI et du groupe Les Républicains.)*

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Recherche et enseignement supérieur	28 618 942 446	28 487 882 591
Formations supérieures et recherche universitaire	13 913 248 044	14 011 749 344
<i>Dont titre 2</i>	<i>512 533 454</i>	<i>512 533 454</i>
Vie étudiante	2 901 879 456	2 900 849 456
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	7 315 288 458	7 163 123 272
Recherche spatiale	1 635 886 109	1 635 886 109
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	1 917 072 544	1 758 371 121
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	572 522 837	653 995 570
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	363 044 998	363 907 719
<i>Dont titre 2</i>	<i>228 454 481</i>	<i>228 454 481</i>

Mme la présidente. L'amendement n° II-948, présenté par Mme de Marco, MM. Dossus et Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				

Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	135 000 000			
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		135 000 000		
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	135 000 000	135 000 000		
SOLDE	0	0		

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. Les autorisations d'engagement prévues dans le domaine de la recherche en aéronautique doublent dans ce projet de budget par rapport à 2020, passant de 135 millions à 270 millions d'euros. Cette augmentation ne semble pas justifiée, même si une partie de ces crédits est destinée à tenter de verdir le secteur.

Cet amendement vise à engager le débat sur cette augmentation très importante des investissements dans l'aéronautique, dont la justification dans la présentation du budget n'est pas claire. Il est proposé de rediriger ces investissements importants pour l'avenir vers le programme 172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », afin de soutenir davantage la recherche publique dans des domaines plus compatibles avec le développement durable.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Je ferai tout d'abord une remarque, puis rappellerai deux éléments qui vous inciteront peut-être à retirer cet amendement.

Tout d'abord, il est difficile de distinguer entre les crédits du plan de relance et ceux prévus dans le PLF qui sont fléchés vers l'aéronautique et qui abonderont le plan de relance.

Premier élément que je souhaite porter à votre connaissance : la recherche et développement en aéronautique représente 35 000 emplois. Ce n'est pas le moment de fragiliser cette filière, qui a beaucoup souffert du confinement.

Deuxième élément, que vous avez d'ailleurs évoqué en présentant votre amendement : ces crédits vont abonder le verdissement de la filière aéronautique. Il ne faut pas se leurrer, ma chère collègue, nous continuerons à prendre l'avion.

Je demande donc le retrait de l'amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. Vous le savez, madame la sénatrice, il est de notre responsabilité collective de soutenir au mieux cette filière afin de préparer le retour à la normale, lequel n'est pas attendu avant 2022, au plus tôt.

Pour y procéder avec ambition, nous avons souhaité qu'une part notable du plan de relance soit consacrée à cette filière, avec une obligation de transition environnementale du secteur de l'aviation. Celui-ci doit en effet se réinventer pour mieux tenir compte de la nécessité d'un développement durable et responsable.

Comme M. le rapporteur spécial, je demande donc le retrait de l'amendement ; à défaut, l'avis sera défavorable.

Mme la présidente. Madame de Marco, l'amendement n° II-948 est-il maintenu ?

Mme Monique de Marco. Oui, car je n'ai pas été convaincue.

Nous demandons simplement que ces financements soient redirigés vers le secteur des recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires, dans le cadre du développement durable. Nous parlons tout de même d'un doublement de crédits ! Ce montant devrait être attribué à un type de recherche allant davantage dans le sens de l'histoire.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-948.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-894, présenté par MM. Ouzoulias et Bacchi, Mme Brulin et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de compensation du glissement vieillesse technicité (GVT)

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
------------	----------------------------	---------------------

	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>		59 313 000		59 313 000
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
Fonds de compensation du glissement vieillesse technicité (GVT)	59 313 000		59 313 000	
TOTAL	59 313 000	59 313 000	59 313 000	59 313 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. Nous pourrions intituler cet amendement « Où l'on retrouve le GVT », car nous en avons déjà parlé lors de l'examen de la loi de programmation de la recherche. De nouveau, je me permets d'engager avec vous, madame la ministre, un débat sur le problème de la non-compensation par l'État du glissement vieillesse technicité.

Tout le monde partage ce constat, il s'agit, pour les établissements supérieurs, d'une charge de 50 millions d'euros et pour, les opérateurs de la recherche, de 9 millions d'euros.

Nous savons tous aussi, et nos rapporteurs l'ont montré, que, pour pallier cette non-compensation, les établissements ne procèdent pas aux embauches pourtant prévues dans le budget qui a été voté par la représentation nationale. Ce sont ainsi environ 4 000 postes d'agents titulaires qui n'ont pas été pourvus du fait de la non-compensation. Ce point est extrêmement important, car c'est un nombre de postes considérable.

Je connais votre argumentation et, par prolepse, j'y réponds dès à présent. Vous allez nous dire que la compensation se fera sans doute dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion. En tant que parlementaires, nous estimons que ce dialogue – je reprends les propos de notre rapporteure spéciale Vanina Paoli-Gagin – pose un problème quant au choix des critères, lesquels ne nous sont pas soumis, et quant à la façon dont vous attribuez ces sommes à chaque établissement. Si l'on ajoute la non-compensation du GVT au dialogue stratégique et de gestion, on constate qu'une partie très importante des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche échappe complètement à l'analyse du Parlement.

Mes chers collègues, il faudra nous poser fortement, à un moment donné, la question de la sincérité d'un budget qui ne nous permet pas de peser sur les arbitrages politiques relatifs à des montants pourtant considérables. Nous devons en revenir à une démarche beaucoup plus conforme à l'esprit de la Constitution, laquelle dispose que le Parlement vote la loi.

Si nous ne parvenons pas à obtenir suffisamment d'informations, il nous faudra œuvrer, monsieur le président de la commission de la culture, afin d'exercer un contrôle bien plus rigoureux de la mise en place des crédits...

M. Max Brisson. Très bien !

M. Pierre Ouzoulias. ... et de reporter une partie, complètement inutile, du travail que nous faisons ici sur le contrôle sur place et sur pièces.

M. Max Brisson. Excellent !

Mme la présidente. L'amendement n° II-690, présenté par Mme S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach et Magner, Mme Monier, M. Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien aux organismes de recherche

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		50 000 000		50 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
Soutien aux organismes de recherche	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sylvie Robert.

Mme Sylvie Robert. Cet amendement est dans le même esprit que celui présenté par Pierre Ouzoulias. Il s'agit de créer un nouveau programme, à hauteur de 50 millions d'euros, pour compenser le GVT au sein des établissements d'enseignement supérieur.

Mme la présidente. L'amendement n° II-896, présenté par MM. Ouzoulias et Bacchi, Mme Brulin et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>		45 864 710		45 864 710
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	45 864 710		45 864 710	
<i>dont titre 2</i>	45 864 710		45 864 710	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				

Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	45 864 710	45 864 710	45 864 710	45 864 710
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. Permettez-moi de continuer à développer cette problématique : pourquoi est-il important que ces postes sous plafond que nous votons soient affichés ?

Vous le savez, dans un certain nombre de disciplines, notamment les sciences humaines et sociales, les seuls débouchés possibles se trouvent dans la fonction publique. Si vous n'indiquez pas aux jeunes qui se lancent dans un *cursum honorum* extrêmement compliqué quelles sont les potentialités de recrutement dont ils pourraient bénéficier, ils n'iront jamais jusqu'à la thèse. Or la France connaît une baisse continue du nombre de thésards. Il faut absolument leur indiquer, sur la longue durée, quels postes ils pourront viser, afin de leur donner un petit espoir de débouché faisant suite à des études de plus en plus longues et difficiles.

Mettre à disposition des établissements des moyens pour créer des postes hors plafond, ce n'est pas suffisant. Ce manque d'affichage politique est cruel et entraîne une perte très forte de valeur des études supérieures, notamment en sciences humaines et sociales. Il est donc important, je le répète, de revenir à des principes plus conformes à l'esprit de la loi et de la Constitution, et notamment à celui-ci : les missions de service public sont assurées par des fonctionnaires.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-894 ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. L'objectif de cet amendement peut tout à fait se concevoir. La commission en demande néanmoins le retrait, au profit de ceux qu'elle a déposés, qui nous semblent plus à même de répondre aux enjeux.

Les amendements de la commission des finances, vous le savez, visent à redéployer 20 millions d'euros au profit des organismes de recherche, pour dégager de nouvelles marges de manœuvre en faveur des opérateurs pour lesquels le GVT n'est plus compensé – vous avez raison de le rappeler – depuis de nombreuses années.

Le présent amendement est, par ailleurs, par trop restrictif, puisqu'il ne vise que la compensation du GVT. Dans la mesure où les organismes sont libres d'équilibrer leur budget comme bon leur semble, nous considérons qu'il faut leur laisser cette liberté pour qu'ils puissent disposer des crédits supplémentaires que nous leur octroyons de la manière qu'ils trouvent préférable.

Enfin, vous proposez de compenser la hausse de la charge des universités en vidant l'enveloppe destinée aux établissements d'enseignement privé, qui ne disposent pourtant que de moyens très limités pour faire face à l'afflux de nouveaux élèves. Cela ne me semble ni juste ni réaliste.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n° II-690 et II-896 ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Sur l'amendement n° II-690 présenté par Mme Sylvie Robert, je suis dans le même état d'esprit que ma collègue rapporteur spécial. Je trouve dommage de proposer d'ouvrir un programme complémentaire pour compenser le GVT.

Je souhaite le retrait de cet amendement au profit de celui de la commission, que je présenterai dans la suite de la discussion et qui est un peu moins gourmand, tout en laissant le libre choix aux opérateurs pour la gestion de cette somme complémentaire.

Sur l'amendement n° II-896 présenté par Pierre Ouzoulias et la question qu'il a très bien posée, je souhaite connaître l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. Sur l'amendement n° II-894, l'avis est défavorable.

Nous en avons souvent parlé, le GVT n'est plus compensé depuis la LRU, soit depuis l'instauration de l'autonomie des établissements et du transfert de la masse salariale auxdits établissements.

Depuis 2017, nous menons un dialogue, qui était au départ totalement informel puis a été formalisé – le dialogue stratégique et de gestion – et qui sera étendu dès cette année à l'ensemble des établissements. Dans ce cadre, nous allons continuer à aider les établissements qui rencontrent des difficultés liées à l'évolution tendancielle de leur GVT.

Lors du passage à l'autonomie, certains établissements ont correctement déclaré leur masse salariale et leurs besoins, en mentionnant l'ensemble des postes ouverts sous plafond et non pas uniquement la réalité de leurs dépenses salariales. D'autres, en revanche, ont peut-être commis l'erreur de déclarer leurs dépenses salariales, et non pas le volume global de leurs emplois sous plafond. Le problème vient de là, cela fait dix ans qu'il dure et que nous essayons de le résoudre.

Quoi qu'il en soit, nous continuerons à accompagner les établissements.

Les explications que je viens d'exposer s'appliquent également à l'amendement n° II-690. En outre, le gage proposé au travers de cet amendement porte sur le programme 172, le soutien à la recherche, et je ne souhaite pas que l'on y touche. Le Gouvernement est donc défavorable à cet amendement.

Enfin, j'en viens à l'amendement n° II-896.

Le budget prévoit la possibilité de recruter jusqu'à 700 emplois sous plafond supplémentaires. La hausse du nombre d'emplois que vous constatez, que vous considérez

comme des emplois hors plafond et précaires, provient de l'augmentation du nombre de doctorants, qui sont effectivement en CDD.

En outre, vous proposez de prélever les crédits sur le programme 150, ce qui reviendrait à transférer des emplois des universités vers les organismes de recherche, ce qui ne me semble pas souhaitable. Pour mémoire, nous augmentons le nombre d'emplois sous plafond de 315 pour le programme 172 et de 385 pour le programme 150. C'est un équilibre à conserver. Le Gouvernement est donc également défavorable à cet amendement.

Mme la présidente. Quel est donc l'avis de la commission sur l'amendement n° II-896 ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Vous venez de nous expliquer, madame la ministre, que 315 emplois sous plafond seraient créés, mais ces 315 emplois correspondent en réalité à des emplois sous plafond vacants, qui n'ont pas donné lieu à un recrutement l'an passé ; vous transférez donc des vacances d'emploi d'une année sur l'autre !

Mme Sylvie Robert. C'est vrai !

M. Pierre Ouzoulias. Ce n'est pas ce que j'appelle des créations de postes. C'est ce que j'ai résumé par la formule « vous financez des promesses par des promesses ».

Sur le fond, je crois que nous devons avoir un débat sur la sincérité budgétaire. Je comprends bien l'intention qui vous pousse à transférer de plus en plus les moyens vers les établissements et les opérateurs, mais si nous n'avons pas, dans le budget, la répartition des crédits par opérateur, cela revient tout simplement à nous demander de signer un chèque en blanc aux établissements et aux opérateurs, puis de faire usage de notre droit d'examen du budget *a posteriori* ; cela pose un

problème de fond ! Ainsi, je vous le prédis, très bientôt, nous pourrons faire notre discussion budgétaire en un quart d'heure, à la buvette, car il n'y aura plus rien à discuter.

M. Patrick Kanner. Elle est fermée ! (*Sourires.*)

M. Pierre Ouzoulias. Oui, c'est vrai, et il n'y a plus de bordeaux, donc ce sera compliqué... (*Nouveaux sourires.*)

Ainsi, mes chers collègues, nous devons avoir, entre nous, un débat fondamental pour déterminer le rôle du Parlement en matière de contrôle budgétaire.

Mme Sylvie Robert. Absolument !

M. Pierre Ouzoulias. Si vous me dites que le contrôle n'est plus *a priori* mais *a posteriori*, et que nous nous donnons les moyens d'évaluer complètement la politique, pourquoi pas ? Je suis prêt à le faire, mais c'est quelque chose qu'il faut affirmer politiquement, et, dans ce cas, il faut alléger nos débats, parce qu'ils ont un côté extrêmement théorique.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-894.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-690.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-896.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-992, présenté par M. Rapin, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		20 000 000		20 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Rapin, *rapporteur spécial*. Si vous me le permettez, madame la présidente, je présenterai en même temps l'amendement n° II-993, qui est complémentaire.

Mme la présidente. J'appelle donc en discussion l'amendement n° II-993, présenté par M. Rapin, au nom de la commission des finances, et ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :
(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	20 000 000		20 000 000	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur spécial.

M. Jean-François Rapin, *rapporteur spécial*. Lors de nos débats sur la LPR, il avait été souhaité que l'on puisse redonner quelque souffle aux opérateurs de recherche. Nous avons constaté, en examinant le présent PLF, que les crédits abondant l'ANR, tant en autorisations d'engagement qu'en crédits de paiement, étaient très importants.

Or, après en avoir discuté avec l'ANR dans le cadre de nos auditions, nous n'avons pas senti de contrainte ni de tension au sein de cette agence, même s'il faut toujours bien faire attention à ce que l'on fait. Par conséquent, la commission propose de transférer 20 millions d'euros vers les opérateurs de recherche : l'amendement n° II-992 vise à transférer ces crédits du programme 172 au programme 150 et l'amendement n° II-993, qui est complémentaire, à les affecter directement aux opérateurs de recherche, donc du programme 150 au programme 172.

C'est un moyen d'apporter une forme de souffle aux opérateurs, qui pourront, je l'indiquais à Mme Robert, en faire ce qu'ils voudront, les consacrer à des opérations de recherche, à l'achat de matériel ou autre.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, *ministre*. Les amendements n°s II-992 et II-993 fonctionnent effectivement de concert.

Lors de l'examen, au Sénat, du projet de loi de programmation de la recherche, les débats que nous avons eus en séance ont conduit, sur l'initiative des commissions des finances et de la culture, à des inflexions de la trajectoire du Gouvernement, au travers notamment d'un abondement de l'ANR, à hauteur d'un peu plus de 400 millions d'euros du plan de relance, au cours des deux prochaines années. Cet abondement est consolidé au travers d'autres mesures du plan de relance, notamment la mesure de soutien à la recherche et au développement.

Je l'ai toujours dit, le renforcement des moyens de l'ANR doit s'inscrire dans un équilibre, avec le renforcement des moyens de base des laboratoires. Telle était bien l'intention du Gouvernement et nous avons prévu de renforcer ces moyens, en gestion. Toutefois, puisque ces amendements permettent de le matérialiser et d'en rendre compte avec plus de clarté dans le budget, le Gouvernement émet un avis favorable.

Mme Laure Darcos, *rapporteuse pour avis*. Très bien !

Mme la présidente. C'est assez rare pour être souligné...
(Sourires.)

La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Madame la ministre, vous venez de sauver votre budget ; bravo, monsieur le rapporteur spécial !

J'ai toutefois une question sur les 100 millions d'euros du plan de relance.

J'ai questionné M. Dussopt pour tenter de comprendre l'affectation exacte de cette somme. Selon le bleu budgétaire, ces 100 millions d'euros permettront à l'ANR de financer 80 % des salaires des chercheurs du privé accueillis dans des laboratoires publics. Mais pour quelle recherche ? Continueront-ils leur recherche privée dans un laboratoire public ou participeront-ils à l'activité des programmes publics dans ce laboratoire ? S'il s'agit de continuer une activité privée en touchant un salaire payé, à 80 %, par l'ANR, dans la mesure où, par ailleurs, leurs recherches sont déjà financées par le CIR, cela signifie qu'ils percevront l'argent du crédit d'impôt recherche et de l'ANR ; cela pose problème.

Il faudrait que vous nous expliquiez cela clairement. M. Dussopt n'avait pas pu me donner d'explication satisfaisante – je ne lui en fais pas le reproche, c'était très technique –, mais vous pouvez le faire, afin que je comprenne exactement comment ces 100 millions d'euros seront utilisés. Je crains – c'est peut-être un procès d'intention – que Bercy n'ait accordé sans difficulté de l'argent qui ne sera pas utilisable. Je le répète, je pense qu'on nous a un peu trompés sur les formes de l'accord obtenu en commission mixte paritaire.

Mme la présidente. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Laure Darcos, rapporteure pour avis de la commission de la culture. Je veux saluer le travail accompli très en profondeur par notre rapporteur spécial. Nous avons eu cette discussion juste avant la réunion de la commission mixte paritaire. C'était compliqué : le Sénat devait accepter une trajectoire à dix ans au lieu de sept, et l'abondement prévu pour les premières années nous paraissait encore flou.

Ainsi, je le disais dans mon intervention, ces 20 millions d'euros permettent au moins, cher collègue Ouzoulias, de clarifier symboliquement les choses. Je vous remercie donc, madame la ministre ; il est en effet rare qu'un membre du Gouvernement émette un avis favorable sur ce genre d'amendement. C'est un geste symbolique fort que j'attendais ;

j'espère que vous suivrez cette disposition dans la navette parlementaire, afin que, *in fine*, ces amendements restent dans le texte.

M. Julien Bargeton. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Max Brisson, pour explication de vote.

M. Max Brisson. Je salue le travail de dentelle du rapporteur spécial, Jean-François Rapin, qui a demandé et a partiellement obtenu que vous matérialisiez les engagements que vous aviez pris, madame la ministre, lors des débats sur la loi de programmation de la recherche.

Cela dit, lors de la discussion générale, l'expression « tour de passe-passe » a été utilisée trois fois. Il faut le reconnaître, ces 100 millions d'euros s'apparentent aussi à un tour de passe-passe, dont Pierre Ouzoulias a parfaitement compris la forme et le fond. Sur le fond, nous pouvons ne pas être d'accord, mon cher collègue, mais, sur la forme, vous avez tout à fait raison, c'est bien de cela qu'il s'agit.

À la suite de notre accord en commission mixte paritaire, nous attendions un geste. Nous avons le sentiment que ces engagements tardaient à se concrétiser ; vous faites un pas, en les matérialisant ; ce n'est qu'un premier pas, mais, comme Laure Darcos, je tiens à le saluer.

Par conséquent, les sénateurs du groupe Les Républicains voteront, finalement, les crédits de la mission.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-992.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-993.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-176 rectifié *bis*, présenté par Mmes Noël, F. Gerbaud, Garriaud-Maylam et Deromedi, MM. Pellevat, Lefèvre, Mandelli, Sautarel, Courtial et B. Fournier, Mme Bonfanti-Dossat, MM. Bonne, Cuypers et D. Laurent, Mmes Joseph, Raimond-Pavero et Ventalon et M. Savin, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	18 000 000		18 000 000	
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		18 000 000		18 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				

Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Antoine Lefèvre.

M. Antoine Lefèvre. Nous le rappelons au travers de cet amendement porté par Mme Noël, chaque année, en France, environ 2 500 nouveaux cas de cancers pédiatriques sont diagnostiqués. Le cancer représente ainsi la première cause de décès par maladie chez l'enfant. Pourtant, la recherche oncopédiatrique manque cruellement de moyens financiers. Actuellement, moins de 3 % des financements publics pour la recherche sur le cancer sont alloués aux cancers de l'enfant ; ce ratio est insuffisant.

Les besoins manquants dans ce domaine sont évalués entre 10 millions et 20 millions d'euros par an. Il est primordial d'accroître le financement public dédié à cette recherche. C'est pourquoi cet amendement vise, pour financer la recherche oncopédiatrique, à doter de 18 millions d'euros supplémentaires l'action Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé, en les attribuant à l'Inserm ; ils pourront ensuite être attribués à l'INCa.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Nous partageons bien entendu l'ambition qui motive cet amendement : soigner au mieux les cancers pédiatriques. Nous constatons aussi qu'il existe moult modes de financement : INCa et Inserm, auxquels s'ajoutent les associations, pleinement impliquées, et même l'Union européenne, dont le programme Horizon Europe consacre des crédits importants à des appels à projets.

Cela étant, je ne peux vous suivre sur l'aspect budgétaire et les transferts proposés, mon cher collègue. Ce n'est pas en abondant de 18 millions d'euros un dispositif que l'on réglera le problème de l'éparpillement financier. La commission demande donc le retrait de cet amendement, sans émettre d'avis défavorable, car elle soutient la cause.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. C'est un sujet qui nous occupe également ; nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'en débattre. Aujourd'hui, nous sommes totalement incapables d'estimer combien d'argent est consacré à la recherche sur les cancers pédiatriques en France.

Quelque 5 millions d'euros ont été spécifiquement dédiés à cette cause dans le PLF pour 2020 et dans le PLF pour 2021 ; ils ont conforté la recherche sur les cancers pédiatriques. Nous les avons confiés à une « *task force* » composée de collectifs et d'associations et coordonnée par l'INCa. Cela a permis de soutenir la mobilité internationale de jeunes chercheurs, de financer, à hauteur de 3,5 millions d'euros, des programmes spécifiques de recherche sur les cancers pédiatriques, qui sont assimilables à des maladies rares – en

effet, on ne les comprend pas, sinon ils se traiteraient comme les cancers de l'adulte –, et la mise en place d'un portail, qui centralise toutes les connaissances sur le cancer pédiatrique. Cela a également permis de financer des projets de recherche paraissant originaux et audacieux, même en l'absence de données préliminaires à l'INCa.

Par ailleurs, nous avons cherché à savoir quels étaient, de manière générale, les financements dédiés à la recherche sur les cancers pédiatriques. Nous les estimons à environ 12 % du financement total des projets de l'INCa, de l'ITMO cancer au sein d'Aviesan et des programmes d'investissements d'avenir des instituts hospitalo-universitaires et des projets de recherche hospitalo-universitaires, soit 10,5 millions d'euros ; cela représente 36 millions d'euros du budget de l'INCa. Bref, c'est déjà largement supérieur au financement que vous souhaitez.

En outre, le rapporteur spécial l'a rappelé, c'est une priorité que nous avons promue à l'échelon européen – je m'y étais engagée –, qui a fait de la lutte contre le cancer l'une de ses priorités pour les sept prochaines années, avec un sous-chapitre spécifiquement dédié aux cancers pédiatriques.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Monsieur Lefèvre, l'amendement n° II-176 rectifié *bis* est-il maintenu ?

M. Antoine Lefèvre. Je remercie à la fois le rapporteur spécial et la ministre, dont l'explication a été très complète. Je souhaitais avoir un certain nombre d'informations, elle me les a données ; sur ce sujet, il est important d'avoir les vrais chiffres. Vous avez aussi donné quelques perspectives ; je souhaite que cela reste une priorité, mais je retire mon amendement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-176 rectifié *bis* est retiré.

L'amendement n° II-204 rectifié, présenté par MM. Sol et H. Leroy, Mme Bonfanti-Dossat, M. Burgoa, Mmes Berthet, Gruny et Eustache-Brinio, MM. Laménie, Savary et Houpert, Mmes Garriaud-Maylam et Deromedi, M. Vogel, Mme F. Gerbaud, MM. Pellevat et Bascher, Mmes Joseph, Lassarade et V. Boyer, M. Brisson, Mme Malet, MM. Piednoir et Genet, Mme M. Mercier et MM. Lefèvre, B. Fournier, Bonne, Bonhomme, Mandelli, Calvet, Belin et Charon, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	15 000 000		15 000 000	
Recherche spatiale		15 000 000		15 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean Sol.

M. Jean Sol. Cet amendement reprend une recommandation de l'IGAS relative à l'évaluation du fonctionnement des centres d'action médico-sociale précoce, des centres médico-psycho-pédagogiques et des centres médico-psychologiques infanto-juvéniles ; cette recommandation visait à renforcer la connaissance en santé mentale et sur le handicap, afin d'en améliorer la compréhension.

La première branche de cette recommandation du rapport de l'IGAS vise à augmenter les moyens de la recherche en épidémiologie. Cette discipline scientifique, majeure en santé publique, étudie les causes de distribution des maladies au sein de la population. Cet amendement vise à augmenter les crédits affectés non pas à l'épidémiologie en général, mais à l'épidémiologie portant sur les troubles psychiatriques des mineurs. C'est d'ailleurs le sens du rapport d'information rédigé, en 2017, par le sénateur Michel Amiel, dans le cadre de la mission d'information sur la situation de la psychiatrie des mineurs en France.

Au sein du programme 172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », d'un montant total de 6,8 milliards d'euros, 1,2 milliard d'euros sont consacrés à l'action n° 15, Recherches scientifiques et technologiques en sciences de la vie et de la santé. Le budget annuel de l'Inserm consacré à la psychiatrie étant de près de 150 millions d'euros, nous proposons de prévoir une majoration de 15 millions d'euros des crédits de cette action, soit 10 % du montant inscrit.

La crise sanitaire que nous traversons nous appelle à la prudence, à l'anticipation et à la prévention des troubles psychiques et psychiatriques.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Je suis assez à l'aise pour parler du sujet, parce que je faisais partie de la mission d'information de 2017, dont M. Amiel était rapporteur, et j'avais assisté à beaucoup d'auditions.

Je comprends le sens de votre amendement ; c'est moins un amendement financier qu'un amendement visant à sensibiliser au sujet, afin que des données sur ce thème se développent. Le problème est que ces données restent relativement inaccessibles, car elles concernent des mineurs, et je ne sais pas si un amendement de 15 millions d'euros pourrait changer les dispositions relatives à cette question.

En outre, le gage prévu dans l'amendement est très sensible ; il concerne la recherche spatiale. Or il est important pour l'avenir – tant pour la recherche que pour la protection de la planète – de ne pas trop grever ce budget, auquel on a affecté, au titre du plan de relance, beaucoup de crédits destinés à « booster » la fusée.

La commission demande donc le retrait de cet amendement, même si elle est très sensible à la cause ; nous souhaiterions avoir de telles données, mais elles sont difficiles à obtenir.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. Je veux apporter quelques précisions.

Le rapporteur spécial l'a indiqué, le problème particulier des troubles psychiatriques chez les mineurs est que nous avons beaucoup de difficultés à les suivre, s'agissant, justement, de mineurs. La meilleure initiative prise à ce sujet a consisté à créer une cohorte de suivi, la cohorte ELFE, qui suit plus de 18 000 enfants de la naissance à l'âge adulte, sur tous les aspects de la vie : dimension physiologique – santé physique et mentale –, mais aussi questions sociales et environnementales, entourage familial, milieu scolaire et capacité de socialisation.

Nous venons de renouveler le financement de cette cohorte à hauteur de 2,7 millions d'euros, au titre du PIA, auxquels s'ajoutent 2,4 millions d'euros du ministère.

Se pose également la question de l'accompagnement de ces enfants, afin de comprendre mieux ce qui les affecte. Ainsi, vous le savez, il était prévu, dans la feuille de route Santé

mentale et psychiatrie, le recrutement de dix postes de chef de clinique en pédopsychiatrie, afin de renforcer cette filière sinistrée dans le milieu médical et de soutenir la recherche en santé mentale chez l'enfant. Or j'ai le plaisir de vous annoncer que, *in fine*, vingt-cinq postes ont été créés entre 2018 et 2020, soit un nombre deux fois et demie plus important que ce qui était prévu. C'est la preuve que nous avons réussi à sensibiliser de jeunes chefs de clinique à cette question.

Enfin, le programme sur l'autisme nous permet de mieux comprendre les troubles du neurodéveloppement.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Monsieur Sol, l'amendement n° II-204 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean Sol. Je vous ai écoutée attentivement, madame la ministre. J'espère que vos annonces seront bien suivies d'effets ; nous y serons en tout cas attentifs. Beaucoup reste à faire dans ce domaine.

Monsieur le rapporteur spécial, la recherche spatiale est effectivement importante, mais la psychiatrie des mineurs l'est tout autant, à mes yeux. C'est pour cela que j'ai souhaité mettre l'accent sur cette question.

Néanmoins, je retire mon amendement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-204 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-895, présenté par MM. Ouzoulias et Bacchi, Mme Brulin et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Plan de déprécarisation et de recrutement sous plafond

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>		13 321 731		13 321 731
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
Plan de déprécarisation et de recrutement sous plafond	13 321 731		13 321 731	
<i>dont titre 2</i>	13 321 731		13 321 731	
TOTAL	13 321 731	13 321 731	13 321 731	13 321 731
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. J'ai déjà amplement disserté sur le sujet. Je retire donc cet amendement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-895 est retiré.

L'amendement n° II-917, présenté par Mme de Marco, MM. Dossus et Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	7 700 000		7 700 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		7 700 000		7 700 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	7 700 000	7 700 000	7 700 000	7 700 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. Pour rédiger cet amendement, nous nous sommes fondés sur des études récentes portant sur les conséquences de la crise sanitaire sur les jeunes de 16 à 25 ans. Ces études révèlent que, au cours des trois derniers mois, parmi les 18-25 ans, 35 % des personnes interrogées ont renoncé à se soigner, 42 % ont évoqué des difficultés à payer des actes médicaux ou des médicaments et 73 % ont déclaré avoir été psychologiquement affectées.

Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires souhaite donc le recrutement d'assistants sociaux supplémentaires. En Allemagne, on compte un assistant social pour 5 000 étudiants, quand, en France, on en compte un pour 12 000 étudiants. Ainsi, nous proposons, au travers de cet amendement, de recruter des accompagnants pour atteindre un ratio d'un assistant social pour 7 000 étudiants.

Vous avez tous beaucoup parlé de la précarité dans le milieu universitaire et chez les étudiants. J'espère donc que cet amendement trouvera un écho favorable...

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Nous partageons naturellement les préoccupations des auteurs de cet amendement ; ces chiffres sont effectivement très alarmants, et la question de la santé des étudiants est cruciale dans le contexte actuel. On ne peut qu'être favorable à la mise en place d'un accompagnement plus personnalisé.

Toutefois, nous doutons du caractère opérationnel de l'amendement tel qu'il est rédigé ; il ne nous semble pas que la hausse des crédits permettrait de recruter des assistants sociaux, puisque le plafond d'emploi reste inchangé.

Par ailleurs, il faut aussi apporter une aide aux étudiants qui ne dépendent pas directement du Crous et qui sont en situation précaire sans pour autant bénéficier d'une bourse sur critères sociaux.

Enfin, la création de la contribution de vie étudiante et de campus visait justement à répondre à la problématique que vous soulevez, en favorisant des actions autour de la santé sur les campus. D'ailleurs, la ministre pourrait-elle nous éclairer sur les actions mises en œuvre à l'aide de cette contribution et sur les dispositifs déployés pour accompagner les étudiants dans la période très difficile qu'ils vivent ?

Pour toutes ces raisons, la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. Je vais vous apporter quelques précisions.

La contribution de vie étudiante et de campus a permis la création de centres de santé universitaire dans près d'une quarantaine de campus. Quelle est l'utilité de ces maisons de santé, si l'on peut dire ? Elles permettent d'offrir aux étudiants, sans avance de leur part, des consultations de médecine générale et spécialisée.

Nous sommes en train de mener une expérimentation dans quatre départements, au travers de conventions conclues entre les établissements, la CNAM et des psychologues, afin d'intégrer, dans ces maisons, des psychologues rémunérés pouvant rencontrer les étudiants. À Clermont-Ferrand, une initiative spécifique a été prise : l'établissement a utilisé la CVEC pour conclure cette convention. L'essentiel, c'est de mettre cet accompagnement à la disposition des étudiants.

Le deuxième problème, qui est reconnu par toutes les associations étudiantes, est qu'un étudiant qui a 20 ans et qui ne se sent pas bien ose le dire. Notre idée est que des étudiants relais convainquent leurs camarades de demander une aide psychologique. Selon les associations étudiantes, convaincre ces jeunes de 18 ou 20 ans qu'ils peuvent, sans en avoir honte, demander de l'aide constitue presque le premier défi. Nous travaillerons sur ce sujet prioritairement.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement demande le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Madame de Marco, l'amendement n° II-917 est-il maintenu ?

Mme Monique de Marco. Oui, je le maintiens.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-917.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-919, présenté par Mme de Marco, MM. Dossus et Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante	2 000 000		2 000 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires				
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables		2 000 000		2 000 000
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Monique de Marco.

Mme Monique de Marco. L'action n° 03, Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives, du programme « Vie étudiante » connaît une baisse de 300 000 euros par rapport au budget pour 2020. Nous considérons pourtant qu'elle mériterait d'être augmentée, car le nombre d'étudiants a progressé de 1,3 % depuis la dernière année universitaire. Ces crédits permettent de financer des services de santé universitaires qui jouent un rôle de prévention et peuvent effectuer certaines prescriptions et actes médicaux, dont les vaccinations. Nous en aurons peut-être besoin dans le cadre de la crise du covid-19.

Cet amendement est gagé par une diminution de l'action n° 14, Recherche et développement dans le domaine de l'aéronautique civile, du programme 190.

Mme la présidente. L'amendement n° II-689, présenté par Mme S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach et Magner, Mme Monier, M. Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				

Vie étudiante	300 000		300 000	
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		300 000		300 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles dont titre 2				
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy.

M. Christian Redon-Sarrazy. Cet amendement vise à rétablir au niveau de la loi de finances pour 2020 le montant des crédits alloués à l'action n° 03, Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives. Malheureusement, ces crédits sont abaissés de 300 000 euros, alors que la question du bien-être physique et psychologique des étudiants est fortement posée par les confinements successifs. Rappelons que la période actuelle est extrêmement difficile pour beaucoup d'entre eux, qui peuvent être isolés, privés de ressources et vivre dans des logements exigus.

Afin d'assurer sa recevabilité, le présent amendement, qui vise à abonder de 300 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action n° 03, Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives, du programme 231, « Vie étudiante », tend à diminuer de 300 000 euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action n° 02, Agence nationale de la recherche, du programme 172, « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. On ne peut que partager les préoccupations exprimées par les auteurs de ces amendements. Toutefois, j'en demande le retrait pour deux raisons.

Premièrement, la différence de 300 000 euros que vous pointez du doigt provient d'une baisse des dépenses de fonctionnement, plus précisément d'une baisse des cotisations Urssaf accident du travail-maladie professionnelle pour les stages effectués par les étudiants, ainsi que les rentes versées par l'État pour la réparation des accidents du travail. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une diminution des dépenses d'intervention au profit de la santé des étudiants ou encore de la vie associative et culturelle de l'université.

Deuxièmement, je vous informe du fait que le plan de relance abondera cette action à hauteur de 1,5 million d'euros au titre du dispositif « Cordées de la réussite ».

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. C'est également une demande de retrait.

Comme l'a indiqué Mme la rapporteure spéciale, il s'agit simplement d'une constatation de sous-dépense concernant les cotisations pour les accidents du travail. Vous le savez, il s'agit d'une dépense de guichet ; si elle devait, par malheur, augmenter en 2021, nous paierions ces cotisations.

Mme la présidente. Madame de Marco, l'amendement n° II-919 est-il maintenu ?

Mme Monique de Marco. Oui, je le maintiens.

Mme la présidente. Monsieur Redon-Sarrazy, l'amendement n° II-689 est-il maintenu ?

M. Christian Redon-Sarrazy. Je le maintiens également.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-919.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-689.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-688, présenté par Mme S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach et Magner, Mme Monier, M. Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		1 000 000		1 000 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Sylvie Robert.

Mme Sylvie Robert. Les écoles nationales d'architecture ont fait l'objet d'une réforme importante dans le cadre de la loi Création, architecture et patrimoine, dont nous avons débattu durant de nombreux mois dans cet hémicycle. Cette réforme a porté à la fois sur leur modèle de gouvernance et sur le statut d'enseignant-chercheur.

Depuis de nombreux mois, ces écoles sont dans une situation très difficile – nous en parlerons ce soir en examinant la mission « Culture », donc je suis rapporteure pour avis. Elles ont d'ailleurs fait grève avant la période de confinement.

La recherche est un enjeu absolument fondamental pour répondre aux défis professionnels, sociaux, mais aussi environnementaux auxquels les architectes seront confrontés demain. Or quinze postes avaient été signés ou promis – vous me préciserez le terme exact, madame la ministre –, au terme d'un protocole dont je ne me souviens plus s'il a été signé avec le ministère de la culture. Dans le budget de ce dernier figure d'ailleurs la création de quelques postes dans ces écoles.

La création de ces quinze postes serait très importante pour ces écoles nationales d'architecture. C'est l'objet de cet amendement, qui vise à leur apporter 1 million d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Cet amendement d'appel soulève une vraie question. Je laisse la ministre répondre à cet appel.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. La possibilité pour les enseignants des écoles d'architecture d'avoir un statut d'enseignant-chercheur qui pourrait ressembler à celui des professeurs des autres écoles est effectivement un vrai sujet.

Je pense que vous faites référence aux propositions de 2015 des inspections générales demandant un renforcement du personnel dans ces écoles. Pendant deux années consécutives, en 2017 et 2018, ces écoles ont été confortées par le transfert de quinze emplois du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. De son côté, le ministère de la culture a non pas effectué des transferts mais créé quelques emplois.

Nous sommes en train de reprendre langue avec le ministère de la culture pour réfléchir à la manière de poursuivre cet effort pour l'année 2021. Cela se fera en gestion.

Au vu de l'importance de ce sujet, je comprends votre amendement d'appel. Cependant, j'en demande le retrait.

Mme la présidente. La parole est à M. le président de la commission de la culture.

M. Laurent Lafon, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Je voudrais saluer et soutenir l'amendement de Sylvie Robert, parce que ce sujet préoccupe notre commission. Nous en parlerons certainement cet après-midi ou ce soir lorsque nous aborderons les crédits du ministère de la culture, en particulier ceux du patrimoine.

Je souscris aux nombreux arguments avancés par Sylvie Robert à propos de la nécessité de soutenir ces écoles de patrimoine, y compris quant à l'aspect de la recherche. En effet, derrière, il est question des emplois de demain, mais aussi de la productivité – le terme n'est sans doute pas le bon – de l'architecture française par rapport aux autres pays.

Mme la présidente. Quel est donc l'avis de la commission ?

Mme Vanina Paoli-Gagin, rapporteur spécial. Favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-688.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-691, présenté par Mme S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach et Magner, Mme Monier, M. Stanzione, Mme Van Heghe, MM. Leconte, Sueur et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Validation des nominations prononcées à la suite de la délibération du 6 juin 2019 du jury d'admission au concours n° 36/02 ouvert au titre de l'année 2019 pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre National de la Recherche Scientifique dans la section 36 (sociologie et sciences du droit)

II. – En conséquence, modifier les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>				
Vie étudiante				
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires		275 000		275 000
Recherche spatiale				
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables				
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle				
Recherche duale (civile et militaire)				
Enseignement supérieur et recherche agricoles <i>dont titre 2</i>				
Validation des nominations prononcées à la suite de la délibération du 6 juin 2019 du jury d'admission au concours n° 36/02 ouvert au titre de l'année 2019 pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre National de la Recherche Scientifique dans la section 36 (sociologie et sciences du droit)	275 000		275 000	
TOTAL	275 000	275 000	275 000	275 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Patrick Kanner.

M. Patrick Kanner. Ils s'appellent Marine Al Dahdah, Margot Delon, Dante Fedele, Ève Meuret-Campfort et Pascale Ricard. Le 21 octobre dernier, un événement impensable s'est produit pour ces cinq chercheurs recrutés en 2019 au CNRS. Suite au recours d'un candidat, le tribunal administratif de Paris a annulé le concours ainsi que les nominations du jury d'admission – le requérant et son conseil ayant porté l'affaire sur ces deux points et non pas uniquement sur le premier comme cela se fait habituellement. Par cette décision du tribunal administratif de Paris, cinq lauréats ont ainsi perdu leur statut de fonctionnaire, et le CNRS a été condamné.

Ces lauréats sont aujourd'hui soutenus par 1 700 chercheurs. Leur réussite à ce concours constituait l'aboutissement d'années de travail subitement anéanties pour des raisons totalement extérieures à leur mérite et à leur excellence scientifique.

Depuis plus d'un an, forts de ce statut de fonctionnaire durement acquis et seul capable de garantir leurs droits, ces jeunes se sont engagés activement aux côtés des chercheurs qui les ont soutenus. Ils se trouvent désormais dans des centres de recherche divers, des institutions ou des disciplines grâce auxquels ils peuvent faire rayonner la recherche française à travers leurs travaux et leurs projets, en France et à l'international. Le statut de contractuel qui leur a été offert en compensation par le CNRS ne peut constituer une solution satisfaisante et pérenne.

Dans ce cadre, je vous présente, au nom du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, et, je l'espère, d'une majorité du Sénat, un amendement qui peut paraître « exotique » au regard de la situation, mais qui est le seul moyen de pouvoir établir leurs droits. Il vise à créer un nouveau programme « Validation des nominations prononcées à la suite de la délibération du 6 juin 2019 du jury d'admission au concours n° 36/02 ouvert au titre de l'année 2019 pour le recrutement de chargés de recherche de classe normale du Centre national

de la recherche scientifique dans la section 36 « sociologie et sciences du droit », doté de 275 000 euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

C'est le moyen de réintégrer, par la voie législative, ces agents avec le financement de leur emploi. J'espère que nous pourrions soutenir leur démarche pour réparer ce que j'appellerai une injustice au regard de leur engagement personnel.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Monsieur le président Kanner, je suis très ennuyé pour vous répondre, car la procédure judiciaire est encore en cours. La justice doit prendre son temps pour bien répondre à la question. Aussi, très courageusement, je demande l'avis du Gouvernement. *(Sourires.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. Je vais essayer de retracer les faits et de vous dire où nous en sommes dans ce processus juridique.

Le juge administratif a annulé, en octobre 2020, la décision de nomination de cinq lauréats du concours 2019 de l'Institut national des sciences humaines et sociales du CNRS. Ces cinq lauréats ont donc perdu le bénéfice de leur concours, ce qui, vous avez raison de le souligner, est tout à fait inhabituel – on ne demande pas, normalement, quand on s'estime lésé, que les autres le soient également.

Le jugement n'a absolument pas remis en cause la qualité de ces candidats. C'est pourquoi, face à l'urgence, pour lever toute ambiguïté et pour qu'ils conservent leur rémunération, les avantages afférents et qu'ils continuent leurs activités de recherche, le CNRS leur a immédiatement offert la possibilité de bénéficier d'un CDI.

Le CNRS a déposé un recours. L'affaire sera donc rejugée par la cour administrative d'appel. J'espère, évidemment, que ces cinq chercheurs seront rétablis dans leurs fonctions.

Le CNRS a également demandé un sursis à exécution de façon à pouvoir réintégrer les chercheurs dans leur fonction, sans attendre le jugement définitif de l'affaire, qui, malheureusement, peut prendre quelque temps.

Comme vous le voyez, le ministère, la DGRH et le CNRS sont totalement mobilisés sur ce dossier.

L'amendement que vous proposez vise à retitulariser les cinq chercheurs. Il ne répond pas vraiment à la problématique, puisque nous avons affaire à une décision de justice et non pas budgétaire ou financière. Le CNRS a le budget pour payer ces agents, puisqu'il les avait recrutés. De plus, cet amendement ne donne absolument pas leur statut de fonctionnaire à ces cinq personnes. Or c'est à cela que nous travaillons.

Vous avez probablement voulu déposer une loi de validation, qui seule permettrait sur le plan juridique de confirmer la décision de nomination des chercheurs. La forme actuelle de l'amendement ne correspond pas à cette loi de validation.

Je comprends que vous vouliez appeler mon attention sur ce cas, mais, croyez-moi, je m'en occupe en permanence. Les lois de validation impliquent un motif d'intérêt général, ce qui n'est pas toujours évident à démontrer. Or ce cas précis n'y correspond pas.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer votre amendement.

Mme la présidente. Quel est donc l'avis de la commission ?

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Même avis... ou sagesse.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Stéphane Piednoir, rapporteur pour avis de la commission de la culture. Nous avons été nombreux à être sollicités par ces cinq chercheurs, qui étaient encore fonctionnaires jusqu'à la décision du tribunal administratif de l'année dernière. Cette décision date en effet d'il y a un an, mais la procédure judiciaire, du fait du recours, est encore en cours.

Je veux saluer l'ingéniosité de Sylvie Robert et de nos collègues du groupe socialiste pour cet amendement qui, comme l'a dit le président Kanner, est effectivement un peu exotique. Néanmoins, il n'existe pas d'autre vecteur pour mettre fin à ce qui correspond tout de même à une absurdité. Certains ont à leur actif dix années d'exercice à travers des contrats dans différents laboratoires du CNRS, à Nantes ou Lille.

Vous connaissez la valeur de la réussite à un concours extrêmement exigeant. Être, du jour au lendemain, déposé de son statut de fonctionnaire par un requérant dont l'initiative est un peu surprenante aboutit à ce genre d'absurdité.

À titre personnel, je m'associe à cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Je m'associe également, de façon très forte, à cet amendement.

Il s'agit de réparer une injustice criante. Les cinq chercheurs n'ont pas mérité cette peine d'indignité nationale qui les frappe. La décision du tribunal administratif montre que la faute du CNRS est lourde, très lourde. Il y a même deux fautes.

La première est qu'il a demandé à un fonctionnaire de faire pression sur l'un des candidats pour qu'il retire sa candidature, ce qui est tout à fait anormal.

La deuxième est que, dans le procès, il n'a pas défendu ses fonctionnaires. Le tribunal administratif dit, très justement, que le CNRS n'a pas produit les témoignages montrant que le jury d'admissibilité aurait fondé son appréciation sur les seuls critères de la valeur scientifique.

Si le CNRS ne défend pas ses fonctionnaires, ce qui est quand même assez catastrophique, c'est à la représentation nationale de le faire. C'est pour cette raison que je voterai cet amendement.

Par ailleurs, madame la ministre, il y a nécessairement une réflexion à mener sur les formes de recrutement des chercheurs au CNRS. Je crois que cet empilage du jury d'admissibilité et du jury d'admission constitue une niche à contentieux et qu'il faudra envisager de revoir l'ensemble de ce dispositif. Je m'amuse en soulignant que, quand il s'agit des chaires juniors dont nous avons parlé à propos de la LPPR, cela ne vous pose aucun problème d'admettre que le premier soit pour le recrutement et le second pour la titularisation. On a donc du mal à comprendre qu'on ne pourrait pas, en l'occurrence, appliquer la jurisprudence, qui est pourtant évidente.

Je vous le dis une nouvelle fois, je voterai cet amendement, parce que ces cinq chercheurs ont droit à un jugement équitable.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Frédérique Vidal, ministre. Monsieur le sénateur Ouzoulias, je ne peux pas vous laisser dire que le CNRS n'a pas défendu ses agents. C'est quand même incroyable qu'il faille renverser la charge de la preuve ! Depuis quand doit-on faire la démonstration que le jury de recrutement a été honnête et a utilisé les bons critères ? C'est plutôt l'accusation qui doit montrer qu'il y a eu une erreur. Si, par principe, on considère que tout le monde doit démontrer qu'il n'a pas fait d'erreur, on va avoir un vrai problème.

De plus, on ne peut pas dire que le CNRS n'a pas protégé ses agents. D'ailleurs, comme je vous l'ai dit, il y a une demande de suspension de la mesure de manière à ce qu'ils puissent rester pleinement fonctionnaires.

Le jugement date d'octobre 2020. Comme vous le voyez, nous sommes déjà mobilisés sur ce sujet.

Mme la présidente. Monsieur Kanner, l'amendement n° II-691 est-il maintenu ?

M. Patrick Kanner. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-691.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

J'ai été saisie d'une demande de scrutin public émanant du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

Mme la présidente. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

Mme la présidente. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 38 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	252
Contre	92

Le Sénat a adopté.

J'appelle en discussion l'amendement tendant à insérer un article additionnel, qui est rattaché pour son examen aux crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Article additionnel après l'article 56 *octies*

Mme la présidente. L'amendement n° II-994, présenté par M. Rapin, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

I. – Après l'article 56 *octies*

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Entre 2021 et 2030, le Gouvernement remet chaque année au Parlement, avant le 1^{er} novembre, un rapport relatif à la mise en œuvre des mesures issues de la loi n° du de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

Pour l'année budgétaire en cours, il décrit, pour chaque programme, l'impact des mouvements de crédits opérés en gestion sur le respect de la programmation budgétaire.

Pour l'année budgétaire à venir, ce rapport justifie les variations par rapport à la trajectoire votée et comporte une analyse des écarts entre les données prévues et constatées.

Il détaille l'emploi des crédits issus de la loi précitée, en précisant notamment le montant des moyens alloués au financement de base des laboratoires publics ainsi qu'à l'Agence nationale de la recherche. Il récapitule l'ensemble des crédits extrabudgétaires alloués à la recherche. Il indique, enfin, la répartition des moyens nouveaux et des créations d'emplois entre les opérateurs de recherche rattachés au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, et de l'innovation.

Ce rapport, distinct de celui qui est mentionné au III de l'article [X] de la loi précitée, sert de support à l'actualisation périodique de la trajectoire, en application de l'article [X] de cette même loi.

II. – En conséquence, faire précéder cet article d'une division et de son intitulé ainsi rédigés :

Recherche et enseignement supérieur

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean-François Rapin, rapporteur spécial. Cet amendement a pour vertu de demander un rapport. *(Sourires.)* Je sais bien que l'on n'aime pas les demandes de rapport dans cet hémicycle, mais il s'agit, en l'occurrence, d'un rapport complémentaire.

Vous pourriez me répondre, madame la ministre, que vous allez déjà en faire un tous les ans dans le cadre de la revoyure de la loi de programmation de la recherche. Je considère néanmoins que le rapport complémentaire dans le cadre de la loi de finances permettra de clarifier ce qui a été décrié sur toutes les travées de façon plus ou moins modérée, à savoir l'imbrication entre la LPR, le budget et le plan de relance.

Je demande donc que, chaque année, au mois de novembre, le Gouvernement nous remette un rapport spécifique sur les crédits utilisés et ceux qui vont l'être, afin d'aborder plus sereinement les prochaines éditions des lois de finances consacrées à la recherche.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Frédérique Vidal, ministre. C'est un avis très favorable du Gouvernement, puisqu'il est tout à fait normal qu'on puisse avoir cette vision. Je serai d'ailleurs ravie de pouvoir l'évoquer avec vous : il est effectivement important que cette vision consolidée existe.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. En effet, madame la ministre, le Sénat n'aime pas les rapports quand le Gouvernement se conforme à la LOLF. Quand il sort des critères de la LOLF, le seul

moyen que nous ayons, nous, parlementaires, de récupérer notre droit constitutionnel d'analyse du budget est de demander un rapport. J'y suis donc extrêmement favorable.

Je crois qu'il faut prévenir le Gouvernement : chaque fois qu'il y aura de l'enfumage budgétaire, il y aura des demandes sénatoriales de rapports spécifiques. C'est peut-être comme cela qu'on reviendra à une pratique un peu plus conforme à la LOLF.

Mme la présidente. La parole est à M. Max Brisson, pour explication de vote.

M. Max Brisson. Je me suis reconnu dans ce que vient de dire le rapporteur spécial, lorsqu'il évoquait des propos pas toujours très mesurés. L'enfumage budgétaire vient d'ailleurs d'être à nouveau dénoncé.

Je suis très heureux, madame la ministre, que vous ayez émis un avis favorable. Ce rapport nous permettra de suivre ces sujets de manière extrêmement rigoureuse, en complément du travail proposé par le président Lafon.

Il s'agit également des dossiers de programmation du financement de la recherche, qui sont essentiels pour le pays.

Nous voterons bien sûr cet amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-994.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 56 octies.

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

L'ordre du jour de ce matin étant épuisé, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à quatorze heures trente.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente, sous la présidence de Mme Pascale Gruny.)

PRÉSIDENTE DE MME PASCALE GRUNY vice-président

Mme le président. La séance est reprise.

Santé

Mme le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Santé » (et article 65).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Christian Klinger, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, les crédits de la mission « Santé » vont renouer, en 2021, avec une logique de progression, abandonnée lors de l'exercice précédent.

Les crédits de paiement demandés s'élèvent à 1 329 millions d'euros. À périmètre constant, ce montant correspond à une augmentation de 11,4 % par rapport à celui qui avait été inscrit en loi de finances pour 2020.

Cette mission est composée de deux programmes : le programme 204, dédié à la prévention, à la sécurité sanitaire et à l'offre de soins, et le programme 183, consacré à la protection maladie et dont 99,3 % des crédits seront consacrés, en 2021, à l'aide médicale de l'État.

L'AME est désormais le principal poste de dépenses de la mission « Santé », puisque 80 % des crédits demandés en 2021, soit 1,061 milliard d'euros, lui sont dédiés. Les crédits devraient progresser de 15,4 %, quand les crédits alloués à l'aide médicale de l'État de droit commun atteindront 989,5 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 12,7 % par rapport à la loi de finances pour 2020. Entre 2012 et 2019, le nombre de bénéficiaires de l'AME de droit commun a déjà augmenté de 32 %, induisant une majoration des dépenses de près de 51 %.

Je rappelle qu'une réforme, adoptée en loi de finances pour 2020, sur l'initiative du Gouvernement, devait limiter le coût de ce dispositif. Notre commission l'avait jugée insuffisante à l'époque. Un an plus tard, c'est une majoration importante des crédits qui nous est proposée.

La réforme prévoyant une obligation de présence physique lors du dépôt d'une demande d'AME ou encore la subordination de certaines opérations à un délai de présence sur le territoire n'est toujours pas appliquée, faute de décrets d'application. Le nombre de bénéficiaires ne fléchit donc pas. Ainsi, 350 000 personnes environ étaient enregistrées à la fin du mois de mars 2020, soit une progression de près de 5 % en trois mois. Une telle évolution annonce, par ailleurs, une exécution délicate pour 2020.

Plus que jamais, le dynamisme des dépenses de l'aide médicale de l'État incite à l'adoption de mesures structurelles réellement efficaces visant le panier de soins, afin de limiter sa progression, répondre à l'impératif de sincérité budgétaire et garantir la soutenabilité de la mission. C'est l'objet de l'amendement que je vous présenterai tout à l'heure.

La part croissante des dépenses d'AME dans la mission « Santé » tend à réduire celle-ci à une enveloppe de financement de ce dispositif. Doit-on, dans ces conditions, maintenir la mission ? Pourquoi ne pas transférer l'aide médicale de l'État à la mission « Immigration, asile et intégration », tant elle constitue un facteur de croissance de l'immigration irrégulière ?

Ne resterait alors que le programme 204, dont la progression des crédits de près de 30 % en 2021 résulte, pour l'essentiel, d'une mesure de périmètre destinée à répondre aux besoins de financement de l'agence de santé de Wallis et Futuna. Elle n'est donc pas spécifiquement liée à la crise sanitaire, ce qui peut conduire à s'interroger sur l'utilité du programme sur le plan de la santé publique.

Je rappelle que le principal opérateur en matière de santé publique, Santé publique France, qui incarne la lutte contre la pandémie, a été transféré vers le budget de la sécurité sociale l'an dernier. La crise sanitaire souligne encore un peu plus que les missions qui lui sont assignées, comme celles de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), ne relèvent pas de la logique contributive que suppose pourtant son rattachement au budget de la sécurité sociale.

Les deux derniers opérateurs de la mission, l'Institut national du cancer (INCa) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), sont quant à eux financés en large partie par les missions « Recherche » et « Agriculture ».

Par ailleurs, 60 % des crédits du programme 204 sont tournés vers le financement de deux sous-actions, à savoir le financement de l'agence de santé de Wallis et Futuna et l'aide aux victimes de la Dépakine, ce qui ne laisse que peu de marges de manœuvre budgétaire pour les autres actions.

Ma dernière observation portera sur les indicateurs de performance. Ceux qui ont été retenus pour l'ensemble de la mission, l'espérance de vie et l'état de santé perçu, s'avèrent insuffisamment renseignés ou peu pertinents. Ceux du programme 204, dont la lutte contre le tabagisme, donnent lieu à des résultats insuffisants et suscitent des interrogations sur l'efficacité de la dépense publique en matière de prévention.

Au regard des éléments que je viens d'évoquer, qui amènent à s'interroger sur la viabilité de la maquette, la commission des finances a décidé de proposer le rejet des crédits de la mission « Santé ». (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Mme le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Annie Delmont-Koropoulis, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, avec une augmentation de 18 % de ses crédits pour 2021, la mission « Santé » semble pleine de promesses. Mais une lecture plus attentive douche rapidement les espoirs.

Sur 200 millions d'euros de crédits supplémentaires, plus de 70 % vont à l'aide médicale de l'État et 25 % viennent en soutien à l'agence de santé de Wallis et Futuna.

Consacré à la prévention, à la sécurité sanitaire et à l'offre de soins, le programme 204 perd chaque année un peu plus de sa substance, en l'absence de véritable vision stratégique.

Alors que le financement des opérateurs sanitaires concentrait près de 48 % de ses crédits en 2014, il en représente désormais moins du quart.

De plus, le transfert du financement des agences à l'assurance maladie autorise le Gouvernement à fixer le montant des dotations des opérateurs sanitaires par arrêté, sans possibilité pour le législateur d'en prendre connaissance lors de l'examen du PLFSS. La crise sanitaire actuelle a pourtant démontré que la veille et la sécurité sanitaires constituaient des missions plus que jamais régaliennes. C'est pourquoi la commission des affaires sociales réclame le rapatriement des crédits de Santé publique France et de l'ANSM au sein du budget de l'État.

Enfin, je veux m'attarder sur l'aide médicale de l'État, dont la dépense devrait franchir le seuil symbolique de 1 milliard d'euros en 2021. Depuis plusieurs années, le Sénat plaide pour une réforme structurelle du dispositif qui sécurise sa soutenabilité et le recentre sur sa vocation. Or l'AME continue de faire l'objet de détournements.

Le rapport établi en 2018 par les inspections confirme le vécu de nombreux professionnels sur le terrain : il existe bien un phénomène de tourisme médical, en vertu duquel des personnes qui se font diagnostiquer dans leur pays viennent poursuivre leur traitement en France. À cela s'ajoutent des mécanismes de fraude organisée qui se manifestent notamment par la « mégaconsommation » de psychotropes et de stupéfiants ou encore par l'attribution de fausses attestations de résidence.

L'encadrement des conditions d'accès à l'aide médicale de l'État, introduit par le Gouvernement à la fin de l'année 2019, ne constitue qu'un ensemble de demi-mesures qui ne permettront pas de juguler ces abus.

C'est la raison pour laquelle notre commission a souhaité recentrer le panier de soins de l'AME sur sa vocation initiale, à savoir la prise en charge des soins urgents et la prévention, dans le cadre d'un dispositif renommé « aide médicale de santé publique ». Elle entend également favoriser l'accès à cette aide pour les personnes qui en ont véritablement besoin, par la création d'un programme de soutien aux initiatives permettant d'aller à leur rencontre pour leur proposer des soins de prévention.

Dans ces conditions, sous réserve de l'adoption de ses deux amendements, la commission des affaires sociales a émis un avis favorable sur l'adoption des crédits de la mission « Santé » du projet de loi de finances pour 2021. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.*)

Mme le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Daniel Chasseing.

M. Daniel Chasseing. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, nous examinons les crédits de la mission « Santé » du PLF pour 2021. La situation que notre pays connaît cette année est particulièrement grave. Les débats que nous avons eus dans cet hémicycle lors de l'examen du PLFSS ont démontré les besoins urgents du secteur de la santé en 2021, mais aussi, malheureusement, un déficit important de la sécurité sociale, dû aux dépenses occasionnées par le covid et à la perte de recettes.

Les crédits de la mission que nous étudions connaissent une hausse de 17 % : ils s'élèvent à 1,3 milliard d'euros. Ce montant se répartit sur deux programmes.

Le programme 204, « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », qui regroupe environ 20 % des moyens alloués à la mission, enregistre une augmentation de près de 30 %, mais la majeure partie des crédits se concentre sur l'agence de santé du territoire des îles Wallis et Futuna et sur les indemnités des victimes d'accidents médicaux, notamment liés à la Dépakine.

Le reste des efforts du programme 204 porte sur les agences sanitaires que sont l'INCa et l'Anses. Ce programme consacre aussi des crédits peu importants à la prévention sanitaire, qui est un point clé que nous devons renforcer.

Enfin, je veux dire que je trouve ce programme assez compliqué à comprendre et, finalement, peu lisible, alors que nous aurions besoin de plus d'homogénéité pour assurer une efficacité réelle.

Le programme 183 regroupe 80 % des crédits de la mission « Santé ». Ces crédits d'intervention s'établissent à plus de 1 milliard d'euros. Je note que ces crédits s'accroissent, de 51 % depuis 2012. De même, le nombre des bénéficiaires, auparavant stable, a augmenté de 5 % en 2019.

Comme vient de le dire Mme la rapporteure pour avis, l'aide médicale de l'État est le principal bénéficiaire de ce programme.

L'inspection générale des affaires sociales et l'inspection des finances ont mis en évidence, dans plusieurs domaines, des abus et des fraudes. Je partage donc l'avis de la commission quant à la nécessité de renforcer le travail effectué par le Gouvernement et de poursuivre les contrôles pour maîtriser le coût de l'AME, en la réservant à l'urgence, surtout, et à la prévention.

À titre personnel, je suis favorable au recentrage de l'aide médicale de l'État sur ces critères. Je salue donc la proposition de Mme le rapporteur pour avis consistant en un nouveau programme de prévention et de sensibilisation auprès des personnes en situation régulière, que l'on ne voit pas, avec un travail impliquant les associations pour détecter les urgences et les préventions à réaliser sur une population qui est à l'écart. Je souscris à son analyse, à ses conclusions et à ses propositions de prise en charge juste pour les populations visées par l'AME.

Le groupe Les Indépendants votera les crédits de cette mission.

Mme le président. La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

Mme Raymonde Poncet Monge. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, avec cette mission « Santé » du projet de loi de finances, comme avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le compte n'y est pas.

Allocution après allocution, le Président de la République souligne l'importance de notre système de santé. Dernièrement, il se félicitait d'avoir transformé l'hôpital public et notre système de soins. Permettez-nous d'en douter. Texte après texte, le Gouvernement maintient la même trajectoire, alors que tout indique que les engagements devraient être bien supérieurs.

Nous approuvons Mme la rapporteure pour avis lorsqu'elle souligne que les augmentations de crédits sont loin d'être à la hauteur du nécessaire renouveau stratégique de la mission « Santé ». J'y vois une illustration du refus de la majorité présidentielle de tirer les enseignements de la crise sanitaire.

Certes, la mission marque quelques avancées, comme le plan d'investissement pour l'agence de santé de Wallis et Futuna, mais il s'agit là d'un des rattrapages du Ségur de la santé.

En revanche, la prévention en santé comme la santé environnementale restent les parents pauvres de la mission « Santé ».

Pour ce qui concerne la santé environnementale, la commission relève le risque de saupoudrage créé par la fragmentation en de multiples actions sous-budgétées.

Ainsi, il n'y a nulle trace du plan Chlordécone IV 2021-2027 dans le PLF pour 2021. On n'y voit que la trace des mesures du plan précédent, qui devait s'achever en 2020. La consultation citoyenne en cours ne se traduirait donc par aucun engagement du nouveau plan d'action, alors que les conséquences dramatiques sur la santé des populations du scandale que constitue la pollution au chlordécone obligeraient à un engagement financier inédit, à la hauteur de la catastrophe.

Comme lors de l'examen du PLFSS, nous réaffirmons que les crédits de Santé publique France doivent être réintégrés dans la mission « Santé », en tant que mission régaliennne de sécurité sanitaire.

Enfin, nous souhaitons revenir sur l'aide médicale de l'État, dont l'augmentation des crédits a fait débat à l'Assemblée nationale.

D'abord, soulignons que cette hausse est en trompe-l'œil, car elle est impactée par le durcissement, en 2019, de l'accès au dispositif de la protection universelle maladie.

Ensuite, rappelons que la moitié des personnes éligibles à l'AME n'en disposent pas, alors qu'elles sont les plus exposées aux risques de santé.

Les auteurs de nombreux amendements entendent financer les mesures qu'ils proposent par la lutte contre les détournements de l'AME. Il convient de leur rappeler qu'une action déterminée pour l'accès aux droits suppose des moyens bien supplémentaires que ceux que l'on pourra tirer de la lutte contre la fraude. Mais il faudrait pour cela que les enjeux de santé publique soient au cœur de la stratégie de santé...

Les économies à attendre d'un meilleur accès aux droits se traduiraient en coûts évités – invisibles et résultant d'une construction – : ceux des soins tardifs devenus urgents qui sont administrés aux personnes arrivant, en majorité, à l'hôpital, alors qu'elles auraient dû être traitées bien avant en ville. Je vous invite donc, mes chers collègues, à raisonner en coûts évités par une politique de prévention et d'accès aux droits, pour trouver de vraies sources d'économies. Il est vrai que cela oblige à changer de logiciel !

Pour le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires, il est temps de construire une politique de santé à la hauteur des enjeux de santé publique et respectueuse de la dignité humaine. Dans cette attente, nous voterons contre ces crédits. *(Applaudissements sur des travées du groupe SER.)*

Mme le président. La parole est à M. Martin Lévrier.

M. Martin Lévrier. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, la mission « Santé » porte en elle et dans les lignes budgétaires qu'elle contient des valeurs chères à la France.

Derrière ces chiffres nous parlons, en réalité, de l'assistance pour soigner dignement ceux qui en ont besoin, du soutien à l'investissement dans nos territoires et enfin, de la prévention et de la sécurité sanitaires, si essentielles dans la situation actuelle.

Certaines données doivent être rappelées. Les crédits alloués à la mission dans le PLF pour 2021 s'établissent à 1 329,2 millions d'euros en crédit de paiement et à 1 323,9 millions d'euros en autorisations d'engagement, soit un montant en hausse d'environ 200 millions d'euros par rapport à 2020.

Cette mission repose sur deux programmes.

Les crédits du programme 183, « Protection maladie », dédiés à la gestion de l'aide médicale de l'État et, dans une moindre mesure, au financement du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, s'établissent à 1,069 milliard d'euros et sont en croissance d'environ 140 millions d'euros par rapport à 2020.

Pour être précis, les crédits de paiement demandés pour 2021 pour l'action n° 02, concernant l'AME, augmentent de 15,4 % par rapport à l'année dernière, ce qui représente 141,6 millions d'euros de crédits supplémentaires.

Au vu de ces chiffres, certains diront que le coût prévisionnel de l'aide médicale de l'État continue de croître et que la réforme engagée en 2020 n'a pas permis de maîtriser cette dépense.

Il faut faire preuve de bon sens et reconnaître que les effets des réformes visant à mettre en place des projets de centralisation de l'instruction des demandes d'AME et de traitement des factures de « soins urgents » ne se font sentir qu'à moyen terme. Il faut aussi comprendre que cette hausse attendue des dépenses de l'aide médicale de l'État s'explique par une volonté de sincérité budgétaire, à mettre en regard des sous-budgétisations passées. Enfin, il faut la lier au contexte sanitaire, qui implique des rattrapages de soins et entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de bénéficiaires.

Pourtant, mes chers collègues, certains d'entre vous ont la conviction que l'AME est un coût pour l'État.

Je leur rappelle que cette aide touche 300 000 personnes et représente 0,5 % de l'ensemble des dépenses de santé de la population. Les maladies contagieuses ne choisissent ni leur pays ni l'origine de celui qu'elles contaminent !

À défaut de voir l'aide médicale de l'État comme une démarche humanitaire, nous pouvons nous dire que ne pas soigner les personnes concernées, c'est faire courir un risque à autrui. La covid, à l'instar de la tuberculose, ne s'interroge ni sur l'hôte contaminé, ni sur son parcours de vie, ni sur sa nationalité ou sa protection santé : chaque humain est un vecteur de transmission, ni plus ni moins ! Chaque humain peut tomber malade.

Au reste, nous savons que la prise en charge tardive d'une maladie est systématiquement plus coûteuse qu'une prise en charge à temps par la médecine de ville. Une réforme trop stricte de l'aide médicale de l'État risquerait d'engorger les urgences. Dans cette perspective, l'AME demeure un outil clé, dont les mesures visant à réduire le panier de soins ou à obliger les assurés à une participation financière pourraient mettre en péril le rôle pour la santé publique de notre pays.

La mission « Santé » comporte également le programme 204, qui soutient notamment la politique de modernisation de l'offre de soins, le pilotage de la politique de santé publique et des mesures de prévention. Ses crédits s'établissent à 260 millions d'euros, en raison principalement de l'engagement d'un plan d'investissement pour l'agence de santé du territoire des îles Wallis et Futuna, à hauteur de 45 millions d'euros. Nous nous en félicitons.

Les crédits que nous examinons financent également le développement des systèmes d'information de santé publique, dépense attachée à la crise sanitaire, à hauteur 4,4 millions d'euros ; l'Académie de l'Organisation mondiale de la santé, avec 2 millions d'euros supplémentaires ; la hausse des crédits en faveur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Par ailleurs, le programme 204 a été marqué par la gestion de la crise sanitaire, avec un relèvement de 5 millions d'euros lors de la loi de finances rectificative pour financer le dispositif d'indemnisation des professionnels de santé libéraux contaminés par la covid.

Comme nous le voyons, au-delà des chiffres que nous citons, ce budget marque des évolutions concrètes pour les citoyens de notre territoire. Les financements présentés nous semblent sincères, cohérents et mesurés, raison pour laquelle notre groupe votera ces crédits.

M. François Patriat. Très bien !

Mme le président. La parole est à Mme Véronique Guillotin.

Mme Véronique Guillotin. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, l'examen de la mission « Santé » du PLF aurait été résolument différent si le transfert de Santé publique France n'avait pas été acté lors du dernier projet de loi de finances. Compte tenu de l'augmentation spectaculaire du budget de cette agence durant la crise – il est passé de 150 millions à 4,8 milliards d'euros –, nous aurions eu beaucoup à dire. Nous avons d'ailleurs été nombreux, l'an dernier, à relayer les craintes que faisait naître ce transfert réalisé sous couvert de simplification concernant la visibilité des actions de Santé publique France et les crédits qui lui sont alloués.

En effet, malgré les missions régaliennes qui incombent à cette agence dans la gestion de la crise sanitaire, notamment pour la reconstitution des stocks stratégiques de matériels, la gestion financière des aspects sanitaires de la pandémie repose essentiellement aujourd'hui sur les crédits de l'assurance maladie, entraînant une confusion entre les budgets de la sécurité sociale et de l'État. Moins de 0,5 % des crédits de la mission « Santé » sont ainsi rattachés à la gestion de la crise sanitaire.

L'essentiel des crédits restants concerne l'aide médicale de l'État, dont le budget passe, pour la première fois, la barre de 1 milliard d'euros. La réforme votée l'an dernier, visant à limiter les risques de détournement du dispositif, a pris du retard et certaines mesures ont été aménagées ou suspendues du fait de la pandémie. Alors qu'elle n'est pas encore pleinement mise en œuvre, cette réforme est déjà considérée comme insuffisante sur certaines travées de notre hémicycle.

Si le groupe du RDSE est, par principe, favorable au débat sur tous les sujets, sans tabou, il nous paraît important aujourd'hui de remettre les choses dans leur contexte. Ainsi, la hausse des dépenses d'AME en France ne peut être déconnectée du contexte international, donc des conflits armés, des déplacements de population, des crises économiques et des conséquences du changement climatique. Ces dépenses doivent être considérées comme faisant partie intégrante de notre politique de santé publique.

Toutefois, on ne peut faire l'économie d'une vraie réflexion sur le panier de soins.

M. Roger Karoutchi. Eh oui !

Mme Véronique Guillotin. Comme je le disais, ce programme est directement lié aux flux migratoires.

M. Roger Karoutchi. En effet !

Mme Véronique Guillotin. À cet égard, l'échelle européenne paraît pertinente. C'est pourquoi je serais favorable, à titre personnel, à ce que l'on tende vers une homogénéité des dispositifs entre voisins européens sur les soins couverts par l'aide médicale de l'État, ce qui nous amène au nécessaire développement d'une véritable Europe de la santé – je reconnais que je m'éloigne un peu du sujet. Par ailleurs, cet alignement à l'échelle européenne permettrait de dégager, comme le propose notre rapporteure pour avis, plusieurs millions d'euros pour des actions de prévention sur le terrain, au plus près des personnes en situation irrégulière. Ce serait une bonne chose.

S'agissant justement des actions de prévention, nous notons une augmentation de près de 60 millions d'euros des crédits alloués pour 2021. Malheureusement, il s'agit pour l'essentiel d'un rattrapage, lié à la sous-budgétisation chronique de l'agence de santé de Wallis et Futuna, et non d'un investissement massif pour la prévention.

Néanmoins, il était essentiel de remettre à flot cette agence, qui sert à la fois d'agence régionale de santé, d'hôpital, de cabinet de médecine de ville, de protection maternelle et infantile (PMI) et de pharmacie, sur un territoire où l'espérance de vie est inférieure de plus de six ans à celle de la métropole. Les infrastructures locales de santé, fragiles et insuffisamment équipées, peinent notamment à assurer leurs actions de prévention, pourtant indispensables quand on sait que l'obésité touche 70 % de la population... Il est donc satisfaisant de voir l'État prendre ses responsabilités.

Fidèle à mes engagements, je regrette toutefois que les moyens dédiés à la prévention ne fassent pas l'objet d'un effort supplémentaire. Je pense notamment à l'amélioration du dépistage et au budget de l'INCa : l'épidémie de covid a entraîné une forte baisse des détections et des consultations relatives au cancer, avec, on le sait, des pertes de chances désastreuses pour les patients. Une étude montre qu'un délai d'un mois dans le diagnostic fait perdre 6 % à 13 % de chances au patient.

Ces retards s'expliquent en partie par une communication brouillée sur les reports d'opérations et de consultations au début du confinement et par une clarification intervenue trop tardivement. Je défendrai donc un amendement tendant à rattraper au plus vite le retard accumulé.

Enfin, toujours sur ce volet, je soutiendrai un amendement de ma collègue Élisabeth Doineau visant à renforcer le dépistage de l'endométriose. Cette maladie, qui concerne 1 femme sur 10, connaît, en effet, un retard de diagnostic de sept ans en moyenne. Un engagement financier accru de l'État serait donc bienvenu. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDSE et UC.*)

Mme le président. La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je souhaite débiter mon intervention sur la mission « Santé » en dénonçant le choix du Gouvernement qui consiste à faire reposer la gestion de la crise sanitaire de la covid-19 sur les seuls crédits de l'assurance maladie.

C'est un choix politique, monsieur le secrétaire d'État : vous faites porter sur les assurés sociaux et les familles ce fardeau supplémentaire. En choisissant de faire payer à la sécu la pandémie de covid-19, le Gouvernement pose la question de l'action de l'État en matière de santé publique.

Dans le bleu budgétaire de la mission « Santé », on peut lire, en page 8, que « le Gouvernement élabore et conduit une politique globale de santé qui vise à développer une politique accrue de prévention, à assurer la sécurité sanitaire et à organiser une offre de soins de qualité adaptée pour nos concitoyens et dans tous les territoires. » Selon cette définition de la santé publique, l'intégralité des dépenses liées à la gestion de la covid-19 devrait relever de cette mission de l'État. C'est la raison pour laquelle nous avons refusé, l'an dernier, le transfert de Santé publique France à l'assurance maladie.

Concernant la prévention, la sécurité sanitaire et l'offre de soins, les crédits de la mission semblent déconnectés de la pandémie, comme les crédits pour l'indemnisation des accidents médicaux.

L'absence d'ambition de l'État en matière de prévention est parfaitement visible s'agissant des crédits du programme 183 consacrés au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante. Le PLF pour 2021 ne prévoit aucun crédit supplé-

mentaire, alors que les associations de victimes de l'amiante ont enfin obtenu la reconnaissance du préjudice d'anxiété et que le nombre de victimes demeure largement sous-évalué.

La reconnaissance du covid-19 en maladie professionnelle ne dispose d'aucun crédit supplémentaire, et la proposition de l'Assemblée nationale d'ajouter 2 millions d'euros pour les victimes a été refusée par le ministre de la santé.

De la même manière, aucune augmentation des crédits n'est prévue pour l'Institut national du cancer, malgré les retards de prise en charge liés à la crise sanitaire. Depuis le confinement du printemps dernier, 45 000 actes de chirurgie oncologique et 12 % des chimiothérapies ont été annulés ou reportés.

S'agissant de la protection maladie, qui concerne essentiellement l'aide médicale de l'État, je voudrais rappeler que nous nous sommes opposés l'an dernier au durcissement des conditions d'accès à l'AME et à la mise en place d'un délai de carence de trois mois pour les étrangers en situation irrégulière.

Une réforme injuste d'un point de vue humanitaire qui touche des personnes fragiles et soumises aux trafics du corps humain, au travail non déclaré... Et une réforme inefficace d'un point de vue financier, car retarder une prise en charge médicale ne peut conduire qu'à en alourdir le coût en cas d'aggravation de la pathologie.

Pourquoi alimenter de nombreux fantasmes autour de l'AME quand seuls trente-huit cas de fraude ont été avérés en 2019, soit 0,06 % du montant total de l'AME? (*Exclamations sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Pourquoi tant de suspicions et de conditions autour de l'AME quand la fraude patronale s'élève à 20 milliards d'euros sans aucun contrôle? Le dernier rapport de Médecins du monde sur l'accès aux droits et aux soins devrait au contraire nous inquiéter quant à l'état de santé et à l'accès aux soins des plus précaires.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe votera contre les crédits de la mission « Santé ». (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE. – Mme Raymonde Poncet Monge applaudit également.*)

Mme le président. La parole est à Mme Jocelyne Guidez. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

Mme Jocelyne Guidez. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je commencerai par ces mots de Leibniz : « Deux choses principalement doivent nous occuper, la vertu et la santé ». Ils doivent nous rappeler la lourde responsabilité qui nous incombe, nous, parlementaires, qui avons pour mission de déterminer le sens que nous voulons donner aux actions conduites par l'État en matière de santé.

Aussi, cette vertu, nous la devons à ces millions de professionnels de santé qui œuvrent au jour le jour avec des moyens parfois plus que contraints. Plus qu'un devoir, elle est une nécessité.

En déterminant le financement de l'aide médicale de l'État, ainsi que celui de mesures de prévention et d'autres actions sanitaires, mais également en fixant la politique de modernisation de l'offre de soins de santé publique, cette mission budgétaire demeure importante.

Précisément, pour l'exercice 2021, le budget alloué dans le cadre de ce projet de loi de finances s'inscrit dans une trajectoire en hausse. Les crédits de paiement s'élèvent ainsi à 1,4 milliard d'euros, soit une progression des crédits de la

mission de 18,2. % par rapport à 2020. Cependant, ces hausses de crédits ne coïncident pas avec les attentes que nous étions en mesure d'exprimer sur le programme 183, « Protection maladie », et le programme 204, « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

Le programme 183, qui comprend l'action n° 02 relative au financement de l'aide médicale de l'État pour les soins dispensés aux étrangers en situation irrégulière et l'action n° 03 pour le financement du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, connaîtra une hausse d'environ 200 millions d'euros par rapport à 2020. Précisons toutefois que 99 % des finances de ce programme concernent l'AME. Cette dernière, dont la gestion est confiée à la CNAM, se divise en trois composantes : l'aide de droit commun ; l'aide dédiée aux soins urgents ; l'aide dite « humanitaire ».

Dans sa trajectoire budgétaire, le Gouvernement prévoit ainsi une augmentation du coût total de l'AME de plus de 15 % par rapport à l'exercice 2020, un niveau encore jamais atteint. La croissance de cette dépense, qui se concentre essentiellement sur l'AME de droit commun, résulte notamment de la réforme inaccomplie de ce dispositif. Espérons une mise en œuvre en 2021 avec des résultats probants à la clé. À ce stade, et en dépit des propos de l'an passé, force est de constater que les promesses ne sont pas tenues.

Ce sentiment repose sur des déficiences financières et de lutte contre la fraude.

En matière de lutte contre la fraude, un rapport de l'IGF et de l'IGAS en date de 2019 avait souligné l'existence de cas caractérisés de tourisme médical qui conduisaient, *de facto*, à des détournements du dispositif et à des risques de fraude et d'abus importants que les contrôles exercés par les CPAM peinent encore à endiguer.

Du point de vue financier, ce sentiment d'inachevé repose sur la question de l'apurement de la dette de l'État envers l'assurance maladie, de l'ordre de 15,2 millions d'euros en 2019, en raison de difficultés de financement observées sur les différentes composantes de l'aide médicale de l'État.

L'AME de droit commun s'illustre ainsi par des retards successifs de remboursement, alors que l'AME pour les soins urgents se distingue par une insuffisance de financement.

Dans ces circonstances, il apparaît difficilement acceptable que l'assurance maladie ait à supporter le poids de cette dette. Il serait alors légitime que son coût soit supporté par l'État. Aussi existe-t-il aujourd'hui un consensus en faveur de l'adoption de l'amendement conjoint de nos rapporteurs, qui vise à recentrer le panier de soins de l'AME sur les soins urgents et sur les soins de prévention.

En 2021, c'est néanmoins le programme 204 qui affiche la progression la plus significative, en hausse de 29 %. Cet accroissement des crédits pour 2021 rompt avec la diminution régulière des moyens de ce programme observée ces dernières années. Il convient toutefois de préciser que cette rupture de tendance n'est pas une conséquence de la crise sanitaire : cette hausse résulte en effet d'un effort financier principalement consenti sur l'agence de santé du territoire des îles de Wallis et Futuna. L'État ne fait qu'assumer enfin ses responsabilités en budgétant l'agence de santé à hauteur des besoins de ce territoire.

Aussi, la seule dépense du programme 204 expressément rattachée à la crise sanitaire est celle dédiée au développement et à l'exploitation des systèmes d'information de santé publique. Ils verront leurs crédits progresser de 4,4 millions d'euros en 2021. On pourra ainsi regretter l'absence de budgétisation de certaines dépenses relatives à

la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne les actions juridiques et contentieuses. Au regard de certaines décisions prises par les autorités sanitaires pendant la pandémie, la responsabilité financière de l'État est susceptible d'être engagée par des tiers, mais aucun crédit n'est prévu à cet effet.

De même, aucun crédit spécifique n'est prévu en faveur de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales, alors même que cet établissement devra gérer un dispositif d'indemnisation relatif à la crise sanitaire.

Enfin, je ne peux conclure sans évoquer les crédits consacrés aux questions de sécurité sanitaire et de prévention : nous constatons ainsi leur éparpillement pour l'exercice 2021 et la baisse de la part du financement des agences sanitaires.

Alors que le financement des opérateurs sanitaires captait près de 48 % des crédits du programme 204 en 2014, il en représente moins du quart à présent et ne participe plus qu'au financement de deux agences sanitaires, l'INCa et l'Anses. Cette situation prive le programme 204 de toute cohérence stratégique et accroît les interrogations sur la persistance du maintien de son financement.

Alors que la veille et la sécurité sanitaires constituent des missions régaliennes, un rapatriement des crédits de Santé publique France et de l'Agence nationale de santé du médicament et des produits de santé sur le budget de l'État apparaît souhaitable.

En conclusion, je ne peux qu'inviter le Gouvernement à poursuivre les efforts de réforme engagés et surtout à mettre en œuvre les réformes annoncées. Au regard de l'engagement sans commune mesure des professionnels de santé, vous le leur devez.

Aussi, le groupe Union Centriste votera en faveur de l'adoption des crédits de cette mission, enrichie des propositions de nos rapporteurs. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC, INDEP et RDSE.*)

Mme le président. La parole est à M. Bernard Jomier.

M. Bernard Jomier. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, l'analyse des crédits de la mission « Santé » de ce projet de loi de finances prend une tournure particulière dans le contexte de crise sanitaire. Mais, paradoxalement, les traces de la gestion de la crise par l'État dans les lignes de cette mission sont quasiment inexistantes.

Alors que les dépenses de l'État s'enflamment, cette mission semble flotter en dehors de toute réalité avec moins de 0,5 % de ses crédits rattachés à la gestion de la crise sanitaire. C'est en effet le budget de la sécurité sociale qui a financé l'essentiel de la crise sanitaire, de l'achat de matériels vitaux à l'application StopCovid, aujourd'hui TousAntiCovid.

L'Agence nationale de santé publique, sur laquelle repose la gestion budgétaire des crises sanitaires et des stocks de matériels nécessaires, est également financée par la sécurité sociale depuis son transfert opéré dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2020.

Nous sommes nombreux, sur ces travées, à avoir alerté l'an passé sur l'erreur que constitue ce transfert. Voilà quelques semaines encore, nous avons de nouveau eu ce débat lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, et la majorité sénatoriale a adopté l'amendement de notre groupe visant à faire revenir le financement de

l'Agence dans le giron de l'État. Les missions de sécurité sanitaire et de gestion de crise dévolues à cette agence sont des missions régaliennes qui exigent ce retour.

Cette crise exacerbe ainsi les constats que nous dressions depuis quelques années : un programme 204 en pleine crise existentielle ; un ministère et un budget national de la santé souffrant d'un sous-investissement structurel ; enfin, un dessaisissement de la part de l'État de ses outils de pilotage et de gestion de crise.

Cette année plus encore que les précédentes, le programme 204 porte ces stigmates. Comble du paradoxe, deux mesures fortes relatives à la santé ne figurent pas dans la mission « Santé » : l'effort de formation aux métiers de la santé et du soin, à hauteur de 150 millions d'euros, se trouve dans le plan de relance ; les 6 milliards d'euros en faveur d'un plan d'investissement dans les secteurs sanitaire et médico-social et dans le numérique en santé – mesure du Ségur – se trouvent dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale. C'est bien évidemment une manière de faire reposer une partie de votre plan de relance par l'investissement sur le budget de la sécurité sociale, ce que le Sénat a, avec d'autres mesures du même ordre, largement dénoncé lors de l'examen du dernier PLFSS.

Alors, pour 2021 comme pour 2020, on peine à se retrouver dans ce budget de la mission « Santé », qui ne finance ni les dépenses de santé qui figurent dans la loi de financement de la sécurité sociale ni les politiques publiques mises en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire. Que le covid marque encore fortement le début d'année 2021 ou non, cela ne changera vraisemblablement pas grand-chose à cette mission...

La prévention et la sécurité sanitaires ne sont décidément pas l'apanage du ministère de la santé, non plus que celui de l'État, ce qui réduit d'autant le contenu et l'intérêt de la mission examinée, et ce qui ne peut que nous inquiéter collectivement.

Tout comme cette crise a profondément interrogé l'organisation de notre système de santé, elle nous invite à revoir le périmètre de l'action de l'État en matière de santé : ses missions, ses moyens, tant dans le domaine financier qu'en termes de gouvernance, qu'il est de sa responsabilité d'y dédier.

Gouverner la santé ne se résume pas à la centralisation à l'excès par le chef de l'État de la lutte contre l'épidémie. L'État, et en son sein le ministère de la santé, doit pouvoir assumer ses responsabilités sur le pilotage politique et opérationnel des politiques publiques en santé. De l'organisation des soins à la santé environnementale, en passant par la prévention, il faut redonner à la santé le poids qu'elle mérite dans le dispositif ministériel et interministériel. Il faut lui redonner la place et l'importance que les Français lui attribuent.

L'enjeu réside aussi dans la restauration du lien de confiance entre nos concitoyens et la politique sanitaire. Ils doivent pouvoir constater les conditions démocratiques d'élaboration de cette politique.

Le Parlement ne devrait pas seulement être amené à constater les trajectoires empruntées. Au contraire, il devrait être pleinement associé à ce travail. Je ne peux que vous y inviter.

J'en viens au programme 183 et à l'Aide médicale de l'État. J'y viens plus succinctement, puisque, comme tous les ans et à mon plus grand regret, c'est le sujet qui déchaîne le plus de postures idéologiques – nous aurons l'occasion d'en débattre lors de l'examen des amendements.

Cette année, le budget de l'AME est abondé de 142 millions d'euros. J'invite mes collègues à se pencher sur les raisons de cette augmentation, qui résident, pour une large part, dans les restrictions d'accès votées l'année dernière. Eh oui, limiter l'accès aux droits, ça coûte cher !

En effet, outre la prolongation de l'évolution tendancielle modérée, l'augmentation du budget de l'AME s'explique, d'une part, par la réduction du maintien au droit à l'assurance maladie d'un an à six mois, pour les assurés dont le titre de séjour a expiré et qui continuent de se faire soigner, mais sur le budget de l'AME, et, d'autre part, par la mesure instaurant un délai de carence de trois mois pour l'accès à la protection universelle maladie des demandeurs d'asile – délai pendant lequel ils pourront être pris en charge, en cas de nécessité, dans le cadre du dispositif Soins urgents, dont la dotation passe donc de 40 millions à 70 millions d'euros. Ce dernier montant est manifestement établi en tenant compte du non-recours. En effet, au moins 50 % des ayants droit à l'AME n'ont aucune couverture maladie. La plupart du temps, les étrangers en situation de précarité ne connaissent pas leurs droits, dont l'accès s'apparente à un tel parcours du combattant que, sans l'accompagnement des associations, les demandes n'aboutiraient pas.

Non, le panier de soins de l'AME ne comporte pas de soins dits « de confort » ! Non, il ne donne pas lieu à des fraudes massives ! Oui, la nécessité d'une vision sanitaire de l'AME se trouve confortée dans son urgence par la pandémie de la covid-19 !

Mes chers collègues, ne mélangeons pas les débats : la politique de santé et la politique migratoire sont deux choses différentes. Ne laissez pas vos arrière-pensées envahir votre pensée. *(Applaudissements sur les travées des groupes SER et CRCE. – Mme Raymonde Poncet Monge applaudit également.)*

Mme le président. La parole est à M. Roger Karoutchi. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Roger Karoutchi. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je vais tâcher de ne pas laisser mes arrière-pensées entraîner mes pensées...

Monsieur le secrétaire d'État, permettez-moi tout d'abord de souligner, avec toute l'estime que j'ai pour vous, que ça devient un peu lassant : pour le budget de la mission « Santé », pour le PLFSS, pour les questions d'actualité sur la covid et pour bien d'autres sujets qui inquiètent la Haute Assemblée depuis des semaines, l'absence du ministre des solidarités et de la santé devient un vrai sujet. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mme Raymonde Poncet Monge applaudit également.)*

M. Antoine Lefèvre. C'est scandaleux !

M. Roger Karoutchi. Encore une fois, avec tout le respect que j'ai pour vous, et pour savoir d'expérience qu'un ministre représente ici l'ensemble du Gouvernement, je ne peux que souligner une absence aussi remarquée, en pleine crise sanitaire, pour l'examen du PLFSS et de la mission « Santé ». Six semaines, c'est beaucoup !

M. Antoine Lefèvre. C'est un mépris du Parlement !

M. Roger Karoutchi. Pourriez-vous faire savoir à M. Véran qu'il n'a rien à craindre – nous sommes polis et respectueux – et qu'il peut venir débattre au Sénat sans risques ? *(Sourires.)*

M. Vincent Éblé. Si seulement il était le seul à briller par son absence ! Et le ministre de l'économie ?

M. Roger Karoutchi. Nous en sommes au budget de la santé, monsieur Éblé, à chaque jour suffit sa peine. *(Nouveaux sourires.)*

Quel est l'intérêt d'avoir encore une mission « Santé » ?

Mme Catherine Deroche. Aucun !

M. Roger Karoutchi. Il n'y a plus rien dedans. Tout figure dans le PLFSS, on fait le plan Hôpital, on a un conseil de défense... Et l'essentiel des dépenses de santé n'est plus dans la mission « Santé ». Résultat des courses, comme l'ont souligné les précédents orateurs, la lisibilité de l'action de l'État en devient extrêmement difficile.

L'État s'engage-t-il réellement autant qu'il le faudrait ? Quels que soient les plans – Ségur, Hôpital... –, peut-on réellement dire que nous progressons ? Nous étions très fiers, voilà quelques années, de dire que notre système de santé était l'un des meilleurs du monde. Est-ce encore le cas, monsieur le secrétaire d'État ? Comment l'évaluer, par qui ? Dans quelles conditions financières, matérielles, morales protège-t-on la santé des Français ? Il s'agit d'un vrai sujet.

Lors du premier confinement, à vingt heures, tout le monde applaudissait les soignants à son balcon. Curieusement, aujourd'hui, il ne se passe plus rien, comme si les choses étaient réglées, alors qu'elles ne le sont pas. Nos soignants continuent de souligner leurs difficultés dans les hôpitaux. Certes, les chiffres ne sont plus ceux d'octobre ou de début novembre, mais la situation reste extrêmement difficile.

Il faudrait peut-être, et même sûrement, songer à refondre les dépenses de santé dans une seule mission, avec une étude comparative claire par rapport aux années précédentes et à la situation des autres pays européens.

En ce qui concerne l'AME, je ne partage pas du tout l'analyse de M. Jomier – et il m'en excusera. Il s'agit d'un bloc : il n'y a pas, d'un côté, la politique migratoire et, de l'autre, une politique de l'AME.

Par définition, plus nombreux sont les migrants en situation irrégulière, plus il y a de possibles bénéficiaires de l'AME. Les deux politiques doivent être regroupées. Si vous ne réduisez pas le nombre de migrants, si vous n'assurez pas le suivi des décisions de l'Ofpra et de la CNDA et que tous ceux qui sont déboutés du droit d'asile restent sur le territoire national, vous avez un problème. La non-maîtrise de la politique migratoire entraîne l'impossibilité de maîtriser l'évolution des dépenses de l'AME.

Je dis tout cela très tranquillement. Bien évidemment, je voterai les amendements des deux commissions qui vont dans le sens d'une aide médicale de la santé publique. Vous avez raison, monsieur Jomier, seulement 50 % des ayants droit ont recours à l'AME, mais combien de nos concitoyens renoncent à se rendre chez le médecin, chez le dentiste ou à l'hôpital ? On pourrait faire ces comparaisons, mais ce serait extrêmement dangereux.

Si vous voulez sauver l'AME, il faut la rationaliser. Voilà quelques années, Mme Marisol Touraine me répondait, lors d'une audition de la commission des finances, que jamais l'AME n'atteindrait le milliard d'euros, car l'État prendrait

les mesures de rationalisation nécessaires. Elles n'ont jamais été prises. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UC.)*

Mme le président. La parole est à M. Antoine Lefèvre. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Antoine Lefèvre. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, la mission « Santé » du projet de loi de finances pour 2021 relève d'un contexte particulier en cette pandémie.

Si cette mission est censée compléter, vraiment à la marge, les dispositions du PLFSS, il faut bien préciser que son champ est extrêmement réduit et le montant des crédits tout autant, même s'ils progressent de 200 millions d'euros. Certes l'aide médicale de l'État en croque la quasi-totalité, et je ne reviendrai pas sur les conclusions de nos rapporteurs, que je partage, qu'il s'agisse de leurs interrogations sur les contrôles ou de l'éventuel tourisme médical qu'a évoqué Mme Delmont-Koropoulis. Je suivrai les recommandations de nos deux commissions sur ce programme. Pour ma part, je n'ai pas saisi du tout de quel durcissement du dispositif Mme Poncet Monge voulait parler.

Je ne parlerai que du programme 204, « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », soit un peu plus de 260 millions d'euros – à comparer au milliard de l'AME, tout un symbole...

Comme cela a déjà été souligné, 60 % des crédits de ce programme sont fléchés vers l'ARS de Wallis-et-Futuna et l'aide aux victimes de la Dépakine. La prévention se trouve donc mise à la diète alors que les campagnes vaccinales qui s'annoncent sont cruciales.

Nous avons eu d'abord le *bug* du vaccin contre la grippe, dont la disponibilité est notoirement insuffisante. Comment en est-on arrivé là ?

Fin octobre, au Sénat, lors des questions d'actualité au Gouvernement – voilà donc un mois –, le ministre Véran a précisé que 3 millions de doses allaient être livrées jusqu'en décembre et que l'État continuerait de se pourvoir en vaccin, sans urgence, puisque l'épidémie ne démarrera pas avant Noël. Je veux bien le croire, mais depuis sa déclaration et jusqu'à ce jour, peu de pharmaciens peuvent délivrer des vaccins, faute d'en avoir reçu, à trois semaines de Noël...

Le ministère dit avoir débloqué le stock de vaccins de l'État, par arrêté du 21 novembre, destiné aux personnes ciblées – d'abord les Ehpad, puis ensuite seulement les pharmacies – à compter du 30 novembre, c'est-à-dire aujourd'hui.

Alors même que le climat sanitaire est anxiogène pour nos concitoyens les plus vulnérables, voilà tout un pan de population qui n'a pas accès à cette protection vaccinale et que s'annonce celle de la covid. Il est temps de réagir.

Cette dernière a-t-elle été budgétée à un niveau suffisant ? Là est la question. La nomination d'un « M. Vaccin » ou encore la mise en place « d'un collectif de citoyens » évoquées par le Président de la République ne sont-elles là que pour la communication ? La logistique de distribution sera-t-elle plus efficace que pour le vaccin antigrippe ? Nous l'espérons !

Comment le bon approvisionnement de la France en vaccins est-il anticipé lorsqu'ils seront disponibles sur le marché mondial ? Beaucoup de questions demeurent – ampleur de la protection, délais, quantités, accès... – cependant que le chef de l'État a décidé du caractère non obligatoire de la vaccination. Peut-être vous faudra-t-il réfléchir à une organisation différente ?

La pédagogie sera d'autant plus primordiale que 54 % des Français n'ont pas l'intention de se faire vacciner, selon un récent sondage Ipsos. Parmi eux, 15 % refusent systématiquement tout vaccin, soit 5 % de plus qu'il y a seulement cinq ans. Des quinze pays sondés, la France figure parmi ceux où le taux de consentement à se faire vacciner est le plus faible. Or l'adhésion de la population aux vaccins est un véritable enjeu dans cette lutte contre la pandémie. Outre l'enjeu sanitaire, l'enjeu politique est colossal. Il ne va pas falloir faillir.

Les médecins de ville devront être associés, et non négligés, comme cela a été trop souvent le cas durant une bonne partie de la pandémie.

Tout récemment, les communes, départements et régions, qui se sont montrés particulièrement solidaires et efficaces pendant la crise sanitaire, ont proposé d'être les « QG opérationnels » de la campagne de vaccination, en copilotage avec les ARS. Elles arguent qu'elles sauront créer des synergies avec les autorités sanitaires, en évitant les doublons et en étant au plus près des populations à vacciner. Quelle sera votre réponse à ces demandes ?

Autre aspect de cette pandémie : *quid* des dépenses à venir à la suite des procédures judiciaires engagées sur la responsabilité de l'État dans ce dossier covid ?

En conclusion, que penser des crédits « Veille et sécurité sanitaires », dont le montant est quasi égal à celui de l'an dernier ? L'actualité que nous vivons aurait pu nous faire penser à une nette augmentation.

Enfin, avons-nous avancé sur le renforcement de l'indépendance de la France en matière de production d'équipements sanitaires et de masques de protection ?

En matière de soins, je soutiens les amendements de nos collègues sur la recherche sur le cancer pédiatrique, sur la maladie de Lyme, sur la prévention de l'endométriose et sur le sevrage tabagique.

J'en viens, pour finir, à la prévention vis-à-vis de nos jeunes. Nous assistons, depuis plusieurs mois, à une augmentation exponentielle de la consommation du protoxyde d'azote par les jeunes mineurs.

Gaz destiné à l'usage culinaire, son inhalation a des effets hilarants fortement recherchés. Pourtant, ils entraînent des troubles du rythme cardiaque importants, des risques neurologiques et neuromusculaires. Ce phénomène demande une réponse ferme de l'État, attendue depuis déjà plusieurs années. Que proposez-vous ? Nous attendons, là aussi, des éléments de réponse. Je rappelle, à cet égard, la proposition de loi de notre collègue Valérie Létard, largement cosignée et votée par le Sénat voilà un an, à l'unanimité des présents, mais toujours pendante à l'Assemblée nationale.

La prévention pourrait être assurée également par la médecine scolaire, que nous espérons tous voir remise sur pied, alors que près de 500 postes ne sont pas pourvus. La crise de la médecine scolaire, soulignée par la Cour des comptes cet été, mérite une action d'envergure.

Puisque je parle des jeunes, je parlerai enfin des études de médecine. En 2018, le Président de la République déclarait, à propos de la Paces : « le système est absurde, et il nous faut le regarder en face. »

Mme le président. Veuillez conclure, mon cher collègue !

M. Antoine Lefèvre. Cet examen butoir laisse chaque année 25 000 étudiants en situation d'échec. Si le *numerus clausus* est supprimé, la grande réforme de l'enseignement de la médecine attend toujours, et les inégalités des parcours sont toujours d'actualité.

Mme le président. Il est vraiment temps de conclure, monsieur Lefèvre !

M. Antoine Lefèvre. Je voterai le budget de cette mission dès lors que les amendements proposés, et qui me paraissent pertinents, seront votés.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles. Madame la présidente, mesdames, messieurs les sénateurs, nous examinons ensemble aujourd'hui le budget de la mission « Santé » de la loi de finances pour 2021.

Vous le savez, l'exercice 2020 de la mission « Santé » a été éminemment marqué par la gestion de la crise de la covid-19. L'exercice 2021 sera probablement encore très marqué par les sujets de sécurité sanitaire. C'est la raison pour laquelle les programmes de la mission « Santé » bénéficient de moyens renforcés au titre du projet de loi de finances pour 2021.

En ce qui concerne le programme 204, « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », trois objectifs guident le Gouvernement : prévenir le développement de pathologies le plus précocement possible ; assurer à la population un égal accès aux soins sur l'ensemble du territoire ; enfin, préparer, coordonner et piloter les opérations de gestion des crises sanitaires.

La prévention et l'éducation à la santé sont donc au cœur des politiques du programme, avec une évaluation de leur efficacité à court, moyen et long terme, notamment pour les politiques de prévention des cancers par le dépistage, de lutte contre le tabagisme ou de hausse de la couverture vaccinale.

En 2018, pour la première fois, un plan national de santé publique a été élaboré dans le cadre du Comité interministériel pour la santé. Présenté par le Premier ministre en mars 2018, ce plan est l'outil indispensable pour rendre opérationnel le premier axe de la stratégie nationale de santé. Il fait de la prévention la pierre angulaire de la transformation de notre système de santé et marque le renforcement de la promotion de la santé, de l'éducation en santé, chez les plus jeunes, ainsi que du service sanitaire.

Plusieurs actions de santé publique devaient être prioritaires en mars 2020, à l'occasion d'un Comité interministériel pour la santé, qui n'a malheureusement pu se tenir en raison de la gestion de la crise de la covid-19. Priorité devait notamment être donnée à la prévention de la perte d'autonomie et aux enjeux de santé-environnement, en lien avec le quatrième plan national Santé-environnement « Mon environnement, ma santé ». Récemment présenté aux parties, il est désormais soumis à la consultation publique. Il devra permettre à chacun – citoyens, élus, professionnels, chercheurs – d'agir pour un environnement favorable à notre santé. Les jeunes seront aussi particulièrement concernés dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé.

Par ailleurs, les engagements du Gouvernement en matière de santé publique seront particulièrement visibles en 2021, à l'occasion de la présentation de la stratégie décennale de lutte contre le cancer, mais aussi grâce aux actions de santé publique prévues dans le cadre du Ségur de la santé publique.

Une forte attention sera également portée aux spécificités ultramarines afin d'améliorer la performance et les outils de la modernisation de l'offre de soins aux besoins des populations ultramarines.

Dans cette perspective, le Ségur de la santé permet de développer l'attractivité de l'exercice médical à l'hôpital et le soutien à l'investissement. À titre d'exemple, et vous avez été un certain nombre à l'évoquer, l'agence de santé de Wallis-et-Futuna bénéficie d'une augmentation de ses crédits de fonctionnement afin de se rapprocher du budget socle, mais également d'une dotation de 45 millions d'euros afin de mieux répondre aux besoins de sa population.

En outre, afin de soutenir l'offre de soins sur l'ensemble du territoire, le programme dit « Phare » – pour performance hospitalière pour les achats responsables – vise à accompagner les hôpitaux afin qu'ils puissent optimiser leurs achats tout en préservant la qualité des soins. Les achats constituent en effet le deuxième poste de dépenses des établissements hospitaliers et jouent un rôle central, essentiel, à l'hôpital. Initialement financé par des crédits d'assurance maladie *via* le FIR, ce programme est désormais financé par le budget de l'État depuis 2020 afin de tenir compte des recommandations de la Cour des comptes, qui préconisait ainsi d'assurer une meilleure transparence en matière de recours aux prestataires.

Les moyens accordés en 2020 sont donc reconduits en 2021. Ils permettront aux groupements hospitaliers de territoires d'être accompagnés, dans le cadre du programme Phare, par une fonction achats commune, transversale et professionnalisée.

Par ailleurs, le programme 204 permet le financement de la veille et de la sécurité sanitaires. Cette mission concerne notamment la prévention des risques émergents, ainsi que des risques environnementaux. Elle permet en particulier la préparation et la gestion des vagues de chaleur, qui, comme nous l'avons encore vu l'été dernier, ont des effets sanitaires toujours croissants.

Ainsi, une évaluation du plan national Canicule, plus particulièrement des mesures de gestion mises en œuvre durant l'été 2020 au cours des périodes de vigilance rouge et orange qu'a connues notre pays, permettra d'apporter les éléments de compréhension indispensables sur les effets sanitaires observés, en complément de l'analyse d'autres facteurs. Je pense par exemple à la perception et à la prévention du risque de canicule dans un contexte épidémique lié à la covid-19 ou encore aux inégalités sociales de santé, à la période de survenue et aux caractéristiques des différentes vagues de chaleur.

Le programme 204, enfin, participe également à l'indemnisation amiable des victimes du Mediator et de la Dépakine. Je tiens à rappeler ici que les victimes de cette dernière bénéficient désormais d'une simplification du dispositif voté dans le dernier projet de loi de finances, qui permet d'accélérer le traitement des demandes grâce à la fusion du collège d'experts et du comité d'indemnisation.

Dans le programme 183, « Protection maladie », le Gouvernement a accentué en 2020 ses efforts en faveur de la gestion de l'aide médicale de l'État, des soins urgents et du renforcement des contrôles, notamment grâce au projet de

centralisation de l'instruction des demandes d'AME et de traitement des factures de soins urgents par des caisses pivots. Vous avez été un certain nombre à évoquer ce sujet.

De plus, afin de mieux garantir l'accès au droit, pour ceux qui en ont besoin, les actions de lutte contre les abus et les détournements ont été renforcées. À cet égard, je vous suis totalement, monsieur Karoutchi, lorsque vous évoquez la nécessité de renforcer ces contrôles afin de préserver le système. Telle est bien la logique qui a présidé aux mesures qui ont été proposées, adoptées et mises en place l'année dernière, mais dont la mise en œuvre, il est vrai, a été quelque peu entravée par la crise sanitaire – j'y reviendrai.

Un délai de trois mois de séjour irrégulier a été introduit avant de pouvoir demander l'AME. L'accès à l'outil Visabio a par ailleurs été ouvert aux caisses d'assurance afin qu'elles puissent détecter les dissimulations de visas, ce qui n'était pas possible précédemment.

Ensuite, un délai d'ancienneté à l'AME de neuf mois sera nécessaire à compter du 1^{er} janvier 2021 pour la délivrance de certaines prestations programmées. Pour les cas ne pouvant attendre ce délai, il s'agira de bénéficier de l'accord préalable du service de contrôle médical de la caisse.

Enfin, vous l'avez évoqué, les primo-demandes d'AME doivent dorénavant être déposées en personne, physiquement, à la caisse d'assurance maladie. Vous l'aurez compris, les conditions sanitaires récentes ont pu empêcher les demandeurs de se présenter en personne, pour les raisons que vous imaginez, comme cela avait été prévu l'année dernière.

De la même manière, les droits à l'AME ont été prolongés afin de prévenir au plus fort de la crise toute rupture de prise en charge de ces personnes, dont la santé est souvent très dégradée. Cette prolongation était absolument nécessaire, elle est le contrepoint de la situation sanitaire actuelle.

L'année 2021 sera consacrée à la pleine mise en œuvre et au suivi de ces mesures. Les prévisions de dépenses sont supérieures aux prévisions de l'année 2020, les dépenses ayant été, comme vous le savez, exceptionnellement faibles cette année, toujours en raison de la crise sanitaire.

Tels sont, mesdames, messieurs les sénateurs, les quelques éléments que je souhaitais partager avec vous à l'issue de cette discussion générale, avant d'examiner ensemble les différents amendements qui ont été déposés.

Madame la présidente, je sollicite une suspension de séance de deux minutes.

Mme le président. Mes chers collègues, à la demande du Gouvernement, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-cinq, est reprise à quinze heures trente-sept.)

Mme le président. La séance est reprise.

Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Santé », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Santé	1 323 946 603	1 329 246 603

Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	255 056 603	260 356 603
<i>Dont titre 2</i>	1 442 239	1 442 239
Protection maladie	1 068 890 000	1 068 890 000

Mme le président. L'amendement n° II-933, présenté par M. J.M. Boyer, Mme Chauvin, MM. Duplomb, Cuypers, Chaize, C. Vial et Lefèvre, Mmes Eustache-Brinio et Deromedi, M. Chatillon, Mmes Thomas et L. Darcos et MM. Houpert et Calvet, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>				
Protection maladie		60 000 000		60 000 000
Soutien au secteur du thermalisme	60 000 000		60 000 000	
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0		0	

Soutien au secteur du thermalisme

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

La parole est à Mme Laure Darcos.

Mme Laure Darcos. Cet amendement, déposé par notre collègue Jean-Marc Boyer, vise à créer un fonds doté de 60 millions d'euros afin de permettre la prise en charge par l'État de « chèques cures thermales », à hauteur d'environ 100 euros l'unité, soit 10 % du coût moyen d'une cure, destinés aux 600 000 curistes qui fréquentent habituellement les établissements thermaux. Il s'agit de relancer en 2021 le secteur du thermalisme.

Les établissements thermaux ont subi de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire du fait de leur fermeture administrative, mais aussi de leur particularité : 60 % des curistes ont plus de 65 ans et 30 % plus de 70 ans.

Le rôle de ces établissements est pourtant essentiel en matière de prévention des maladies et d'offre de soins, dans le cadre du traitement, sous forme de cures, de certaines pathologies.

Il est par conséquent proposé de créer un nouveau programme, « Soutien au secteur du thermalisme », et de l'abonder en autorisations d'engagement et en crédits de paiement par un prélèvement de 60 millions d'euros sur les crédits de l'action n° 02, Aide médicale de l'État, du programme 183, « Protection maladie ».

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Le présent amendement vise à prévoir la création d'un fonds de soutien au thermalisme, doté de 60 millions d'euros, afin d'aider les établissements thermaux affectés par la crise.

Ce dispositif relève davantage d'une mesure de soutien aux entreprises. L'accès aux dispositifs transversaux mis en place, à l'image du fonds de solidarité, apparaît plus optimal. En conséquence, la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Madame la sénatrice, à la suite du rapporteur, je rappelle que le dispositif prévu à l'article 65 de la troisième loi de finances rectificative prévoyait déjà une aide importante, pour ne pas dire massive, de plus de 5 milliards d'euros, aux employeurs dont l'activité a été la plus affectée par les mesures prises au printemps afin de lutter contre la progression de la covid-19, parmi lesquels figurent les entreprises visées dans votre amendement.

À l'exonération de cotisations sociales, à l'aide au paiement des cotisations dont ont bénéficié ces employeurs s'ajoutent d'autres formes de soutien, comme le fonds de solidarité et la prise en charge à 100 % de l'activité partielle.

Enfin, le projet de loi de financement de la sécurité sociale adopté en nouvelle lecture a mis en place, conformément aux annonces du Président de la République le 14 octobre dernier, un dispositif additionnel d'exonérations pour les entreprises qui sont de nouveau affectées par les dernières mesures de restrictions décidées.

Pour être complet, je rappelle que, pendant la crise, l'assurance maladie a consenti des avances de trésorerie aux établissements thermaux les plus en difficulté qui en sollicitaient.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. Madame Darcos, l'amendement n° II-933 est-il maintenu ?

Mme Laure Darcos. Non, je le retire.

Mme le président. L'amendement n° II-933 est retiré.

L'amendement n° II-870 rectifié, présenté par M. J. M. Boyer, Mme Chauvin, MM. Duplomb et Cuypers, Mme Noël, MM. Chaize, C. Vial et Lefèvre, Mmes Estrosi Sassone, Eustache-Brinio et Deromedi, M. Chatillon, Mmes Thomas et L. Darcos, M. Houpert, Mme Garriaud-Maylam, MM. Calvet, Charon, Grand et Gremillet,

Mme M. Mercier, MM. E. Blanc, B. Fournier et Sol, Mmes Joseph et Puissat et MM. Rojouan et Bouchet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>	55 000 000		55 000 000	
Protection maladie		55 000 000		55 000 000
TOTAL	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Laure Darcos.

Mme Laure Darcos. Sachant que les mêmes arguments me seront opposés pour cet amendement de repli tendant à prévoir un abondement d'un montant inférieur, autant gagner du temps : je le retire.

Mme le président. L'amendement n° II-870 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-52, présenté par Mme Delmont-Koropoulis, au nom de la commission des affaires sociales, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Accès aux soins et à la prévention des bénéficiaires de l'aide médicale de santé publique

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>				
Protection maladie		10 000 000		10 000 000
Accès aux soins et à la prévention des bénéficiaires de l'aide médicale de santé publique	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Annie Delmont-Koropoulis, rapporteure pour avis. Afin de maximiser l'accès aux soins et à la prévention des bénéficiaires de l'aide médicale de santé publique, l'amendement de la commission des affaires sociales tend à créer, au sein de la mission « Santé », un programme dédié au financement d'actions conduites par l'État, l'assurance maladie et les associations, notamment dans le cadre de démarches d'« aller vers », telles que les maraudes, les bus de prévention ou encore les barnums de dépistage. Ces démarches sont destinées à aller à la rencontre des personnes en situation irrégulière, à leur proposer des examens et à les sensibiliser à la nécessité de solliciter le dispositif de l'aide médicale de santé publique pour bénéficier d'examens complémentaires de prévention.

Il est proposé de doter ce nouveau programme de 10 millions d'euros.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Le Gouvernement partage évidemment le souci de la commission de développer les actions d'« aller vers ». Ces approches, qui tendent de plus

en plus à faire partie des pratiques, du moins l'espère-t-on, visent à lutter contre le renoncement aux soins, ou aux droits plus globalement, des personnes les plus précaires.

L'assurance maladie met ainsi en place des programmes visant à améliorer l'accès aux soins des publics fragiles, y compris les étrangers en situation irrégulière – nous en avons parlé et nous en reparlerons. Il est cohérent, nous semble-t-il, que ces programmes transversaux s'adressent aussi bien aux bénéficiaires de l'AME qu'à ceux de la complémentaire santé solidaire, qui connaissent les mêmes conditions de précarité.

En outre, je rappelle que le Ségur de la santé comporte un volet de réduction des inégalités en santé. Nous l'avons doté de 100 millions d'euros à compter de la fin de l'année 2020. Ce volet prévoit précisément le déploiement des démarches « d'aller vers » afin de toucher les plus exclus, grâce à des dispositifs mobiles, que vous connaissez. Je pense aux équipes mobiles spécialisées en psychiatrie pour les personnes en situation de précarité ou encore aux équipes mobiles spécialisées en santé pour les personnes en situation de précarité, qui sont régulées par les SIAO.

Un nouveau programme ne nous semble donc pas nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir retirer votre amendement ; à défaut, l'avis du Gouvernement sera défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klingner, rapporteur spécial. Le présent amendement tend à prévoir la mise en place d'une ligne budgétaire de 10 millions d'euros pour le financement d'actions conduites par l'État, l'assurance maladie et les associations afin de sensibiliser les personnes en situation irrégulière aux questions de santé et de leur permettre d'accéder aux soins d'urgence dans le cadre de l'aide médicale de l'État.

Je comprends l'intention de la commission des affaires sociales, qui privilégie une approche fondée sur la prévention afin de contenir la progression, insoutenable à terme, des crédits affectés à l'aide médicale de l'État.

Je suis plus réservé quant au montant prévu pour une action de ce type, car il m'apparaît assez élevé. Il mériterait d'être affiné en prenant en compte les attentes des associations en la matière.

Je rappelle par ailleurs que la commission des finances souhaite le rejet de l'ensemble des crédits de la mission et une révision concomitante de la maquette budgétaire.

Néanmoins, je m'en remettrai à la sagesse du Sénat sur cet amendement, l'initiative étant tout à fait louable.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-52.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-203 rectifié, présenté par MM. Sol et H. Leroy, Mme Bonfanti-Dossat, M. Burgoa, Mmes Berthet, Gruny et Eustache-Brinio, M. Laménie, Mme Puissat, MM. Savary et Houpert, Mmes Garriaud-Maylam et Deromedi, M. Vogel, Mme F. Gerbaud, MM. Pellevat et Bascher, Mmes Joseph et Lassarade, M. Chevrollier, Mme V. Boyer, M. Brisson, Mme Malet, MM. Piednoir et Genet, Mme M. Mercier, MM. Lefèvre, B. Fournier, Bonne, Bonhomme, Mandelli et Calvet, Mme Di Folco et MM. Rapin, Belin, Karoutchi et Charon, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>	6 600 000		6 600 000	
Protection maladie		6 600 000		6 600 000
TOTAL	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean Sol.

M. Jean Sol. Cet amendement tend à mettre en œuvre deux recommandations du rapport de l'IGAS de septembre 2018 relatif à l'évaluation du fonctionnement des centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP), des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP) et des centres médico-psychologiques infanto-juvéniles (CMP-IJ).

Cet amendement vise tout d'abord à garantir le pluralisme des approches thérapeutiques utilisées dans les centres pour la prise en charge des enfants et adolescents dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la HAS. Cela implique la mise en place de nouveaux modules de formation des praticiens des centres, qui induisent des dépenses supplémentaires pouvant être estimées, si l'on se fonde sur les chiffres du rapport, à 6,6 millions d'euros.

Nous proposons de prévoir des crédits supplémentaires pour l'action n° 19, Modernisation de l'offre de soins, du programme 204, « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins », visant à financer ces formations.

Cet amendement vise ensuite, conformément à la recommandation n° 5 du rapport de l'IGAS, à repositionner les CAMSP, les CMPP et les CMP-IJ sur le niveau 2 de complexité, tout en structurant les capacités d'accueil des professionnels de premier niveau.

Ainsi, le montant de 6,6 millions d'euros inclut également la généralisation des actions de formation entre les centres et les professionnels de premier niveau – généralistes, pédiatres, personnels des crèches – et la valorisation financière de ces actions dans la tarification des actes.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klingner, rapporteur spécial. Le présent amendement tend à prévoir le financement de nouveaux modules de formation des praticiens des centres d'action médico-sociale précoce, des centres médico-psycho-pédagogiques et des centres médico-psychologiques infanto-juvéniles, à hauteur de 6,6 millions d'euros.

La mission « Santé » gagnerait à être rééquilibrée et recentrée sur la modernisation des structures sanitaires. S'il était adopté, l'amendement n° II-203 rectifié y concourrait, mais il resterait insuffisant et ne saurait remettre en cause les transferts constatés vers le budget de la sécurité sociale des investissements en faveur de ce type de structures.

En conséquence, la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Si vous me le permettez, j'émettrai un avis assez long, car le sujet est éminemment important. En outre, des choses sont déjà en cours.

Votre amendement vise, d'une part, à mettre en place de nouveaux modules de formation et, d'autre part, à repositionner les CAMSP, les CMPP et les CMP-IJ sur le niveau 2

de complexité, c'est-à-dire sur la prise en charge des situations relevant d'une équipe pluridisciplinaire spécialisée, pour un montant global de 6,6 millions d'euros.

Concernant les CMP-IJ, je me permets de rappeler qu'il s'agit de structures hospitalières et que les plans de formation relèvent donc des centres hospitaliers auxquels ils sont rattachés.

Le repositionnement des CMP-IJ que vous suggérez au travers de votre amendement représente une évolution profonde de ces structures pour les patients, qui nécessite des travaux préalables et une concertation avec l'ensemble des acteurs. Ce chantier est bien prévu et se déroulera dans le cadre des travaux de réforme des autorisations en psychiatrie.

Concernant les CAMSP et les centres médicaux psychopédagogiques, le renforcement de la formation des professionnels de ces structures constitue l'un des axes forts de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement portée par Sophie Cluzel et la délégation interministérielle à l'autisme. Des travaux ont ainsi été conduits pour recenser et structurer l'offre de formation initiale et continue à destination de ces professionnels et pour élaborer des outils et des référentiels d'action. La formation des professionnels des CAMSP et des CMPP constitue pour nous un levier majeur d'action pour réformer l'ensemble du secteur médico-social, au-delà des CAMSP et des CMPP.

Vous le savez aussi, le Premier ministre a tout récemment confié à Michel Laforcade, ancien directeur général de l'agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine, une mission sur le développement de l'emploi et des compétences dans les métiers de l'autonomie, qui va permettre d'éclairer les réflexions sur ces questions.

Enfin, vous proposez de financer cet amendement en prélevant 6,6 millions d'euros de crédits sur le programme 183, ce qui équivaut à une sous-budgétisation du dispositif de l'aide médicale de l'État : ce serait contraire, nous semble-t-il, au principe de sincérité budgétaire.

Pour toutes ces raisons – je vous prie de m'excuser d'avoir été un peu long –, je demande également le retrait de cet amendement. À défaut, j'émets un avis défavorable.

Mme le président. Monsieur Sol, l'amendement n° II-203 rectifié est-il maintenu ?

M. Jean Sol. J'entends bien vos explications et votre point de vue, monsieur le secrétaire d'État. Toutefois, je m'interroge sur ce qu'il advient des recommandations figurant dans les nombreux rapports que l'on demande à l'IGAS...

Je maintiens donc mon amendement.

Mme le président. La parole est à M. Philippe Mouiller, pour explication de vote.

M. Philippe Mouiller. Je soutiendrai cet amendement.

M. le secrétaire d'État vient de nous présenter toutes les actions menées par le Gouvernement, les interventions qui sont en cours, les rapports sur lesquels elles s'appuient, la mission qui a été confiée à M. Laforcade, anciennement directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

On le voit, sur le fond, vous êtes d'accord avec les propositions qui sont faites dans cet amendement, mais vous considérez que tout est déjà en route et que, finalement, cet amendement n'est pas utile. Pour ma part, je considère que, en votant cet amendement, nous allons soutenir et renforcer vos initiatives. J'appelle donc chacun à le voter !

Mme le président. La parole est à M. Bernard Jomier, pour explication de vote.

M. Bernard Jomier. Je souscris aux préoccupations de mon collègue Jean Sol. Ce matin déjà, lors de l'examen des crédits d'une autre mission, il nous a fait part de ses préoccupations concernant la santé mentale.

Le problème, c'est que nous touchons ici au cœur du dysfonctionnement de la mission « Santé ». Nous allons dans quelques instants examiner plusieurs amendements portant sur des sujets très importants : l'endométriose, les cancers, le VIH. Tous ces sujets relèvent à n'en pas douter du système de soins et de l'assurance maladie, et donc du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Or nous n'avons pas réussi à les faire adopter dans ce texte, car ils ont chaque fois été déclarés irrecevables.

La seule solution, c'est donc de prélever des crédits de l'AME : 2 millions par-ci, 6 millions par-là, 5 millions ailleurs, 3 millions encore ici. Or il est vrai qu'il va falloir, à un moment, faire preuve d'un peu de sincérité budgétaire. Un cadre est défini, et on ne peut pas, malgré l'importance des problèmes de santé publique évoqués, prélever, amendement après amendement, des crédits sur l'aide médicale de l'État.

Il aurait été plus cohérent d'inverser l'ordre de discussion : il aurait mieux valu débattre d'abord du cadre que vous proposez pour l'aide médicale de l'État, puis des amendements. Si vous réduisez le cadre, on comprend que vous dégagiez des marges et que vous voulez les attribuer à d'autres politiques de santé. Là, on aborde les sujets à l'envers ! En tout état de cause, nous ne pouvons pas souscrire à cette façon de procéder.

Nous pensons que le périmètre actuel de l'AME doit être maintenu et que l'on ne peut pas le réduire au profit de tel ou tel autre problème de santé publique, aussi important soit-il. On ne peut pas opposer les problèmes de santé les uns aux autres et aborder ici la question de l'AME sous l'angle du contrôle des flux migratoires. Nous ne voterons donc aucun des amendements qui vont suivre, non pas évidemment en raison de la thématique qu'ils abordent, mais pour les raisons que je viens d'évoquer.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-203 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-180 rectifié, présenté par Mme Doineau, M. Longeot, Mme Sollogoub, MM. Perrin, Rietmann et Gueriau, Mme Demas, MM. S. Demilly, Détraigne et Bonhomme, Mme L. Darcos, MM. Lefèvre, Houpert, P. Joly et D. Laurent, Mmes Saint-Pé, F. Gerbaud et Havet, MM. Bonnacarrère et Laménie, Mme N. Delattre, M. Delahaye, Mmes Férat et Vermeillet, MM. Bazin, Decool et Canevet, Mmes Létard et Boulay-Espéronnier, MM. Sol, Kern et A. Marc, Mmes Guidez, Perrot, Billon, Dindar, Morin-Desailly et Canayer, MM. Chevrollier, Le Nay et Saury, Mmes Berthet, Jacquemet, Pluchet, Bonfanti-Dossat et Malet, M. Deltros, Mme Gatel, M. Somon, Mmes de La Provôté et Gruny, MM. P. Martin et Cazabonne, Mme Loisier, MM. Vogel et de Nicolaÿ, Mme Mélot, M. Lagourgue, Mmes Paoli-Gagin, M. Carrère, Schalck et Garriaud-Maylam, MM. Artano, Meurant, Longuet, Menonville et B. Fournier, Mme Herzog, M. Savin, Mme M. Mercier et MM. Gremillet et L. Hervé, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Recherche contre les maladies vectorielles à tiques

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Protection maladie				
Recherche contre les maladies vectorielles à tiques	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Élisabeth Doineau.

Mme Élisabeth Doineau. Comme je l'ai déjà dit il y a quelques semaines, je suis une récidiviste. J'ai déposé il y a un an un amendement visant à prévoir des crédits en faveur de la recherche contre la maladie de Lyme. Je l'ai redéposé il y a quelques semaines lors de l'examen du projet de loi de programmation de la recherche.

C'est vrai, cher collègue Jomier, la méthode n'est pas satisfaisante, mais on ne peut pas abandonner les malades atteints de la maladie de Lyme à leur vie brisée. À l'heure où l'on consacre autant de crédits pour lutter contre la covid-19, je pense que l'on pourrait affecter également des crédits à la recherche sur les zoonoses, sur toutes les maladies vectorielles à tiques.

En tout cas, on ne peut pas ignorer le nombre de malades qu'il y a en France aujourd'hui. En 2014, ils étaient 26 000 ; aujourd'hui, ils sont plus de 65 000. C'est tout de même incroyable : le réchauffement climatique, le fait que les cervidés soient de plus en plus nombreux et porteurs de tiques font que, aujourd'hui, des enfants sont eux aussi touchés. Les problèmes, ce sont le diagnostic, la prise en charge et le traitement. Les malades sont la plupart du temps en errance thérapeutique.

Je sais bien que je ne suis pas suivie par la majorité à l'Assemblée nationale, pas plus que par le Gouvernement, mais je pense qu'il faut cesser de ne pas essayer de soulager tous ces malades, qui ont besoin d'espoir ! Le seul fait de voter des crédits pour la recherche afin d'essayer de trouver des moyens de soigner ces malades, qui sont en grande souffrance, serait une preuve que nous ne les abandonnons pas.

Telles sont les raisons pour lesquelles je représente cet amendement. J'espère que je serai très suivie, même si cela doit être aux dépens des crédits de l'AME – ce serait insatisfaisant, je le sais, mais je veux absolument que ces vies brisées ne le soient plus totalement, que ces malades aient de l'espoir pour demain.

M. Antoine Lefèvre. Très bien !

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klingler, rapporteur spécial. L'amendement n° II-180 rectifié vise à créer au sein de la mission « Santé » un programme spécifique dédié à la protection contre la maladie de Lyme. Il serait abondé par une dotation de 5 millions d'euros, prélevée sur le programme 204.

Face à la recrudescence des cas, la priorité semble aujourd'hui aller vers le développement de la prévention. Il peut sembler délicat, dans ces conditions, de baisser les crédits du programme 204, pour partie consacrés à la prévention.

Un redéploiement interne au programme 204, de l'action n° 11, Pilotage de la santé publique, vers l'action n° 14, Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades, qui couvre les travaux de l'Anses, pourrait être plus opportun.

En conséquence, la commission demande le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Madame la sénatrice, la question n'est pas de savoir s'il est pertinent ou non de prélever des crédits sur le programme 204. Pour ma part, je salue la récidiviste que vous êtes et, au-delà, l'engagement qui est le vôtre sur ces questions, d'année en année, lors de la discussion des projets de loi de financement de la sécurité sociale.

Nous prenons collectivement, pas seulement le Gouvernement, un certain nombre de dispositions porteuses d'espoir, me semble-t-il, lesquelles ne passent pas nécessairement par le vote aujourd'hui de ces crédits. À cet égard, vous avez évoqué le projet de loi de programmation de la recherche, dans lequel, sur l'initiative du Sénat, des dispositions ont été adoptées.

Par ailleurs, vous le savez, un certain nombre d'autres actions conduites par le ministère de la santé visent à mettre fin à l'errance d'un certain nombre de patients, à la souffrance qui y est associée. Nous essayons de coordonner l'ensemble des efforts dans le cadre d'un plan de lutte contre les maladies vectorielles à tiques. Vous allez me dire « encore un plan, encore une stratégie », mais nous essayons de structurer un parcours de soins des patients en renforçant les mesures de prévention contre ces maladies.

En outre, nous essayons de mobiliser la recherche sur ces maladies. Vous le savez, le ministère apporte un soutien financier aux actions de recherche nationale, en lien avec l'Inserm. Néanmoins, les actions de recherche sur ces maladies doivent être interdisciplinaires, transversales et doivent s'inscrire dans une démarche globale. Il en va de même en ce qui concerne leur pilotage et leur financement, qui doivent bénéficier de cette transversalité. En conséquence, le ministère de la santé, en lien avec les agences

sanitaires et les partenaires du secteur de la recherche, va augmenter sa contribution aux projets de recherche dédiés aux maladies vectorielles à tiques.

Par ailleurs, je l'ai évoqué, un parcours de soins a été organisé en trois niveaux. Il doit permettre d'améliorer la prise en charge des patients.

Compte tenu des crédits qui sont déjà employés dans le cadre du plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et du caractère nécessairement interdisciplinaire de cette recherche, il ne nous semble pas pertinent de créer un nouveau programme spécifique, même si je mesure bien la part symbolique du message que vous portez au travers de cet amendement. Je pense que toutes les actions que nous menons sont sources d'espoir pour l'ensemble des patients.

Le Gouvernement demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

Mme le président. La parole est à M. Daniel Chasseing, pour explication de vote.

M. Daniel Chasseing. Je salue le travail d'Élisabeth Doineau, qui s'est beaucoup investie sur le dossier du traitement de la maladie de Lyme. Je soutiendrai cet amendement, que j'ai oublié de cosigner.

Nous nous apercevons que de plus en plus de cas de maladie de Lyme sont diagnostiqués tardivement en zone rurale. En effet, comme vous le savez, ce sont les réactions locales qui permettent d'établir le premier diagnostic. Or il arrive qu'il y en ait très peu et que ce soit seulement dans un deuxième temps que la personne subisse des complications, par exemple de l'arthropathie ou des problèmes neurologiques. Le diagnostic et le traitement ne sont pas parfaitement codifiés. Ils ne sont pas toujours partagés par les professionnels.

Cet amendement me paraît donc tout à fait utile. Comme cela est précisé dans l'objet, les crédits ainsi dégagés serviraient à financer non seulement des actions de prévention, mais également de la recherche fondamentale. J'y suis très favorable.

Mme le président. La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour explication de vote.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Je rejoins notre collègue Élisabeth Doineau sur un point : il faudrait effectivement aider beaucoup plus les personnes atteintes d'endométriose, de la maladie de Lyme ou d'un cancer. Le traitement de ces pathologies est un vrai sujet.

Mais souvenez-vous dans quel cadre nous sommes amenés à nous prononcer : on déshabille Paul pour habiller Pierre ou Jacques ! À force d'être déshabillé, il va finir tout nu ! Tous les crédits qui sont ponctionnés le sont sur l'AME. C'est le cadre politique qui ne va pas.

Car il s'agit bien de choix politiques ! Encore une fois, la fraude patronale atteint 20 milliards d'euros. Par conséquent, l'argent qui pourrait servir à lutter contre la maladie de Lyme ou l'endométriose existe bien. Le problème est que l'on ne va pas le chercher là où il est !

Tous les amendements qui sont présentés seront rejetés à cause du cadre politique, c'est-à-dire *in fine* des choix gouvernementaux !

Honnêtement, quand on me dit qu'il faut donner à la lutte contre l'endométriose ou le cancer, j'ai un peu mal au cœur. Bien sûr qu'il faut lutter contre ces maladies ! Mais je rappelle

tout de même que les bénéficiaires de l'AME sont aussi des êtres humains – il serait bien de penser de temps en temps à l'humain –, y compris parfois des enfants !

Mme le président. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. À l'inverse de notre collègue Chasseing, je n'avais pas oublié de cosigner cet amendement (*Sourires*), que je soutiens également.

Les réponses que M. le rapporteur spécial et M. le secrétaire d'État ont apportées ne sont pas celles qu'attendent les malades. Comme notre collègue le rappelait, derrière les chiffres, il y a des hommes et des femmes qui souffrent terriblement de complications très lourdes faisant suite à des diagnostics inopérants ou trop tardifs.

Je comprends qu'il soit problématique de déshabiller Paul pour habiller Jacques. Mais, à un moment, il faut faire des choix. Le mien sera de soutenir cet amendement.

Mme le président. La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

Mme Raymonde Poncet Monge. Les sénateurs et les sénatrices qui veulent soutenir des amendements de fond sont presque en situation de maltraitance ! Pour ma part, je soutiens cet amendement de Mme Doineau, ainsi que celui qu'elle présentera dans quelques instants. Comme notre collègue l'a montré, le prélèvement opéré sur l'AME découle non pas d'un choix idéologique, mais d'une nécessité liée aux contraintes de l'exercice.

Je n'ai pas déposé d'amendements, ne sachant pas quel programme j'aurais pu proposer de ponctionner. Comme je l'ai indiqué, la mission « Santé » nous paraît sous-budgétisée.

Mme le président. La parole est à M. Arnaud Bazin, pour explication de vote.

M. Arnaud Bazin. Les collectivités territoriales sont déjà très investies dans la recherche contre la maladie de Lyme, notamment sur la partie animale. L'ancienne Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses est devenue un syndicat mixte. Un programme de recherche permet de mieux connaître la distribution géographique de la maladie chez l'animal, ainsi que les modes de transmission entre animaux. Les collectivités sont donc mobilisées et font leur part du travail.

La maladie de Lyme va prendre de plus en plus d'importance dans notre société. Je pense que vous en êtes conscient, monsieur le secrétaire d'État.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Je n'ai pas dit l'inverse !

M. Arnaud Bazin. Mais il faut que cela se traduise dans les actes !

Mme le président. La parole est à M. Bernard Jomier, pour explication de vote.

M. Bernard Jomier. Dans son amendement, Mme Doineau propose de prélever des crédits sur le programme 204, et non sur le programme 183, dont relève l'aide médicale de l'État.

Mme Catherine Deroche. Absolument !

M. Bernard Jomier. Cela étant, il s'agit bien d'opérer une ponction sur un programme, exercice auquel nous sommes une nouvelle fois contraints de nous livrer.

La question de fond est de savoir si la maladie de Lyme revêt un enjeu politique spécifique. Certes, des maladies dont le diagnostic peut être retardé ou compliqué, ou dont le traitement ne fait pas consensus, il y en a beaucoup. Mais,

disons-le clairement, il y a bien une problématique particulière avec la maladie de Lyme. D'ailleurs, sauf erreur de ma part, la commission des affaires sociales avait organisé un débat sur le sujet l'an dernier. Cela nous avait permis de constater l'existence d'un dissensus scientifique en la matière. À celui-ci se greffent les revendications de patients qui ont le sentiment profond de n'être ni écoutés ni entendus.

Voilà ce qui arrive quand un système de santé n'écoute pas suffisamment ses usagers ! Voilà ce qui arrive quand des personnes atteintes d'une pathologie ou ayant une vision à défendre en matière de santé n'ont pas la place qu'elles méritent dans la gouvernance du système !

Certes, je partage les analyses d'Élisabeth Doineau quant aux enjeux en matière de recherche fondamentale, de diagnostic, de traitement, de forme retardée ou de forme non diagnostiquée produisant des symptômes possiblement liés à la maladie de Lyme. Mais n'oublions pas la question de la démocratie en santé !

Dans ces conditions, je m'abstiendrai sur cet amendement.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Moi aussi !

Mme le président. La parole est à M. Jean Sol, pour explication de vote.

M. Jean Sol. Comme cela a été souligné par notre collègue Élisabeth Doineau, les divisions internes à la communauté scientifique laissent tout de même de nombreux malades et leur famille dans une errance thérapeutique. Les complications peuvent être lourdes et conduire à des dommages irréversibles.

À mon sens, nous ne pouvons pas ne pas répondre à de telles problématiques. Nous le savons, en l'absence de diagnostic rapide, les choses se corsent. Je pense qu'il est grand temps de mettre un terme aux divisions internes à la communauté scientifique. Les crédits supplémentaires qui sont proposés dans cet amendement devraient le permettre, à court terme ou à moyen terme.

Mme le président. La parole est à Mme Élisabeth Doineau, pour explication de vote.

Mme Élisabeth Doineau. La maladie de Lyme fait partie des dix maladies infectieuses les plus fréquentes en France. Il faut donc y accorder un intérêt supérieur.

Certes, monsieur Jomier, il y a effectivement des dissensions ; nous l'avons tous constaté lors de nos tables rondes au Sénat. Et j'entends bien que tout ne va pas se résoudre avec des crédits sur un budget recherche. Mais il en faut ! Et il faut surtout de la communication, du relationnel et de l'implication des usagers, comme cela vient d'être souligné.

Au demeurant, et cela vient aussi d'être rappelé, derrière les individus, il y a des familles qui souffrent tout autant, par exemple en voyant des enfants qui ne peuvent plus aller à l'école.

Nous devons, me semble-t-il, réfléchir tous ensemble aux moyens de réconcilier la communauté scientifique, la communauté médicale et les malades atteints de telles pathologies. Ils s'appellent Pierre, Paul ou Jacques, ma chère collègue. Leurs vies ont été brisées. Certains sont déjà décédés.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-180 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-826 rectifié, présenté par Mme Guillotin, MM. Artano, Bilhac et Cabanel, Mme N. Delattre et MM. Fialaire, Gold, Guérini, Requier et Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
Protection maladie		5 000 000		5 000 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Véronique Guillotin.

Mme Véronique Guillotin. Cet amendement vise à répondre aux inquiétudes, qui sont nombreuses depuis le premier pic de la crise du covid, des oncologues, mais également du président de la Ligue nationale contre le cancer.

Durant ce premier pic, de nombreux médecins ont alerté le Gouvernement sur la baisse inquiétante du nombre de consultations médicales hors covid, dont les suivis et les premiers dépistages du cancer. Selon la Fédération hospitalière de France, le nombre d'opérations et d'exams de dépistage et de suivi non effectués entre mars et juin 2020 serait de deux millions.

Cet amendement vise donc à répondre à l'absence de dépistage et de prise en charge précoce de ce qui est toujours – je le rappelle – la première cause de mortalité en France.

Le président de la Ligue nationale contre le cancer, Axel Kahn, estime à environ 30 000 le nombre de cancers non diagnostiqués pendant le premier confinement du fait des consultations annulées ou reportées et de l'arrêt des dépistages. Ainsi, 20 % à 50 % des diagnostics n'auraient pas été réalisés, soit 7 % des opérations qui auraient été également reprogrammées. Dans une récente tribune parue dans la presse locale, le président de la ligue départementale se montrait aussi très inquiet face à ces retards de dépistage, qui peuvent avoir pour conséquence une surmortalité.

Aussi, par cet amendement, nous proposons d'attribuer 5 millions d'euros supplémentaires en 2021 pour tenter de rattraper le retard accumulé en 2020 sur la prise en charge précoce du cancer.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Cet amendement vise à minorer les crédits dédiés à l'AME au sein du programme 183 pour majorer ceux qui sont dédiés à la lutte contre le cancer, en ciblant particulièrement le dépistage.

Les indicateurs retenus dans le projet annuel de performance de la mission montrent qu'il y a des efforts à mener en la matière. La majoration des moyens dédiés à la prévention donnerait donc du sens à une mission « Santé » qui en semble dépourvue.

Cela étant, sur le fond, nous prônons le rejet des crédits de cette mission. Dans ces conditions, je m'en remets à la sagesse du Sénat.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Nous partageons évidemment les inquiétudes des auteurs de l'amendement, en particulier en cette période de crise sanitaire. Mais les crédits en question relèvent de l'assurance maladie, et non de l'État. Ils ont été maintenus et permettent de répondre aux besoins.

Toutes les actions de prévention du cancer, en particulier la lutte contre les déterminants de la maladie tels que le tabac, l'alcool ou la sédentarité, ont été poursuivies en direction de la population. En outre, durant le deuxième confinement, contrairement au premier, toutes les consultations ont été maintenues.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-826 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-449 rectifié *bis*, présenté par Mmes Imbert et Delmont-Koropoulis, MM. Savary, Sol et Panunzi, Mme Berthet, M. D. Laurent, Mme F. Gerbaud, M. Vogel, Mmes M. Mercier, Garriaud-Maylam et Chauvin, MM. B. Fournier et Burgoa, Mme Puissat, M. Sido, Mmes Bonfanti-Dossat, L. Darcos et Micouneau, MM. Milon, Bonne et Lefèvre, Mme Lassarade, M. Pointereau, Mmes Gruny et Borchio Fontimp, MM. Somon, Genet, Charon, Brisson, Rapin, Belin et Mouiller, Mme Raimond-Pavero, MM. Chatillon et Pellevat, Mme Malet, M. Karoutchi et Mme Joseph, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins dont titre 2	3 000 000		3 000 000	
Protection maladie		3 000 000		3 000 000
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Delmont-Koropoulis.

Mme Annie Delmont-Koropoulis. Dans sa version initiale, le projet de loi de finances pour 2021 prévoyait une diminution de 20 000 euros des crédits spécifiquement dédiés à la santé sexuelle au sein du programme 204 de la mission « Santé ». Cela constituait un mauvais signal, en contradiction avec la stratégie nationale de santé sexuelle, qui affiche comme objectif d'en finir avec l'épidémie de SIDA d'ici à 2030.

Face à un tel relâchement de l'effort budgétaire, il faut saluer la réaction des députés, qui ont adopté deux amendements tendant à augmenter de 110 000 euros les crédits dédiés à la santé sexuelle dans le programme 204. Mais ce redressement reste bien insuffisant au regard des défis que notre pays doit relever s'il veut réussir l'éradication de l'épidémie de SIDA.

Les résultats encourageants enregistrés à la fin de l'année 2019, avec une baisse en 2018 du nombre de nouvelles découvertes de séropositivité au VIH, ne doivent pas nous conduire à baisser la garde. Au contraire, cette bonne nouvelle aurait dû nous inviter à multiplier nos efforts pour déployer enfin dans notre pays une politique de prévention décomplexée, en actionnant tous les leviers possibles de la prévention.

Dans ces conditions, nous proposons, par cet amendement, un sursaut de notre politique de lutte contre les infections par le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les associations et les professionnels de santé. Il est ainsi prévu de consacrer 3 millions d'euros supplémentaires à l'action n° 14, Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades, au sein du programme 204. Ces moyens supplémentaires pourront ainsi venir en soutien de notre réseau associatif, engagé dans la lutte contre le VIH et les IST, mais aussi alimenter nos efforts dans le développement de la prévention et la mise au point et la promotion de nouveaux traitements, notamment *via* l'Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales et le Conseil national du SIDA et des hépatites virales.

Mme Catherine Deroche. Très bien !

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Cet amendement vise à transférer 3 millions d'euros de crédits affectés à l'AME vers le programme 204 pour les réorienter vers la prévention des maladies sexuellement transmissibles. Une telle réorientation va effectivement dans la bonne direction si l'on souhaite que la mission « Santé » ait du sens. Mais elle demeure sans doute insuffisante pour amorcer un véritable rééquilibrage : sagesse.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Nous partageons évidemment la préoccupation des auteurs de cet amendement s'agissant des maladies sexuellement transmissibles. Des crédits sont d'ailleurs déjà prévus dans le programme 204, notamment pour soutenir les associations têtes de réseaux qui œuvrent dans ce champ depuis de nombreuses années et qu'il faut saluer. L'assurance maladie contribue également grandement à cet enjeu, *via* notamment le Fonds d'intervention régional des agences régionales de santé, ou encore les crédits alloués à l'Agence nationale de santé publique.

En outre, et cela vaudra pour tous les autres amendements, la suppression de crédits prévus pour financer l'AME équivaut à une sous-budgétisation du dispositif, ce qui est contraire au principe de sincérité. Au final, la dette de l'État et de la CNAM s'accroîtrait du montant qui ne serait plus remboursé.

Le Gouvernement rappelle par ailleurs son attachement à l'aide médicale de l'État, qui se justifie par des considérations humanitaires, économiques et sanitaires. Cela nous conduit à refuser le retrait de crédits sur ce programme. L'avis est donc défavorable sur cet amendement.

Mme le président. La parole est à M. Bernard Jomier, pour explication de vote.

M. Bernard Jomier. Les auteurs de cet amendement souhaitent donc prélever des fonds sur l'AME pour abonder la lutte contre le VIH. Fort bien... La lutte contre le VIH est très importante. Mais qui se contamine aujourd'hui par le VIH en France ? Pour moitié, ce sont des étrangers. Si certains sont arrivés avec le virus, la plupart ont été contaminés sur le sol français. Et pourquoi ? En raison du manque d'accès aux soins, à la prévention et à l'information !

Demandez donc aux associations et aux professionnels qui sont évoqués dans l'objet de l'amendement s'ils souhaitent que l'on réduise les crédits de l'AME. J'en prends le pari avec vous : ils vous répondront unanimement que c'est une erreur et que cela éloigne les populations concernées.

Vous affirmez vouloir renforcer la lutte contre le VIH, mais vous tirez le tapis sous les pieds des associations qui travaillent avec les publics concernés. C'est totalement incohérent ! Vous connaissez la réalité de l'épidémie de

VIH. Vous savez quelle est la problématique. De Paris à Nice, les municipalités qui se sont engagées font toutes le même constat sur les méthodes de lutte contre l'épidémie. Et là, vous proposez un dispositif contre les publics les plus exposés ! Vraiment, cet amendement n'est pas recevable !

Mme le président. La parole est à Mme Annie Delmont-Koropoulis, pour explication de vote.

Mme Annie Delmont-Koropoulis. Si nous parvenons à venir à bout des abus et des fraudes à l'AME, dont nous avons beaucoup débattu ici, nous pourrions, je le crois, financer les autres postes de dépenses.

M. Bernard Jomier. Ah ?

Mme Annie Delmont-Koropoulis. Si les crédits sont pris aux fraudeurs, je ne vois pas en quoi cela vous dérange.

Mme Cathy Apourceau-Poly. L'amendement ne porte pas sur les fraudeurs !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-449 rectifié *bis*.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-181 rectifié, présenté par Mmes Doineau, Demas, Sollogoub et F. Gerbaud, MM. Détraigne et Delahaye, Mmes L. Darcos et N. Delattre, MM. Laménie, Bonnecarrère, Laugier, Mizzon et D. Laurent, Mme Férat, M. Lefèvre, Mmes Borchio Fontimp et Jacques, MM. Decool et Levi, Mme Létard, MM. Darnaud, Canevet, Sol, Chasseing, Kern et A. Marc, Mme Guidez, M. Regnard, Mme Lassarade, M. Genet, Mmes Puissat, Saint-Pé, Morin-Desailly et Berthet, MM. Chevrollier, Le Nay, L. Hervé, Saury et Gremillet, Mmes Bonfanti-Dossat et Malet, MM. Guerriau et Delcros, Mmes de La Provôté, Evvard, Richer et Gruny, MM. P. Martin, Cazabonne et Babary, Mme Billon, MM. Guérini et Vogel, Mmes Ventalon et Mélot, M. Lagourgue, Mmes Paoli-Gagin, M. Carrère, Drexler, Schalck et Garriaud-Maylam, M. Meurant, Mme Guillotin, MM. Médevielle et Longeot, Mme M. Mercier, MM. Menonville et B. Fournier, Mme Herzog, M. Savin, Mme de Cidrac et M. Guiol, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>	2 000 000	0	2 000 000	0
Protection maladie	0	2 000 000	0	2 000 000
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Élisabeth Doineau.

Mme Élisabeth Doineau. Je vais moi aussi piquer un peu sur les crédits de l'AME. J'en conviens, ce n'est pas satisfaisant.

L'endométriose touche une femme sur dix. Cette maladie gynécologique est chronique, évolutive et, surtout, incurable. En plus, elle peut provoquer des lésions douloureuses et de l'infertilité. À ce jour, aucun traitement efficace n'existe pour soulager les patientes.

Selon ENDOmind, association agréée par le ministère des solidarités et de la santé, 80 % des femmes atteintes d'endométriose ressentent des limitations dans leurs tâches du quotidien, 40 % ont des troubles de la fertilité et 20 % présentent une ou plusieurs maladies coexistantes.

Du fait de sa méconnaissance, l'endométriose fait l'objet d'un retard de diagnostic de sept ans en moyenne. C'est à cela que j'essaie d'apporter des réponses par cet amendement. Je propose d'augmenter de 2 millions d'euros les crédits de l'action n° 12, Santé des populations, du programme 204, en vue d'accroître les financements alloués à la prévention de l'endométriose en France.

C'est effectivement pris sur l'aide médicale de l'État, et je n'en suis pas satisfaite. La somme allouée servirait au financement d'études sur les mesures à mettre en œuvre pour accroître la prévention de l'endométriose et sur les médicaments pouvant être utilisés comme traitement.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Cet amendement ressemble un peu dans son principe à l'amendement précédent, sauf qu'il s'agit là d'augmenter les moyens dédiés à la lutte contre l'endométriose. La majoration des moyens dédiés à la prévention donnerait du sens à la mission « Santé » : avis de sagesse.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Malgré les avis de sagesse répétés de M. le rapporteur spécial et l'adoption par le Sénat des amendements précédents, le Gouvernement s'en tiendra à un avis défavorable. Nous partageons les objectifs des auteurs de cet amendement, mais, là encore, le cadre proposé n'est pas le bon.

Le ministère œuvre à l'amélioration de la prise en charge de l'endométriose depuis de nombreuses années. Des travaux ont été lancés dès 2014 avec le Collège national des gynéco-

logues et obstétriciens français. Ils ont été repris en 2019. Ils visent à diagnostiquer plus rapidement les patientes, afin de mieux les prendre en charge, de définir des parcours de soins cohérents, d'informer les différents publics sur l'endométriose, de former les professionnels de santé et de renforcer la recherche dédiée à l'endométriose. Ces actions de formation et de recherche bénéficient de financements *ad hoc* qui, je le crois, n'ont pas leur place dans la présente mission.

De plus, dans des recommandations publiées en 2017, la Haute Autorité de santé – ce n'est pas n'importe quel organisme – précise qu'il n'existe pas de données permettant de disposer des conseils en prévention primaire de la maladie. L'endométriose nécessite une prise en charge lorsqu'elle a un retentissement fonctionnel, qu'il s'agisse de douleur ou d'infertilité, ou lorsqu'elle entraîne une altération d'un organe. Les médicaments antalgiques et traitements hormonaux sont connus. Le traitement est donc médical et, éventuellement, chirurgical pour les formes les plus sévères. Tout cela fait l'objet de travaux et de financements.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-181 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-583 rectifié, présenté par Mmes Berthet et F. Gerbaud, MM. Médevielle et Canevet, Mme Garriaud-Maylam, M. Burgoa, Mme Puissat, MM. Chasseing, Milon et Bonne, Mme Guidez, MM. Savary, Chauvet, P. Martin et Lefèvre, Mmes Lassarade, Gruny, Sollogoub et Deromedi, MM. Genet, Brisson, Decool, Belin, Charon et Chatillon, Mme Paoli-Gagin et M. Pellevat, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Protection maladie		2 000 000		2 000 000
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Antoine Lefèvre.

M. Antoine Lefèvre. Cet amendement de Mme Berthet a pour objet d'augmenter de 2 millions d'euros les crédits de l'action n° 18, Projets régionaux de santé, du programme 204, en vue de mener une expérimentation dans quatre régions pour évaluer le rôle que peuvent avoir les pharmaciens d'officine dans l'initiation de traitement de sevrage tabagique. Un accès rapide au sevrage tabagique, une simplification du parcours et un suivi personnalisé pendant une durée du traitement pourraient ainsi être mis en œuvre.

La population française compte aujourd'hui 33 % de fumeurs. L'objectif de Santé publique France est de ramener ce chiffre à 22 % en 2022. Il est important que l'ensemble des professionnels de santé, y compris les pharmaciens d'officine, soient associés et renforcent la politique de prévention et de lutte contre le tabagisme du Gouvernement.

Afin de compenser une telle hausse, 2 millions d'euros seraient prélevés sur l'action n° 02, Aide médicale de l'État, du programme 183.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Si la majoration des moyens dédiés à la prévention donnerait du sens à une mission « Santé » qui en semble dépourvue, la commission des finances maintient sa position en faveur du rejet des crédits de la mission, faute de cohérence de la maquette budgétaire. Néanmoins, je m'en remets à la sagesse du Sénat sur cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Défavorable.

Mme le président. La parole est à M. Daniel Chasseing, pour explication de vote.

M. Daniel Chasseing. Pour ma part, je soutiendrai cet amendement.

Il me paraît important de renforcer le rôle des pharmaciens dans l'initiation au traitement du sevrage tabagique. D'abord, ils ont reçu un enseignement en la matière. Surtout, ils souhaiteraient souvent s'investir davantage.

Les personnes vont très peu voir leur médecin pour le sevrage, même si celui-ci peut leur en prescrire un lorsqu'elles viennent le consulter pour des pathologies. D'ailleurs, les médecins ne sont pas plus compétents que les pharmaciens, car il y a peut-être moins de temps d'écoute.

Je suis donc très favorable à une expérimentation et à sa généralisation.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-583 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-451 rectifié *bis*, présenté par Mme Tetuanui, MM. Capo-Canellas, P. Martin et Kern, Mme Férat, M. Laugier, Mme Dindar, MM. Longeot et Bonnacarrère, Mme Sollogoub, MM. Louault, Henno et Canevet, Mme Saint-Pé, M. S. Demilly, Mme Billon, MM. Folliot et Détraigne et Mmes C. Fournier et Vérien, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien au régime de solidarité de la Polynésie française

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins <i>dont titre 2</i>				
Protection maladie		1 900 000		1 900 000
Soutien au régime de solidarité de la Polynésie française	1 900 000		1 900 000	
TOTAL	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annick Billon.

Mme Annick Billon. Depuis 2015, par convention, l'État a accepté de renouveler son soutien au régime de solidarité de la Polynésie française à hauteur de 12 millions d'euros, soit 5 % des dépenses annuelles dudit régime. Un rapport de mission publié en avril 2019 prévoit la mise en place d'une convention État-Pays plus ambitieuse en matière de santé et de solidarité. En attendant, les auteurs du rapport préconisent la poursuite du soutien de l'État dans les conditions actuelles, soit 12 millions d'euros par an.

Lors d'une rencontre récente entre le Premier ministre et le président de la Polynésie française, la nécessité de garantir cet appui en 2020 face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire a été rappelée. Depuis, il y a une réelle inquiétude sur l'effectivité de ces crédits. Il manquerait 1,9 million d'euros. Nous proposons par cet amendement d'abonder de cette somme un nouveau programme « Soutien au régime de solidarité de la Polynésie française ».

Vous l'aurez compris, il s'agit plutôt d'un amendement d'appel.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. La création d'un tel programme ne répond pas totalement aux objectifs de la mission « Santé », si tant est qu'elle en ait encore...

Son rattachement à la mission « Solidarité » aurait peut-être plus de sens, puisque ce programme associerait des dépenses de santé et des dépenses de solidarité.

En conséquence, la commission sollicite le retrait de cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Je répondrai d'autant plus volontiers à votre interpellation, madame la sénatrice, que Mme Tetuanui m'a proposé, vendredi dernier, à l'occasion de mon audition devant la délégation aux droits des femmes, de venir visiter son territoire ! *(Sourires.)*

Plus sérieusement, je vous rassure, ces 1,9 million d'euros sont bel et bien budgétés. Ils permettront de revaloriser la rémunération des internes mis à disposition du centre hospitalier de la Polynésie française, supportée par ce dernier jusqu'en 2019.

Les travaux bilatéraux sur le projet de convention ont dû être reportés à 2021, en raison de la crise sanitaire. Les modalités précises de financement sont sur le point d'être approuvées par l'Assemblée locale.

Il ne faudrait pas que l'adoption de cet amendement remette en cause la conclusion de ces accords.

À mon tour, je sollicite donc le retrait de cet amendement. À défaut, l'avis sera défavorable.

Mme le président. Madame Billon, l'amendement n° II-451 rectifié *bis* est-il maintenu ?

Mme Annick Billon. Non, je le retire, madame la présidente. Mme Tetuanui a déjà interrogé le Gouvernement à ce sujet lors des questions d'actualité au Gouvernement, et je ne doute pas qu'elle sera ravie de vous accueillir en Polynésie française, monsieur le secrétaire d'État.

Mme le président. L'amendement n° II-451 rectifié *bis* est retiré.

Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Santé », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme le président. J'appelle en discussion l'article 65 et les amendements portant article additionnel, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Santé ».

Santé

Article 65 (nouveau)

Au dernier alinéa du I de l'article L. 1142-24-16 et au dernier alinéa de l'article L. 1142-24-17 du code de la santé publique, le taux : « 30 % » est remplacé par le taux : « 50 % ». – *(Adopté.)*

Article additionnel après l'article 65

Mme le président. Je suis saisie de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-15 rectifié est présenté par M. Klingler, au nom de la commission des finances.

L'amendement n° II-53 est présenté par Mme Delmont-Koropoulis, au nom de la commission des affaires sociales.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 65

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – A. Le chapitre I^{er} du titre V du livre II du code de l'action sociale et des familles est ainsi rédigé :

« Chapitre I^{er}

« Aide médicale de santé publique

« *Art. L. 251-1.* – Tout étranger résidant en France sans remplir la condition de régularité mentionnée à l'article L. 160-1 du code de la sécurité sociale depuis plus de trois mois, et dont les ressources ne dépassent pas le plafond mentionné à l'article L. 861-1 du même code a droit, pour lui-même et les personnes à sa charge, à l'aide médicale de santé publique.

« En outre, toute personne qui, ne résidant pas en France, est présente sur le territoire français, et dont l'état de santé le justifie, peut, par décision individuelle prise par le ministre chargé de l'action sociale, bénéficier de l'aide médicale de santé publique dans les conditions prévues à l'article L. 251-2 du présent code.

« De même, toute personne gardée à vue sur le territoire français, qu'elle réside ou non en France, peut, si son état de santé le justifie, bénéficier de l'aide médicale de santé publique, dans des conditions définies par décret.

« *Art. L. 251-2.* – La prise en charge, assortie de la dispense d'avance des frais, concerne :

« 1° La prophylaxie et le traitement des maladies graves et les soins urgents dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à une altération grave et durable de l'état de santé de la personne ou d'un enfant à naître ;

« 2° Les soins liés à la grossesse et ses suites ;

« 3° Les vaccinations réglementaires ;

« 4° Les examens de médecine préventive.

« La prise en charge est subordonnée, lors de la délivrance de médicaments appartenant à un groupe générique tel que défini au b du 5° de l'article L. 5121-1 du code de la santé publique, à l'acceptation par les personnes mentionnées à l'article L. 251-1 du présent code d'un médicament générique, sauf :

« 1° Dans les groupes génériques soumis au tarif forfaitaire de responsabilité défini à l'article L. 162-16 du code de la sécurité sociale ;

« 2° Lorsqu'il existe des médicaments génériques commercialisés dans le groupe dont le prix est supérieur ou égal à celui du princeps ;

« 3° Dans le cas prévu au deuxième alinéa du II de l'article L. 5125-23 du code de la santé publique.

« À l'exclusion des cas où ces frais concernent des bénéficiaires mineurs, la prise en charge mentionnée au premier alinéa du présent article peut être subordonnée pour certains frais relatifs à des prestations programmées et ne revêtant pas un caractère d'urgence à un délai d'ancienneté de bénéfice de l'aide médicale de santé publique. Ce délai ne peut excéder neuf mois. Par dérogation, lorsque l'absence de réalisation de ces prestations avant l'expiration de ce délai est susceptible d'avoir des conséquences vitales ou graves et durables sur l'état de santé de la personne, leur prise en charge est accordée après accord préalable du service du contrôle médical mentionné à l'article L. 315-1 du code de la sécurité sociale.

« *Art. L. 251-3.* – Les modalités d'application du présent chapitre sont déterminées par décret en Conseil d'État. »

B. Dans l'ensemble des dispositions législatives, les mots : « aide médicale de l'État » sont remplacés par les mots : « aide médicale de santé publique ».

II. – Le I entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021.

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour présenter l'amendement n° II-15 rectifié.

M. Christian Klingler, rapporteur spécial. En l'absence d'une réelle politique de gestion des flux migratoires, une réforme profonde de l'aide médicale de l'État (AME) paraît indispensable pour assurer la soutenabilité des dépenses. Le présent projet de loi de finances table en effet sur une dépense de 1,061 milliard d'euros en 2021.

Le présent amendement propose, dans ces conditions, de remplacer l'aide médicale de l'État par une aide médicale de santé publique.

Ce dispositif reprend les contours de l'amendement déposé par notre collègue Roger Karoutchi en juin 2018 à l'occasion de l'examen du projet de loi pour une immigration maîtrisée,

un droit d'asile effectif et une intégration réussie, et de celui de notre collègue Alain Joyandet, adopté à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2020.

Ces amendements avaient été adoptés par le Sénat avant d'être supprimés par l'Assemblée nationale.

Dans ces conditions, le présent amendement prévoit une prise en charge limitée au traitement des maladies graves et aux soins urgents dont l'absence mettrait en jeu le pronostic vital ou pourrait conduire à une altération grave et durable de l'état de santé de la personne ou d'un enfant à naître, aux soins liés à la grossesse et à ses suites, aux vaccinations réglementaires et aux examens de médecine préventive.

Le dispositif reprend les conditions de résidence, d'obligation de comparution physique et, pour les soins non vitaux, de délai d'ancienneté et d'accord préalable introduits l'an dernier en loi de finances. Ces deux derniers critères ne sont cependant toujours pas entrés en vigueur, faute de décrets d'application.

Mme le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis, pour présenter l'amendement n° II-53.

Mme Annie Delmont-Koropoulis, rapporteure pour avis. On nous promettait une maîtrise de la dépense d'AME pour 2019, mais le nombre de bénéficiaires a connu un rebond de 5 % à la fin de l'année dernière, et son coût total devrait dépasser le milliard d'euros en 2021.

Dans le même temps, les contrôles réalisés par les caisses et les demi-mesures introduites en 2019 par le Gouvernement pour encadrer l'accès à cette aide resteront insuffisants pour juguler les détournements et fraudes qui ont été pointés par un rapport d'inspection de 2019.

Une réforme profonde de l'AME est donc indispensable pour assurer la soutenabilité du dispositif.

L'amendement de la commission des affaires sociales, identique à celui de la commission des finances, vise ainsi à remplacer l'AME de droit commun par une aide médicale dite « de santé publique », recentrée sur la prise en charge des soins urgents, maladies graves et soins de prévention.

Nous entendons ainsi mieux faire correspondre le panier de soins à l'esprit initial de l'AME, dont la vocation est de rester une aide transitoire.

Il s'agit en effet de prendre en charge des personnes en situation irrégulière pour prévenir une aggravation de leur état de santé ou la propagation de maladies contagieuses, en attendant la régularisation de leur situation.

Mme le président. Les amendements n°s II-798 et II-792 ne sont pas soutenus.

L'amendement n° II-914, présenté par M. Jomier, Mme Lubin, MM. Lurel et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mmes Jasmin, Le Houerou, Meunier, Poumirol, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'article 65

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les conditions de mise en œuvre de l'intégration du dispositif d'aide médicale d'État au sein de l'assurance maladie et sur l'accès à une complémentaire santé pour les plus précaires.

Ce rapport établit notamment un état des lieux des dysfonctionnements dans l'accès des personnes aux dispositifs de l'aide médicale d'État, de la protection universelle maladie, et des complémentaires santé (aide à la complémentaire santé, complémentaire santé solidaire). Il établit également une évaluation de l'impact de cette intégration en termes de coûts évités et/ou induits pour le système de santé et des propositions opérationnelles pour sa mise en œuvre effective, ainsi que les mesures nécessaires pour garantir un accès effectif des personnes en situation de précarité sociale à une couverture maladie.

La parole est à M. Bernard Jomier.

M. Bernard Jomier. Depuis 2019, seules trois caisses d'assurance maladie, celles de Paris, de Bobigny et de Marseille, instruisent l'ensemble des demandes d'AME de tout l'Hexagone.

Cette rationalisation, conforme aux préconisations de l'inspection générale des finances dans son rapport de 2010, montre qu'une mutualisation avec les services de l'assurance maladie génère des économies d'échelle et va dans le sens d'une plus grande efficacité du parcours de soins.

La rationalité économique, en l'occurrence, converge avec la rationalité de ceux qui pensent que le régime de l'AME est un dispositif de santé publique, et non un moyen de contrôler l'immigration.

Dans un rapport très documenté de 2017, l'inspection générale des finances (IGF), l'inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Académie de médecine estimaient que cette mesure permettrait d'améliorer l'efficacité du dispositif en termes de parcours de soin et de soins délivrés.

Il n'y a plus que ceux qui regardent l'AME avec les lunettes de la politique migratoire qui sont tentés de la supprimer ou de la réduire en morceaux.

Notre groupe souhaite que le Gouvernement ouvre cette piste de réflexion de l'intégration de l'aide médicale de l'État dans l'assurance maladie en produisant un rapport qui permettrait d'informer objectivement notre assemblée.

Ce ne serait pas une révolution, au demeurant. Jusqu'en 1993, le dispositif était intégré à l'assurance maladie ; il a donc passé plus de temps dedans que dehors.

La distinction entre financement par l'État et financement par l'assurance maladie n'est pas non plus un obstacle infranchissable. Ces dernières années, de nombreux dispositifs ont fait l'objet de transferts ou de cofinancements État-assurance maladie.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° II-914 ?

M. Christian Klingler, rapporteur spécial. La commission des finances est réservée sur les demandes de rapport.

L'objet même de la demande de rapport, les conditions d'une intégration de l'AME au sein de l'assurance maladie, est également sujet à caution, tant ce dispositif ne relève pas d'une logique contributive et n'a pas vocation à entrer dans le régime général de la sécurité sociale.

J'indique par ailleurs dans mon rapport que le programme relève plus d'une logique de gestion des flux migratoires que d'un pur objectif de santé publique.

Nous émettons donc un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur les trois amendements en discussion commune ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Il est défavorable aux amendements identiques n^{os} II-15 rectifié et II-53, par souci d'efficacité et pour laisser le temps aux dispositions adoptées l'an dernier de se déployer pleinement.

Réduire le panier de soins de l'AME ne constitue pas une mesure efficace de maîtrise de la dépense. Nous en avons débattu à de nombreuses reprises dans cette assemblée, notamment lors des PLFSS.

Les personnes concernées ne pourront plus être suivies pour leurs soins courants et n'iront qu'au dernier moment à l'hôpital, surchargeant nos services d'urgence. Et comme vous le savez, soigner des pathologies aggravées à l'hôpital coûte *in fine* toujours plus cher à la collectivité.

La voie que nous avons choisie l'an dernier était différente. S'il est impératif de préserver ces dispositifs, essentiels pour soigner ces personnes fragiles, il est également de notre devoir d'en limiter au maximum les abus et détournements possibles. C'est tout le sens des mesures qui ont été prises en 2019 et 2020 par le Gouvernement.

Leur mise en œuvre a certes été entravée par la crise sanitaire, mais le décret relatif aux neuf mois de carence pour bénéficier de certains soins programmés a bien été publié le 30 octobre dernier, contrairement à ce qui a été dit.

Ces deux amendements ne nous semblent donc pas apporter de réponse satisfaisante aux problèmes que vous soulevez.

Quant à la proposition de M. Jomier de demander un rapport sur l'intégration de l'AME à l'assurance maladie, nous restons de notre côté attachés à une séparation entre ce qui relève de la solidarité nationale, et donc de l'impôt, comme l'AME, et ce qui relève du risque assurantiel, qui est encore majoritairement payé par nos cotisations.

Assimiler l'AME au système de sécurité sociale ne ferait qu'alimenter certaines crispations ou tensions sur ce sujet sensible et affaiblirait peut-être l'adhésion au système de protection sociale.

Le rapport IGF-IGAS de 2019, que vous avez évoqué, étudiait déjà cette mesure et l'avait assez explicitement écartée. Il nous semble donc que le travail de rapport a été effectué et que c'est plus en informant sur les droits et en simplifiant les démarches pour les usagers et les professionnels de santé que nous lutterons contre le non-recours et le refus de soins. Nous avons mené plusieurs actions en ce sens, notamment en simplifiant les formulaires de demande ou en prévoyant un accompagnement plus attentionné d'un certain nombre de publics.

Pour ces raisons, nous sollicitons le retrait de l'amendement n^o II-914. À défaut, l'avis sera défavorable.

Mme le président. La parole est à M. Roger Karoutchi, pour explication de vote.

M. Roger Karoutchi. Que chacun se calme ! Par définition, il s'agit d'amendements d'appel. Personne n'imagine que les députés les adopteront, comme bien des choses d'ailleurs que nous votons ici, dans une espèce d'allégresse, en disant : « Voyez ce que nous faisons ! »... (*Sourires.*) Le Gouvernement a la main sur l'Assemblée nationale, et il fait bien ce qu'il veut.

Il y a cinq ans, l'AME, c'était 500 millions d'euros. En 2021, ce sera 1,1 milliard d'euros. On bricole depuis des années ! Nous sommes pour la préservation d'un panier de soins nécessaires, mais nous ne voulons pas laisser filer le dispositif.

Ce n'est pas moi, c'est la Cour des comptes qui dénonce le tourisme médical organisé par des réseaux de passeurs sur le compte de l'AME. C'est la vie réelle ! Il y a un certain nombre d'abus et de dérapages qui sont d'autant moins acceptables que l'argent public est rare et que nous sommes couverts de dettes.

De nombreux Français sont obligés de réduire leurs dépenses de santé et ne peuvent pas être soignés aussi bien qu'il le faudrait.

Le Gouvernement a pris des mesures, mais il faut tout remettre à plat. Ticket d'entrée, délai de carence – trois mois, six mois... – : depuis des années, on prend des mesures, on les annule, on en prend d'autres... Quelle que soit la couleur politique de l'exécutif, personne ne veut mettre sur la table le problème de l'AME dans sa globalité et en faire un dispositif cohérent, concret, mieux contrôlé et plus acceptable pour l'ensemble de la population française.

Personne ne dit qu'il ne faut pas soigner les migrants ! Mais essayons de rationaliser le dispositif, dans la limite des crédits disponibles. Accordons-nous au moins sur ce point ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme le président. La parole est à Mme Catherine Deroche, pour explication de vote.

Mme Catherine Deroche. Je soutiendrai bien évidemment les amendements identiques de la commission des affaires sociales et de la commission des finances.

En centrant le dispositif sur la prévention, les soins d'urgence et les maladies graves – ce à quoi tend également l'amendement n^o II-52 de la commission des affaires sociales, que nous avons voté –, notre but est aussi d'aller au plus près des migrants, pour éviter tout retard de prise en charge.

Nous avons trouvé, me semble-t-il, un bon équilibre et je vous invite à nous suivre, mes chers collègues.

Mme le président. La parole est à M. Bernard Jomier, pour explication de vote.

M. Bernard Jomier. J'entends les arguments de Roger Karoutchi et de Catherine Deroche.

Si nous pouvions discuter de cette question des soins aux étrangers en situation irrégulière hors de toute posture politique, nous trouverions, je n'en doute pas, un terrain d'accord. Mais j'ai entendu le rapporteur spécial répéter trois fois qu'il s'agissait d'un outil de politique migratoire.

Quand on construit de travers les fondations d'une maison, elle ne peut pas pousser droit ! Monsieur le rapporteur spécial, l'aide médicale de l'État est un dispositif de santé publique – et vous pourrez répéter une quatrième fois, à votre micro, que c'est un outil de politique migratoire, rien n'y changera – et vous en faites une perversion politique. Si c'était un tel outil, vous auriez résolu la question il y a longtemps, quand vous étiez en responsabilité.

Vous le savez : les migrants qui tentent par milliers de traverser la Manche ne viennent pas chercher l'AME en France, ils s'en vont ! Votre analyse ne correspond pas à la réalité.

Ensuite, bien entendu, le cadre et le contenu des soins qu'on apporte aux étrangers en situation irrégulière dans notre pays méritent d'être débattus. Tel est précisément le

sens de mon amendement : le dispositif ne serait-il pas mieux géré et cadré par l'assurance maladie ? On me répond qu'il n'en est pas question, comme si – et Roger Karoutchi l'a appelé – il n'y avait pas des transferts financiers permanents entre l'État et l'assurance maladie.

Le débat est pollué par la posture politique qui voudrait que l'AME soit un aspirateur à migrants. Et certains parmi vous en déduisent qu'il faudrait y mettre fin.

Vous nous empêchez d'aller au fond de la problématique de santé publique et, *in fine*, vous obtenez ce que vous voulez : une absence d'accord sur cette question ! (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. - M. Didier Rambaud applaudit également.*)

Mme le président. La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour explication de vote.

Mme Cathy Apourceau-Poly. L'amendement de la commission des affaires sociales et celui de la commission des finances ne sont pas nouveaux : la majorité sénatoriale le dépose à chaque PLF.

Ils visent à transformer l'AME en une aide médicale d'urgence concentrée sur certaines maladies graves, la médecine préventive et le suivi de grossesse, avec de surcroît le rétablissement d'un droit de timbre.

Mme Catherine Deroche. Non !

M. Antoine Lefèvre. Ce n'est pas ce que nous proposons !

Mme Cathy Apourceau-Poly. Le gouvernement Fillon avait déjà subordonné l'attribution de l'aide médicale de l'État au versement d'un droit annuel de 30 euros et soumis la prise en charge des frais hospitaliers lourds à une autorisation préalable de la caisse primaire d'assurance maladie. Ces mesures avaient complexifié le dispositif de l'AME et découragé un grand nombre de bénéficiaires. Au final, le surcoût du non-recours ou du report des soins a été de 20 millions d'euros.

En cette année 2020, après deux confinements pour faire face à la pandémie de la covid-19, il serait peut-être temps de vous rendre compte de l'importance d'avoir une population en bonne santé physique et mentale.

La covid-19 ne distingue pas les malades selon leur nationalité ou la détention d'un titre de séjour. Pis, cette maladie s'attaque principalement aux plus précaires. Évitions de réduire l'accès aux soins dans notre pays en recourant à l'image mensongère de migrations qui varieraient selon le niveau de prise en charge des soins par l'assurance maladie.

L'immigration est le résultat du capitalisme économique, du capitalisme de guerre et du capitalisme du réchauffement climatique ! (*Applaudissements sur des travées du groupe CRCE.*)

M. Roger Karoutchi. Allons bon !

Mme le président. La parole est à M. Daniel Chasseing, pour explication de vote.

M. Daniel Chasseing. Je vais voter les amendements identiques et je ne vois pas en quoi je serais contre l'AME. Ce n'est pas une posture politicienne.

Les associations, aidées d'équipes mobiles, vont aller auprès des personnes en situation irrégulière pour faire de la prévention et convaincre celles qui n'oseraient pas aller à l'hôpital en cas d'urgence. Nous avons voté un amendement de la commission des affaires sociales en ce sens.

Toutes les maladies graves peuvent être prises en charge dans le dispositif proposé, de même que la grossesse et la prévention.

Je suis pour l'AME, mais je voterai ces amendements.

Mme le président. La parole est à M. Thomas Dossus, pour explication de vote.

M. Thomas Dossus. Sénateur depuis seulement deux mois, je suis assez étonné d'entendre mes collègues se plaindre de ne pas être pris au sérieux par le Gouvernement et, ensuite, M. Karoutchi nous dire que la majorité dépose des amendements d'appel ayant vocation à être rejetés par les députés...

Vous prétendez que l'AME coûte de plus en plus cher, mais, chaque fois qu'on retire des traitements du panier de soins, on les paye ensuite dans les soins d'urgence.

Comme l'a dit Bernard Jomier, vous êtes dans une posture idéologique. On ne peut pas faire de l'AME un outil de politique migratoire.

Mme le président. La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge, pour explication de vote.

Mme Raymonde Poncet Monge. Entre la prévention, notamment la vaccination, et les soins d'urgence, qu'entendez-vous exclure ?

Votre proposition vient contredire la notion de parcours ou de continuum de soins, qui doit s'appliquer aux étrangers comme aux Français.

Mme le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-15 rectifié et II-53.

J'ai été saisie d'une demande de scrutin public émanant du groupe Les Républicains.

Je rappelle que l'avis de la commission est favorable et que celui du Gouvernement est défavorable.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(*Le scrutin a lieu.*)

Mme le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(*Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.*)

Mme le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 39 :

Nombre de votants	343
Nombre de suffrages exprimés	340
Pour l'adoption	215
Contre	125

Le Sénat a adopté.

En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 65, et l'amendement n° II-914 n'a plus d'objet.

Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Santé ».

Solidarités, insertion et égalité des chances

Mme le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (et articles 68 et 69).

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame, monsieur les secrétaires d'État, mes chers collègues, les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » demandés pour 2021 s'élèvent à environ 26 milliards d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement, soit une stabilisation à périmètre courant par rapport à la loi de finances initiale pour 2020.

À y regarder de plus près, la stabilité des crédits de prévision à prévision masque en réalité une nette décreue du budget de la mission en 2021, puisque l'exécution 2020 a été marquée par la réponse à la crise sanitaire, avec en particulier le financement d'aides exceptionnelles de solidarité représentant un total d'environ 2 milliards d'euros.

On aurait pu s'attendre à ce que le plan de relance vienne renforcer les dispositifs financés par la mission, mais force est de constater que ses apports sont bien maigres, et se limitent pour l'essentiel à la création d'un fonds de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, doté de 50 millions d'euros en 2021.

On assiste donc en réalité à une reconduction du budget 2020, comme si le chômage et la pauvreté générés par la crise allaient s'évaporer au 1^{er} janvier. Éric Bocquet et moi-même sommes un peu dubitatifs...

Nous ne pourrions pas, avec nos deux interventions, couvrir l'ensemble des sujets traités par la mission, qui sont nombreux et variés.

Je commencerai par dire un mot du financement de l'aide alimentaire, qui doit constituer un axe prioritaire de la réponse à la crise.

Pendant le confinement, et même après, les files actives devant les centres de distribution alimentaire ont augmenté de façon extrêmement préoccupante ; dans certains cas, des hausses de plus de 40 % des personnes venues demander un soutien ont été enregistrées. Les associations constatent aussi l'apparition de publics nouveaux, qui n'étaient jusqu'ici pas connus des acteurs des politiques sociales.

Des ambitions très importantes ont été affichées en la matière, avec le financement d'un programme de 869 millions d'euros, soit 110 millions d'euros de crédit nationaux et 769 millions d'euros de crédits européens sur la période 2021-2027.

Des incertitudes subsistent toutefois quant au fonctionnement concret du nouveau fonds social européen plus (FSE+), qui remplacera le fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) à compter de 2021. Ni les administrations ni les associations ne disposent à ce jour de visibilité suffisante à ce sujet.

Comme nous l'avons montré lors d'un précédent rapport de contrôle, il est indispensable d'améliorer le système d'aide alimentaire européen, qui impose des exigences draconiennes pour la validation des montants présentés par les autorités nationales. Il conviendra de se montrer vigilant à ce que les centaines de millions d'euros annoncés puissent effectivement être mobilisées en faveur des publics qui en ont le plus grand besoin.

Je souhaite également attirer votre attention sur une tendance qui se manifeste dans ce budget, à savoir l'affirmation du partenariat entre l'État et les départements dans la conduite des politiques sociales.

En tant qu'ancien président de conseil départemental, le sujet me tient particulièrement à cœur. Les démarches de contractualisation avec l'État se développent de plus en plus, qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ou du lancement de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance.

Dans un monde idéal, les départements, qui disposent d'une expertise incontestée en la matière et d'une fine connaissance de leur territoire, devraient être en mesure de conduire leurs politiques sociales de façon autonome.

Toutefois, au vu de leurs difficultés financières avérées, la contractualisation avec l'État, qui leur permet de bénéficier de moyens supplémentaires, constitue pour eux un moindre mal. Encore faut-il que le processus de contractualisation se fasse sur une base équitable et que les départements soient pleinement associés à la définition des objectifs et des indicateurs de résultats des actions, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas.

Pour consolider le partenariat entre l'État et les départements, il faut aussi apaiser certaines tensions qui subsistent, au premier rang desquelles figure le financement de l'accueil et de la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Face à la montée en puissance du phénomène, les départements se sont trouvés trop seuls. L'État a certes pris en charge une partie des coûts du premier accueil, de la mise à l'abri et de l'évaluation, mais sa contribution s'étiole d'année en année, et l'année 2021 ne déroge pas à cette règle.

En attendant, c'est avec un enthousiasme modéré que la commission des finances vous propose d'adopter les crédits de la mission. Je crains cependant que ce ne soit pas la dernière fois que nous aurons à nous prononcer sur ces crédits pour 2021. Ce budget « pour temps calmes » semble quelque peu en décalage avec la situation du pays, ce qui imposera vraisemblablement de financer de nouvelles mesures en direction des plus fragiles. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Éric Bocquet, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, je partage l'essentiel de ce qui a été dit à l'instant par mon collègue Arnaud Bazin. Le principal problème ne réside pas dans les actions financées par la mission, qui sont utiles, voire indispensables, mais plutôt dans ce qu'il y manque, à savoir des mesures de soutien massif aux publics les plus fragiles, qui subissent de plein fouet les conséquences sociales de la crise sanitaire.

Les actions du plan de relance, en particulier celles en direction des jeunes, ne ciblent que ceux qui parviendront à s'inscrire dans un parcours d'insertion. Avec un taux d'emploi des jeunes qui a déjà progressé de 3,1 points au deuxième trimestre 2020, il ne fait aucun doute que nombre d'entre eux seront laissés sur le bord du chemin.

Nous évoquons sans cesse le plan « 1 jeune, 1 solution », bien mal nommé, car au jeune précaire qui ne trouve pas d'emploi nous ne proposons pas de meilleure solution que 200 euros pour l'été, puis 150 euros pour l'automne.

Dans l'ensemble, comme l'a justement dit mon collègue Arnaud Bazin, c'est le budget de l'an passé qui est reconduit.

Pour l'essentiel, les crédits de la mission évoluent comme les deux principaux dispositifs que la mission finance : la prime d'activité et l'allocation aux adultes handicapés (AAH), qui représentent à elles seules 80 % des crédits de la mission.

L'AAH tend à se stabiliser en 2020, après deux années marquées par des revalorisations, qui doivent être saluées, même si elles se sont accompagnées – nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer – de discrets coups de rabot, avec la suppression du complément de ressources et la réforme des règles de prise en compte du revenu des couples.

Quant aux dépenses de la prime d'activité, celles-ci devraient même diminuer. Cette diminution, qui tient au contexte de forte montée du chômage et donc de diminution du nombre de personnes éligibles, atteste du caractère procyclique du dispositif. Celui-ci est manifeste en cas de perte d'emploi, puisque la prime n'est pas prise en compte pour le calcul de l'indemnisation du chômage, et a donc pour effet d'accentuer la chute du revenu des personnes perdant leur emploi. Nous nous souvenons de la promesse présidentielle : grâce à la prime d'activité, « le salaire d'un travailleur au SMIC augmentera de 100 euros par mois ». La crise est venue rappeler que, en ce qu'elle n'ouvre aucun droit social, la prime d'activité n'est pas un salaire.

J'aimerais également dire un mot de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes, à laquelle nous avons consacré cette année un rapport de contrôle.

Nous ne pouvons que saluer la hausse significative des crédits du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes ». Ceux-ci progressent en effet de 11,4 millions d'euros en crédits de paiement, soit une hausse de 37,5 %.

D'importants efforts restent encore à mener, qu'il s'agisse du nécessaire renforcement des structures d'accueil et d'écoute des femmes victimes de violences, ou encore de l'accompagnement des victimes de prostitution.

La lisibilité budgétaire de cette politique reste également à améliorer, sujet sur lequel notre rapport de contrôle formule plusieurs propositions qui, nous l'espérons, seront suivies d'effet.

Je tiens également à souligner que la période de crise sanitaire, à fort risque du point de vue des violences conjugales, a donné lieu, de l'aveu même des associations concernées, à une réelle mobilisation des pouvoirs publics et des forces de l'ordre sur la question, ainsi qu'au déblocage de crédits supplémentaires pour financer des actions urgentes. Nous considérons que cette mobilisation doit devenir la norme.

Ainsi, malgré certains points positifs que j'ai pu souligner, ce budget ne cesse d'étonner par son déni de la crise sociale que nous traversons. Une véritable lame de fond nous menace dans les semaines et les mois à venir. Pour cette raison, et bien que pour l'essentiel nos constats convergent avec Arnaud Bazin, j'avais émis à titre personnel un avis de rejet des crédits, qui n'a pas été suivi par la commission des finances, même si ce fut sans un grand enthousiasme.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jean Sol, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, la

crise sanitaire que nous traversons est un révélateur de l'état de notre pays en matière de pauvreté, autant qu'elle exacerbe les inégalités dans toutes leurs dimensions.

Dans ce contexte, la commission des affaires sociales s'est inquiétée de l'absence dans ce budget de dispositifs nouveaux visant les personnes en situation de pauvreté, notamment les jeunes. Pour l'essentiel, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté poursuit sa trajectoire comme si rien ne s'était passé.

S'agissant de la prime d'activité, nous pouvons considérer sa revalorisation exceptionnelle au 1^{er} janvier 2019 comme une réforme réussie : elle a eu un effet positif sur la pauvreté et a fait reculer le non-recours. Toutefois, après cinq ans d'existence, l'impact réel de cette prestation sur l'emploi reste impossible à quantifier. Nous voyons bien, en revanche, que la hausse du chômage est corrélée négativement aux dépenses de l'État. Celles-ci connaîtront ainsi leur premier reflux en 2021.

Dans le champ du handicap, il faut saluer la nette montée en puissance du dispositif d'emploi accompagné. Néanmoins, je m'interroge sur l'inscription dans la mission « Plan de relance » de crédits qui devraient avoir vocation à être pérennisés. En outre, notre commission sera attentive à l'effectivité de la consommation de ces crédits.

Pour l'allocation aux adultes handicapés, l'année 2021 connaîtra un exercice neutre après une revalorisation exceptionnelle en deux temps, suivie, en 2020, d'une sous-revalorisation. Il faut reconnaître les efforts accomplis : l'AAH a été portée par le Gouvernement à un niveau inédit depuis trente ans par rapport au seuil de pauvreté. Il conviendra cependant de veiller à ce que de prochaines mesures d'économies n'amorcent pas un nouveau décrochage pour le pouvoir d'achat des allocataires.

Nous serons également attentifs aux travaux qui doivent être engagés pour élargir les possibilités de cumuler l'AAH avec des revenus d'activité.

Enfin, la commission a relevé avec satisfaction que l'AAH ne serait pas intégrée dans un futur revenu universel d'activité.

En revanche, concernant les mineurs non accompagnés (MNA), nous attendons un engagement plus fort de l'État. Il est regrettable que le Gouvernement profite d'une amélioration des procédures de lutte contre la fraude sur l'âge pour diminuer sa participation financière, au détour d'une modification réglementaire qui n'a pas été négociée avec les départements.

Les flux d'entrée de MNA ont apparemment diminué en 2020, notamment du fait du confinement. Il s'agit toutefois de dépenses durables, qui pèsent lourd sur la situation financière des départements. De surcroît, ceux-ci doivent, pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire, prendre en charge ces jeunes plus longtemps, au-delà de l'âge de 18 ans, tout en veillant à respecter l'objectif, fixé par la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, d'éviter les sorties sèches du dispositif de l'aide sociale à l'enfance. Il est donc incompréhensible que les crédits baissent de 42 millions d'euros. C'est pourquoi j'ai déposé, au nom de la commission des affaires sociales, un amendement tendant à rétablir à leur niveau de 2020 les crédits consacrés à la prise en charge des MNA.

Sous ces réserves, la commission des affaires sociales a donné un avis favorable aux crédits de la mission.

Mme le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Colette Mélot.

Mme Colette Mélot. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, la crise sanitaire et économique que nous vivons a eu des impacts très lourds sur les plus vulnérables d'entre nous. Je pense aux populations qui vivaient déjà dans la précarité, à ceux qui y ont basculé, mais également aux étudiants de plus en plus nombreux à connaître des difficultés financières significatives. Malheureusement, ces situations dramatiques risquent de perdurer. La solidarité doit rester un des ciments de notre pays et de notre société.

Cette mission enregistre, et nous le regrettons, une légère baisse pour l'année à venir, alors qu'elle augmentait de 6,7 % l'année dernière. La pandémie de la covid-19 accentue les problématiques liées à la pauvreté et aux inégalités. Lors du premier confinement, j'ai pu alerter sur ces sujets, particulièrement sur le creusement des inégalités face à l'éducation de nos jeunes et sur les situations de violences conjugales touchant les femmes. Je salue donc l'augmentation de 37,5 % des crédits du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », et appelle à poursuivre notre lutte contre les violences faites aux femmes.

À la rentrée 2020, nous avons été alertés par de nombreuses associations au sujet de la précarité et de la pauvreté exacerbées par la crise sanitaire. Le Gouvernement a réagi le mois dernier en annonçant des mesures dans ces domaines. Je tiens à saluer les efforts prévus dans le plan de relance pour les associations, qui s'inquiètent de ne pas avoir de moyens suffisants pour faire face à l'afflux de nouveaux bénéficiaires. Le soutien devra certainement se poursuivre à court et moyen termes.

Plus des trois quarts des crédits de la mission sont alloués à deux mécanismes faisant partie des deux programmes les plus dotés : la prime d'activité et l'allocation aux adultes handicapés. Les moyens proposés pour l'AAH sont en progression ; ceux qui sont relatifs à l'accompagnement dans l'emploi révèlent l'effort d'ampleur qui est réalisé. Voilà qui va dans le bon sens.

L'insertion professionnelle est un combat que nous allons continuer à mener dans les années à venir, qui seront cruciales. Cette insertion concerne notamment les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et des aides au retour à l'emploi (ARE). Le groupe Les Indépendants est très attaché à ce sujet, comme nous avons pu le démontrer lors des discussions récentes de la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique. Le rôle des départements est primordial. Le président Claude Malhuret a d'ailleurs déposé une proposition de loi prévoyant une expérimentation à destination des bénéficiaires du RSA, qui pourraient reprendre une activité partielle tout en percevant leur allocation durant un an. Ce dispositif incitatif et temporaire aurait des effets positifs sur le retour à l'emploi.

Enfin, je rappellerai l'importance de l'encadrement des mineurs non accompagnés, phénomène qui a pris de l'ampleur ces dernières années et qui représente, en 2019,

2 milliards d'euros de charges pour les départements. Le budget doit donc être à la hauteur de l'enjeu. Une aide beaucoup plus importante est attendue de la part de l'État.

Cette mission présente un certain nombre de lacunes dans le contexte actuel. Cependant, les efforts sur des programmes clés sont au rendez-vous. Le groupe Les Indépendants votera les crédits de cette mission.

Mme le président. La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

Mme Raymonde Poncet Monge. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, alors que notre pays traverse une crise sociale profonde, que les inégalités se sont accrues depuis le début de ce quinquennat, malgré les mesures obtenues par le mouvement des « gilets jaunes », et que le recours à l'aide alimentaire explose, nous avons besoin, en 2021, de politiques de solidarité ambitieuses et justes.

Pour le groupe écologiste, les crédits de cette mission ne répondent pas à ces enjeux, tout comme le plan de relance, qui ne consacre que 1 % des budgets à l'urgence sociale.

Par ailleurs, nous mesurons, avec la crise économique, les limites d'une politique de lutte contre la pauvreté centrée essentiellement sur les travailleurs pauvres, principaux bénéficiaires des aides de l'État, en compensation de politiques de bas salaires ou de temps partiel imposé, alors que la pauvreté dite « non laborieuse » fait trop souvent l'objet d'une stigmatisation, comme étant assistée.

En effet, le programme relatif à la prime d'activité va diminuer à la suite de la montée du chômage, sans pour autant que les montants libérés majorent d'autant les autres mesures contre la pauvreté, dont celles concernant les jeunes, les privés d'emploi, les étudiants ou les personnes issues de l'aide sociale à l'enfance, du fait notamment de leur exclusion du RSA.

Évidemment, comme la commission des affaires sociales, nous nous réjouissons de l'augmentation du dispositif d'emploi renforcé des travailleurs en situation de handicap, nécessaire pour que le droit à un égal accès à l'emploi devienne effectif, tout comme de l'augmentation des crédits dédiés à la lutte contre les violences faites aux femmes, après des années d'insuffisance.

En 2020, le Gouvernement a apporté des réponses conjoncturelles, comme l'aide exceptionnelle de solidarité, mais les acteurs du terrain les jugent insuffisantes et réclament des réponses pérennes face à la dégradation de la situation sociale à laquelle ils sont confrontés.

À Lyon, la permanence du Secours populaire qui accueille spécifiquement les étudiants a vu leur nombre doubler depuis le confinement. La précarité alimentaire connaît une hausse ininterrompue.

Concernant ces mesures d'urgence, nous regrettons le manque d'anticipation du Gouvernement pour reconduire des mesures exceptionnelles à la suite du reconfinement.

Dans l'ensemble, la mission démontre son incapacité à apporter des réponses pérennes à une crise sociale structurelle, simplement démultipliée par la crise sanitaire.

Nous ne pouvons valider le retour à la normale envisagé pour la mission en 2021. Par ailleurs, la situation normale, est-ce les 9 millions de pauvres de l'avant-crise ?

Une action de fond nécessite de réévaluer la dernière stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et de revaloriser les minimas sociaux, en premier lieu le RSA, en l'ouvrant aux 18-25 ans. Nous regrettons l'irrecevabilité de nos amendements en ce sens.

Par ailleurs, l'État doit être bien plus présent aux côtés des collectivités locales, pour soutenir les centres communaux d'action sociale (CCAS), dont l'organisation et les budgets ont été fortement impactés depuis le premier confinement.

Dans le Rhône, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 21 % en neuf mois. À la métropole de Lyon, le taux de couverture du RSA s'effondre, en passant de 54 % en 2015 à 44 % en 2020. Le manque à gagner s'élève à 25 millions d'euros.

En conclusion, parce que la crise sociale était là bien avant la crise sanitaire et qu'elle risque d'être la réalité de la prochaine décennie, un choc de solidarité et de justice devait intervenir dès maintenant. Les crédits 2021 de la mission sont loin d'en prendre la mesure. Nous voterons contre ces crédits. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme le président. La parole est à M. Xavier Iacovelli.

M. Xavier Iacovelli. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » que nous examinons aujourd'hui couvre un large panel de politiques publiques.

Celles-ci sont cruciales, au moment où les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire se font ressentir et touchent, en particulier, nos concitoyens les plus exposés.

Cette mission sera dotée de 26,1 milliards d'euros en 2021, soit une augmentation de 250 millions d'euros à périmètre constant.

Les moyens en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, grande cause du quinquennat, sont renforcés.

Ainsi, le programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », sera doté de 41,5 millions d'euros de crédits de paiement, soit une augmentation de 40 % par rapport à 2020. Nous nous félicitons de cet effort, qui permettra de mener des actions ambitieuses : je pense notamment au financement des centres d'information sur les droits des femmes et des familles, qui constituent un réseau majeur.

Ces crédits supplémentaires financeront trois chantiers principaux : le déploiement d'une plateforme d'écoute téléphonique continue pour les femmes victimes de violences, plus accessible aux femmes en situation de handicap ; l'accroissement du soutien financier aux associations ; le financement de nouveaux centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales.

La déconcentration de 70 % des crédits du programme permettra d'apporter une réponse concrète aux besoins des territoires, au plus près des acteurs locaux.

Je voudrais revenir sur une cause qui m'anime tout particulièrement : la protection de l'enfance et l'accompagnement des jeunes majeurs vulnérables.

Chaque année, des milliers de jeunes sont victimes de sorties sèches du dispositif de l'aide sociale à l'enfance, faute de contrat jeune majeur. Les chiffres, nous les connaissons : 70 % des jeunes de l'ASE sortent sans diplôme, 40 % des SDF de moins de 25 ans ont eu un parcours en protection de l'enfance.

Avec ce PLF, 252 millions d'euros seront attribués à la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes au sein du programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes ».

Nous saluons cette progression, tout en étant conscients que l'ampleur de la situation nécessitera un engagement total de l'État et des départements, aux côtés des acteurs associatifs, afin de mettre un terme à ce qu'Olivier Noblecourt appelait, à juste titre, un « carnage social ».

C'est le sens de l'accord trouvé par les ministres Adrien Taquet et Brigitte Klinkert, visant à sécuriser les parcours des jeunes de l'ASE et favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, en 2021, la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance poursuivra sa montée en charge ; une contractualisation sera menée avec 70 départements, afin de prévenir les situations de danger et de rupture. Cette action sera dotée de 246,3 millions d'euros, soit une augmentation de 39,5 millions d'euros par rapport à cette année.

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » porte aussi en elle l'engagement du Gouvernement dans le domaine du handicap. Le financement de l'allocation aux adultes handicapés s'élèvera à plus de 11 milliards d'euros de crédits, ce qui représente le poste le plus important du programme 157, « Handicap et dépendance ».

Aujourd'hui, 1,2 million de foyers bénéficient de cette allocation, ce qui constitue un gain de pouvoir d'achat non négligeable pour nos concitoyens en situation de handicap. Pour la durée du quinquennat, cette revalorisation représente près de 2 milliards d'euros d'investissements.

Le programme 157 concrétise également l'engagement du Gouvernement en matière d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés. En 2021, les crédits dédiés à l'emploi accompagné progresseront de 5 millions d'euros, après avoir été multipliés par deux l'an dernier. Nous saluons cet engagement en faveur du pouvoir d'achat et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, particulièrement exposées en cette période de crise sanitaire, économique et sociale.

Cette mission démontre ainsi les engagements du Gouvernement pour la protection de tous les citoyens face à la pluralité de situations auxquelles ils doivent faire face.

Voici en quelques lignes budgétaires des exemples concrets qui traduisent en action nos valeurs charnières de liberté, d'égalité et de fraternité. Le groupe RDPI votera donc en faveur de l'ensemble de ces crédits, qui nous semblent répondre aux nombreux défis sociétaux qui nous attendent. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

Mme le président. La parole est à M. Stéphane Artano. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

M. Stéphane Artano. Madame la présidente, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, au moment où nous examinons les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », permettez-moi tout d'abord de saluer l'engagement des associations et des bénévoles qui œuvrent chaque jour auprès de nos concitoyens les plus fragiles. « La solidarité, c'est aider chacun à porter le poids de la vie et à la rendre plus facile », comme l'écrivait Henri-Frédéric Amiel.

L'examen de ces crédits revêt une dimension particulière en raison de la crise sanitaire, économique et sociale qui frappe notre pays. Cette crise a précipité un million de nos concitoyens dans la pauvreté. Ils sont étudiants, intérimaires,

commerçants, autoentrepreneurs ou même salariés fragilisés par le chômage partiel – la liste est encore longue. Ces nouveaux visages de la précarité franchissent, pour la première fois, les portes des associations et des banques alimentaires.

En 1849, Victor Hugo s'insurgeait contre l'incapacité de la société à éradiquer l'extrême misère dans un discours devant l'Assemblée constituante. Un siècle et demi plus tard, malgré les différentes politiques sociales mises en place, nous ne pouvons que constater notre échec à détruire la pauvreté, qui, depuis quelques décennies, ne cesse de croître.

Pour faire face à la crise, le Gouvernement a déjà mis en place plusieurs mesures dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, et le Premier ministre a annoncé, jeudi dernier, la création d'une aide mensuelle exceptionnelle de 900 euros pour les travailleurs précaires jusqu'en février 2021.

C'est une bonne nouvelle. Même si ces aides ponctuelles sont les bienvenues, nous pensons toutefois qu'il nous faudra, à terme, trouver le moyen de lutter contre la pauvreté avec des dispositifs plus structurels. À ce titre, monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous apporter quelques précisions sur l'état d'avancement des travaux engagés sur le revenu universel d'activité ?

En matière de lutte contre les violences faites aux femmes, je note avec satisfaction l'augmentation conséquente des crédits et le renforcement de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, alors que le nombre de violences intrafamiliales s'est accentué avec le confinement, en faisant de ces victimes des otages sans répit.

Les chiffres sont alarmants : entre le 16 mars et le 10 mai dernier, le numéro 3919, destiné à conseiller et à orienter les femmes victimes de violences, a reçu près de 45 000 appels, soit trois fois plus que les mois précédents.

Pendant cette période propice aux violences, de nouveaux dispositifs salutaires ont été mis en place pour permettre aux victimes de briser le silence. Je pense notamment à l'ouverture d'espaces d'accueil éphémères dans les centres commerciaux, au dispositif d'alerte en pharmacie, à la mise à disposition d'un nouveau système d'alerte avec la possibilité d'envoyer un SMS au 114, ou encore à la mise en place d'une ligne d'écoute à destination des conjoints violents ou s'apprêtant à le devenir.

Nous ne pouvons qu'appeler à la pérennisation de ces mesures. Parce que la fin du confinement ne signe pas la fin des violences intrafamiliales : n'oublions pas que, en France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint.

C'est pourquoi je salue l'ouverture du 3919, d'ici à l'été prochain, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, pour tenir compte du décalage horaire avec les territoires ultramarins.

Il devrait également devenir accessible aux personnes sourdes ou ayant des troubles du langage. Cette mesure est très attendue.

Pour autant, je partage l'inquiétude de la Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) et des associations, qui craignent que le service ne sorte fragilisé de cette procédure et que la rentabilité économique ne finisse par l'emporter sur la qualité du service d'écoute.

En conclusion, le groupe RDSE votera les crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

Mme le président. La parole est à M. Alain Duffourg. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Alain Duffourg. Madame le président, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » résonne cette année d'un sens particulier. Dans un contexte où le moral des Français est à son niveau le plus bas depuis la crise des « gilets jaunes », en décembre 2018, nos concitoyens anticipent une nouvelle crise longue et difficile, et les crédits de cette mission sont particulièrement attendus.

Portant les politiques publiques de lutte contre la pauvreté, de réduction des inégalités et de protection des personnes vulnérables, cette mission voit ses crédits atteindre 26,1 milliards d'euros en 2021. Après de fortes hausses en 2018 et en 2019, ils sont en légère baisse de 0,7 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2020, mais, avec l'ouverture de crédits supplémentaires des lois de finances rectificatives pour 2020, c'est en réalité une chute de 10 %.

Nous comprenons, monsieur le secrétaire d'État, que le Gouvernement parie sur la relance et la soutienne. C'est indispensable, mais cela repose sur des prévisions, par définition incertaines. La contraction des crédits de la mission constitue ainsi un pari des plus risqués pour celles et ceux qui pourraient passer à côté de cette relance.

Si certaines mesures envers des personnes vulnérables ont été amplifiées, les dispositifs assurant la cohésion sociale demandent une vigilance accrue : c'est le cas de l'AAH, de la prime à l'emploi ou encore de la prévention et la lutte contre la pauvreté.

Parmi les crédits revalorisés, je voudrais saluer la montée en puissance du dispositif d'emploi accompagné pour les personnes handicapées du programme 157, soutenu par le plan de relance, qui s'élève à 22,5 millions d'euros, et l'augmentation de 37,7 % des crédits de paiement du programme 137, « Égalité entre les femmes et les hommes », pour la protection des femmes victimes de violences, que le confinement a fragilisées.

La crise sanitaire a mis en lumière la surcharge de travail des femmes. À ce propos, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, pourriez-vous nous préciser le calendrier du projet de loi sur la reconnaissance de l'égalité hommes-femmes dans l'économie ?

Dans un contexte de crise, qui accroît les inégalités, la vigilance sur les mesures assurant la solidarité et la cohésion sociale entre nos citoyens doit être constante. Les deux principaux dispositifs dans la mission, et qui représentent 80 % de ses crédits, à savoir l'AAH pour 11,1 milliards d'euros et la prime à l'emploi pour 9,7 milliards, connaissent une stabilisation, voire une régression, après de fortes revalorisations par le passé. Pourtant, la situation de crise nous impose une réflexion sur les mesures de solidarité envers nos concitoyens les plus fragiles dans la durée. Je partage à cet égard les interrogations de notre rapporteur sur la branche autonomie dans le cadre du PLFSS, M. Philippe Mouiller, concernant l'avenir de l'AAH au sein de la mission ou les transferts de la branche autonomie de la sécurité sociale.

Je voudrais ici mettre l'accent sur un sujet qui préoccupe particulièrement le groupe Union Centriste, à savoir la prise en charge spécifique de la pauvreté et de la précarité engendrées par la crise sanitaire.

Comme l'a exposé notre collègue Olivier Henno dans sa question d'actualité au Gouvernement la semaine dernière, nous faisons face à un risque de basculement dans l'extrême précarité de personnes qui pensaient ne jamais devoir recourir aux aides sociales. Selon le Secours populaire, 1 million de Français auraient basculé dans la pauvreté pendant l'épidémie, en plus des 9 millions qui y étaient déjà. Ce sont des salariés, des indépendants, des jeunes. Ces derniers sont particulièrement touchés : ils ne peuvent plus exercer de petits boulots, notamment dans les restaurants ou autres endroits de ce type. Ils sont en revanche accueillis aujourd'hui dans des associations comme les Restos du cœur. La moitié a moins de 25 ans, ce qui relance le débat sur l'extension du RSA aux jeunes actifs.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, mise en place par le Gouvernement en 2018, doit désormais tenir compte d'une situation de crise qui est là pour durer : des centaines de milliers d'emplois sont détruits, le taux de chômage augmente, la Banque de France l'estimant à 11 % dès le 1^{er} semestre 2021.

L'acte II de la stratégie précitée a débuté. Le ministre des solidarités et de la santé a lancé, le 24 novembre dernier, un plan d'aide aux associations de lutte contre la pauvreté de 100 millions d'euros sur deux ans, dans le cadre du plan France Relance. Est attendue une première vague d'appels à projets d'ici au 15 janvier.

Attaché à une réponse de terrain, le groupe Union Centriste attend une réponse humaine mobilisant les élus locaux, les partenaires sociaux, les associations, dans un grand plan de relance et de cohésion sociale en faveur de nos citoyens les plus vulnérables.

Respectueux de sa tradition humaniste, le groupe Union Centriste votera les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

Mme le président. La parole est à Mme Annie Le Houerou.

Mme Annie Le Houerou. Madame la présidente, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, mes chers collègues, les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » pour 2021 s'élèvent à plus de 26 milliards d'euros, et ils sont symboliquement en baisse de 161 millions d'euros.

Or 1 million de pauvres supplémentaires annoncés pour la fin 2020 porteront à plus de 10 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté ; plus de 800 000 emplois seront détruits d'ici à la fin de l'année.

Ces chiffres nous donnent le vertige. Cette précarité grandissante, qui touche une personne sur dix dans notre pays, nous oblige à prévoir des réponses structurelles pour enrayer ce phénomène. Force est de constater que la politique de ruissellement de M. Macron ne fonctionne pas. Accentuées par la crise sanitaire, ses conséquences sont insupportables, alors que les inégalités se creusent.

Or le budget alloué au programme 304, dédié à l'inclusion sociale et la protection des personnes, est en baisse. Pourtant, l'augmentation de la pauvreté menace notre cohésion sociale.

Les associations caritatives, les communes nous alertent. Nous le constatons nous-mêmes. Les choses vont s'aggraver en 2021, avec des suppressions d'emplois et des faillites d'entreprises attendues. La Banque de France prévoit un taux de chômage dépassant les 11 % dès le premier semestre 2021.

La prime d'activité représente la quasi-totalité du budget du programme 304, en baisse de 1 %, une baisse liée à l'augmentation du chômage.

Afin d'amortir le choc social de la crise, notre groupe a proposé un amendement pour créer un revenu de base, revenu socle pour ceux qui sont sans ressource, ou complément de revenus pour les personnes qui travaillent. Malheureusement, cet amendement a fait long feu à cause de l'article 40. Nous y reviendrons.

L'action n° 14 dédiée à l'aide alimentaire est en baisse de 11 %. Au vu des demandes, il est surprenant que ce budget baisse. Les arguments avancés et le recours à d'autres financements ne sont pas convaincants et nous embrouillent, quand on sait que 8 millions de personnes sollicitent cette aide.

La protection et l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables de l'action n° 17 présentent une hausse d'environ 40 millions d'euros, liée à la stratégie de prévention et de protection de l'enfance. Cette augmentation vise à financer quelques préconisations du rapport de la commission Cyrulnik sur les 1 000 premiers jours de l'enfant. C'est un engagement à saluer. Nous nous interrogeons toutefois sur un saupoudrage qui pourrait nuire à l'efficacité des mesures.

L'action n° 19 consacrée à la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes n'est pas à la hauteur des engagements du Premier ministre, qui annonçait des mesures importantes. Le nombre de jeunes inscrits à Pôle emploi âgés de moins de 25 ans est en hausse d'environ 15 % par rapport au mois de février 2020. Les problèmes financiers, qui s'ajoutent à une absence de confiance en l'avenir, plongent notre jeunesse dans une détresse psychologique qui nécessite de prévoir un accompagnement spécialisé.

Les jobs d'étudiants proposés ne suffiront pas. Or les étudiants ont besoin d'étudier sereinement. À cet égard, nous porterons un amendement visant à mettre en place un « minimum jeunesse ».

Concernant le handicap et la dépendance, le programme 157 finance l'AAH, l'aide au poste des travailleurs handicapés et le dispositif « emploi accompagné ». Nous regrettons néanmoins que l'AAH soit conditionnée à la situation familiale et aux revenus du foyer. L'individualisation de cette allocation serait juste pour l'autonomie des personnes. C'est ce que nous proposons.

S'agissant de l'égalité femmes-hommes, déclarée grande cause du quinquennat, nous nous réjouissons de voir ses crédits en très nette augmentation. Néanmoins, sont-ils suffisants au regard des enjeux ?

Sur l'initiative de Laurence Rossignol, notre groupe proposera un amendement pour la création d'un observatoire national des féminicides afin d'objectiver ce phénomène et d'évaluer l'efficacité des mesures.

Nous déplorons en outre que la prise en charge des auteurs de violences s'impute sur ce budget et non sur celui de la justice, réduisant d'autant les actions en faveur des victimes.

La parole des femmes se libère. Elles sont encouragées à révéler les violences. Nous leur devons des solutions pour qu'elles puissent se libérer de toute emprise et être sécurisées, leur permettre de se reconstruire et de reconstruire une nouvelle vie, pour elle et leurs enfants.

Le programme 137 pérennise le budget de 2,1 millions d'euros pour les personnes en situation de prostitution. Cependant, il n'y a aucune mesure spécifique contre la

prostitution des mineures, dont les chiffres sont d'une ampleur catastrophique : entre 6 000 et 10 000 mineures seraient concernées.

Un diagnostic alarmiste réalisé en Bretagne révèle que ce phénomène prospère *via* les réseaux sociaux tant dans nos villes que dans les zones très rurales, accentué par la situation de précarité de nos jeunes et la banalisation à l'œuvre.

Par ailleurs, notre groupe souligne l'insuffisance du budget alloué pour aider à sortir du système prostitutionnel. L'aide financière allouée, à savoir l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle (AFIS), est de 330 euros. C'est nettement insuffisant, et elle devrait être alignée sur le montant du RSA. Notre groupe propose un amendement en ce sens.

Sur le volet « égalité professionnelle », la crise sanitaire a révélé combien les femmes sont les premières de cordée. Elles exercent les métiers les plus exposés : soins, services à domicile, métiers de la vente en grandes surfaces. Elles gèrent aussi, souvent seules, les jeunes et les enfants dans le suivi chaotique des scolarités de ces deux années particulières. Une revalorisation de ces métiers serait bienvenue.

Le Ségur de la santé donnait de l'espoir, mais il a suscité des injustices malvenues et mal vécues par les professionnels.

Mme le président. Il faut conclure, ma chère collègue.

Mme Annie Le Houerou. Le titre de cette mission, « Solidarité, insertion et égalité des chances », porte de belles valeurs d'espoir. Le budget proposé nous fait déchanter : vivre dans la pauvreté, c'est vivre des frustrations quotidiennes. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme le président. La parole est à Mme Cathy Apurceau-Poly. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.*)

Mme Cathy Apurceau-Poly. Madame la présidente, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, tout d'abord, je voudrais rendre hommage aux bénévoles des associations humanitaires, qui, au quotidien, distribuent des repas et cherchent des solutions d'hébergement à la place de l'État, qui a abandonné ces nouveaux pauvres apparus ces derniers mois.

Les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » semblent faire abstraction complète des conséquences sociales et économiques de la pandémie de covid-19. La crise sanitaire a plongé dans la précarité et la pauvreté des millions de personnes, du jour au lendemain, et fortement accentué les inégalités sociales. Les dépenses de RSA sont en hausse de 10 % et les demandes de 20 %. Mon collègue Pascal Savoldelli vous faisait remarquer à quel point ces dépenses avaient explosé ces derniers mois, mettant nos départements à genoux.

Les banques alimentaires, sur le terrain samedi encore, constatent une hausse de la demande de l'ordre de 20 % à 25 %. Selon le Secours populaire, 1,3 million de personnes supplémentaires sollicitent les aides alimentaires. L'Insee vient d'annoncer que 634 000 jeunes étaient inscrits à Pôle emploi à la fin de septembre 2020. C'est 10 % de plus qu'en 2019.

À cela s'ajoute l'exclusion de 300 000 foyers de la prime d'activité, à cause de la prise en charge du chômage partiel par l'État.

C'est la double peine pour ces salariés, qui perdent 15 % de salaire net par mois, ce qui risque de les faire basculer vers la pauvreté.

Face à cette situation, le budget de la mission ne répond pas à la demande des associations d'augmenter de 10 % le RSA. D'un côté, vous refusez une mesure chiffrée à 1,2 milliard d'euros à destination des plus précaires, mais, de l'autre, vous aidez les plus riches à hauteur de 28 milliards d'euros avec la suppression de l'ISF et de la taxe d'habitation.

Notre politique de classe n'a pas de limite quand vous décidez de raboter l'aide alimentaire de 8 millions d'euros.

Face à l'urgence sociale, le Premier ministre a annoncé, le 26 novembre, des mesures pour les travailleurs précaires et les jeunes qui sont dérisoires et en décalage avec la réalité du vécu de celles et ceux qui ont perdu leur emploi. Vous êtes coincés dans un discours culpabilisant des personnes sans emploi, alors que la pandémie entraîne le licenciement de milliers de salariés, aujourd'hui dans les grandes entreprises, et, demain, chez les petits commerçants.

L'augmentation des crédits du programme 137 relatif à l'égalité femmes-hommes ne doit pas cacher l'augmentation des violences faites aux femmes. Je rappelle d'ailleurs que, dans le rapport d'information sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes, mon collègue Éric Bocquet préconisait d'intégrer les crédits destinés à l'hébergement des femmes victimes de violence au sein du programme 137 plutôt que de les laisser au sein de la mission « Cohésion des territoires », pour plus de lisibilité et d'efficacité.

Vous avez apporté une première réponse aux 185 maires, mais nous serons vigilants pour nous assurer que, de la parole donnée, nous passions aux actes sur le terrain.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre les crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ». (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE et GEST, ainsi que sur des travées du groupe SER.*)

Mme le président. La parole est à M. Philippe Mouiller. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Philippe Mouiller. Madame la présidente, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, s'il y a un domaine où l'effort de la Nation ne doit pas faiblir, c'est bien celui de la solidarité, et cela est d'autant plus vrai en cette période difficile.

Avec la crise sanitaire, économique et sociale, chacun a pu mesurer combien nos filets de protection sociale sont précieux, qu'il s'agisse de notre système de soins, du chômage partiel, ou de la continuité des droits sociaux.

Cependant, la situation est vouée à s'aggraver, avec l'inactivité provoquée par la crise, et la montée inévitable du chômage. Nous sommes en train d'assister au basculement d'un grand nombre de personnes dans la précarité, et à un creusement des inégalités sociales.

En cette fin 2020, le nombre de personnes venant dans les centres de ravitaillement alimentaire a augmenté de près de 40 %. Il s'agit souvent de publics nouveaux, qui n'étaient jusqu'ici pas connus des acteurs des politiques sociales.

Les demandes de RSA, versé aux personnes de plus de 25 ans qui ne peuvent prétendre aux allocations chômage, sont en augmentation dans tous les départements. Ici, également, il s'agit majoritairement de nouveaux profils : travailleurs saisonniers, indépendants, commerçants, artisans.

D'ici à la fin de l'année, le RSA concernera bien plus que les 1,9 million de bénéficiaires enregistrés à la fin de 2019. Selon l'Assemblée des départements de France, le reste à charge pour les départements était de 4,6 milliards d'euros en 2019 ; il devrait augmenter à 5,6 milliards cette année.

Dans ce contexte, la stabilité des crédits de la mission laisse perplexes, car on a le sentiment d'une simple reconduction du budget 2020, ce qui ne correspond pas à la situation actuelle et, surtout, à venir.

Les crédits de la mission sont surtout concentrés sur l'allocation aux adultes handicapés et la prime d'activité.

Concernant la prime d'activité, je note une baisse des crédits correspondant à l'impact négatif de la crise sanitaire sur l'emploi. La hausse du chômage devrait en effet faire sortir environ 300 000 foyers du dispositif sur l'ensemble de l'année 2021. Il convient de remarquer que ces ménages sont affectés par un effet de seuil important, provoqué par la double perte du salaire et de la prime d'activité. On voit donc les limites du dispositif.

Concernant l'AAH, une stabilisation des dépenses est constatée.

Toutefois, il devient urgent de clarifier la définition de cette allocation et des revenus du foyer fiscal à prendre en compte pour déterminer son montant. En effet, soit nous estimons que l'AAH est un revenu de remplacement spécifique pour les personnes éloignées de l'emploi en raison de leur handicap, soit l'AAH est considérée comme une allocation qui opère une forme de compensation liée à la spécificité du handicap.

Sur toutes les travées de cet hémicycle, nous sommes nombreux à être sollicités par des personnes concernées et il est urgent de clore ce débat, notamment à la veille de la loi sur l'autonomie.

Étant particulièrement attentif aux solutions permettant l'autonomie des personnes en situation de handicap, je me réjouis que ce budget mette l'accent sur l'accès et le retour à l'emploi. Le plan de relance consacre une enveloppe de 100 millions d'euros à l'aide à l'embauche. Les crédits dédiés à l'emploi accompagné sont également en progression de 50 %.

Le Gouvernement semble beaucoup compter sur cette mesure, qui permet de bénéficier d'un suivi médico-social et d'un appui du service public de l'emploi tout au long du parcours professionnel. Il est également prévu un accompagnement de l'employeur.

Je souhaiterais évoquer un dernier point, en m'appuyant sur l'amendement présenté par le rapporteur Jean Sol, que je souhaite voir adopté.

Il vise à rétablir la participation de l'État à la prise en charge des mineurs non accompagnés, qui subit une baisse de 42 millions d'euros. Il s'agit une nouvelle fois d'une compétence des départements, qui sont chargés de mettre à l'abri ces mineurs et d'évaluer leur situation, ce qui représente un enjeu financier majeur.

L'État justifie cette évolution budgétaire par la sous-consommation de crédits observée en 2019. Néanmoins, si ce constat est juste, il apparaît que le nombre de jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) continue d'augmenter. Et, surtout, l'État a révisé les conditions et modalités de sa participation, ce qui est source de tensions avec les départements. Il convient de régler cette situation

rapidement. Je pense qu'il est important que l'État montre un engagement fort et durable aux côtés des départements sur cette question socialement sensible.

Pour conclure, hormis ces réserves, notre groupe constate l'évolution positive des crédits de la mission et sera donc favorable à leur adoption, dans un souci de protection des populations les plus fragiles. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et U.C.*)

Mme le président. La parole est à M. Antoine Lefèvre.

M. Antoine Lefèvre. Madame la présidente, madame la ministre, madame la secrétaire d'État, monsieur le secrétaire d'État, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, d'autres orateurs l'ont dit ici avant moi : la crise sanitaire a dramatiquement mis en lumière la diversité des formes de précarité au sein de la population française. Pis encore, elle en a créé de nouvelles et a jeté dans la pauvreté des catégories sociales qui s'en étaient tenues éloignées jusqu'alors.

TPE ou PME contraintes de mettre la clé sous la porte, jeunes travailleurs en insertion sur le marché du travail se retrouvant confrontés au ralentissement, voire au gel des embauches, étudiants : autant de victimes collatérales du ralentissement économique dû à l'épidémie de covid-19.

La jeunesse a indéniablement été la plus fragilisée. Les cas de détresse les plus extrêmes font état d'étudiants contraints de sauter des repas afin de tenir leur budget mensuel, réduit à peu de chagrin. Je tiens aussi à saluer ici l'action des missions locales pour l'emploi, qui ont agi en grande partie pour remédier à ces situations dramatiques.

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », examinée aujourd'hui, est l'occasion pour le Parlement d'apporter des solutions concluantes et durables à l'ensemble de la population confrontée à un quotidien particulièrement difficile : de l'isolement social aux discriminations, en passant par l'impossibilité de s'intégrer par l'emploi ou la socialisation. Enfin, il y a les victimes de violences conjugales ou domestiques, drame d'autant plus terrible qu'il est en recrudescence.

Les 26 milliards d'euros sollicités pour cette mission semblent ainsi sous-évalués par rapport à la réalité des besoins actuels. Là où une progression substantielle sur l'ensemble des programmes était attendue, on observe ici et là des remèdes, qui, s'ils dénotent une intention louable, ne vont pas au bout de leur logique et demeurent des solutions de court terme.

Dans une très large mesure, le plan de relance économique fait en réalité la part belle aux volets « travail-emploi », et aux citoyens les moins en difficulté d'un point de vue professionnel et économique, en laissant sur le bas-côté toute la frange la plus vulnérable et la plus fragile des publics visés.

Sur la question de l'accueil des mineurs non accompagnés, l'État manifeste depuis quelques années une volonté tenace d'en céder à terme le financement aux départements. Le PLF 2021 indique en effet une baisse de 42 millions d'euros du programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes », laissant ainsi, de fait, les collectivités au pied du mur et dans l'obligation d'assumer en très grande partie le coût du dispositif.

Dans l'Aisne, ce sont 264 mineurs non accompagnés qui sont pris en charge au cours de l'année 2020, pour un coût de 15 800 euros par mineur par année, soit un peu plus de 7 millions d'euros annuellement consacrés à ce pan de l'action sociale départementale.

Cependant, cette donnée varie largement d'un département à l'autre, l'Assemblée des départements de France ayant avancé, dans un document daté de juin 2018, le chiffre nettement plus important de 50 000 euros par mineur par an.

Il faut rappeler la révision effectuée par un décret du 27 juin 2019, qui réduit la participation de l'État de 1 250 euros à 500 euros, à laquelle s'ajoute une contribution au titre de la mise à l'abri du jeune de 90 euros journaliers pendant quatorze jours, puis 20 euros pendant neuf jours supplémentaires.

Une disposition additionnelle prévoit de minorer de 400 euros la participation pour les départements qui n'auraient pas signé la convention d'appui à l'évaluation de la minorité, c'est-à-dire, en l'espèce, plus de 30 départements, qui se retrouveraient avec une dotation réduite à 100 euros par mineur.

Face à ce retrait progressif, certains départements se retrouvent complètement dépassés par des arrivées qui excèdent largement les capacités d'accueil et les moyens financiers et matériels à leur disposition : saturation des foyers, surpopulation, insécurité, auxquelles ils ne peuvent faire face sans l'augmentation proportionnelle des effectifs.

Si les chiffres les plus récents attestent d'une tendance baissière du nombre de mineurs non accompagnés accueillis sur le territoire, le moment n'est pas à l'assèchement subit et drastique des financements, mais devrait plutôt permettre de déployer un dispositif d'accueil digne de ce nom et d'appuyer davantage les départements.

Enfin, et à bien des égards, les clés de répartition des mineurs non accompagnés créent des disparités entre les départements : les 8 437 mineurs confiés par décision judiciaire échoient à l'heure actuelle majoritairement à des départements déjà très peuplés, là où des départements plus ruraux restent largement moins ciblés.

Sur le modèle de la péréquation fiscale, une péréquation de la répartition des mineurs sur la base de critères de richesse des départements pourrait répondre plus justement à l'exigence d'équité, et alléger les départements les plus saturés.

En somme, nous devrions particulièrement nous attacher à ce que les programmes de la mission « Solidarité » s'articulent de façon intelligente avec les budgets des territoires et la mission sociale dans laquelle l'État est engagé auprès de ses citoyens les plus fragiles. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles. Madame la présidente, messieurs les rapporteurs spéciaux, monsieur le rapporteur pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » se veut la transcription des engagements présidentiels en matière d'inclusion, de protection des personnes vulnérables et de lutte contre les inégalités. Cette mission doit être à la hauteur des attentes de nos concitoyens, qui sont particulièrement fortes, évidemment, en cette période de crise sanitaire, sociale et économique.

S'agissant du programme 304, qui concerne l'inclusion sociale et la protection des personnes, le Gouvernement a deux priorités.

Tout d'abord, il s'agit d'amplifier la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée par le Président de la République en 2018, grâce à 252,6 millions d'euros de crédits consacrés à sa mise en œuvre.

Les réformes essentielles, lancées en 2019 dans le cadre de la stratégie, ont d'ores et déjà été amplifiées en 2020 et continuent de faire leurs preuves, en soutenant le quotidien des plus fragiles. Ainsi, l'Insee, dans son analyse de novembre 2020, note un recul de la pauvreté monétaire en 2019, notamment grâce à la revalorisation de la prime d'activité. C'est un résultat encourageant, bien qu'il ait été, par la suite, évidemment percuté par les conséquences de la crise économique.

Le déploiement de la stratégie passe en particulier par un mode d'action publique novateur, celui de la contractualisation avec les départements, qui sont évidemment les chefs de file de l'action sociale.

Les territoires – vous avez été un certain nombre à le rappeler – ont un rôle essentiel dans la prévention de la pauvreté. Comme ils l'ont prouvé au cours de ces derniers mois, ils savent aller au plus près des citoyens pour prévenir les situations de précarité ou d'exclusion. Ils sont aussi les plus à même d'expérimenter des dispositifs innovants.

La contractualisation porte, vous le savez, principalement sur des mesures d'accompagnement social, telles que l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, la prévention des sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance, évoquée par le sénateur Iacovelli, ou encore les maraudes mixtes autour de l'hébergement des familles à la rue.

Cette contractualisation progresse, puisqu'elle concerne désormais les conseils départementaux dans leur quasi-totalité, à l'exception de deux d'entre eux : les Hauts-de-Seine et les Yvelines.

Par ailleurs, la contractualisation avec les conseils régionaux et les métropoles reste réduite, mais elle se développe. Les crédits qui lui sont consacrés poursuivent donc leur montée en charge, avec 200 millions d'euros en 2021, contre 175 millions en 2020 et 135 millions en 2019.

En outre, dans le cadre de la stratégie, l'État, qu'il soit central ou déconcentré, pilote des mesures qui ont pour visée principale de réduire les inégalités dès l'enfance, en garantissant à tous les enfants un accès au droit et en prévenant les situations de privation matérielle. Par exemple, les dispositifs de repas « un euro » dans les territoires ruraux défavorisés, ainsi que les petits déjeuners gratuits dans les écoles des quartiers prioritaires, seront élargis.

Le second objectif visé par le Gouvernement, et financé dans le cadre du programme 304, est la revalorisation de la prime d'activité. Cette dernière a été, comme vous le savez, revalorisée de 90 euros au niveau du SMIC depuis le 1^{er} janvier 2019, dans le cadre des mesures d'urgence économique et sociale. Ce sont ainsi 1,25 million de foyers supplémentaires qui sont entrés dans le dispositif grâce à la réforme.

Le programme 304 finance aussi pour partie l'aide alimentaire.

Je voudrais revenir ici sur la prétendue baisse de 8 millions d'euros évoquée lors des débats à la chambre basse et par Mme Apourceau-Poly dans son propos. Il ne s'agit en réalité que de la baisse de nos provisions pour défaut de remboursement par l'Union européenne. Le budget national de l'aide alimentaire reste évidemment stable.

Comme le notent les rapporteurs spéciaux Arnaud Bazin et Éric Bocquet dans leur rapport, rendu au nom de la commission des finances, et dont je salue ici le travail : « Cette baisse de crédits porte intégralement sur la prise en charge par FranceAgriMer des dépenses financées sur appel de fonds, mais finalement déclarées non éligibles au FEAD, et tiendrait donc seulement à une diminution du taux d'inéligibilité des dépenses présentées par l'opérateur » à l'Union européenne.

Derrière ces termes très techniques, je vous réaffirme la stabilité de ce programme, contrairement à ce qui a été dit.

De plus, il faut noter que le budget consacré à l'aide alimentaire est indirectement soutenu par une mesure de 100 millions d'euros de France Relance, évoquée par M. le rapporteur général, et consacrée aux associations de lutte contre la pauvreté, qui ont déjà bénéficié, par ailleurs, de deux plans exceptionnels de soutien à l'aide alimentaire de 94 millions au titre du PLFR 3.

S'agissant enfin du programme 137, qui concerne la lutte contre les violences faites aux femmes, vous le savez, cette grande cause constitue une priorité du quinquennat, qui a fait l'objet de trois lois depuis le début du quinquennat. Je salue à cet égard la présence de Mme la ministre déléguée Elisabeth Moreno.

Avec les mesures du Grenelle contre les violences conjugales, le Gouvernement amplifiera en 2021 ses efforts en mobilisant des crédits supplémentaires sur trois axes principaux : le déploiement d'une plateforme d'écoute téléphonique continue pour les femmes victimes de violences ; l'accroissement du soutien financier aux associations accompagnant les femmes victimes de violences ; enfin, le financement de nouveaux centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences conjugales.

Mesdames, messieurs les sénateurs, les objectifs qui guident l'action du Gouvernement sont de mieux protéger les victimes et de lutter contre la récurrence. Les crédits du programme connaissent ainsi une hausse marquée par rapport à 2020, pour atteindre 41,5 millions d'euros.

Enfin, s'agissant du programme 124, « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », il permettra aux agences régionales de santé de bénéficier en 2021 de 500 agents supplémentaires afin de renforcer les services chargés du pilotage des politiques sanitaires et médico-sociales au plus près des acteurs locaux de la santé.

Je reviendrai, à l'occasion des débats autour de vos amendements, sur des propos qui ont été tenus au sujet des mineurs non accompagnés, car je ne partage pas l'analyse qui a été faite par certains d'entre vous.

Mme le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées. Madame la présidente, mesdames, monsieur le président de la commission, messieurs les rapporteurs spéciaux, mesdames, messieurs les sénateurs, depuis le début de l'année 2020, le Gouvernement est pleinement mobilisé auprès des personnes en situation de handicap. Il le sera aussi l'an prochain, comme en témoigne la hausse globale de 2,2 % des crédits du programme 157. Ce programme, qui finance les actions engagées en faveur de personnes handicapées ou en perte d'autonomie, sera doté de 12,8 milliards d'euros en 2021.

Son budget sera cette année orienté vers deux axes principaux : le financement de l'allocation aux adultes handicapés et l'accompagnement des travailleurs handicapés dans les établissements et services d'aide par le travail (ÉSAT) comme en milieu ordinaire.

En premier lieu, je souhaite évoquer le financement de l'AAH, qui représente le poste budgétaire le plus important du programme 157, avec 11 milliards d'euros de crédits.

Vous connaissez l'engagement du Président de la République en faveur de cette allocation. Versée à plus de 1 million de foyers, elle fait pleinement partie des mesures de lutte contre la pauvreté que subissent les personnes du fait de leur handicap.

Cette année encore, nous augmentons ces crédits de plus de 200 millions d'euros afin que chaque personne éligible puisse bénéficier de ce droit.

Depuis le début du quinquennat, 2 milliards d'euros d'investissements ont été déployés en faveur de sa revalorisation.

Le montant de l'AAH à taux plein a été porté à 860 euros en novembre 2018, pour atteindre 903 euros en avril 2020 ; cette revalorisation a marqué un engagement sans précédent en faveur du pouvoir d'achat des personnes en situation de handicap.

En deuxième lieu, ce budget témoigne également d'une grande mobilisation en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés dans les ÉSAT et en milieu ordinaire.

Vous savez en effet que tout travailleur handicapé en ÉSAT perçoit en contrepartie de l'activité qu'il exerce une rémunération garantie. Une partie de cette rémunération est à la charge de l'ÉSAT ; s'y ajoute une aide au poste financée par l'État au titre de la garantie de rémunération des travailleurs handicapés.

Afin de sécuriser le revenu de ces travailleurs dans le contexte de la crise sanitaire, le Gouvernement a mis en place un dispositif de soutien au profit des ÉSAT, en prenant en charge la part de rémunération qui incombe d'ordinaire à ceux-ci, de manière à garantir la rémunération de 120 000 employés de ces établissements et services, mais aussi à pallier leurs pertes d'activité commerciale. La dépense encourue pour cette mesure s'est élevée, pour une durée de huit mois, à 160 millions d'euros.

Au total, le programme 157 consacre 1,406 milliard d'euros au financement de l'aide au poste. Notre objectif est de permettre d'apporter un soutien tant aux personnes handicapées qu'à leurs employeurs, de façon souple et adaptée à leurs besoins.

Au-delà de ce dispositif, je souhaite réaffirmer l'engagement du Gouvernement en faveur de l'emploi durable des personnes en situation de handicap.

En 2021, les crédits dédiés à l'emploi accompagné augmentent de 5 millions d'euros, après avoir été doublés l'année dernière. Ils sont complétés par une enveloppe de 15 millions d'euros issue du plan de relance ; elle vise à apporter une aide à l'embauche des personnes en situation de handicap. Ce dispositif fonctionne : 60 % des personnes accompagnées ont un emploi durable.

Comme je l'ai rappelé, le Gouvernement est mobilisé aux côtés des personnes en situation de handicap. Cette période difficile a nécessité des adaptations quotidiennes, mais elle a aussi permis des avancées significatives.

En témoigne la poursuite du financement, à hauteur de 2,25 milliards d'euros, des projets mis en œuvre pendant la crise sanitaire afin de lutter contre la maltraitance et d'apporter un soutien aux aidants en lien avec les territoires.

Je pense aussi à l'accélération de la mise en œuvre de la plateforme téléphonique « 0800 360 360 », qui répond aux appels au secours que nous recevons en matière d'accès aux soins et offre des solutions de répit pour rompre l'isolement. Son déploiement, annoncé lors de la Conférence nationale du handicap, a été accéléré. Je veux remercier ici celles et ceux qui œuvrent chaque jour, partout en France, afin de simplifier et d'améliorer la vie des personnes en situation de handicap durant cette crise sanitaire.

Enfin, outre ces projets portés au plus près des besoins des personnes, nous encourageons également le partenariat lancé le 20 mars dernier entre l'État et la Croix-Rouge : 250 000 euros sont prévus pour la poursuite de ce partenariat en 2021.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs : l'engagement du Gouvernement sera plein et entier en 2021 pour simplifier et améliorer la vie des personnes, lutter contre la pauvreté, encourager l'insertion professionnelle et accompagner les personnes et leurs aidants, de manière, tout simplement, à accompagner tout le monde dans ce programme 157 ! (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

Mme le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Solidarité, insertion et égalité des chances	26 122 284 638	26 119 098 837
Inclusion sociale et protection des personnes	12 384 909 594	12 384 909 594
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 947 603</i>	<i>1 947 603</i>
Handicap et dépendance	12 538 464 888	12 533 564 888
Égalité entre les femmes et les hommes	48 695 581	41 495 581
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	1 150 214 575	1 159 128 774
<i>Dont titre 2</i>	<i>388 921 982</i>	<i>388 921 982</i>

Mme le président. L'amendement n° II-841 rectifié *bis*, présenté par Mmes Le Houerou et Lubin, MM. Féraud et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin, M. Jomier, Mmes Meunier, Poumirol, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		260 000 000		260 000 000
Handicap et dépendance	360 000 000		360 000 000	
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		100 000 000		100 000 000
TOTAL	360 000 000	360 000 000	360 000 000	360 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

Mme Annie Le Houerou. Cet amendement a pour objet d'individualiser les critères de versement de l'AAH. On sait que les ressources du ménage entier sont actuellement prises en compte, en particulier celles du conjoint. Cela crée souvent de nombreuses difficultés morales et financières.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. Quand le Gouvernement a décidé d'augmenter, sur deux exercices, l'allocation aux adultes handicapés, il a souhaité aligner en même temps les règles de prise en compte des revenus du couple sur celles qui s'appliquent pour le RSA.

Éric Bocquet et moi-même avons eu plusieurs occasions d'exprimer notre opposition à ce coup de rabot, qui permet à l'État d'économiser 287 millions d'euros chaque année, entre 2020 et 2022, et affecte environ 14 % des allocataires.

Cet amendement vise à tirer les conséquences budgétaires d'une mesure contre laquelle le Sénat s'était prononcé à la fin de 2018. Par ailleurs, une telle mesure relève de la loi ; dès lors, si l'examen de cet amendement permet d'appeler l'attention du Gouvernement sur ce sujet, la modification de crédits qui y est proposée ne saurait, à elle seule, faire entrer en vigueur cette mesure.

Je demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, l'avis de la commission sera défavorable, dans la mesure où nous voulons rester cohérents avec le vote de notre assemblée à la fin de 2018. Cependant, il m'intéresserait d'apprendre l'estimation que fait le Gouvernement de la dépense que j'ai évoquée, que nous évaluons à 287 millions d'euros chaque année.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. L'allocation aux adultes handicapés est fondée sur la solidarité nationale et la solidarité entre conjoints, partenaires et concubins. C'est à ce titre que le calcul de l'AAH, tout comme celui des autres minima sociaux, tient compte de l'ensemble des ressources du foyer des bénéficiaires.

Permettez-moi, mesdames, messieurs les sénateurs, de rappeler les règles de calcul de l'AAH : elles tiennent totalement compte des besoins spécifiques de ses bénéficiaires, avec un premier abattement de 20 % spécifique aux revenus du conjoint et un plafond de ressources supérieur à celui qui s'impose pour les autres minima sociaux.

Il existe également des situations où la prise en compte des revenus du conjoint peut s'avérer favorable à l'allocataire. C'est le cas, par exemple, si celui-ci travaille, mais non son conjoint. On a souvent tendance à oublier de telles situations, mais 44 000 ménages seraient perdants en cas de « déconjugalisation » de l'AAH ; parmi eux, 9 250 ménages perdraient complètement le bénéfice de cette allocation.

Enfin, comme vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur, la mesure proposée pèserait sur le budget de 560 millions d'euros par an. Cette somme aurait sans nul doute un effet de levier beaucoup plus favorable pour l'autonomie des personnes si elle était employée à favoriser leur accès à un revenu d'activité, comme le proposait M. Mouiller.

Je vous propose donc de continuer de mobiliser les crédits qui sont à notre disposition au bénéfice de l'insertion et du maintien dans l'emploi. Nous continuons de travailler afin d'aboutir à une situation « gagnant-gagnant » pour les personnes qui retournent à l'emploi.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement a émis un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-841 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-845 rectifié *bis*, présenté par Mmes Le Houerou et Lubin, MM. Féraud et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin, M. Jomier, Mmes Meunier, Poumirol, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	122 125 001		122 125 001	
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		122 125 001		122 125 001
TOTAL	122 125 001	122 125 001	122 125 001	122 125 001
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

Mme Annie Le Houerou. Cet amendement vise à annuler la baisse de plus de 120 millions d'euros prévue pour les crédits de l'action n° 11, Prime d'activité et autres dispositifs.

Cette baisse nous paraît particulièrement inexplicable et injustifiable parce que cette ligne budgétaire permet aussi le financement du RSA jeune actif, qui représente à ce jour, pour les jeunes de moins de 25 ans, le seul moyen d'accéder au RSA. Compte tenu de la situation économique et sociale, nous estimons que cette baisse n'est pas justifiée.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. Cet amendement vise à ramener les crédits prévus pour la prime d'activité et le RSA jeune actif à leur niveau de 2020, *via* une ouverture de crédits de 122,2 millions d'euros.

Néanmoins, cette baisse résulte uniquement des prévisions faites du nombre de bénéficiaires de ces prestations en 2021. La baisse de la prime d'activité tiendrait tout simplement à la hausse attendue du taux du chômage.

En tout état de cause, la prime d'activité et le RSA jeune actif sont des droits pour les personnes éligibles : l'enveloppe ne peut donc pas être fermée. Aucune personne éligible ne pourrait se voir refuser l'allocation au motif que les crédits ouverts seraient insuffisants ; le Gouvernement devrait y pourvoir.

Pour cette raison, nous proposons de laisser le Gouvernement responsable de la sincérité de ses prévisions ; en conséquence, la commission demande le retrait de cet amendement, faute de quoi son avis sera défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Il sera défavorable, pour les raisons développées par M. le rapporteur spécial.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-845 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-844 rectifié *bis*, présenté par Mmes Le Houerou et Lubin, MM. Féraud et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin, M. Jomier, Mmes Meunier, Poumirol, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Création d'un revenu de base

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes dont titre 2		100 000 000		100 000 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales dont titre 2				
Création d'un revenu de base	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

Mme Annie Le Houerou. Cet amendement vise à instaurer un « minimum jeunesse » accessible dès l'âge de 18 ans. Il nous paraît important de prévoir une telle mesure pour ces jeunes, qui sont aujourd'hui en très grande difficulté, qu'ils soient actifs ou fassent leurs études.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. Cet amendement vise à instituer un revenu minimum pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans, qui ne sont pas éligibles au RSA à l'heure actuelle, ce qui soulève à l'évidence un vaste débat de société.

La commission s'est déjà prononcée sur le sujet lors du présent projet de loi de finances : elle a émis un avis défavorable sur les amendements similaires déposés sur la mission « Plan de relance ». Son avis reste donc défavorable sur cet amendement-ci.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Je tiens à rappeler que, si les jeunes de moins de 25 ans ne peuvent effectivement demander le RSA que sous certaines conditions, d'autres dispositifs n'en demeurent pas moins ouverts à leur attention : la prime d'activité, qui est ouverte à tous les travailleurs majeurs sans condition et dont le montant a été très fortement augmenté en 2019, ainsi que la garantie jeunes, qui est destinée aux jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande précarité.

Vous n'ignorez pas, madame la sénatrice, qu'il y a une opposition de fond entre nous : nous ne pensons pas que c'est en permettant aux jeunes de 18 à 25 ans d'avoir accès au RSA que nous lutterons efficacement et durablement contre la pauvreté des jeunes, mais plutôt en créant les conditions d'une meilleure insertion sociale et professionnelle et, notamment, en offrant un meilleur accès à la garantie jeunes.

Vous avez sans doute entendu tout récemment le Premier ministre annoncer l'extension de cette garantie jeunes à 200 000 personnes en 2021, soit un doublement du dispositif.

Par ailleurs, nous sommes particulièrement soucieux des conséquences sociales de cette crise. C'est pourquoi une aide exceptionnelle de solidarité d'un montant de 150 euros a été versée aux jeunes qui bénéficient de l'aide personnalisée au logement (APL), mais aussi aux étudiants boursiers.

Ces quelques éléments de réponse viennent justifier l'avis défavorable que le Gouvernement émet sur cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-844 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-43, présenté par M. Sol, au nom de la commission des affaires sociales, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	42 000 000		42 000 000	
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		42 000 000		42 000 000
TOTAL	42 000 000	42 000 000	42 000 000	42 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Sol, *rapporteur pour avis*. L'arrivée continue sur le territoire national de personnes se présentant comme des mineurs non accompagnés (MNA) pose depuis plusieurs années un problème financier majeur.

Bien que leur prise en charge sociale relève de la compétence départementale, au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE), cette prise en charge doit nécessairement être précédée d'une phase d'évaluation de la minorité et de l'isolement de ces personnes ; cette évaluation, pendant laquelle un hébergement d'urgence de ces personnes est nécessaire, peut durer plusieurs semaines.

Les crédits portés depuis 2016 par la présente mission au titre des MNA visent donc à alléger la charge encourue par les départements pour cette première phase, mais aussi la contrainte supplémentaire pesant sur l'aide sociale à l'enfance. En effet, les MNA représentent aujourd'hui entre 15 % et 20 % des mineurs pris en charge par l'ASE.

Or les crédits demandés pour 2021 au titre des MNA s'élèvent à 120 millions d'euros, ce qui représente un recul de 26 % par rapport à 2020. Cette participation de l'État diminue dans ses deux composantes.

Son volet amont, qui représente la participation forfaitaire de l'État aux dépenses engagées par les départements au titre de la mise à l'abri et de l'évaluation de la minorité, est désormais conditionné à la signature par le président du conseil départemental d'une convention avec le préfet. Son montant diminue de 115 millions d'euros, pour s'établir à 103 millions d'euros.

Son volet aval, qui représente la contribution exceptionnelle, quoique reconduite d'année en année, de l'État aux dépenses supplémentaires de l'ASE, est soumis à un mode de calcul conduisant à la contraction inexorable de son montant, qui passe de 47 millions à 17 millions d'euros en 2021.

La responsabilité de l'État dans un phénomène migratoire dont l'incidence sur la protection de l'enfance sera durable justifie de maintenir, sinon d'accroître, le montant de sa participation financière, d'autant que la France s'est engagée, dans le cadre d'un programme européen, à accueillir

des jeunes migrants ayant transité par la Grèce, ce qui revient concrètement, là encore, à les orienter vers l'ASE, selon des critères de répartition peu transparents.

Les départements reçoivent, pour chaque jeune accueilli à ce titre, 1 000 euros de l'État et 4 000 euros de l'Union européenne, compensation sans commune mesure avec la charge nouvelle qui pèse sur eux.

Cet amendement vise donc à augmenter de 42 millions d'euros les crédits du programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes », afin que les crédits dédiés à la participation de l'État à la prise en charge des MNA soient maintenus à leur niveau de 2020, soit 162 millions d'euros au total.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Bazin, *rapporteur spécial*. Avec notre collègue Jean Sol, nous ne pouvons que déplorer l'attrition, d'année en année, du soutien de l'État aux conseils départementaux pour l'accueil et l'évaluation de la minorité des MNA.

Cet amendement, qui vise à revenir sur la minoration de ces crédits de 42 millions d'euros par rapport à 2020, est donc bienvenu. L'État justifie cette baisse par une diminution des flux de nouveaux arrivants, mais nos échanges avec l'Assemblée des départements de France ont mis en évidence les désaccords entre l'État et les départements quant à la méthode du décompte des mineurs non accompagnés.

En outre, la participation de l'État ne concerne que le premier accueil – la mise à l'abri, comme l'on dit dans les départements – et l'évaluation de la minorité, ce qui ne représente qu'une faible part des dépenses consenties par les départements au titre des MNA, qui s'élèvent aujourd'hui à près de 2 milliards d'euros, soit plus de dix fois ce qui était dépensé à ce titre vers l'année 2011.

Nous considérons que l'État doit prendre toute sa part au financement de cette politique. L'accueil des mineurs non accompagnés est source de problématiques complexes, au carrefour d'enjeux de politique migratoire, d'intégration, d'action sociale et, dans certains cas, de prévention de la délinquance juvénile, qui relèvent de sa compétence régaliennne.

La commission des finances a donc émis un avis favorable sur cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Je veux, tout en justifiant cet avis, apporter des éléments de réponse à certains arguments qui ont été développés pendant la discussion générale des crédits de cette mission.

Vous soulignez, monsieur le rapporteur pour avis, que les crédits dédiés à cette action dans le projet de loi de finances s'élèveront l'année prochaine à 120 millions d'euros, soit une baisse de 42 millions d'euros. Comme vous le savez, les flux d'arrivée de jeunes migrants se présentant sur le territoire national en tant que mineurs non accompagnés ont très sensiblement baissé en 2020.

En réalité, ils avaient déjà très sensiblement baissé en 2019. L'année où de nombreux MNA sont arrivés sur notre territoire, c'est l'année 2018. Quand j'ai été nommé au poste que j'occupe aujourd'hui, au début de 2019, j'ai eu beaucoup de discussions avec les présidents de conseil départemental à ce sujet. D'ailleurs, dès que j'en rencontrais un, le premier sujet qu'il évoquait était celui des mineurs non accompagnés. Ce n'était presque plus le cas au second semestre de 2019. J'en ai conclu – vous m'objecterez que c'est de la pure intuition, sans grande réalité objective ; j'en conviens – que les flux avaient tendance à diminuer.

En 2020, pour des raisons dont je ne prétendrai pas qu'elles sont structurelles, mais qui sont évidemment liées au contexte sanitaire et à la fermeture des frontières, ils ont encore baissé : il y a quelques jours, nous décomptons depuis le début de l'année 8 437 jeunes effectivement reconnus mineurs. En 2018, on avait recueilli 40 000 demandes d'évaluation et accordé 17 000 reconnaissances de minorité. Oui, c'est une réalité ! Elle est liée au contexte, soit, mais c'est une réalité : les flux d'arrivées sont bien plus faibles cette année que les années précédentes.

En outre, le budget pour 2020 avait été établi dans un contexte tendanciel à la hausse, avec plus de 15 % d'augmentation d'une année sur l'autre. Cette dynamique n'était de fait déjà plus à l'œuvre ; elle l'est encore moins aujourd'hui, comme je viens de le démontrer. Il s'agit donc, tout simplement, d'adapter nos prévisions budgétaires à une réalité nouvelle.

Enfin, les barèmes financiers sont inchangés et l'engagement global de l'État aux côtés des départements en faveur de chacun de ces jeunes demeure une priorité. À cet égard, je veux répondre à certains propos de M. Antoine Lefèvre : le financement s'élève à 500 euros par jeune évalué, dont 100 euros pour un bilan de santé ; c'est important ! On verse également 90 euros pendant quatorze jours de mise à l'abri, puis 20 euros pendant neuf jours ; sauf erreur – l'ADF pourra vous le confirmer –, cela a été élaboré et acté en accord avec cette association. Il n'y a, à cet égard, ni surprise ni désengagement de l'État. Je le répète, cette participation a été approuvée par l'ADF lors de sa mise en place, sauf erreur de ma part.

J'en viens à la clé de répartition qui a été évoquée, à raison, par M. Lefèvre. Elle a effectivement été fixée en se fondant sur des critères démographiques, à savoir sur le nombre de jeunes de moins de 19 ans présents sur un territoire, dont on peut déduire le nombre de structures préexistantes pouvant accueillir des mineurs non accompagnés. De fait, cela a eu tendance à accroître les inégalités et à susciter des difficultés pour certains départements ; la Seine-Saint-Denis en est le meilleur exemple. C'est notamment la demande du président de son conseil départemental que nous avons modifié, par voie réglementaire, le seul élément qui pouvait être ainsi

modifié, à savoir les critères démographiques, pour retenir la population générale plutôt que le nombre de jeunes de moins de 19 ans.

Si vous voulez intégrer des critères socioéconomiques dans la clé de répartition, ce à quoi le Gouvernement est favorable, pour des raisons d'équité territoriale, il faudra en passer par la loi. Nous aurons peut-être l'occasion, dans les semaines ou les mois à venir, de le faire au travers d'un texte législatif pertinent. Sur le fond, je le répète, j'y suis favorable.

J'en viens enfin au fichier « Appui à l'évaluation de la minorité » (AEM). Ce ne sont pas trente départements qui y ont recours, comme je l'ai entendu dire, mais dix-neuf. Pardonnez-moi, mais il me semble que la commission des finances devrait adhérer au principe selon lequel nous lions l'utilisation du fichier AEM au versement des aides de l'État. En effet, si ce fichier n'est pas utilisé, vous aurez des personnes qui se livreront au nomadisme administratif : si un département les reconnaît majeures, elles iront tenter leur chance dans un département voisin. Concrètement, cela signifie pour les finances publiques que l'État rembourserait deux fois, à deux départements, l'évaluation de leur minorité. D'un point de vue strictement comptable, lier ces remboursements à l'utilisation du fichier AEM se justifie totalement ! Vous jugerez peut-être que c'est regarder le sujet par le petit bout de la lorgnette, mais c'est une réalité du point de vue comptable.

Sachez par ailleurs que, depuis les débuts de l'utilisation de ce fichier, les départements nous disent observer une baisse, qui s'établit entre 20 % à 30 %, du nombre de personnes qui demandent à être reconnues mineures. Très probablement, cela correspond à des personnes qui ont déjà reçu une évaluation.

Enfin, le fichier AEM est aussi protecteur pour les mineurs. En effet, le phénomène inverse existe aussi : il arrive que, du fait de la clé de répartition employée, des jeunes déclarés mineurs dans un département se rendent dans un autre, qui leur refuse la minorité ! C'est illégal et inacceptable. (*Marque d'approbation de Mme Sonia de La Provôté.*) Le fait qu'ils soient dans le fichier permet de les protéger : on ne peut pas remettre en cause leur minorité. Je suis désolé, mais il est important de rappeler que le fichier AEM, c'est aussi cela !

Je me suis un peu éloigné de l'objet de cet amendement, mais il me semblait important de le faire au vu de tout ce qui avait été évoqué dans la discussion ; je ne doute pas que nous aurons encore l'occasion d'aborder les sujets.

Cela dit, à ce stade de la discussion, monsieur le rapporteur pour avis, l'avis du Gouvernement sur votre amendement est défavorable.

Mme le président. La parole est à Mme Laurence Rossignol, pour explication de vote.

Mme Laurence Rossignol. Je comprends assez bien le raisonnement de M. le secrétaire d'État et l'explication qu'il donne. Effectivement, c'est mécanique, si je puis dire : il y a un taux par département, un nombre de mineurs non accompagnés et une contribution de l'État aux dépenses des départements ; quand le nombre de MNA baisse, le budget prévisionnel baisse aussi, car vous anticipez que le nombre de mineurs à évaluer en 2021 sera sensiblement équivalent à celui de 2020, voire diminuera.

C'est d'ailleurs ce qui m'étonne un peu, monsieur le secrétaire d'État : si je comprends bien, vous n'avez pas dépensé en 2020 tous les crédits prévus et vous alignez les crédits prévus sur le niveau de dépense réel de 2020. Est-ce bien

cela, ou bien anticipez-vous que le nombre de demandes va encore baisser? C'est le seul petit détail que je n'ai pas totalement compris dans votre raisonnement, monsieur le secrétaire d'État. Si la première hypothèse est la bonne, c'est compréhensible; sinon, cela l'est moins.

Il se trouve que nous ne parlons de protection de l'enfance que par le biais des MNA, qui représentent une toute petite partie de cette question et, partant, des dépenses qui pèsent sur les départements à ce titre.

Je voudrais à ce propos répondre à M. le rapporteur pour avis: non, les mineurs non accompagnés ne sont pas plus compliqués que les autres; non, ils ne sont pas plus délinquants. Si l'on fait abstraction des spécificités des très jeunes enfants, tels ceux de la porte de la Chapelle, que l'on connaît, la plupart d'entre eux, dans nos départements, sont plus matures et plus autonomes que la moyenne – pour arriver jusqu'ici, il faut bien l'être! – et ont une envie d'insertion et de travail beaucoup plus grande. *(Marques d'approbation de Mme Cathy Apourceau-Poly et de M. Xavier Iacovelli.)*

Ce n'est donc pas par ce biais-là qu'il faut considérer le problème des MNA. Par ailleurs, il faudra quand même un jour que l'État offre des moyens suffisants pour que les départements puissent prendre en charge tout ce qui leur revient aujourd'hui au titre de la protection de l'enfance.

Comme je vous le confiais la semaine dernière, monsieur le secrétaire d'État, je trouve que cela ne va pas bien! Pour mettre tout le monde à l'aise, je précise que cela n'allait pas bien quand je m'en occupais; cela ne va toujours pas bien, et c'est peut-être ce qui me désole le plus!

Quant aux jeunes majeurs, le rapport de la Cour des comptes sur ce sujet est assez explicite: il est temps que l'État contribue à leur prise en charge par les départements au-delà de 18 ans. Voilà l'amendement que nous défendrons pour l'année prochaine!

Mme le président. La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly, pour explication de vote.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Nous sommes toujours face au problème que nous avons déjà relevé lors de l'examen des amendements sur les crédits de la mission « Santé ». On est toujours obligé de gager les amendements sur d'autres actions de la mission; ainsi, cet amendement-ci est gagé sur le programme 304, « Inclusion sociale et protection des personnes ». Nous sommes d'accord avec l'objet de l'amendement, mais il est regrettable que l'on soit obligé de gager sur le handicap, ou sur l'égalité, ou sur le soutien aux politiques sanitaires et sociales. Voilà ce qui ne va pas: on est contraint de gager l'amendement sur une politique qui, elle aussi, a des besoins. Tel est le problème de ce projet de loi de finances. On ne touche pas où il faudrait toucher, dans la poche des plus riches, de ceux qui en ont les moyens, on ne touche pas non plus à l'évasion fiscale; on va donc chercher l'argent sur un programme qui répond à d'autres besoins.

Concernant les mineurs isolés, il me semble que les départements sont aujourd'hui dépassés par la situation, qu'il s'agisse des seuls jeunes migrants ou de l'aide sociale à l'enfance de manière plus générale.

Mon département du Pas-de-Calais, qui compte près de 7 000 enfants placés, est totalement dépassé: nous savons que le nombre de jeunes enfants placés explosera dès lors que la situation sociale s'aggraverait. Il ne peut pas en être autrement!

Il faut que l'État prenne des mesures très fortes pour aider les départements qui ne peuvent plus faire face seuls, face tant face à l'ASE qu'au RSA.

La semaine passée, dans un foyer du Pas-de-Calais, vingt-sept jeunes sur vingt-neuf ont été testés positifs au virus. Il est vrai que face aux difficultés, les départements font de leur mieux. Reste que ces jeunes demeurent aujourd'hui dans une situation d'extrême souffrance.

Mme le président. La parole est à M. Daniel Chasseing, pour explication de vote.

M. Daniel Chasseing. Je voterai pour ma part cet amendement, car, actuellement, à l'ASE ou dans les Maisons d'enfants à caractère social (MECS), le prix de journée s'élève à 200 euros par jour: je vous laisse imaginer ce que représente cette somme multipliée par dix mille. Ce chiffre-là correspond en réalité à la diminution que vous aviez estimée en 2020, monsieur le secrétaire d'État, compte tenu des restrictions aux frontières. Mais, à l'image des années précédentes, nous verrons beaucoup de jeunes Africains arriver en France et dans nos départements.

L'État, me semble-t-il, aurait au moins pu maintenir ces 160 millions d'euros de crédits; ce n'est pas beaucoup si l'on considère le coût de prise en charge et, surtout, de formation de ces jeunes – en particulier lorsqu'ils arrivent à dix-huit ans –, car certains départements, en dépit de leurs efforts louables, rencontrent de grandes difficultés dans la mise en place de contrats jeune majeur, au détriment des jeunes adultes qui ne peuvent pas finir leur formation.

Il y a donc un gros effort à faire de la part de l'État pour aider les départements

Mme le président. La parole est à M. Pascal Savoldelli, pour explication de vote.

M. Pascal Savoldelli. M'associant à ce qui a été dit, je voudrais formuler quelques remarques.

Premièrement, bien que je ne doute pas des chiffres que vous avez présentés – il y a des flux, il est vrai –, nos capacités d'accueil sont saturées: référez-vous, à ce titre, à la situation du département du Val-de-Marne – le cas de la Seine-Saint-Denis a été cité.

Deuxièmement, vous évoquiez l'argument qui pourrait être celui de la commission des finances s'agissant du nomadisme. Je peux vous dire que ce qui nous mobilise à la commission des finances en matière de nomadisme, c'est d'abord l'évasion fiscale, qui fait beaucoup défaut pour les recettes de l'État.

Troisièmement, un autre problème que certains de nos collègues élus départementaux connaissent, est celui de l'état du registre civil français, qui est très différent d'autres pays. Toute une série de mineurs étrangers se trouvent en situation de demander et de faire valider leur minorité et leur isolement, parce qu'il y a des réseaux mafieux! Il est nécessaire – j'aurais voulu l'entendre! – que l'État français se mobilise vis-à-vis des pays et de ces réseaux mafieux. Je dispose de chiffres sur ce que cela coûte et sur combien on paye. Je ne doute pas que vous soyez d'accord, mais il faudrait des mots et des gestes forts, notamment dans ce domaine-là.

Enfin, vous avez parlé de diversité entre les départements: je pense, il est vrai, qu'il y a des approches différentes, notamment s'agissant des mineurs isolés en situation de recours, qui représente pour eux une période cruciale. Contrairement aux demandeurs d'asile, ils sont alors sans protection. Or il relève des valeurs de l'État français d'assurer la protection d'un mineur lorsqu'il exerce un recours pour contester une décision portant sur sa minorité ou son isolement.

Mme le président. La parole est à Mme Élisabeth Doineau, pour explication de vote.

Mme Élisabeth Doineau. Que les départements manquent que de moyens pour la protection de l'enfance, cela ne date pas d'hier. Le fonds national de financement de la protection de l'enfance n'a jamais été abondé à un juste niveau, ce depuis quelques dizaines d'années déjà.

Concernant les mineurs non accompagnés, je veux noter l'amélioration des travaux conduits avec les préfetures, surtout en ce qui concerne l'identification des documents apportés par les jeunes et l'instruction de leur dossier.

Je constate même, sur ces derniers jours, des promesses d'accélération qui s'annoncent, lesquelles permettront à nos éducateurs de travailler dans une certaine cohérence : la difficulté avec les mineurs non accompagnés est justement que des dossiers traînent dans tel bureau et se retrouvent ensuite dans tel autre bureau de consulat ou d'ambassade, ce traitement étant sans fin.

Je tiens donc à saluer le travail réalisé avec les préfetures, car il s'avère effectif : c'est en tout cas ce que j'observe.

Par ailleurs, ce n'est pas forcément dans les MECS que sont hébergés les MNA, car il s'agit en réalité de jeunes beaucoup plus matures. Ce que nous recherchons – je l'observe dans mon département et dans d'autres –, ce sont des structures d'accompagnement, Habitat jeunes par exemple, qui sont bien plus adaptées à leur profil.

Je sais que beaucoup de départements se sont vraiment investis pour sortir les mineurs non accompagnés des hôtels : cela a constitué un véritable phénomène, car, il y a quelques années encore, ces jeunes étaient nombreux en hôtel, ce qui n'était pas du tout adapté pour permettre un accompagnement précis par rapport à leur parcours souvent très violent, voire cruel.

Il faut donc rester attaché à ce que ces jeunes soient entourés de personnes qui ont de plus en plus d'expertise.

Dans notre département, nous faisons plus de contrats jeune majeur pour les MNA que dans le cadre des accueils classiques, en ce qu'ils s'inscrivent beaucoup plus dans un projet d'insertion professionnelle. Je peux, à cet égard, dire combien le parcours de ces jeunes est souvent d'une grande excellence et donne satisfaction à tous ceux qui les reçoivent en stage ou en apprentissage, et qui parfois les gardent pour travailler sur le long terme.

Je tenais à apporter ces précisions, car c'est du vécu !

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. Je souhaiterais apporter quelques précisions sur les fichiers AEM.

Vous avez, monsieur le secrétaire d'État, rapproché cette notion d'une position de la commission des finances. Or il n'y a pas de position de la commission des finances, cela a juste été évoqué par un de nos collègues. D'ailleurs, la commission n'a pas à avoir de position là-dessus : je suis, à titre personnel, tout à fait favorable à un tel fichier, dont j'ai d'ailleurs défendu l'usage en tant que président de département.

S'agissant des montants envisagés, nous parlons du budget pour l'année 2021. Nous pouvons certes espérer une amélioration de la situation sanitaire, mais, dans le même temps, craindre une reprise des flux à un niveau élevé. Il paraît donc prudent, à tout le moins, de maintenir le niveau de financement que nous avons évoqué ensemble.

Vous avez affirmé, monsieur le secrétaire d'État, que les départements seraient satisfaits. Or les départements sont fatigués !

M. Jean Sol, rapporteur pour avis. Oui, ils sont épuisés !

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. Cela fait dix ans qu'ils demandent que l'État prenne en compte les allocations individuelles de solidarité. Il y a, rien que pour le RSA, 4,6 milliards d'euros de reste à charge, et probablement 5,6 milliards en 2021, et je passe d'autres allocations !

Il est vrai que, pour les MNA, nous avons donné notre accord il y a déjà un moment, alors que le flux avait fortement augmenté. Aujourd'hui, cependant, c'est dix fois plus que d'habitude : dans mon département, en 2011, 3 millions d'euros de crédits avaient été dédiés à la situation des mineurs étrangers isolés. Cette année, c'est plus de 40 millions d'euros qui sont prévus !

Ce qui nous a sauvés, il faut bien le reconnaître, et ce qui a permis aux départements de fonctionner malgré tout, ce sont les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ! Le marché de l'immobilier a été exceptionnel et les rentrées ont été bonnes, ce qui nous a permis d'être à l'équilibre, faute de quoi nous n'y parvenions pas ! Avec 40 millions d'euros de dépenses de MNA en plus et le RSA qui explose, ce n'est pas possible !

Je vous prie donc, monsieur le secrétaire d'État, de ne pas confondre la fatigue qui confine les présidents de département à la résignation avec une éventuelle satisfaction !

Je suis d'accord sur le fait que les mineurs que nous avons accueillis jusqu'à récemment étaient plus autonomes, puisqu'ils arrivaient sur notre territoire plus âgés et décidés à travailler et à s'insérer. Mais aujourd'hui ce n'est plus tout à fait vrai : nous voyons arriver des mineurs de plus en plus jeunes qui viennent par les filières évoquées ; nous aussi connaissons parfaitement les tarifs, par région même ! Il y a donc là un vrai sujet régalién pour l'État.

Nous observons aujourd'hui un grand nombre d'enfants des rues, pour la plupart originaires des pays du Maghreb, qui sont abîmés, cassés et sujets à des addictions, que nous avons beaucoup de mal à intégrer. Il faudra prendre en compte cette question !

Ce sont donc, monsieur le secrétaire d'État, 42 malheureux millions qui sont demandés pour adresser un petit signal aux départements et les soutenir dans leurs efforts : je crois qu'il faut le faire.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean Sol, rapporteur pour avis. Faut-il rappeler que le nombre de nouveaux mineurs non accompagnés a légèrement baissé en 2019 ? C'est, non pas moi qui l'affirme, mais la mission MNA du ministère de la justice : elle a ainsi enregistré une diminution de 1,5 %. Le mode de calcul de la contribution de l'État, sauf erreur de ma part, tient compte non pas du nombre total des jeunes pris en charge qui s'accumulent, mais uniquement des flux.

Mme le président. La parole est à M. le secrétaire d'État.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. La situation est extrêmement frustrante parce qu'il s'agit d'un débat qui soulève énormément de questions très intéressantes...

M. Jean-François Husson. Nous ne sommes jamais frustrés au Sénat. *(Sourires.)*

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État. Me voilà rassuré !

Je n'ai jamais prétendu que les départements étaient satisfaits, monsieur le rapporteur spécial : je travaille suffisamment avec eux pour connaître leur situation. Et c'est ensemble que nous mènerons à bien cette politique, qu'elle concerne les

MNA ou la protection de l'enfance. J'ai, croyez-moi, tout à fait conscience de la situation, monsieur le rapporteur pour avis !

Le débat est frustrant, car j'aurais aimé évoquer devant vous la circulaire que nous avons adressée au préfet afin d'anticiper les situations de ces jeunes dès l'âge de 17 ans, tout comme j'aurais aimé vous parler d'un certain nombre d'autres sujets.

Pour vous répondre, monsieur Lefèvre – j'apporte de l'eau à mon moulin sur la question du soutien de l'État –, vous avez voté, dans le cadre de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, l'interdiction des sorties pendant la crise sanitaire de tout jeune de l'ASE, qu'ils soient MNA ou non. Et dans le PLFR 4, vous avez voté un amendement du Gouvernement tendant à apporter un soutien de 50 millions d'euros aux départements pour les accompagner dans la prise en charge de ces mineurs, au-delà de ce qui est prévu en temps normal. Vous pouvez donc constater que l'État est bien là dans sa mission d'accompagnement.

Je me permets de rappeler que, dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, sur les 20 millions d'euros affectés à prévenir les sorties sèches, la moitié provenait de l'État, l'autre des départements. Je ne dis pas que cela résout toutes les problématiques, mais ça y contribue.

Madame la sénatrice Rossignol, je m'engage à revenir vers vous dès que j'aurais consulté mes services pour obtenir les modalités très précises du calcul du montant inscrit au programme.

En réponse à MM. les rapporteurs, je précise que ces 42 millions d'euros sont pris sur le programme 124 qui permet de renforcer les moyens des agences régionales de santé (ARS) pour faire face à la crise sanitaire que nous traversons... C'est un vrai sujet. Raison de plus pour le Gouvernement d'émettre un avis défavorable.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-43.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. Nous allons entamer l'examen de huit amendements en discussion commune, portant sur des thématiques très variées. La discussion commune est justifiée par le fait que ces amendements visent à prélever des crédits sur l'action n° 11 du programme 124, et que le montant cumulé de ces prélèvements est très supérieur aux crédits inscrits sur cette action.

Chaque amendement pourra ainsi être présenté par son auteur, notamment ceux qui pourraient devenir sans objet en raison de l'adoption d'un amendement antérieur.

Je suis donc saisie de huit amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-840 rectifié, présenté par Mmes Rossignol et Lubin, MM. Féraud et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin, M. Jomier et Mmes Le Houerou, Meunier et Poumirol, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	40 000 000		40 000 000	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		40 000 000		40 000 000
TOTAL	40 000 000	40 000 000	40 000 000	40 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Laurence Rossignol.

Mme Laurence Rossignol. Je tiens à préciser que je n'ai aucunement l'intention de retirer des crédits sur le programme « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales », mais si l'on veut discuter d'amendements, c'est ainsi qu'il faut procéder.

Le présent amendement vise à doubler les crédits du programme 137, « Égalité entre les hommes et les femmes », comprenant les dépenses liées aux violences faites aux femmes.

Tout le monde le sait, ce n'est un secret pour personne, et c'est une constante, nous ne nous donnons pas les moyens suffisants pour lutter efficacement contre les violences conjugales et les violences intrafamiliales.

À titre de comparaison, l'Espagne consacre 15 euros par habitant aux violences faites aux femmes, contre 5 pour la France !

Nous pourrions donc, dans une perspective pluriannuelle, nous fixer l'objectif de doubler les crédits pour les violences faites aux femmes. Au regard de cette perspective, qu'il me soit déjà permis de saluer le travail accompli depuis des années sur le programme 137 et cette mission par nos collègues Bocquet et Bazin.

Le Gouvernement prévoit cette année d'augmenter de 11 millions d'euros les crédits du programme 137. Cette somme sera cependant affectée à la prévention de la récidive des auteurs de violences. Or nous sommes un certain nombre à penser que la prise en charge de cette récidive, qui concerne donc des individus déjà condamnés,

devrait être supportée par le budget de la justice plutôt que par celui qui est consacré aux femmes. Ces crédits non sont donc pas à la bonne place.

Cela étant dit, reste que l'augmentation n'est pas suffisante et n'est pas bien ciblée. Je pense en particulier aux associations, qui manquent terriblement de moyens. Ainsi, celles-ci évaluent à 8 % le taux de couverture de leurs besoins de fonctionnement par l'État.

Un exemple : dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), seuls les lits sont financés ; aussi, les associations se voient contraintes de suspendre les contrats de travail des éducateurs accompagnant les femmes accueillies dans ces centres. Il manque là le volet essentiel de l'accompagnement social d'une femme qui est venue dans ce type de centres avec ses enfants. Si les associations n'ont pas les

moyens d'aider à la réinsertion sociale et à trouver du travail, comme c'est le cas aujourd'hui, la réinsertion échouera, au moins à 50 %.

Dans la perspective d'atteindre un jour les montants suffisants, cet amendement vise à doubler les crédits du programme 137.

Mme le président. L'amendement n° II-842 rectifié, présenté par Mmes Le Houerou et Lubin, MM. Féraud et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin, M. Jomier, Mmes Meunier, Poumirol, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance	11 114 911		11 114 911	
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		11 114 911		11 114 911
TOTAL	11 114 911	11 114 911	11 114 911	11 114 911
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

Mme Annie Le Houerou. Cet amendement vise à annuler la baisse de plus de 11 millions d'euros prévue pour les allocations et aides en faveur des personnes handicapées. Nous estimons, par principe, qu'il n'est pas opportun, en ces moments difficiles et en sortie de confinement, avec la perspective d'une crise sociale très forte en 2021, qui plus est, de les diminuer.

L'exercice veut que nous gagions ces crédits, en l'occurrence sur ceux de l'action n° 11 du programme 124. Cela ne signifie aucunement que nous voulions diminuer ces derniers.

Mme le président. L'amendement n° II-846 rectifié, présenté par Mmes Le Houerou et Lubin, MM. Féraud et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin, M. Jomier, Mmes Meunier, Poumirol, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	8 125 079		8 125 079	
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		8 125 079		8 125 079

TOTAL	8 125 079	8 125 079	8 125 079	8 125 079
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

Mme Annie Le Houerou. Cet amendement vise à annuler la baisse de plus de 8 millions d'euros des crédits dédiés à l'aide alimentaire. Dans le contexte actuel, et au vu des prévisions malheureuses qui sont faites pour 2021, le nombre de personnes qui doivent avoir recours à l'aide alimentaire devrait augmenter. Il est vrai que nous manquons de visibilité globale sur toutes ces aides, du fait de leur dispersion entre divers dispositifs européens, nationaux et territoriaux, sans oublier le plan de relance. Quoi qu'il en soit, nous proposons d'annuler cette baisse de crédits, qui ne nous paraît pas justifiée.

Mme le président. L'amendement n° II-940, présenté par Mme Poncet Monge, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme de Marco, MM. Parigi et Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	4 000 000		4 000 000	
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	1 000 000		1 000 000	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

Mme Raymonde Poncet Monge. La précarité liée aux règles menstruelles est un sujet de plus en plus documenté, pourtant peu abordé par les politiques publiques en France. Ainsi, faute de moyens, beaucoup de femmes en France se retrouvent dans l'impossibilité de se procurer des protections périodiques.

En 2019, l'IFOP estimait à 1,7 million le nombre de femmes concernées par le manque de protections périodiques, facteur de complications multiples dans leur vie quotidienne et sociale.

Il y a, parmi ces femmes, des travailleuses précaires, des étudiantes et des sans-abri. Beaucoup d'entre elles en viennent à tenter de se passer de ces produits de première nécessité en recourant à des solutions de fortune.

S'agissant des étudiantes, certaines d'entre elles ne se rendent pas en cours, à l'école ou à l'université, faute d'accès aux protections périodiques.

Face à ce constat, de plus en plus d'acteurs de la solidarité s'emparent du sujet. C'est notamment le cas des universités de Lille, de la ville de Strasbourg, du planning familial et de certaines banques alimentaires.

Récemment, après être passée par la case de l'expérimentation, l'Écosse est devenue le premier pays à rendre gratuites les protections périodiques dans les lieux publics.

En 2019, à la demande du Premier ministre, notre collègue Patricia Schillinger rendait un rapport intitulé *Précarité menstruelle: changeons les règles*, en vue d'expérimenter la libre circulation. Nous sommes très demandeurs du retour de ces expérimentations.

Plus encore, afin de continuer à avancer sur un sujet toujours plus prégnant dans la vie des femmes précaires, nous souhaitons étendre, dès 2021, l'expérimentation à de nouveaux territoires et acteurs. Conformément aux recommandations dudit rapport, il s'agirait d'impliquer à la fois des territoires ruraux et urbains d'outre-mer, ainsi qu'une large diversité d'acteurs et de lieux fréquentés par les femmes en situation de pauvreté et de précarité : centres sociaux, centres communaux d'action sociale, établissements d'enseignement, etc.

Pour ce faire, nous proposons un transfert de crédits à hauteur de 5 millions d'euros, avec la même remarque que celle que nous avons formulée relativement aux contraintes en matière de gage.

Mme le président. L'amendement n° II-941, présenté par Mme Poncet Monge, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme de Marco, MM. Parigi et Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	3 000 000		3 000 000	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

Mme Raymonde Poncet Monge. Il s'agit d'un amendement de repli.

Le chiffre estimé par l'IFOP, cité à l'amendement précédent, englobe des situations diverses : des travailleuses précaires, des sans-abri, mais aussi des étudiantes sont ainsi concernées. Ainsi, 270 000 d'entre elles vivaient déjà sous le seuil de pauvreté avant la crise sociale actuelle. Il s'agit donc de s'emparer de ce sujet, d'autant que l'aggravation de la crise touche durement les jeunes.

Cet amendement a donc pour objet de créer un fonds de soutien aux expérimentations de distribution de protections périodiques dans les universités et les établissements scolaires.

Pour établir les modalités de ces expérimentations, il est possible de s'inspirer de celles qui ont été définies dans le rapport précédemment cité, en insistant sur la notion de mise à libre disposition de ces produits de première nécessité.

Pour cela, nous proposons un transfert de crédits à hauteur de 3 millions d'euros.

Mme le président. L'amendement n° II-839 rectifié, présenté par Mmes Rossignol et Lubin, MM. Féraud et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin, M. Jomier, Mmes Le Houerou, Meunier, Poumirol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	850 000		850 000	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		850 000		850 000
TOTAL	850 000	850 000	850 000	850 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Laurence Rossignol.

Mme Laurence Rossignol. Cet amendement vise à augmenter les crédits de l'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle, versée aux personnes s'engageant dans un parcours de sortie de la prostitution. Aujourd'hui, cette aide est de 330 euros mensuels : n'étant déjà pas suffisante pour vivre, je ne parle même pas de son caractère incitatif à sortir de la prostitution, quelles que soient la misère et la violence de cette activité.

Nous proposons donc de porter cette aide à 564 euros par mois, c'est-à-dire au montant du RSA, de manière que nous puissions réellement et pleinement utiliser les possibilités offertes par la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

Mme le président. L'amendement n° II-838 rectifié, présenté par Mmes Rossignol et Lubin, MM. Féraud et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin,

M. Jomier, Mmes Le Houerou, Meunier, Poumirol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>				
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	500 000		500 000	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Laurence Rossignol.

Mme Laurence Rossignol. Le présent amendement vise à créer un Observatoire national des féminicides. Je pense que notre connaissance n'est pas suffisante sur les féminicides, en particulier sur les mécanismes qui y conduisent, sur les violences postséparation, sur la façon dont sont traités par la police les dépôts de plainte à répétition et sur la manière dont ces plaintes sont classées par la justice. De la même façon d'ailleurs que nous ne disposons pas suffisamment de connaissances sur la façon dont le harcèlement moral et psychologique conduit des femmes au suicide.

À cet égard, nous avons voté, voilà quelques mois, un amendement tendant à permettre une meilleure compréhension du suicide dans l'optique des féminicides.

Par ailleurs, je rappelle que le Gouvernement, l'année dernière, poursuivant un vaste mouvement de liquidation de toute une série d'institutions qui jouaient pourtant un rôle intéressant d'observation, a mis un terme à l'Observatoire national des violences faites aux femmes.

Tous ceux qui travaillent sur ces sujets savent qu'entre les chiffres de la police, les chiffres du ministère de l'intérieur et ceux de la justice, il existe un grand décalage dans le temps. À vrai dire, nous devons les chiffres sur les féminicides à un compte Twitter – Féminicides Par Compagnons ou Ex @feminicidesfr –, entretenu grâce à un travail de recensement à travers la presse locale. Il est tout de même choquant que nous tenions d'un compte Twitter – quelle que soit la qualité du travail sur lequel il repose – les informations statistiques sur les féminicides. D'où la proposition de création de cet observatoire.

Mme le président. L'amendement n° II-942, présenté par Mme Poncet Monge, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme de Marco, MM. Parigi et Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>	80 000		80 000	
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>		80 000		80 000
TOTAL	80 000	80 000	80 000	80 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

Mme Raymonde Poncet Monge. Dans son rapport *Le service public pénitentiaire : prévenir la récidive, gérer la vie carcérale*, la Cour des comptes relevait la persistance d'écarts de prix injustifiables au sein des cantines pénitentiaires. Les associations ont également dénoncé ces écarts injustifiés, appliqués notamment aux protections périodiques, dont le prix, dans ces cantines, est deux à quatre fois plus élevé qu'en grande surface.

À la fin de l'année 2019, le nombre de femmes écrouées s'élevait à 3 087, la plupart se trouvant en situation financière de pauvreté et de précarité. Pour beaucoup de ces femmes, ce surplus tarifaire les prive d'accès à des protections et aux soins hygiéniques, dégradant ainsi leur santé et portant atteinte à leur dignité.

Cela fait vingt ans que le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT), qui relève du Conseil de l'Europe, alerte sur les questions d'hygiène féminine en milieu carcéral. Il relève ainsi qu'« il importe en particulier [...] qu'elles disposent de quantités suffisantes d'articles d'hygiène de base, tels que serviettes hygiéniques ou tampons ». Il ajoute que « ne pas fournir aux femmes détenues ces produits peut s'apparenter, en soi, à un traitement dégradant ». C'est pourtant ce qui se passe dans notre pays.

Souhaitant faire évoluer la situation des femmes écrouées et sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics, de nombreuses associations se font aujourd'hui l'écho des risques sanitaires et des atteintes à la dignité humaine que représente ce non-accès aux protections menstruelles pour les femmes détenues en milieu pénitentiaire.

Suivant l'une des recommandations de notre collègue Schillinger, cet amendement vise à garantir aux femmes écrouées le libre accès à des protections périodiques et d'allouer à cette fin les fonds nécessaires, soit 80 000 euros annuels.

Il est de notre responsabilité collective de mettre fin à ces situations de traitements dégradants en votant cet amendement. Par ailleurs, nous demandons au Gouvernement, vu la somme, de lever le gage.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. Sur l'amendement n° II-840 rectifié, nous relevons à titre liminaire que le programme 137 représente une faible part des crédits de la mission, compte tenu de la dispersion regrettable des moyens qui lui sont alloués et de la difficulté que l'on éprouve à les lire.

Cela reporte donc une faible part des moyens alloués à la politique en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ce montant s'élève en 2021 à 41 millions d'euros en crédits de paiement, soit une hausse de 37 % par rapport à 2020, ce dont nous pouvons naturellement nous réjouir.

L'amendement, qui entraînerait un doublement de ces crédits, pose la question de leur bonne utilisation, d'autant que l'essentiel des besoins nous semble porter en urgence sur l'hébergement et l'accueil, lesquels relèvent d'une autre mission. La commission sollicite donc le retrait de l'amendement, faute de quoi elle émet un avis défavorable.

S'agissant de l'amendement n° II-842 rectifié, qui tend à relever le montant de l'enveloppe allouée à l'AAH, rappelons que sa baisse apparente résulte en réalité d'un effet de périmètre, avec un transfert à la sécurité sociale de l'allocation supplémentaire d'invalidité, pour 270 millions d'euros. Ainsi, à périmètre constant, les crédits de l'action ont progressé de près de 260 millions d'euros par rapport à 2020.

De toute façon, l'AAH est un droit pour les personnes éligibles : l'enveloppe n'est donc pas fermée. C'est donc une demande de retrait, ou, à défaut, un avis défavorable.

S'agissant de l'amendement n° II-846 rectifié, qui vise à augmenter de 8 millions d'euros les crédits en faveur de l'aide alimentaire, la baisse apparente est uniquement imputable à la contribution de la France au Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). En réalité, les moyens alloués à l'aide alimentaire seront significativement accrus en 2021, avec 132 millions d'euros dans le cadre du plan de relance européen et 90 millions d'euros au titre du reliquat de la dernière campagne du FEAD.

La campagne 2021-2027 du FSE+ doit mobiliser 647 millions d'euros sur la période 2021-2027, contre un peu moins de 500 millions d'euros sur la période précédente. Il s'agit plutôt de surveiller l'effectivité de ces crédits.

La mission « Plan de relance » permet le financement d'un fonds de soutien en faveur des associations de lutte contre la pauvreté, qui est doté de 100 millions d'euros.

Je demande donc le retrait de cet amendement.

L'amendement n° II-940 tend à généraliser l'expérimentation de distribution de protections périodiques pour les femmes précaires. Le budget qui nous est présenté prévoit d'allouer 1 million d'euros, à savoir le même montant qu'en 2020, à ces expérimentations.

Avec la vague de fond de précarité qui s'annonce, comment peut-on se contenter de reconduire le budget de la solidarité ? La commission s'en remet donc à la sagesse du Sénat sur cet amendement.

L'amendement n° II-941 est semblable à l'amendement n° II-940, seul le montant prévu varie. La commission en demande donc le retrait.

L'amendement n° II-839 rectifié prévoit l'augmentation de l'AFIS, pour le porter au niveau du RSA, par le biais d'une hausse des crédits du programme 137 de 850 000 euros.

L'allocation destinée à aider les personnes prostituées à sortir de leur situation est de 330 euros mensuels, alors que le RSA est de l'ordre de 560 euros. L'AFIS est donc insuffisante pour vivre décemment. Nous nous sommes demandé s'il y avait une raison particulière à une telle situation, par exemple un hébergement systématiquement assuré. Au demeurant, les personnes au RSA ont elles-mêmes la possibilité d'être hébergées. En outre, toutes les personnes titulaires de l'AFIS ne sont pas hébergées.

Pourquoi l'État ne consacrerait-il pas, pour le financement des prestations dont il a la charge, un effort similaire à celui qui est imposé aux départements pour le RSA ? La commission est donc favorable à cet amendement.

Quant à l'amendement n° II-838 rectifié, il prévoit la création d'un observatoire national des féminicides. Or il existe d'ores et déjà un Observatoire national des violences faites aux femmes, sous l'égide de la Miprof, la mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains, qui semble d'ailleurs avoir produit des statistiques pour 2019. Le Gouvernement devrait nous le confirmer.

Nous considérons qu'il n'est pas indispensable de dupliquer cet observatoire dans le secteur privé et demandons le retrait de cet amendement.

L'amendement n° II-942 vise à garantir aux femmes écrouées le libre accès aux protections périodiques, en prévoyant un crédit de 80 000 euros. L'auteur de l'amende-

ment fait état d'une situation inacceptable: le prix des protections périodiques accessibles à ces femmes serait deux à quatre fois plus élevé qu'en milieu ordinaire.

À moins que le Gouvernement ne nous démontre que ce constat est faux ou bien que cette condition du bien-être sanitaire des femmes est déjà assurée, la commission a émis un avis favorable sur cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. Le Gouvernement est défavorable à l'ensemble de ces amendements, mais je laisse la parole à ma collègue pour des explications complémentaires.

Mme le président. La parole est donc à Mme la ministre déléguée.

Mme Elisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. S'agissant de l'amendement n° II-840 rectifié, la demande d'un doublement des crédits alloués au programme 137 ne tient pas compte de l'augmentation très importante du budget dont a bénéficié pour 2021 le ministère dont j'ai la responsabilité.

Je souhaite simplement rappeler que le budget du programme 137 s'élèvera à 48,7 millions d'euros en autorisations de paiement et à 41,5 millions d'euros en crédits de paiement, ce qui correspond à une augmentation de 40 %, soit 11,3 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'année 2020.

Nous pouvons le constater, c'est une hausse sans précédent. Permettez-moi de partager avec vous la manière dont nous utiliserons ces crédits supplémentaires.

Tout d'abord, nous voulons financer des mesures très attendues issues du Grenelle des violences conjugales, comme la création, que vous avez rappelée, madame la sénatrice, de 17 centres de prise en charge des auteurs de violences conjugales pour 2021 ou le renforcement de la plateforme nationale d'écoute 3919.

Nous pourrions également augmenter notre appui aux associations sur tout le territoire, pour accueillir et accompagner les femmes victimes de violences au plus près de leurs besoins. En effet, vous le savez sans doute, le 3919 ne fonctionne à l'heure actuelle que de neuf heures à vingt-deux heures en semaine et de neuf heures à dix-neuf heures le week-end, et les personnes vivant sur les territoires ultramarins ne peuvent pas en bénéficier, tout comme les personnes en situation de handicap, les personnes malentendantes et aphasiques.

Notre objectif est d'étendre cette plateforme d'écoute à l'ensemble des femmes du territoire, y compris à celles qui sont en situation de handicap.

Nous financerons également davantage d'actions pour former et aider les femmes à acquérir une meilleure autonomie professionnelle et, donc, économique, ce qui peut également constituer une solution pour sortir de ces violences conjugales.

Le Gouvernement a donc décidé d'engager une mobilisation sans précédent sur ce sujet.

Enfin, je veux le rappeler, plusieurs programmes budgétaires participent au financement des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Je pense notamment aux ministères de la santé, du logement, de la justice, de l'intérieur, ou de l'éducation. Tous contribuent à accompagner le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes. *(Mme la ministre déléguée se rassied.)*

Mme Laurence Rossignol. Mme Moreno a donné l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-840 rectifié. Mais qu'en est-il des autres ?

Mme Elisabeth Moreno, ministre déléguée. Je suis disposée à répondre...

Mme le président. S'agissant d'amendements en discussion commune, il est d'usage de donner l'avis du Gouvernement sur toute la série, avant qu'ils ne soient mis aux voix.

Mme Elisabeth Moreno, ministre déléguée. Soit.

S'agissant de l'amendement n° II-846 rectifié, il est faux de croire que le budget consacré à l'aide alimentaire a été réduit. La seule chose qui baisse, c'est le montant des pénalités imposées par nos autorités d'audit dans le cadre de nos demandes de remboursement à l'Union européenne. Ce sujet très technique mobilise pleinement l'administration. À cette occasion, je veux d'ailleurs saluer le travail acharné qu'elle mène sur ce sujet.

Nous devons considérer cet enjeu comme relevant d'une saine gestion de notre argent public.

L'année 2020 a connu des abondements exceptionnels du programme 304, à hauteur de 94 millions d'euros, pour faire face à la crise que nous connaissons. En 2021, le plan de relance prévoit un plan de soutien aux associations de lutte contre la pauvreté, dont la précarité alimentaire, de 100 millions d'euros sur deux ans.

Ce plan est complété par deux autres dispositifs du plan de relance, que je voudrais vous rappeler. Il s'agit du plan de soutien au développement des projets locaux permettant l'accès des publics aux produits frais et de qualité, en particulier aux populations isolées ou modestes, qui est porté par le ministère de l'agriculture, à hauteur de 30 millions d'euros.

Il s'agit également de l'accompagnement des 45 000 personnes hébergées à l'hôtel vers l'accès à l'autonomie et à une alimentation de qualité, de la création de tiers lieux alimentaires pour les publics précaires, portée par le ministère du logement, pour 10 millions d'euros, dans le cadre des mesures de prévention contre la bascule dans la pauvreté.

Enfin, les crédits européens pour l'aide alimentaire augmentent de 48 % pour la période 2021 à 2027, à hauteur de 869 millions d'euros, les premières livraisons de denrées sont prévues pour le printemps prochain.

L'amendement n° II-846 rectifié étant satisfait, je vous invite à le retirer. À défaut, je me verrai contrainte d'émettre un avis défavorable.

Pour ce qui concerne les amendements n°s II-940, II-941 et II-942, je rappelle simplement que l'État a décidé de s'engager de manière très forte dans la lutte contre la précarité menstruelle, afin d'améliorer la vie des femmes en situation de précarité. Nous nous sommes mobilisés pour soutenir les actions du secteur associatif qui portent sur la mise à disposition gratuite des protections hygiéniques pour les femmes en situation de précarité.

Vous le savez, une expérimentation a été lancée dans les établissements pénitentiaires. En raison des deux vagues épidémiques que nous avons subies, la poursuite de la mise en œuvre des actions et leur évaluation est reportée à 2021. Une telle expérimentation verra également le jour dans les établissements scolaires.

Les financements prévus dans le cadre du budget 2020 ont été pérennisés et sont inscrits dans le budget de l'État. Ils subsistent donc.

Le financement d'une éventuelle extension de cette expérimentation ne pourra être décidé qu'à son issue. D'ici là, les associations actives sur ce sujet continueront évidemment de bénéficier du soutien de l'État et pourront mobiliser des crédits de France Relance, au travers de l'appel à projets ouvert aux associations de lutte contre la pauvreté. Nous parlons de 50 millions d'euros en 2021, pour des projets innovants visant à répondre à des besoins tels que la précarité menstruelle, qui auraient pu ne pas être correctement couverts.

Par conséquent, les amendements n°s II-940, II-941 et II-942 étant satisfaits, je vous invite à les retirer. À défaut, je me verrai contrainte d'émettre un avis défavorable.

Sur l'amendement n° II-839 rectifié relatif aux bénéficiaires de l'AFIS, je souhaite apporter quelques précisions, ce sujet suscitant de nombreuses interrogations.

L'aide financière à l'insertion sociale et professionnelle s'adresse à des femmes dont la situation est très difficile. Il est donc tout à fait légitime qu'elles puissent bénéficier de notre solidarité nationale. Le montant de l'AFIS a été fixé par équivalence avec l'allocation des demandeurs d'asile.

Les personnes engagées dans un parcours de sortie de la prostitution peuvent bénéficier d'un logement, dans le respect des conditions réglementaires d'accès à un logement locatif social, d'un accueil en logement-foyer ou encore d'un hébergement adapté à leur situation. Le fait que le montant de cette allocation soit différent de celui du RSA est donc ainsi justifié.

Le Gouvernement a par ailleurs décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de solidarité aux foyers et aux jeunes modestes, ainsi qu'aux bénéficiaires de l'AFIS, à la suite de l'adoption de l'amendement d'appel de Mme la députée Stella Dupont, déposé en première lecture à l'Assemblée nationale.

Les bénéficiaires de l'AFIS percevront cette aide exceptionnelle de solidarité à hauteur de 150 euros, dès le mois de décembre. Dans ce contexte, je suis défavorable à l'amendement n° II-839 rectifié.

Sur l'amendement n° II-838 rectifié relatif aux observatoires de la violence, je rejoins, madame la sénatrice, votre constat : il est nécessaire de poursuivre les travaux de recherche et d'analyse des violences qui sont faites aux femmes. Depuis 2006, la délégation aux victimes, structure commune à la police nationale et à la gendarmerie, dresse un bilan très précis des faits de violence entre partenaires, à partir des données fournies par les services d'enquête. C'est ainsi que, en 2019, l'étude nationale relative aux morts violentes au sein du couple, qui a été rendue publique par le ministère de l'intérieur le 17 août dernier, avait recensé 146 femmes tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint.

Je précise, madame la sénatrice Laurence Rossignol, que l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a été modifié, dans la mesure où il n'existait pas d'observatoire des violences conjugales.

D'autres études, telles que l'étude Virage, qui est financée par notre ministère, permettent également de mieux comprendre les phénomènes de violence, ainsi que leurs processus.

Nous inscrivons cette logique d'analyse et d'évaluation au sein même de nos politiques publiques de lutte contre les violences. En effet, il est absolument essentiel de comprendre ce qui se passe dans ces féminicides, afin de tout mettre en œuvre pour qu'ils ne se reproduisent pas. À ce titre, l'une des mesures du Grenelle des violences conjugales vise à généraliser la mise en œuvre d'analyses après chaque féminicide. Ces analyses seront impulsées par l'action coordonnée des procureurs généraux, des services de l'État, des autorités judiciaires, de la police, de la gendarmerie, des préfetures, parfois de l'éducation nationale, des collectivités territoriales et des autorités de santé. Elles nous permettront, du moins je l'espère, d'identifier les mesures à mettre en œuvre pour que ces féminicides cessent. Une prise en charge collective de ce problème sociétal est nécessaire pour enrayer définitivement le phénomène.

Dans ces conditions, il ne paraît pas opportun de créer un nouvel organe, qui serait redondant. Pour l'ensemble de ces raisons, j'émet un avis défavorable sur cet amendement.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-840 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-842 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-846 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-940.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. En conséquence, l'amendement n° II-941 n'a plus d'objet.

Je mets aux voix l'amendement n° II-839 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-838 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-942.

(L'amendement est adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-939, présenté par Mme Poncet Monge, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Dossus, Fernique, Gontard et Labbé, Mme de Marco, MM. Parigi et Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes	1 000 000		1 000 000	
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Raymonde Poncet Monge.

Mme Raymonde Poncet Monge. Le Gouvernement a récemment annoncé l'ouverture d'un marché public pour déployer vingt-quatre heures sur vingt-quatre d'une plateforme d'écoute pour les femmes victimes de violence.

Cette décision revient à ouvrir à la concurrence la plateforme existante, Violences Femmes info, joignable au 3919, qui est constituée d'un réseau de professionnels formés à écouter la détresse des femmes victimes, pour les aider et les conseiller.

Le travail de construction d'un réseau particulièrement efficace et organisé entre le 3919, le réseau Solidarités Femmes et l'ensemble des associations nationales ou locales partenaires risque d'être défait par cette mise en concurrence.

Ce numéro historique d'écoute et de réorientation des femmes victimes de violences est connu et reconnu. Même en limitant, dans un premier temps, le marché aux acteurs de l'économie sociale et solidaire – certainement pour mieux contenir la réprobation générale –, la logique de mise en concurrence risque de déstabiliser le réseau et de perturber le fonctionnement d'un service ayant indéniablement fait ses preuves, en faisant de la qualité et du temps d'écoute les premières variables d'ajustement pour emporter le marché.

Ce réseau se fonde sur la coopération. Il n'a rien à gagner à la logique de la mise en concurrence, souvent destructrice de savoir-faire et de compétences relationnelles et humaines.

Une pétition en ligne visant à empêcher la mise en concurrence du 3919 avait recueilli, la semaine dernière, en quelques jours, près de 60 000 signatures.

Les crises que nous traversons exacerbent les violences faites aux femmes. Le Gouvernement a déclaré que la lutte contre ces violences constituait l'une des grandes causes du quinquennat. Nous ne pouvons donc prendre le risque de fragiliser un réseau efficace de cette lutte.

Le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires soutient que l'extension de l'écoute vingt-quatre heures sur vingt-quatre pourrait tout à fait se faire *via* un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, un CPOM, afin de consacrer davantage de moyens à cette action, sans passer par l'ouverture d'un marché public.

Par cet amendement, il s'agit d'augmenter le financement du 3919 à hauteur de 1 million d'euros, pour permettre à la Fédération nationale Solidarité Femmes d'étendre les horaires de fonctionnement de leur ligne d'écoute.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. Éric Bocquet et moi-même sommes sensibles à la problématique de l'avenir de cette ligne téléphonique dédiée à l'écoute des femmes victimes de violences.

Il nous semble que l'amendement est satisfait, puisque le Gouvernement a affiché son intention de financer une extension des horaires d'écoute de cette ligne téléphonique, permettant notamment de faciliter son utilisation outre-mer. Il s'agit, à notre sens, d'un amendement d'appel visant à attirer l'attention du Gouvernement sur les craintes de la Fondation des femmes sur ce sujet. Le Gouvernement nous a expliqué avoir dû passer un marché public pour des raisons juridiques que nous n'avons pas vocation à contester.

Si nous pouvons comprendre l'inquiétude de la Fondation des femmes de perdre la gestion du 3919, nous avons reçu l'assurance que le cahier des charges pour ce marché public tiendra compte de l'expérience et de l'expertise des candidats. Ainsi la Fondation des femmes conservera-t-elle toutes ses chances de le remporter, sous réserve, bien sûr, de satisfaire aux autres critères de sélection.

La commission demande donc le retrait de cet amendement. À défaut, elle se verra contrainte d'émettre un avis défavorable.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Elisabeth Moreno, ministre déléguée. Je vous remercie de me donner l'occasion de clarifier encore une fois l'intention du Gouvernement concernant la ligne 3919.

Le Grenelle des violences conjugales, qui s'est tenu voilà un peu plus d'un an, a mis en avant le souhait des associations de disposer d'une plateforme téléphonique 3919 accessible à toutes les femmes sur le territoire français, qu'elles soient dans l'hexagone ou sur le territoire ultramarin, ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, ce qui pas le cas aujourd'hui, et accessible aux personnes en situation de handicap.

Ce service, que nous cherchons à améliorer pour permettre au plus grand nombre de femmes d'y avoir accès, sera financé à 100 % par l'État. J'entends dire, de-ci de-là, que nous souhaitons la mise en concurrence pour réaliser des économies. Ce n'est absolument pas notre intention ! Vous avez bien fait, madame la sénatrice, de rappeler que la FNSF faisait un travail remarquable avec cette ligne. C'est l'une des premières associations que j'ai rencontrées lorsque j'ai pris mes responsabilités. En effet, nous ne pouvons pas lutter contre les violences faites aux femmes si nous ne traitons pas correctement les associations qui font un travail remarquable sur le terrain.

J'ai compris les inquiétudes des différentes associations qui travaillent sur cette ligne et j'ai pris la décision de lancer un marché économique et solidaire, pour que nous nous assurions que les personnes qui seront en mesure de répondre à ce marché aient les compétences, l'expertise et l'expérience dans le traitement des appels de ces femmes victimes de violences. Il est essentiel qu'elles se sentent bien traitées lorsqu'elles ont enfin le courage de faire la démarche de sortir de ces violences.

Je le redis, j'ai un respect total pour le travail que la FNSF a fait et continue de faire sur ce sujet. Si je ne fais pas les lois, il est de ma responsabilité, lorsque l'État commande un service,

qu'il le finance pleinement et que nous passions par un marché public. Nous ne manquerons pas de respecter la qualité que nous devons aux femmes sur ce sujet.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-939.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. L'amendement n° II-909, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes <i>dont titre 2</i>		94 380		94 380
Handicap et dépendance				
Égalité entre les femmes et les hommes				
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales <i>dont titre 2</i>	94 380		94 380	
TOTAL	94 380	94 380	94 380	94 380
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Elisabeth Moreno, ministre déléguée. Par cet amendement, il s'agit de supprimer la hausse de crédits du programme 304, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale au titre de l'ouverture du droit à l'aide exceptionnelle de solidarité aux bénéficiaires de l'AFIS, puisque celle-ci sera versée dès 2020.

En effet, le Gouvernement s'est prononcé favorablement sur l'ouverture du droit à l'AES pour les personnes inscrites dans un parcours de sortie de la prostitution et bénéficiaires de l'AFIS. Il a été décidé de verser cette aide dès décembre 2020, afin que ce soutien de l'État leur parvienne au plus tôt. Dès lors, la hausse de crédits en 2021 à ce titre n'a plus lieu d'être.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. Le Gouvernement fait valoir que l'amendement est satisfait dès lors que le bénéfice de l'AES a déjà été ouvert à ces publics en 2020. Il ne serait donc plus nécessaire de financer cette prestation sur le budget 2021. L'argument est clair.

Pour notre part, nous considérons qu'une nouvelle aide exceptionnelle de solidarité sera très probablement nécessaire en 2021. Nous préférons donc laisser au Gouvernement de quoi financer cette aide pour les bénéficiaires de l'AFIS, en attendant qu'il revienne nous demander d'ouvrir 2 milliards d'euros supplémentaires pour tous les autres, conformément à ce que nous avons dit dans le cadre de nos interventions liminaires.

La commission est donc défavorable à cet amendement.

M. Philippe Mouiller. Très bien !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-909.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme le président. J'appelle en discussion les articles 68 et 69, ainsi que l'amendement portant article additionnel, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Solidarité, insertion et égalité des chances

Article 68 (nouveau)

- ① I. – Après le deuxième alinéa de l'article 35 de l'ordonnance n° 2002-411 du 27 mars 2002 relative à la protection sanitaire et sociale à Mayotte, sont insérés quatre alinéas ainsi rédigés :
- ② « L'allocation pour adulte handicapé est également versée à toute personne qui remplit l'ensemble des conditions suivantes :
- ③ « 1° Son incapacité permanente, sans atteindre le pourcentage fixé par le décret prévu au premier alinéa du présent article, est supérieure ou égale à un pourcentage fixé par décret ;

- ④ « 2° La commission mentionnée à l'article 39 lui reconnaît, compte tenu de son handicap, une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi, précisée par décret.
- ⑤ « Le versement de l'allocation pour adulte handicapé, tel que prévu aux troisième à cinquième alinéas, prend fin à l'âge auquel le bénéficiaire est réputé inapte au travail dans les conditions prévues à l'article 10. »
- ⑥ II. – Le I entre en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard le 1^{er} octobre 2021.

Mme le président. Je mets aux voix l'article 68.

(L'article 68 est adopté.)

Article 69 (nouveau)

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement, au plus tard le 1^{er} juin 2021, sur les actions menées à destination des mineurs non accompagnés accueillis par la France dans le cadre du programme 304 et notamment l'action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables » recueillant leur nombre, leur âge, la charge assumée par l'État et par les collectivités territoriales ainsi que la prise en charge dont ils bénéficient. – *(Adopté.)*

Article additionnel après l'article 69

Mme le président. L'amendement n° II-885, présenté par Mmes Le Houerou, Rossignol et Lubin, MM. Féraud et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mme Jasmin, M. Jomier et Mmes Meunier et Poumirol, est ainsi libellé :

Après l'article 69

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Au plus tard trois mois après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'avenir du 3919, la ligne d'écoute nationale Violences Femmes Info, et le niveau de subventions publiques nécessaires pour financer l'extension des horaires d'écoute via un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens.

La parole est à Mme Annie Le Houerou.

Mme Annie Le Houerou. Cet amendement rejoint l'amendement précédent.

Si j'ai bien entendu ce que vous avez dit, madame la ministre, il paraît difficile de comprendre que ce service soit ouvert à la concurrence, alors même que le numéro 3919 est la propriété de la Fédération nationale Solidarité Femmes.

Certes, vous l'avez dit, vous veillerez à prendre en compte l'expertise des personnes, souvent bénévoles, qui interviennent sur cette plateforme. Il s'agit d'une fédération d'associations, dont le réseau, qui s'étend sur l'ensemble du territoire national, est très efficace et répond bien à la demande des personnes victimes de violences conjugales.

Pour autant, nous maintenons notre amendement, qui vise à ce qu'un rapport sur l'avenir du 3919 soit remis au Parlement ; ce sujet reste d'actualité. Nous demandons également que la procédure de marché public soit interrompue au profit d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens passé avec la Fédération nationale Solidarité Femmes.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Arnaud Bazin, rapporteur spécial. Demande de retrait et, à défaut, avis défavorable, pour les raisons que j'ai expliquées à l'occasion de l'examen de l'amendement précédent.

Mme le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Elisabeth Moreno, ministre déléguée. J'ai précédemment présenté la démarche suivie par le Gouvernement pour renforcer les services d'écoute des femmes victimes de violences, concernant tant nos objectifs que les moyens que nous mettons en œuvre pour y parvenir. Dans ces conditions, le rapport que vous demandez me semble sans objet.

Pour ces raisons, madame la sénatrice, je vous demande de bien vouloir retirer cet amendement ; à défaut, l'avis du Gouvernement serait défavorable.

Mme le président. Madame Le Houerou, l'amendement n° II-885 est-il maintenu ?

Mme Annie Le Houerou. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-885.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances ».

Culture

Mme le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Culture ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous sommes deux rapporteurs spéciaux sur cette mission ; pour ce qui me concerne, je concentrerai mon intervention sur les programmes 175, dédié à la protection des patrimoines, et 131, dédié à la création.

Le programme 175, « Patrimoines », devrait être doté, en 2021, de 1,016 milliard d'euros en crédits de paiement, soit une progression de 44,3 millions d'euros, ou 4,6 %, par rapport à la loi de finances pour 2020. Le plan de relance vient compléter ces crédits, puisqu'il comprend un plan d'investissement culturel en faveur des patrimoines et pour l'emploi, appelé à être doté de 344,7 millions d'euros en crédits de paiement en 2021. Cette dotation complémentaire représente près de 34 % de crédits supplémentaires pour le programme 175.

Les deux tiers restants des crédits de paiement du plan d'investissement, 231,7 millions d'euros, sont fléchés vers le réarmement budgétaire des établissements patrimoniaux, afin de relancer leur activité, qui a bien entendu été fragilisée par la crise. Cette aide répond à une double logique : renflouer les opérateurs en effaçant leurs pertes et permettre un rebond de leurs investissements, générant ainsi de l'activité chez leurs prestataires.

Une première estimation, réalisée en mai 2020 à notre demande, faisait état d'une perte cumulée pour ces établissements de 251,94 millions d'euros. Ce chiffre est aujourd'hui à réévaluer, compte tenu de incidences des mesures de contrainte sanitaire mises en œuvre lors du premier déconfinement, puis des mesures de couvre-feu, puis des mesures du deuxième confinement.

De fait, la crise remet en cause le choix opéré par le ministère de la culture ces dernières années de diminuer les subventions de certains opérateurs pour les inciter à

développer leurs ressources propres. Parmi celles-ci, les recettes tirées du mécénat suscitent bien sûr une inquiétude au regard des baisses attendues des budgets dédiés au sein des grandes entreprises et d'une possible réorientation des dons vers des causes sanitaires et sociales.

Si l'initiative du Gouvernement peut être saluée, elle pourrait s'avérer insuffisante pour permettre aux opérateurs de recouvrer leurs marges financières d'avant-crise. La direction générale des patrimoines table aujourd'hui sur un retour à la normale en 2023, et nous devons maintenir une certaine vigilance quant à la situation de certains opérateurs – nous en avons auditionné beaucoup : le musée du Louvre, par exemple, craint ainsi une cessation de paiement au cours de l'exercice 2022.

Pour ce qui est des autres édifices patrimoniaux, le projet de loi de finances témoigne d'un réel soutien aux collectivités territoriales. Les crédits affectés à l'entretien et à la restauration des monuments n'appartenant pas à l'État – collectivités territoriales et propriétaires privés – devraient progresser de 5 millions d'euros. Les musées territoriaux devraient bénéficier d'une augmentation de leur dotation de 10 millions d'euros et les archives territoriales d'une majoration de crédits de 3 millions d'euros.

Si ce soutien réaffirmé peut être mentionné, il aurait dû, de notre point de vue, être complété par de nouvelles mesures spécifiques pour les propriétaires privés, dont la contribution essentielle à la préservation du patrimoine est fragilisée par la réforme du régime fiscal du mécénat en loi de finances pour 2020 et par l'absence de révision du dispositif dit « Malraux » en faveur des centres-villes.

Nous saluons la montée en puissance du plan Cathédrales. Mais elle ne saurait occulter l'absence de financement public pour les travaux de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Nonobstant la légère majoration de la dépense fiscale liée à certains de ces dons, les donateurs privés contribuent aujourd'hui seuls au financement de l'établissement public chargé des travaux et du chantier,...

M. Pierre Ouzoulias. Tels n'étaient pas les engagements pris !

M. Vincent Éblé, rapporteur spécial. ... ce qui peut apparaître en contradiction avec les engagements ici exprimés et avec la loi du 29 juillet 2019, et semble trahir l'intention des donateurs.

La mission « Culture » et la mission « Plan de relance » retracent également une accélération des grands chantiers culturels, avec 120 millions d'euros de nouveaux crédits dégagés. Cette ambition louable appelle dans le même temps à une grande vigilance quant à l'exécution des dépenses.

La mission « Culture » connaît depuis 2016 une progression des restes à payer considérable – elle est de 41 %, soit 286 millions d'euros – alors que le contexte de la crise sanitaire s'avère propice à un allongement de la durée des chantiers.

Quant au programme « Création », ses crédits progressent également, de 4,5 %, pour atteindre 862,3 millions d'euros. Les crédits du programme sont par ailleurs largement complétés, là encore, par ceux du plan de relance : 177,9 millions d'euros sont ainsi prévus en faveur de la création. Mais, bien entendu, une large partie de cette somme sera consacrée au renflouement des opérateurs du programme « Création » – 81,9 millions d'euros –, avec, là encore, le risque qu'elle soit insuffisante au regard des

incertitudes entourant la reprise de la saison culturelle, dans un contexte marqué par la mise en œuvre d'un couvre-feu durable, qui est d'ailleurs contesté, en particulier dans ses modalités horaires, comme vous le savez, madame la ministre.

La progression de la dotation du programme 131 doit également permettre de mieux soutenir les résidences et les structures labellisées dans les domaines du spectacle vivant et des arts visuels, ces aides étant là encore complétées par le plan de relance. L'ensemble est détaillé dans notre rapport écrit – le temps me manque pour vous le présenter exhaustivement.

Le soutien à l'emploi, en cette période de crise, est réaffirmé *via* une majoration du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps) et la mise en place d'un plan en faveur des artistes-auteurs destiné à améliorer leur situation économique et à renforcer leurs droits sociaux. Compte tenu de la crise sanitaire, ce plan a été réorienté afin de mieux prendre en compte la répartition de la valeur entre les différents acteurs dans le processus de création.

Sous réserve de ces observations, la commission des finances, dans sa majorité, a décidé de vous proposer d'adopter les crédits de la mission « Culture ».

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Didier Rambaud, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, le montant global des crédits demandés au titre de la mission « Culture » du présent projet de loi de finances s'élève à 3,236 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 3,209 milliards d'euros en crédits de paiement. Ces chiffres traduisent une nette progression par rapport à la loi de finances pour 2020, l'écart entre les deux textes étant de 8,38 % en crédits de paiement. Corrigée des mesures de périmètre, cette progression atteint 4,65 %.

La mission « Culture » ne résume pas, pour autant, le financement public de la culture et de la communication. Le total agrégé des crédits budgétaires et des dépenses fiscales destinés directement et indirectement à la culture et à la communication devrait ainsi atteindre 14,6 milliards d'euros en 2021. Ce montant n'intègre pas les crédits dédiés au sein de la mission « Plan de relance », soit 1,094 milliard d'euros.

La maquette budgétaire a évolué cette année, avec la création du programme 361. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'une délégation générale à la transmission et à l'éducation artistiques et culturelles. Les crédits couverts par ce nouveau programme étaient jusqu'alors affectés au programme 224. Le nouveau programme reprend également les crédits affectés jusqu'alors au programme 186, « Recherche culturelle et culture scientifique », rattaché au ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Nous saluons la création de cette délégation, effective au 1^{er} janvier prochain, et d'un nouveau programme qui permet de scinder distinctement ce qui relève de politiques publiques – enseignement, transmission, promotion de la langue – de ce qui relève de la gestion quotidienne du ministère. Ces deux aspects étaient jusqu'alors fondus au sein du même programme 224, ce qui facilitait les transferts entre des actions ne relevant pas de la même logique.

Ainsi, chaque année, 12 millions d'euros étaient transférés de l'action n° 02 vers l'action n° 07 aux fins de financement des fonctions de soutien du ministère, sans que ce mouve-

ment soit autorisé par une loi de finances rectificative. La nouvelle maquette budgétaire va donc, dans ces conditions, dans le bon sens et respecte de façon plus affirmée le principe de sincérité budgétaire.

Le programme 361 couvre les crédits dédiés aux établissements d'enseignement supérieur culturel et à l'insertion professionnelle. Ceux-ci devraient progresser de 3,56 % en 2021. Ils seront complétés par le plan de relance qui prévoit, pour 2021, 50 millions d'euros en crédits de paiement pour la rénovation du réseau des écoles d'architecture et de création et la modernisation de leurs outils informatiques.

L'insertion des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur culturel est érigée au rang de priorité par le ministère. Nous serons particulièrement vigilants sur la situation des diplômés des écoles d'arts plastiques, la cible retenue pour 2019 n'ayant pas été atteinte. La crise sanitaire actuelle est un élément à ne pas négliger pour l'année à venir, le ralentissement de l'activité culturelle fragilisant l'entrée sur le marché du travail.

Le programme 361 vise également les crédits affectés au pass culture, expérimenté depuis juin 2019 dans quatorze départements. Ce pass consiste en une application gratuite, qui révèle et relaie les possibilités culturelles et artistiques accessibles à proximité. Chaque jeune de dix-huit ans résidant dans ces territoires peut demander l'octroi d'une enveloppe de 500 euros à dépenser, durant vingt-quatre mois, sur cette application, parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques, etc. Au 10 novembre 2020, 115 000 comptes ont été ouverts, sur 135 000 personnes éligibles environ. L'ambition initiale du Gouvernement consistait en une généralisation du dispositif à l'horizon 2022.

Le projet de loi de finances pour 2021 table sur une majoration des crédits dédiés au pass de 20 millions d'euros, pour atteindre 59 millions d'euros. Sans remettre en cause, bien au contraire, l'utilité du dispositif, qui peut s'avérer un véritable outil d'émancipation culturelle et aussi de déclioisonnement des pratiques culturelles, il convient de s'interroger sur l'augmentation importante des crédits dédiés depuis la loi de finances pour 2019, alors même que les crédits ont été sous-exécutés d'année en année.

Afin de répondre au défi de la sous-consommation, il nous semble nécessaire d'accélérer le déploiement de l'application sur tout le territoire dès 2021. Le pass est pour l'heure peut-être mal connu, principalement en raison d'une expérimentation limitée. Il conviendra, dans un second temps, de procéder à une évaluation qualitative de l'application, tant du point de vue des jeunes que de celui des offreurs.

Compte tenu de la création du programme 361, le programme 224 recense désormais les crédits affectés aux fonctions de soutien et à l'action culturelle internationale. Il devrait être doté de 752,4 millions d'euros en crédits de paiement en 2021 ; 99 % des crédits sont fléchés vers les fonctions de soutien.

Par ailleurs, 7 millions d'euros de crédits supplémentaires devraient être dédiés à la mise en œuvre du plan pluriannuel de transformation numérique du ministère, qui a débuté en 2019 et devrait se terminer en 2022. Cette majoration des crédits permet de répondre à un double impératif : une réorganisation nécessaire en raison de la crise sanitaire, mais aussi un rattrapage indispensable compte tenu de l'écart observé avec d'autres administrations.

En dépit d'une diminution du nombre d'agents, la masse salariale devrait croître de 3 % en 2021, pour atteindre 479 millions d'euros ; 8 millions d'euros devraient être fléchés vers le plan de rattrapage indemnitaire pluriannuel destiné à combler le retard indemnitaire des agents du ministère sur leurs homologues des autres administrations. Cette revalorisation de la grille apparaît essentielle si l'on souhaite maintenir l'attractivité du ministère et éviter des vacances de postes prolongées. Le ministère fait des économies par ailleurs, comme en témoigne son projet immobilier Camus.

La commission des finances, comme l'a dit mon collègue Vincent Éblé, vous invite à adopter les crédits de cette mission.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains. – Mme Marie-Pierre Monier et M. Pierre Ouzoulias applaudissent également.*)

M. Philippe Nachbar, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, il m'appartient, pendant trois minutes, ce qui est peu – mais je me contenterai de quelques remarques, ce qui donnera un caractère impressionniste, voire tachiste, au rapport que je présenterai devant vous! –, de présenter la mission « Patrimoines », qui englobe le patrimoine au sens strict et les musées.

Le budget que l'État consacrera l'année prochaine à cette mission dépasse la barre symbolique du milliard d'euros, et je ne peux que m'en réjouir, car c'est la première fois que ce montant est atteint, sachant que je n'inclus pas, dans ce milliard d'euros, le plan de relance – il ne s'agit strictement que des crédits budgétaires du ministère.

Il faut dire aussi que la crise que vient de traverser le secteur du patrimoine et des musées est exceptionnelle. L'année 2020 sera une année noire pour l'ensemble du patrimoine. La fréquentation des musées et des sites a été « plombée », pour parler familièrement, par l'absence de visiteurs étrangers. Deux chiffres : moins 82 % de visiteurs pour Versailles ; moins 71 % de visiteurs pour le Louvre.

Le faible nombre d'appels d'offres lancés par les opérateurs a eu des conséquences également très négatives – tout cela est cumulatif – sur les entreprises spécialisées dans les monuments historiques. Quant aux recettes du mécénat, qui sont essentielles dans ce domaine, elles se sont raréfiées cette année, pour un certain nombre de raisons.

L'État a fait face, et je tiens à me réjouir de l'importance tant des crédits budgétaires que des crédits du plan de relance. Une bonne moitié – un peu plus – des crédits du plan de relance, notamment, permettront d'accompagner les grands opérateurs de l'État tels le Louvre, le musée du quai Branly, le Centre des monuments nationaux, qui gère un nombre très important de sites, ou Versailles.

L'effort est important ; il était justifié par le rôle économique, touristique et culturel de ces institutions. Et il était normal que l'État les soutienne davantage, dans la mesure où, depuis quelques années, il leur avait imposé d'accroître leurs ressources propres.

Les autres crédits du plan de relance ont pour objet la restauration du patrimoine. C'est très important : il y va de l'avenir des entreprises spécialisées. Or, quand elles sont en difficulté, elles perdent des savoir-faire que l'on a beaucoup de mal, ensuite, à récupérer.

Je n'aurai qu'un regret à formuler : que les monuments historiques appartenant aux particuliers et aux collectivités territoriales ne bénéficient pas autant qu'ils l'auraient souhaité du plan de relance. La raison en est simple : les dépenses prévues au titre du plan de relance sont engagées sur deux ans ; pour beaucoup de collectivités, surtout les plus modestes, et pour beaucoup de propriétaires, c'est trop peu pour établir un programme et pour faire une demande.

C'est pourquoi il sera sans doute essentiel que le ministère prévoie d'autres manières de soutenir les propriétaires privés et les collectivités locales en augmentant le taux de subvention, en encourageant les travaux d'entretien et en améliorant l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, qui est souvent essentielle.

Sous bénéfice de ces observations, la commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Mmes Sonia de La Provôté et Véronique Guillotin applaudissent également.*)

Mme le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur des travées du groupe SER.*)

Mme Sylvie Robert, rapporteure pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, la crise sanitaire a révélé la grande fragilité des acteurs culturels. Elle a particulièrement affecté le secteur de la création artistique et culturelle, très dépendant du public. Il traverse aujourd'hui une crise d'une gravité sans précédent, à la fois par son ampleur, par son intensité et par sa durée.

La commission de la culture tient à saluer la réactivité de l'État et des collectivités territoriales, qui ont rapidement mis en place des mesures de soutien aux acteurs culturels.

Ces mesures n'ont pas pour autant totalement dissipé les inquiétudes des artistes et des structures culturelles, qui se sentent toujours menacés. À travers eux, c'est la création qui est fragilisée et, par ricochet, l'accès à la culture et une part importante du dynamisme de nos territoires, sans oublier la diversité artistique, qui pourrait être mise en danger si la crise sanitaire venait encore accélérer les phénomènes de concentration.

Il existe de nombreuses incertitudes, qui ont trait tant à la durée de la crise qu'à la capacité des collectivités territoriales à maintenir le niveau de leur soutien.

Outre l'annonce de la possibilité d'une reprise des activités à compter du 15 décembre, le montant important des crédits mobilisés par l'État en 2021 en faveur de la création est, dans ce contexte, particulièrement bienvenu. J'espère que les moyens alloués à la culture dans le plan de relance ne seront pas remis en cause. La commission de la culture sollicite votre vigilance, madame la ministre, pour faire en sorte que ces moyens se traduisent de manière concrète et effective sur le terrain, en étant attentive au sort des artistes et des équipes artistiques et indépendantes ; en réalisant rapidement une évaluation des budgets des lieux labellisés, tant beaucoup de ceux qui sont exclus du bénéfice de l'activité partielle se retrouvent en difficulté ; en ne négligeant pas le rôle joué par toutes les associations culturelles et par les tiers lieux dans la diffusion et la transmission de la culture au niveau local ; en aidant la filière des arts visuels à se structurer ; et en mettant en place une organisation territoriale opérationnelle permettant d'associer les collectivités territoriales et les directions régionales des affaires culturelles (Drac) à la relance.

Je ne veux pas oublier les questions de transmission des savoirs et de démocratisation de la culture, qui sont particulièrement importantes, dans le contexte de cette crise, si nous voulons faire en sorte que la culture irrigue notre société bien plus encore qu'elle ne le fait déjà.

Nous saluons les efforts considérables accomplis en matière d'investissement en faveur des écoles de l'enseignement supérieur Culture. Mais nous nous interrogeons sur les raisons pour lesquelles les crédits de recherche stagnent, alors qu'il s'agit d'un enjeu important. Il est indispensable – vous le savez – de donner aux écoles nationales supérieures d'architecture les moyens de mettre en œuvre la réforme de 2018. Sachez, madame la ministre, que ce matin, avec le soutien de la commission de la culture, le Sénat a voté la création de quinze postes sur le budget du Mesri, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Faites en sorte que la navette les maintienne ; c'est très important pour la collaboration entre le ministère de la culture et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il faut également avancer sur le statut des enseignants des écoles d'art territoriales.

Quant aux crédits du pass culture, ils sont ceux qui devraient enregistrer, l'an prochain, la plus forte progression. Mais nous demandons une évaluation. Le pass culture ne saurait en effet résumer la politique d'éducation artistique et culturelle (EAC), et on sait qu'il ne reste plus que deux ans pour atteindre l'objectif du 100 % EAC. C'est pourquoi la commission sera pleinement mobilisée pour faire vivre pleinement ladite éducation artistique et culturelle.

En vertu de toutes ces remarques, la commission de la culture a émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

Mme le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de vingt minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Madame la présidente, madame la ministre, madame, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, commençons par nous réjouir, car le budget de la culture est en hausse : 3,2 milliards d'euros, en hausse de 8 % par rapport à 2020, sans compter les 1,6 milliard d'euros alloués à la culture dans le plan de relance. Oui, la culture est une dimension essentielle de la relance, une dimension cruciale du monde d'après.

Mais avant d'envisager le monde d'après, il nous a fallu sauver celui d'aujourd'hui. Le secteur culturel, et principalement le monde de la création, si fragile, aurait pu s'effondrer lorsque la crise a frappé. Les différents dispositifs transversaux, le chômage partiel, les prêts garantis par l'État (PGE), mais aussi l'année blanche pour les intermittents et les différents fonds de soutien ou d'urgence mis en place par les collectivités locales, ont permis de maintenir la majeure partie du monde culturel à flot.

Nos amortisseurs sociaux, combinés aux dispositifs exceptionnels, ont permis que l'exception culturelle française survive au choc terrible de cette pandémie mondiale. Mais lorsqu'on interroge la diversité du monde culturel, nous constatons que la situation est critique : les structures sont en apnée. Placées dans une situation de fragilité extrême en 2020, leurs perspectives pour 2021 sont sombres.

La situation sanitaire, comme la crise sociale qui guette, plonge le monde de la culture dans une incertitude radicale. Chacun retient son souffle, jongle avec les différents dispositifs, pour construire une saison culturelle sans perspectives claires.

Cette crise a été révélatrice de fortes inégalités, mais aussi amplificatrice des atouts et des travers de notre politique culturelle. Nous sommes à la croisée des chemins : 2021 démontrera soit la résilience de notre richesse culturelle, soit la fin d'un modèle. Le budget que vous nous présentez, madame la ministre, s'il est au rendez-vous d'une relance culturelle ambitieuse, amplifie aussi, disais-je, un certain nombre de travers de notre modèle.

Pour ce qui concerne le patrimoine, tout d'abord, le budget est le plus important de cette mission, avec près de 1 milliard d'euros pour 2021. Nous nous réjouissons tout naturellement de cet effort sans précédent envers nos monuments, nos musées, nos cathédrales. La préservation de ce patrimoine maintient et enrichit des savoir-faire uniques et non délocalisables, en matière de conservation et de mise en valeur historique – je pense notamment aux charpentiers, tailleurs de pierre, ébénistes, restaurateurs d'art, qui font vivre notre histoire.

Cependant, lorsqu'on regarde le détail de cet effort financier, on s'aperçoit qu'il bénéficie majoritairement aux grandes institutions et aux monuments franciliens, et que les transferts aux collectivités locales dans le budget de la culture sont en baisse, par rapport à 2020, de 20 millions d'euros hors plan de relance. Il y a ici, en filigrane, une vision trop centralisatrice de la culture patrimoniale, qui n'est pas celle des écologistes.

Pour ce qui est de la création, ensuite, le budget est aussi en hausse, de 3,8 % ; il s'établit à plus de 880 millions d'euros. Il nous faut, là encore, nous en réjouir, ainsi que des dispositifs transversaux qui ont permis, comme je le disais, la survie de milliers de structures.

Mais la relance aurait pu être l'occasion de faire émerger un autre modèle de développement culturel. On se rend compte, en dialoguant avec les structures locales, que cette relance, comme c'est le cas pour le patrimoine, renforce encore davantage notre centralisation. Plus on s'éloigne de Paris ou des grandes métropoles, plus la fragilité des structures s'accroît.

Il faut également noter que cette relance s'appuie sur la vision très labellisée du ministère. Il y a parfois des trous dans la raquette : des petites structures, souvent associatives, sont dans des états de fragilité extrême et risquent de disparaître. Nous défendrons des amendements visant à consolider les réseaux de ces petites structures.

Je souhaite enfin aborder la question des festivals. Il n'y a, en France, qu'une minorité de festivals qui bénéficient du soutien du ministère de la culture : 170 en 2019, sur les 6 000 festivals que compte notre pays. Ce différentiel s'explique principalement par une méconnaissance mutuelle entre deux mondes qui s'ignorent parfois. Ce décalage entre les politiques culturelles et la réalité de pratiques toujours en mouvement et protéiformes, si elle est déjà inquiétante en temps normal, peut prendre une tournure dramatique en temps de crise, avec la fragilisation de centaines de festivals qui font vivre leurs territoires et qui risquent la disparition.

Nous espérons que la deuxième édition des États généraux des festivals, qui se tiendra au Printemps de Bourges, permettra au ministère de prendre conscience de la grande diversité de ce milieu.

Il faut également noter que, depuis plusieurs années, de grands groupes rachètent ou prennent des participations dans un ensemble de festivals, dans une logique d'intégration verticale et de maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur. Comme le montre l'étude Barofest, les grands groupes représentent 14 % des festivals de musiques actuelles et pèsent 88 % de la billetterie. Cette progression du capital dans un univers créatif jusqu'alors plutôt préservé de ses velléités mercantiles doit nous alerter. La culture doit rester aux mains de ceux qui la font vivre, et c'est le rôle de l'État de s'en assurer.

En conclusion, madame la ministre, si nous saluons l'effort réel consenti dans ce budget de la culture, la vision qui le sous-tend nous semble encore plutôt conservatrice, visant le retour à l'avant-crise davantage qu'une relance culturelle qui aurait pu élargir et diversifier notre modèle. Nous voterons toutefois ce budget, tout en espérant qu'une attention particulière sera prêtée à nos amendements.

3

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme le président. Mes chers collègues, la conférence des présidents a inscrit l'examen de la mission « Médias, livres et industries culturelles » à la suite de celui de la mission « Culture ». Toutefois, en raison de la séance de questions orales fixée demain matin à neuf heures trente, nous devons impérativement lever notre séance ce soir à minuit trente au plus tard.

Au regard du temps restant et en accord avec la commission des finances et le Gouvernement, nous pourrions donc reporter l'examen de la mission « Médias, livres et industries culturelles » au mercredi 2 décembre, le soir, à l'issue de l'examen de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

Y a-t-il des observations ?...

Il en est ainsi décidé

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux ; nous les reprendrons à vingt et une heures trente.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures, est reprise à vingt et une heures trente, sous la présidence de M. Georges Patient.)

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES PATIENT
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

LOI DE FINANCES POUR 2021

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2021, des crédits de la mission « Culture ».

Culture (suite)

M. le président. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Bernard Fialaire.

M. Bernard Fialaire. Monsieur le président, madame la ministre, madame, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, la culture fait partie des secteurs les plus fortement touchés par la crise sanitaire ; tous les orateurs l'ont rappelé.

C'est en effet un véritable « baisser de rideau » qui s'est abattu sur le monde culturel, avec les conséquences économiques que l'on connaît : dès juillet, les pertes de chiffre d'affaires étaient évaluées pour 2020 à 4,2 milliards d'euros pour le spectacle vivant, à 3 milliards d'euros pour les arts visuels et à 640 millions d'euros pour les patrimoines hors architecture.

Malheureusement, ce n'est probablement qu'un début pour un secteur économique important en temps ordinaire : il a représenté 2,3 % de notre PIB en 2019.

Aussi, nous attendons beaucoup de ce budget et de toutes les mesures prises en marge de celui-ci dans le cadre des lois de finances rectificatives. J'ajoute, madame la ministre, que vous défendez vos priorités avec énergie et passion.

Face à ce séisme sans précédent, les moyens doivent être exceptionnels pour sauver la culture, cet « héritage de la noblesse du monde » comme l'avait qualifiée Malraux. Au-delà de ce qui constitue l'empreinte de notre pays, il s'agit, bien entendu, de conserver les milliers d'emplois directs et indirects du secteur.

La seule hausse de 4,65 % des moyens, initialement prévue en 2021 pour la mission « Culture », n'aurait pas suffi à répondre à l'ampleur du défi. On peut se réjouir que ces crédits soient abondés par la mission « Plan de relance », soit d'un peu plus de 1 milliard si l'on agrège toutes les dépenses ministérielles et les dépenses fiscales liées à la culture. C'est un effort sans précédent que nous nous apprêtons à voter.

Deux axes me semblent importants : maintenir les capacités du rayonnement culturel de la France par un soutien incontournable à ses opérateurs et impulser une dynamique profitable à tous les territoires.

Préserver le rayonnement culturel de la France, c'est préserver l'attractivité globale de notre pays. Le tourisme est un levier fort, sinon essentiel de l'économie culturelle à travers ses grands événements, ses monuments ou encore ses châteaux. Je ne citerai qu'un seul chiffre : 81 % des visiteurs du château de Versailles étaient des touristes étrangers en 2019.

Dans ces conditions, vous avez identifié des priorités, madame le ministre, et l'on ne peut qu'y souscrire. Oui, il faut soutenir les grands opérateurs qui sont affaiblis, en particulier ceux qui ont un taux élevé de ressources propres. Comme je l'ai rappelé, la culture est indissociable

de l'identité de la France, et il serait impensable de laisser nos grands musées fermer leurs portes et licencier, comme c'est le cas aux États-Unis.

Cependant, ce soutien massif ne doit pas reléguer la nécessité de repenser le modèle financier de certains opérateurs pour lesquels la Cour des comptes a émis des observations. Je pense, par exemple, à l'Opéra de Paris qui, dans son modèle de financement, n'est pas soutenu par les collectivités locales de sa région, alors que son public est parisien et francilien aux deux tiers. Cette équation interroge...

Le deuxième axe qui me semble important est la nécessité que l'élan budgétaire profite à tous les territoires. Je pense, bien entendu, madame la ministre, que vous avez ce principe à l'esprit, mais je souhaitais insister.

À l'échelon local, le secteur de la culture irrigue tout un écosystème qui touche de nombreux métiers, allant du commerce à l'artisanat. Nous devons par conséquent être vigilants quant à la répartition équitable des nouveaux moyens.

Dans cette perspective, l'augmentation de la dotation de 10 millions d'euros pour les musées territoriaux, de 3 millions d'euros pour les archives territoriales ou encore l'élargissement de l'avantage fiscal associé au label de la Fondation du patrimoine en faveur des centres-villes et des centres-bourgs sont de bonnes mesures.

La restauration du patrimoine est également encouragée, franchissant pour la première fois le milliard d'euros.

S'agissant de ce volet, nous comptons sur le Gouvernement pour que soit mise en œuvre la promesse d'au moins une opération par département.

Je n'oublie pas non plus la question de la survie des festivals. Les crédits du fonds de soutien aux festivals ont été consommés. La dotation initiale de 10 millions d'euros n'a donc pas suffi. Le plan de relance le réabonde à hauteur de 5 millions. Ces soutiens sont importants, mais ce que veulent les festivaliers, c'est reprendre leurs activités au plus vite, comme ils l'ont exprimé dans une tribune le 27 novembre dernier. Que leur répondez-vous, madame le ministre, ainsi qu'aux élus très attachés à leurs festivals locaux ?

Mes chers collègues, le groupe RDSE soutiendra ce projet de budget, qui reflète une mobilisation exceptionnelle. J'espère cependant que la politique de relance n'entraînera pas une année blanche pour les autres politiques du ministère, en particulier celle de l'élargissement d'une culture accessible à tous, qui fait partie du pacte républicain. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le budget qui nous est proposé comporte d'indéniables mesures financières en faveur de la culture.

De la même façon, il convient de reconnaître que le Gouvernement a consacré, cette année, des moyens budgétaires considérables pour aider les opérateurs, les entreprises et les artistes. À ce titre, l'aide forte apportée aux intermittents du spectacle distingue notre pays de ceux dans lesquels les compagnies sont dissoutes et les musiciens invités à changer de métier.

M. Julien Bargeton. Bravo !

M. Pierre Ouzoulias. Néanmoins, cette exception culturelle ne constitue pas une garantie absolue de sa préservation, et avec les difficultés reviennent les incertitudes sur l'essentialité de la culture et l'impérieuse nécessité d'accéder aux biens et aux services culturels.

Plus que tout autre, le monde de la culture doit justifier en permanence son utilité. Cela le fragilise, mais cela lui donne aussi une grande force, car chacun de ses acteurs sait qu'il défend beaucoup plus qu'une activité. Dans le cadre de leur mission, les parlementaires de la commission de la culture que nous sommes partageant cet engagement militant, mais mesurons aussi pleinement la difficulté de notre sacerdoce.

Tout en saluant les mesures d'aides mises en œuvre par l'État et les collectivités, nous pressentons confusément qu'elles risqueraient *in fine* d'être insuffisantes si la vie culturelle ne se rétablissait pas rapidement, dans les meilleures conditions sanitaires et économiques.

La crise pandémique a montré l'extrême dépendance de nos institutions et de nos entreprises culturelles aux soutiens de toutes natures. Ce constat nous oblige à poursuivre ces actions au risque de tout perdre. Déjà se pose la question de la possibilité d'organiser les festivals et de pouvoir donner du travail à tous les intermittents, alors que leur année blanche s'achèvera cet été.

D'autres secteurs de la culture ont été tout aussi fortement touchés, mais les pertes de ressources ont peut-être été moins perceptibles. Je pense particulièrement à la filière du patrimoine et de l'architecture, dont le chiffre d'affaires global a sans doute été amputé du tiers.

Je reconnais l'effort budgétaire sans précédent consenti pour les monuments historiques. Toutefois, avec notre rapporteur de la commission de la culture, Philippe Nachbar, dont je salue la qualité de l'analyse, je note la part prépondérante des grands monuments dans la liste des restaurations projetées et, dans celle-ci, le très grand nombre des bâtiments appartenant à l'État.

Les conditions calendaires imposées pour la mise en œuvre du plan de relance imposaient certainement ces choix. Néanmoins, ils accentuent des déséquilibres récurrents que notre commission dénonce régulièrement en faveur d'un patrimoine très parisien, aux dépens d'un petit patrimoine plus rural, moins visible et un peu délaissé. Les moyens drainés par le loto du patrimoine ne suffiront pas à sa préservation.

La mobilisation de ce croît budgétaire pose plus fondamentalement la question récurrente des moyens humains dont disposent encore les directions régionales des affaires culturelles pour préparer les dossiers de restauration et pour aider les collectivités de petite taille à les porter.

La capacité de l'État à assurer sa mission d'aide à la maîtrise d'ouvrage est déterminante, car elle interroge finalement le rôle de l'administration culturelle de l'État en région et son aptitude à soutenir localement un effort décidé nationalement. Il serait très dommageable que la mise en œuvre des moyens budgétaires supplémentaires de l'État soit compromise par l'insuffisance des moyens humains des Drac.

Parmi les édifices qui recevront la manne, certains choix posent question. Je pense, notamment, au château de Villers-Cotterêts. La nécessité de sa restauration est indiscutable, mais les délais de réalisation nous semblent peu réalistes, même si nous avons bien compris que l'achèvement des travaux devait coïncider avec celui de l'actuel quinquennat...

Par ailleurs, comme l'an passé, je m'interroge sur les missions, le programme, le fonctionnement et la pérennité de la Cité internationale de la langue française, que le château de Villers-Cotterêts devrait accueillir.

Je partage totalement l'idée d'une action résolue de la puissance publique en faveur de la défense et de l'illustration de la langue française, mais je suis persuadé qu'une telle politique doit mobiliser un grand nombre de ministères : elle ne peut être seulement portée par celui de la culture.

Comme l'an passé, l'exécution de ce budget devra être suivie avec grande attention par notre commission, non seulement pour s'assurer de son adéquation avec les urgences du moment, mais aussi pour vérifier que le ministère de la culture a encore les moyens humains de ses ambitions. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE.*)

M. le président. La parole est à Mme Sonia de La Provôté. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

Mme Sonia de La Provôté. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le président de la commission, madame, messieurs les rapporteurs, mes chers collègues, impossible d'aborder ce budget 2021 pour la culture et le patrimoine sans évoquer la crise traversée, qui réduit nos objectifs à la protection sanitaire de nos concitoyens.

Dès lors, les « essentiels » n'ont pas été culturels, la madeleine l'a emporté sur Proust. Plutôt qu'une critique, c'est un constat qui donne à ce budget des obligations spécifiques.

Si la culture et ses acteurs n'ont pas totalement disparu des écrans, au sens propre comme au sens figuré, la dimension humaine de partage, liée à la présence physique de la culture, sort de cette période très amoindrie. S'ajoute à cela le risque de perdre de la diversité culturelle aux dépens des professionnels et des structures les plus fragiles, pourtant fondement de notre exception culturelle.

Si en juillet le ministère indiquait une baisse d'au moins 25 % du chiffre d'affaires du secteur, la situation s'est depuis aggravée. Les incertitudes demeurent. Nous saluons ici les efforts budgétaires à destination de la culture et du patrimoine. Le ministère accompagne : c'est objectif si l'on regarde les masses financières.

Mon propos se concentrera donc sur les choix et les rééquilibrages souhaités, ainsi que sur les points saillants qui nécessitent de la vigilance pour passer ce cap difficile.

En ce qui concerne le programme 131, « Création », l'augmentation budgétaire est nette. Saluons aussi les efforts conjoints des collectivités. Ce sont 37 millions d'euros de mesures nouvelles, auxquels s'ajoute le renfort du plan de relance.

La crise est sans précédent et frappe tous les secteurs. Nous saluons donc l'attention portée aux intermittents du spectacle, le renforcement du fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, le Fonpeps, le soutien à la commande publique, les moyens pour la réforme des aides aux équipes indépendantes, les aides portées par le Centre national de la musique, le CNM, ou encore celles pour la présence artistique dans les territoires et les résidences d'artistes.

Ajoutons aussi le crédit d'impôt, prolongé, bonifié et élargi par le Sénat à toutes les esthétiques du spectacle vivant.

Néanmoins, des points de vigilance sont à noter. D'abord, les mesures citées vont devoir être prolongées, si nécessaire. Ensuite, les arts visuels, une fois encore, ne sont pas la partie

du programme « Création » la plus accompagnée. Pourtant, très présents et actifs dans tous les territoires, ils contribuent largement à l'accès à la culture pour tous.

Le ministère doit accélérer leur structuration, comme pour les schémas d'orientation pour le développement des arts visuels, les Sodavi. Aussi, si les états généraux des festivals sont positifs, nous sommes en attente de solutions concrètes. Par ailleurs, si une seconde saison consécutive était annulée, c'est beaucoup du lien avec le public, et singulièrement avec la jeunesse, qui en pâtirait.

Concernant le spectacle vivant, l'impératif est de ne perdre aucun lieu ni aucune structure. À ce titre, l'activité partielle doit pouvoir être accessible à tous.

Enfin, nous ne saurions trop insister sur la nécessité de voir s'installer une véritable gouvernance territoriale de la culture entre le ministère et les collectivités, qui assurent près de 70 % de la dépense de création. L'objectif de maintenir la fertilité de l'écosystème culturel ne peut être garanti qu'à cette condition. Loin des grands-messes, c'est plutôt d'agilité et de confiance qu'il est ici question.

J'en viens au programme 361. Les crédits de la démocratisation culturelle sont en hausse, mais surtout pour le pass culture. Pourtant, c'est l'éducation artistique et culturelle qui est une des clés de sa réussite.

Le confinement n'a pas permis de maintenir nombre de projets d'éducation artistique et culturelle, ou EAC, dans les écoles. En 2021, un effort doit être fait avec l'éducation nationale pour garantir une programmation de rattrapage en 2022.

Les difficultés que rencontrent les acteurs associatifs engagés dans l'EAC sont un écueil supplémentaire. Certains d'entre eux menacent de disparaître.

Il y a donc une certaine amertume à voir le budget du pass culture s'envoler, sans garantie de réussite. Généraliser, alors que les structures ne savent pas où elles vont, alors que le numérique a largement préempté l'offre, est-ce raisonnable ?

Clairement, une part du budget aurait dû se déployer sur l'EAC. Vous avez rappelé l'objectif 100 % EAC. Au-delà du slogan, c'est surtout important pour 100 % des enfants !

Concernant l'enseignement supérieur Culture, l'effort budgétaire porte sur la rénovation et le développement numérique. Le rehaussement des bourses amène plus de moyens contre la précarisation accrue des étudiants.

Néanmoins, la situation des écoles d'architecture interpelle : 20 000 étudiants dans vingt écoles depuis vingt ans. Seuls soixante-quinze postes d'enseignants chercheurs ont été créés sur les cent cinquante prévus. L'architecture occupe une part importante dans la société de demain : il est légitime de permettre enfin aux écoles nationales supérieures d'architecture, les ENSA, de prendre leur essor.

Concernant les écoles d'art, une solution reste à trouver à la question du statut des enseignants.

Enfin, j'évoquerai les territoires, les collectivités, les crédits déconcentrés, bref les politiques locales. Peu de mots sur la stratégie mise en œuvre pour ce qui est tout simplement l'accès à la culture partout et pour tous. Dans les territoires, coconstruire la culture est rendu plus vital encore par la crise.

Le patrimoine est le deuxième secteur le plus touché. Des grands sites aux plus petits, c'est l'ensemble d'une filière qui est menacé : 2021 et 2022 sont cruciales. L'effort budgétaire est marqué face à cette situation, auxquels s'ajoutent les 614 millions du plan de relance.

Dans les faits, une grande part de l'effort porte sur le soutien aux opérateurs de l'État. Fers de lance de notre attractivité, ils subissent de plein fouet la situation : chute de fréquentation, du mécénat, des touristes étrangers, quasi-arrêt des expositions, des événements, retards de chantiers.

L'État a renforcé son aide, c'est justifié. L'effort devra sûrement être réévalué si la situation sanitaire devait perdurer. À ce titre, les contraintes encadrant le mécénat des grandes entreprises mises en place cette année tombent mal.

Concernant le patrimoine, l'accent s'est porté sur les monuments historiques. Retards de certains chantiers, difficultés financières des propriétaires, installation tardive des équipes municipales et intercommunales : le danger est grand de voir mis en péril certains patrimoines, faute d'entretien, de moyens et de projets.

Dans ce budget et dans le plan de relance, l'essentiel de l'effort porte sur les monuments historiques dont l'État est propriétaire – citons Villers-Cotterêts ou le plan Cathédrales – ou sur les monuments gérés par le centre des monuments nationaux.

Si les besoins sont réels, pour autant ceux de tout le reste du patrimoine le sont aussi. Ce sont des monuments historiques, qu'ils soient propriétés des collectivités ou des personnes privées. Ce sont donc des maillons essentiels, s'il en est, du patrimoine français.

La faible part du plan de relance qui leur est dédiée montre bien que le regard porté n'est pas le même. Pourtant, c'est bien aussi le maillage patrimonial des territoires qui fait de notre pays ce qu'il est. La complémentarité aurait pu et dû se concrétiser davantage dans les budgets.

On comprend que le court délai pour consommer les crédits nécessite de gros projets budgétaires, et que le plus simple était de prioriser les chantiers de l'État. Il eût pourtant été légitime de créer des conditions plus favorables pour accompagner les autres projets, notamment – j'y insiste – en redonnant à l'État son rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour pallier parfois les carences en ingénierie sur le terrain.

Enfin, j'évoquerai le patrimoine « diffus » non protégé, oublié de ce budget. Il est pourtant un levier simple et efficace dans les territoires : 90 % des entreprises de restauration sont des entreprises locales, les emplois concernés sont non délocalisables.

À cet effet, nous proposons un amendement pour créer une ligne budgétaire destinée exclusivement à ce patrimoine non classé.

Pour conclure, l'effort budgétaire et la volonté de sauver, de sauvegarder, d'accompagner, sont là. Il faudra surveiller et ajuster l'utilisation des crédits dans un contexte bien incertain.

Que l'on considère la culture ou le patrimoine, l'enjeu est de maintenir au maximum cet écosystème aux cofinancements multiples. Il repose sur la capacité en région à s'adapter pour préserver la diversité des acteurs, des structures, des lieux, des opérateurs et des patrimoines, des plus emblématiques aux plus modestes. Cela signifie une interaction plus grande et structurée entre l'État, les collectivités et les acteurs privés et associatifs.

Le défi, en somme, est autant budgétaire qu'organisationnel : il s'agit de coconstruire les politiques en matières culturelle et patrimoniale. La culture pour tous, c'est la culture par tous. Le groupe Union Centriste émet un avis

favorable sur les crédits de la mission « Culture ». (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et SER. – M. Pierre Ouzoulias applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool.

M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, c'est un lieu commun que de le dire, mais l'année qui s'achève a été marquée par de profonds bouleversements.

Le monde entier a été affecté par la pandémie ; la France ne fait pas exception en la matière. Nos compatriotes continuent d'endurer la crise et ses conséquences. De nombreux secteurs ont été affectés par les mesures de lutte contre la covid-19.

Ces derniers mois, cette lutte nous a contraints à connaître quantité de choix cornéliens. Essentielle, mais jugée non vitale, la culture figure à ce titre parmi les secteurs les plus sinistrés. Alors que les professionnels ont fait tout leur possible pour respecter scrupuleusement le protocole sanitaire, les salles de spectacles ont néanmoins dû fermer. Nous devons assumer l'ensemble des mesures prises, car elles l'ont été pour protéger la vie de nos concitoyens.

La culture était déjà, avant la crise, un secteur fragile. Les restrictions l'ont encore davantage affaibli. Conscients du sacrifice demandé, nous devons impérativement la soutenir autant que possible. À cet égard, je voudrais rappeler que la diversité est au cœur de la richesse culturelle de notre pays, nous gagnerons donc à la préserver en soutenant les acteurs les plus fragiles.

Le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien au profit des professionnels concernés, pour tenter d'amortir les conséquences de la crise. Certaines sont appelées à durer.

La réouverture ne se fera pas sans jauge, il semble donc indispensable que le dispositif d'activité partielle et la mesure d'année blanche soient prolongés, comme vous l'avez proposé très justement, madame la ministre.

Tant que la situation ne sera pas redevenue normale, il conviendra de veiller à l'actualisation du dispositif d'aide en fonction de l'évolution des circonstances. Nous saluons, à cet égard, l'augmentation des fonds dédiés à la pérennisation de l'emploi et la prise en compte de la situation particulière des artistes auteurs.

À ces crédits de soutien, s'ajoutent les fonds prévus par le plan de relance. Ils contribueront à maintenir à flot les opérateurs concernés et également à faire repartir l'activité dans notre pays.

La culture n'est pas seulement liée à notre économie, elle est aussi pleinement connectée à nos territoires. J'aime à dire que la culture n'est pas un luxe urbain. Notre pays compte en effet un patrimoine culturel parmi les plus riches au monde.

Nous soutenions pleinement la stratégie menée jusqu'à présent, qui consistait à inciter les différents acteurs à développer des ressources propres, sans compter forcément sur des subventions de l'État.

Parmi ces ressources, figurait en bonne place le mécénat, favorisé en France par une politique fiscale avantageuse. Si les crédits de la mission culture ne pèsent « que » 3 milliards d'euros, le soutien total apporté par l'État à la culture dépasse les 15 milliards d'euros. Ce soutien prend notamment la forme de dépenses fiscales, certes moins visibles, mais qui n'en contribuent pas moins à l'essor du secteur.

La crise économique risque fort de changer la donne en la matière. Il est en effet à craindre que les budgets des grandes entreprises dédiés au mécénat ne soient drastiquement réduits au regard du contexte économique.

Face à ces circonstances exceptionnelles, un soutien de la part de l'État en la matière semble incontournable. Les particuliers comme les collectivités territoriales concernées doivent pouvoir en bénéficier.

Une fois la crise passée et pour renforcer le financement de la culture, il conviendra également de mener une étude afin de déterminer la bonne stratégie en matière de ressources propres pour les opérateurs.

Je veux enfin saluer l'effort consenti pour la restauration des cathédrales de notre pays. Si la plus emblématique d'entre elles a très vite bénéficié de dons privés, qui permettront sa restauration, il existe en France beaucoup de cathédrales qui ont besoin d'être restaurées, mais qui sont bien moins médiatisées.

L'augmentation des crédits du plan Cathédrales traduit cette prise en considération et doit être saluée. C'est un sujet important pour nos territoires, pour leur attractivité et pour notre histoire. Madame la ministre, vous y avez donné une véritable impulsion.

La culture est au centre du rayonnement de notre pays. C'est aussi un secteur en grande difficulté qu'il nous faut protéger. En investissant dans la culture, nous pouvons lui donner un nouvel élan et participer à la relance de notre économie. Le groupe Les Indépendants – République et Territoires votera vos propositions. (*Applaudissements sur les travées des groupes INDEP et UC.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Bargeton.

M. Julien Bargeton. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, « je ne cherche pas, je trouve » disait Pablo Picasso, selon une formule devenue désormais célèbre.

Pas besoin de chercher longtemps dans votre budget, madame la ministre, pour trouver l'effort massif réalisé en faveur de la culture. Ce point a été souligné par tous les orateurs, y compris par ceux qui ne sont pas toujours les plus à même de le reconnaître (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*): plus 8 % pour l'ensemble de la mission. C'est un soutien considérable. Si l'on prend également en compte l'effort culturel global, communication et dépenses fiscales comprises, le soutien à la culture atteint plus de 15 milliards d'euros. Il importe tout de même de le souligner !

M. Vincent Éblé. Ce n'est pas le même périmètre !

M. Julien Bargeton. Une politique culturelle doit être vue dans son ensemble, en faisant le lien entre passé, présent et avenir.

Je commencerai par le patrimoine, qui bénéficie, comme cela a été relevé, d'une augmentation de 4,6 %, notamment de 345 millions d'euros dans le plan de relance.

Le patrimoine comprend le grand patrimoine, qui a été cité, celui des opérateurs, mais aussi le patrimoine de proximité. Un effort supplémentaire est consenti dans ce budget en sa faveur, car c'est le patrimoine des collectivités locales qui est l'âme et l'identité de la France. Nos concitoyens y sont particulièrement attachés. Ils ne doivent pas être des « trésors engloutis », oubliés. Au contraire, il faut les faire « remonter à la surface », les valoriser davantage, les faire connaître et mieux les entretenir. Tel est le sens de l'effort consenti dans ce budget.

Le passé, le présent, faire vivre le patrimoine, c'est aussi la création. Évidemment, il n'y a pas de culture sans création et sans artistes. Le secteur enregistre le même montant de hausse, soit 4,5 % sur la partie création, à quoi s'ajoute une masse totale de 260 millions d'euros dans le plan de relance, répartie en deux programmes différents. Ici encore, il s'agit de montants considérables, à la hauteur des circonstances.

Le général de Gaulle avait dit, lors de l'inauguration avec André Malraux d'une maison de la culture, « la culture domine tout ». Dans notre pays, la culture n'est pas un supplément d'âme, ce n'est pas quelque chose qui viendrait s'ajouter : c'est la base de tout et c'est un élément tout à fait fondamental.

Dans cette base, il y a d'abord et avant tout la création par les artistes. Or les droits d'auteur ont été extrêmement touchés. Les écrivains qui ne peuvent plus produire de pièces nouvelles. Les plasticiens ne peuvent plus présenter leurs créations. Les musiciens rencontrent les plus grandes difficultés à produire des œuvres musicales nouvelles. Là aussi, l'effort consenti est extrêmement bienvenu et indispensable au regard du choc de cette crise.

La culture, c'est le passé, notre identité, notre âme, le présent, la création ; mais c'est aussi l'avenir, c'est-à-dire la jeunesse. Le pass culture est doté de 20 millions supplémentaires pour atteindre 60 millions d'euros. C'est un effort de 50 %. Il est critiqué, commenté, certains suggèrent de l'amender fortement, voire de le supprimer. Je pense au contraire qu'il s'agit d'un outil adapté. Quoi de plus pratique pour les jeunes qu'une application ? C'est ce qu'ils utilisent le plus, c'est leur environnement !

Par ailleurs, ce pass fonctionne : 85 % des jeunes éligibles s'en sont servis. L'expérimentation commence donc à porter ses fruits : 82 000 jeunes ont effectué des réservations, pour un total de 610 000 réservations à ce jour.

Fait notable, ce sont d'abord les biens matériels qui font l'objet de réservation *via* le pass culture, notamment le livre, à hauteur de plus de 50 % ; c'est très satisfaisant, notamment en cette période où les libraires ont beaucoup souffert. Ensuite viennent la musique puis, en troisième place seulement, l'audiovisuel. On constate donc encore une appétence pour le livre de la part de nos jeunes.

Le pass culture permet de décloisonner le type de pratiques – par exemple, le numérique par rapport aux pratiques traditionnelles – et de les démocratiser, notamment en favorisant l'accès à la culture de ceux qui en sont le plus éloignés. Favoriser l'accès aux œuvres de l'esprit pour un public le plus large possible, c'est d'ailleurs l'un des principaux objectifs du ministère de la culture depuis sa création, puisqu'il figure dans le décret fondateur du 24 juillet 1959 du ministère chargé des affaires culturelles.

Le pass culture permet aussi de dépasser certains clivages, certaines inégalités, pour aller dans le sens de la cohésion sociale. Il est donc important de décloisonner, de démocratiser et de dépasser les inégalités.

Sans doute faut-il adapter le dispositif, en y associant davantage la notion de pratiques musicales, entre autres, et en le connectant mieux aux parcours de l'enseignement artistique et culturel. Il convient d'élargir la dimension de médiation culturelle, notamment en direction de certains publics plus éloignés de la culture, car l'accès direct aux œuvres ne suffit pas forcément.

Ces éléments importants méritent que l'on y réfléchisse, mais ne perdons pas de vue l'objectif fondamental de cette mesure.

Émile Biasini, personnalité importante, même si ce n'est pas la plus connue de notre histoire culturelle, qui fut notamment secrétaire d'État chargé des grands travaux et l'un des fondateurs du ministère de la culture, disait : « Il faut transformer un privilège en bien commun. »

Tel était son objectif, et celui-ci a toujours persisté, comme la crise l'a paradoxalement révélé, en montrant l'attachement sur que profond des Français à la culture. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

M. le président. La parole est à Mme Claudine Lepage.

Mme Claudine Lepage. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le monde de la culture a été durement touché par l'épidémie de covid-19, mais cette crise aura aussi permis de mesurer combien les Français sont attachés à la culture, aux livres, au théâtre, au cinéma, aux festivals, aux concerts.

Le projet de loi de finances pour 2021, en octroyant des moyens financiers significatifs pour relancer l'activité artistique et soutenir l'emploi dans le secteur de la création, répond au désir de nos concitoyens de préserver notre modèle culturel.

Au-delà de l'appui financier indispensable au spectacle vivant, l'élargissement du crédit d'impôt, qui concernait en premier lieu les spectacles musicaux, à l'art dramatique, au théâtre en général, à la danse et aux spectacles d'humour est une bonne mesure, puisqu'il permettra de soutenir la relance de l'activité.

Si cet effort doit être souligné, l'incertitude quant à la durée de la crise sanitaire n'efface pas toutes les inquiétudes, loin de là. Des inquiétudes demeurent sur l'avenir des intermittents, ces femmes et ces hommes qui font vivre la culture au quotidien, sur les modalités de l'année blanche et sur sa possible prolongation ; je n'ose même pas évoquer ceux qui n'ont pas le statut d'intermittent...

Des inquiétudes existent également quant aux modalités de reprise des activités culturelles en 2020, notamment des festivals, qui font vivre l'ensemble de nos territoires. Face à l'incertitude, certaines structures pourraient prendre la décision d'annuler leurs représentations plusieurs mois à l'avance, et des faillites ne sont pas à exclure.

La crise sanitaire aura aussi mis en avant les difficultés structurelles que peuvent rencontrer au quotidien certains secteurs. Je pense notamment aux arts visuels, qui se sentent insuffisamment pris en compte par le ministère de la culture.

Si une meilleure structuration du secteur est à l'avenir indispensable, des mesures devront également être prises par le ministère. On peut d'ores et déjà regretter l'absence de moyens affectés au fonctionnement du Conseil national des professions des arts visuels, le CNPAV. C'eût été pourtant un premier pas important.

Les écoles d'art et d'architecture ne sont pas en reste, et elles ont aussi exprimé un certain malaise. Pour ce qui est des écoles d'art, le manque de cohérence au niveau national est une réalité, et l'on peut regretter les différences de statut entre les écoles nationales et les écoles territoriales.

L'intégration des établissements de l'Éducation socioculturelle, l'ESC, dans Parcoursup n'est pas sans poser de difficultés. Je pense ainsi à la transmission des dossiers de candidature, qui peut se révéler problématique.

Quant aux écoles nationales d'architecture, la faiblesse de leur dotation et l'absence de moyens suffisants font craindre leur appauvrissement, aussi bien sur le plan pratique de l'accueil des étudiants que sur celui de la qualité de l'enseignement.

Nous redoutons que cet affaiblissement ait un impact à moyen terme sur notre capacité à penser l'urbanisme et la ville de demain. Le manque d'enseignants-chercheurs face au défi que représente, notamment, la transition écologique ne fait qu'accentuer cette crainte. Mais un amendement a été voté ce matin qui pourrait pallier cette faiblesse, s'il survit à la navette parlementaire.

Si ce projet de loi de finances va donc globalement dans le bon sens, l'ampleur de la crise sanitaire, les incertitudes qu'elle a fait naître et ses conséquences en cascade doivent faire réfléchir, au-delà de l'urgence, au modèle culturel que nous voulons construire pour les années à venir. Cela devra passer par un travail de concertation entre tous les acteurs.

Malgré ces quelques remarques et réserves, nous voterons les crédits de la mission. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER. – M. Pierre Ouzoulias applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Raymond Hugonet. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Jean-Raymond Hugonet. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, ce budget inédit est le reflet de la situation dramatique que traverse la culture depuis le début de la crise sanitaire.

La mission « Culture » dans le budget pour 2021 est en hausse de 4,6 % par rapport à 2020, pour atteindre 3,8 milliards d'euros. Une deuxième ligne de crédit pour ce secteur gravement touché par la crise sanitaire est, de plus, prévue dans le plan de relance.

Vous avez obtenu, madame la ministre, que le volet culturel du plan de relance mobilise une enveloppe exceptionnelle de 2 milliards d'euros, et c'est une performance que je souhaite souligner ici.

Comme l'a rappelé notre collègue Philippe Nachbar, la part belle des crédits sera allouée au patrimoine, avec plus de 1 milliard d'euros, auquel vont s'ajouter 345 millions d'euros issus du plan de relance. Un plan de rénovation des musées territoriaux est budgété à hauteur de 52 millions d'euros sur deux ans. Et il ne faut pas oublier la mise en œuvre d'un plan Cathédrales, à hauteur de 180 millions d'euros sur deux ans.

Le budget en faveur des patrimoines permettra notamment de soutenir l'activité dans les territoires et de renforcer l'attractivité culturelle en France. Pour cela, un plan de rénovation, de 52 millions d'euros sur deux ans, des musées territoriaux bénéficiant de l'appellation « musées de France » sera lancé.

En termes d'investissements et de rénovations, les monuments historiques seront l'une des priorités. Les cathédrales verront notamment leur budget passer de 40 à 50 millions d'euros en 2021. Parallèlement, la restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés sera accompagnée.

L'archéologie, chère à notre collègue Pierre Ouzoulias, ainsi que les archives bénéficieront également d'un soutien sans précédent de 24 millions d'euros.

Pour ce qui concerne le patrimoine français, les musées et les monuments historiques ont été très largement désertés, du fait de l'absence de touristes étrangers.

Cependant, tout n'est pas négatif, car la crise a permis de mesurer l'attachement des Français à leur patrimoine. Contraints de rester sur le territoire pour les vacances d'été, ils ont redécouvert les régions de France et leurs innombrables attraits culturels, atténuant ainsi la baisse de fréquentation des monuments et musées de province.

Mme Roselyne Bachelot, ministre de la culture. C'est vrai !

M. Jean-Raymond Hugonet. On ne consacre pas suffisamment de moyens à la restauration des monuments historiques que possèdent les collectivités territoriales et les propriétaires privés : seulement 40 millions d'euros sur deux ans sont prévus à cette fin.

Si les crédits consacrés à la culture sont globalement stables, il faut rappeler qu'ils succèdent aux coupes sévères des années 2012 à 2014. Le patrimoine français souffre depuis des années d'un sous-financement qui n'est pas à la hauteur des besoins d'entretiens et de rénovation des 44 000 bâtiments inscrits ou classés.

Deux grands projets pèsent lourd dans la programmation pluriannuelle des crédits.

Il s'agit, tout d'abord, du château de Villers-Cotterêts, dont tout le monde sait qu'il ne se trouve pas en région d'Île-de-France. Il a été laissé dans un état de délabrement avancé par la Ville de Paris, laquelle y accueillait jusqu'en 2014 un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, ou Ehpad.

Il est certes nécessaire de rénover ce magnifique château de la Renaissance, mais on peut être surpris par les moyens disproportionnés qui lui sont consacrés. Le projet initial fixait un investissement de 110 millions d'euros. Le plan de relance prévoit 100 millions d'euros supplémentaires : 25 millions pour compenser le fait que l'État n'a pas trouvé de mécène pour ce projet et 75 millions pour compenser l'absence d'investisseur privé pour restaurer et exploiter les communs. N'est pas la cathédrale de Paris qui veut !

J'en viens au Grand Palais. Les ambitions premières du projet pharaonique de sa rénovation sont revues à la baisse. Vous êtes passée par là, madame la ministre, et c'est heureux. Pourtant, le nouveau projet est présenté avec le même budget de 466 millions d'euros.

Par ailleurs, chaque année, des crédits manquent par rapport à la programmation pluripluriannuelle. Les crédits inscrits dans le projet annuel de performance, le PAP, sont insuffisants et des crédits supplémentaires sont consommés en cours d'exercice au détriment d'autres actions du programme 175, « Patrimoines ».

Le principe de sincérité budgétaire est mis à mal. Où ont été pris les crédits nécessaires pour le Grand Palais en 2020 et où le seront-ils en 2021 ?

Je souhaite évoquer maintenant le programme 131, « Création », cher à notre collègue Sylvie Robert, qui couvre à la fois le spectacle vivant – musique, théâtre, danse, etc. – et les arts visuels : peinture, sculpture, photographie, métiers d'art, design. C'est précisément l'un des secteurs qui paie le plus lourd tribut à la crise sanitaire, avec une grande incertitude sur la date à laquelle les différents acteurs pourront travailler de nouveau.

La perte de chiffre d'affaires pour l'ensemble de la création artistique est estimée à plus de 7 milliards d'euros par le ministère de la culture. Le spectacle vivant aurait, par exemple, perdu 72 % de son chiffre d'affaires.

Le programme « Création » augmente de 37 millions d'euros, soit + 4,5 %, pour soutenir les dépenses d'investissement, les réseaux artistiques dans les territoires et le Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, le Fonpeps.

Dans le plan de relance, 168 millions d'euros en crédits de paiement sont ouverts pour la création. Différents dispositifs de soutien ont été mis en place par le Gouvernement pour soutenir le secteur, ce que je tiens à saluer ici : prolongation des droits des intermittents ; création de fonds d'urgence par l'association pour le soutien du théâtre privé, l'ASTP, et le Centre national de la musique, le CNM, qui m'est cher ; création d'un fonds pour les festivals dans la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 ; exonération de cotisations foncières pour certaines entreprises culturelles ; création d'un fonds d'urgence spécifique de solidarité pour les artistes et les techniciens du spectacle.

La question qui se pose maintenant est celle de la poursuite de ces aides d'urgence sur la durée et lorsqu'il y aura réouverture, puisqu'il faudra certainement une période longue et délicate pour retrouver un niveau suffisant dans cet écosystème.

Par ailleurs, un rééquilibrage des moyens accordés au spectacle vivant et aux arts plastiques est sans doute nécessaire. En effet, le spectacle vivant est plus directement touché par le confinement, les mesures de distanciation et le couvre-feu. Mais les artistes plasticiens subissent, eux aussi, l'annulation des expositions, et ils ne bénéficient pas d'un régime d'assurance chômage.

Permettez-moi d'évoquer à présent l'Opéra de Paris. Nous sommes dans l'attente du rapport de la mission de MM. Georges-François Hirsch et Christophe Tardieu, qui devra se prononcer notamment sur l'opportunité des travaux prévus sur le site de Bastille : le déménagement des ateliers Berthier et l'aménagement d'une seconde salle modulable.

La situation de l'Opéra de Paris est particulièrement critique : pertes de billetterie de 55,4 millions d'euros, tous les spectacles ayant été annulés de mars à début décembre ; diminution du mécénat d'un tiers ; chute des recettes de visites, locations et concessions.

En raison du développement de l'opérateur sur les dix dernières années et de l'essor de sa capacité d'autofinancement, la subvention de l'État a diminué de 15 millions d'euros en dix ans, rendant l'établissement plus vulnérable.

On peut donc se réjouir du soutien de 81 millions d'euros apporté par le plan de relance, mais toujours avec une inquiétude pour l'avenir, l'État ayant posé comme condition à son soutien la mise en œuvre d'une réforme durable du fonctionnement de l'établissement, qui risque d'avoir de lourdes conséquences sur la création.

Président d'un groupe de travail pluraliste consacré au pass culture, je conclurai mon propos en évoquant ce dispositif. Il est l'arbuste qui cache la forêt de la mission « Culture » et sur lequel ruisselle joyeusement et abondamment l'argent public, quoi qu'il se passe dans notre pays.

Au moins la constance est-elle de mise. Le cahier des charges change tous les quatre matins : condition d'âge à 18 ans, puis à 20 ans, 500 euros, puis 300 euros...

M. Pierre Ouzoulias. Très bien !

M. Jean-Raymond Hugonet. On est informé des évolutions du dispositif à la fumée des cierges ! (*Sourires.*)

Toutefois, alors que l'on peut légitimement s'interroger sur la pertinence de son maintien, le fait du prince donne la réponse : le pass culture sera l'œuvre culturelle du quinquennat ; fermez le ban ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Pierre Ouzoulias applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, comme l'ensemble du monde de la culture, le patrimoine a souffert et continue de souffrir des conséquences de la crise sanitaire.

En mai dernier, le département des études de la prospective et des statistiques, le DEPS, du ministère de la culture a estimé les pertes du secteur du patrimoine à près de 36 % du chiffre d'affaires de ce dernier. Et c'était sans tenir compte du deuxième confinement !

Les pertes estimées sont très importantes pour toutes les activités patrimoniales fortement liées au tourisme, comme les musées, les sites et les monuments historiques.

La restauration du patrimoine et les opérations archéologiques sont aussi affectées, avec des chantiers d'abord contraints à l'arrêt, puis rendus plus coûteux en raison des mesures barrières. Dans ce contexte, les crédits du programme 175 connaissent une augmentation remarquable de + 4,5 % en crédits de paiement et + 3,97 % en autorisations d'engagement, pour dépasser le milliard d'euros ; il faut le souligner.

Pour autant, les inquiétudes restent grandes quant à la capacité de ce budget à répondre efficacement aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, en dépit des aides d'urgence en trésorerie du PLFR 3 et des dispositions « patrimoine » du plan de relance.

N'oublions pas que, derrière le patrimoine, il y a des territoires, des personnes et des entreprises, parfois en grande difficulté. Les orientations des moyens budgétaires doivent contribuer à les aider à passer le cap. Pour cela, il faut veiller à la répartition des crédits en faveur du patrimoine sur tous les territoires.

C'est une orientation que nous défendons régulièrement lors de l'examen des projets de loi de finances. Nous notons avec satisfaction que, cette année, nos demandes de moyens supplémentaires pour la restauration des monuments historiques dans les territoires ont été entendues, au niveau tant du fonds partenarial et incitatif en faveur des collectivités à faibles ressources financières, fonds spécifique en faveur des monuments historiques, que des crédits d'investissement déconcentrés mis à disposition des directions régionales des affaires culturelles, les DRAC.

Il faudra cependant porter une attention à la répartition de ces moyens et des projets retenus entre tous les services déconcentrés départementaux des DRAC.

Par ailleurs, il nous semble qu'en complément au fonds partenarial et incitatif, la mise en place d'une aide à la maîtrise d'ouvrage à titre gracieux pour les collectivités permettrait de donner un coup de pouce à des projets de restauration de monuments historiques qui n'auraient pu être réalisés, faute d'ingénierie.

Nous saluons aussi la hausse des crédits en faveur des petits musées, qui vient compenser des baisses constatées les années précédentes. Ce choix est favorable au développement touristique et au développement économique de nos communes et de nos territoires.

Dans le même ordre d'idées, nous avons souvent souligné les besoins de rénovation et d'agrandissement des bâtiments de conservation des archives. La nette réévaluation du budget consacré à cette action est un point positif, mais un effort plus important dans le plan de relance aurait constitué un signal incitatif pour ces investissements rarement prioritaires dans les territoires.

En revanche, nous notons que les crédits pour l'architecture et les espaces protégés sont en stagnation depuis quatre exercices budgétaires. Or le dispositif « Sites patrimoniaux remarquables », ou SPR, est un outil très efficace qui mériterait plus de considération, notamment dans le cadre de la reconquête des centres-villes et centres-bourgs anciens.

Nous proposerons que des moyens supplémentaires soient affectés à cette action, afin que les outils de restauration du patrimoine prennent toute leur place dans les dispositifs « Action cœur de ville » et « Petites villes de demain ».

Je conclurai en évoquant les crédits en faveur du patrimoine archéologique, qui traduisent des efforts importants pour maintenir l'équilibre de l'archéologie préventive en apportant une compensation aux dépenses entraînées par les diagnostics réalisés tant par l'Institut national de recherches archéologiques préventives, l'INRAP, que par les services habilités des collectivités territoriales.

Néanmoins, toutes les charges de service public spécifique qui incombent à l'INRAP ne sont pas prises en compte, notamment la restitution des fouilles réalisées et leur mise en valeur locale auprès des différents publics, en particulier scolaires.

Nous proposerons de compenser à l'INRAP ce coût supplémentaire entraîné par l'augmentation des fonds et du mobilier issus des découvertes de l'archéologie préventive, et, parallèlement, d'augmenter significativement les crédits destinés à développer les centres de conservation et d'étude, sources d'attractivité et de vulgarisation, mais aussi d'acceptation des contraintes de l'archéologie préventive sur les territoires.

Pour conclure, le budget du programme « Patrimoines » traduit un effort financier notable, même si nous restons vigilants sur les points cités précédemment. Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain y sera favorable.

Je profite de cet examen de la mission « Culture » pour saluer et féliciter Hervé Le Tellier, qui vient d'obtenir le prix Goncourt. Sachez, madame la ministre, mes chers collègues, qu'il a la particularité de résider dans la Drôme (*Exclamations amusées.*), dans un petit village qui s'appelle Montjoux ! (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Brigitte Lherbier.

Mme Brigitte Lherbier. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la culture fait battre le cœur des Français. Elle structure la vie de nos concitoyens et les relations humaines.

Dans ce débat sur les enjeux budgétaires de la culture, permettez-moi, madame la ministre, de prendre mon département du Nord pour exemple ; pour être vrai et direct, rien de tel que de s'appuyer sur ce qu'on le connaît le mieux, son territoire.

Le Nord a toujours été une terre d'accueil pour les artistes, de par sa situation géographique et son attachement à la création. Partout, des résidences d'artistes encouragent cette création depuis de longues années. Les Nordistes sont attachés à leur histoire et à leurs traditions. Carnavals, Géants et fanfares mettent en lumière notre culture populaire, festive et familiale. Notre patrimoine architectural est diversifié. Il fait partie de notre identité culturelle. Les élus locaux se battent pour le préserver et le valoriser.

Nous comptons plus de 10 000 objets protégés au titre des monuments historiques, qui font du Nord l'un des départements les plus dotés. Nos musées sont reconnus pour leurs collections et leur engagement en faveur de l'accès à la culture pour tous, notamment pour les jeunes. Les bibliothèques et médiathèques publiques participent, elles aussi, à cet effort.

Aujourd'hui, j'ai une pensée pour ces professionnels, qui ont rouvert leurs salles et repris leurs activités artistiques dès qu'ils en ont eu l'autorisation. Ils l'ont fait dans des conditions difficiles, y compris d'un point de vue économique.

Le secteur du spectacle vivant public, par exemple, a été le premier à reprendre ses activités dans le cadre de « l'été apprenant ». Il a créé des emplois. Les salles, les théâtres et les cinémas se sont toujours montrés exemplaires dans l'application des protocoles sanitaires. Ils se sont adaptés aux jauges limitées de spectateurs, puis au couvre-feu, avec le soutien des artistes. Mais le reconfinement a stoppé tous leurs efforts.

Le monde de la culture est l'un des plus affectés par la crise sanitaire. Les intermittents du spectacle et les musiciens indépendants sont très fragilisés. De nombreuses structures sont menacées. Elles ont des trésoreries très éprouvées. Qu'elles soient publiques, associatives, privées avec délégation de service public ou totalement privées, elles ont continué à investir, pour produire, recréer des spectacles et des films, faire répéter les comédiens, construire des décors et fabriquer des costumes.

Les musées se sont engagés dans la numérisation de leurs collections, pour permettre à nos concitoyens d'accéder, malgré tout, à la culture. Les musiciens indépendants ont innové pour garder un lien avec leur public. Mais les plus grandes menaces pèsent sur ce secteur pour 2021, sur l'emploi, les artistes, l'accès à la culture et la diversité culturelle. C'est l'équilibre des territoires qui s'en trouve touché.

Le spectacle vivant public est dans une situation particulièrement préoccupante, car il dépend des financements des collectivités locales, dont on connaît les tensions financières actuelles.

L'année prochaine, le ministère de la culture disposera de 167 millions d'euros de plus, pour un total de 3,82 milliards d'euros. C'est une augmentation exceptionnelle et justifiée tant le secteur est sinistré. Il doit être soutenu massivement, car il a besoin de dispositifs d'accompagnement à la hauteur des enjeux pour se relancer. Mais la répartition doit être équitable sur le territoire et bénéficier à tous les domaines culturels et à toutes les structures. Tous sont indispensables au dynamisme du secteur en France.

Il n'est pas normal que, aujourd'hui encore, prédomine la culture parisienne au détriment de celle des territoires. Une concertation entre l'État et les collectivités territoriales est nécessaire pour continuer à soutenir la déconcentration culturelle. Celle-ci est à l'origine de la richesse et de la diversité de l'offre et de la création en France.

Le patrimoine bénéficiera aussi d'une hausse de budget. Les besoins sont immenses, les édifices et les objets remarquables étant nombreux.

Le plan de relance pouvait être jugé suffisant dans un contexte de reprise de l'activité culturelle. Dès lors que le Président de la République parle d'un virus présent jusqu'à l'été 2021, la reprise totale d'activité est repoussée. Aussi, la question des loyers de ces structures est essentielle, tant elle pèse sur leur trésorerie.

La question du remboursement des prêts garantis par l'État, les PGE, représente aussi une échéance majeure qui fragilise leurs perspectives. Il semble impossible, à ce jour, qu'elles remboursent en avril 2021 des prêts contractés en avril 2020, alors que la reprise ne sera pas totalement au rendez-vous.

Le fonds de compensation des pertes de billetterie a été un outil incitatif. Il leur a permis de redémarrer leurs activités au début de l'été. Mais il est désormais nécessaire qu'il soit prolongé au-delà du premier semestre 2021 et qu'il soit associé à un accompagnement à l'investissement.

Madame la ministre, il n'est plus seulement question de démocratiser la culture, mais bien de continuer à la faire vivre dans toute sa diversité après la crise.

Le groupe Les Républicains se prononcera en faveur des crédits de la mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Roselyne Bachelot, ministre de la culture. Monsieur le président, monsieur le président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, messieurs les rapporteurs spéciaux, madame, monsieur les rapporteurs pour avis, mesdames, messieurs les sénateurs, l'examen du projet de budget pour 2021 intervient dans un contexte particulier pour le monde de la culture, très durement frappé par les mesures liées à la crise sanitaire, comme l'ont souligné Philippe Nachbar et nombre d'entre vous.

L'augmentation exceptionnelle de 4,8 % du budget du ministère de la culture en 2021, qui représente 167 millions d'euros de moyens supplémentaires, manifeste la volonté du Gouvernement de conforter dans la durée le rôle essentiel que joue la culture dans la vie démocratique, sociale et économique de notre pays.

Cet effort budgétaire sans précédent s'inscrit dans le cadre de la mobilisation totale – Sylvie Robert en parlait – dont l'État a fait preuve dès le début de la crise sanitaire, pour soutenir les acteurs culturels.

Depuis le mois de mars dernier, le monde de la culture dans son ensemble a d'ores et déjà bénéficié de plus de 5 milliards d'euros de mesures d'urgence, dont 3,3 milliards d'euros de mesures transversales et 949 millions d'euros pour l'année blanche de l'intermittence ; merci de l'avoir souligné, Pierre Ouzoulias : vous ne parlez pas seulement d'archéologie... (*Sourires.*)

Au-delà de ces aides immédiates, j'ai obtenu que le volet culturel du plan France Relance mobilise une enveloppe exceptionnelle de 2 milliards d'euros dès le 1^{er} janvier 2021. Ce soutien massif – sans précédent, disait Bernard Fialaire – bénéficiera à l'ensemble des secteurs culturels.

Depuis la rentrée, dans un contexte de plus en plus tendu du point de vue sanitaire, 220 millions d'euros ont été mobilisés pour soutenir les salles de cinéma ou de spectacle qui se sont trouvées confrontées à une baisse importante de leur fréquentation, en raison des mesures de distanciation physique, puis de couvre-feu.

Face aux conséquences de la période de confinement qui a commencé voilà un mois et qui va se prolonger encore quelques jours, l'État est et sera toujours au rendez-vous.

Comme l'ensemble de nos concitoyens, je me réjouis que, à la suite des commerces culturels, des bibliothèques et des archives, les cinémas, les salles de spectacle, les musées et les monuments puissent ouvrir leurs portes à partir du 15 décembre prochain, en suivant un protocole sanitaire renforcé et selon des modalités compatibles avec les règles du couvre-feu.

Dans ces conditions, qui resteront particulières, je continuerai, bien entendu, d'échanger avec les professionnels de la culture, afin d'adapter nos dispositifs à la réalité des situations très diverses dans lesquelles se trouvent les différents acteurs de chacune des filières.

C'est donc dans ce contexte exceptionnel qu'a été élaboré le budget de la mission « Culture » soumis à votre examen.

En 2021, ce budget connaîtra une hausse exceptionnelle de 4,6 %, soit de 141 millions d'euros, pour atteindre un montant total de plus de 3,2 milliards d'euros.

Le budget de cette mission sera complété par 733 millions d'euros, issus du plan France Relance, qui seront déployés, à périmètre équivalent, pour cette première année de mise en œuvre. Au total, ce sont donc près de 4 milliards d'euros qui seront consacrés l'an prochain au patrimoine et à la création, ainsi qu'à la transmission et à la démocratisation culturelles.

Ces moyens, d'une ampleur historique, nous permettront d'engager une ambitieuse refondation de notre modèle culturel, car, au-delà de la situation d'urgence à laquelle nous faisons face, il est urgent que nos politiques culturelles apportent une réponse aux défis majeurs qui s'imposent à nous.

La crise sanitaire n'est pas seulement une parenthèse qui se refermera quand la pandémie sera derrière nous – je partage bien entendu le diagnostic de Thomas Dossus à ce sujet – ; elle marque un véritable tournant pour le monde de la culture, elle révèle, et parfois exacerbe, des fragilités structurelles, que nous surmonterons en tenant compte des mutations profondes qui sont en cours. Voilà pourquoi nous devons agir sans attendre, pour faire en sorte que notre modèle culturel repose sur des fondements encore plus solides.

Comme l'a montré l'étude sur les pratiques culturelles des Français, dont je me suis emparée dès mon arrivée rue de Valois, il est indispensable d'engager une action résolue afin de réconcilier la culture patrimoniale et la culture numérique, la culture savante et la culture populaire – je suis d'accord sur ce point avec Brigitte Lherbier –, qui sont trop souvent cloisonnées dans les usages de nos concitoyens. Les moyens inscrits dans chacun des programmes de cette mission budgétaire vont nous permettre d'œuvrer en ce sens.

Le patrimoine bénéficiera d'un budget de 1,015 milliard d'euros, ce qui représente une hausse de 4,4 % par rapport à 2020, auquel s'ajouteront 345 millions d'euros issus du plan de relance.

Ces investissements contribueront au développement de l'économie. Ils renforceront l'attractivité et la cohésion de nos territoires. Ils financeront notamment un plan de rénovation des musées territoriaux – chers à nombre d'entre vous –, doté de 52 millions d'euros sur deux ans, dont 6 millions d'euros proviendront du plan de relance, et des mesures de soutien pour les archives et l'archéologie destinées aux équipements patrimoniaux dans les territoires.

Nous mettrons également en œuvre, dès l'an prochain, un vaste plan Cathédrales. Je remercie Vincent Éblé de s'en réjouir ; c'est effectivement indispensable. La hausse des crédits budgétaires pérennes dédiés à ces édifices permettra de porter le financement structurel annuel à 50 millions d'euros, auxquels s'ajouteront 40 millions d'euros par an, issus du plan de relance.

Au total, 180 millions d'euros, sur deux ans, seront consacrés à ces édifices emblématiques, qui réconcilient ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas. Ces moyens permettront de réaliser les travaux nécessaires de mise en sécurité et en sûreté et d'accélérer les projets de conservation et de restauration de plus de quatre-vingts cathédrales dans le pays.

Par ailleurs, l'enveloppe de 40 millions d'euros du plan de relance destinée à soutenir la restauration des monuments historiques appartenant aux communes et aux propriétaires privés complètera l'effort budgétaire de 5 millions d'euros, qui permettra la montée en charge du fonds incitatif et partenarial en faveur des collectivités à faibles ressources.

Dans le même temps, nous poursuivrons notre programme d'investissement pour les grandes institutions nationales, dans le domaine tant du patrimoine que de la création.

Alors que le plan de relance apportera à nos opérateurs nationaux un soutien à la fois important et indispensable, les crédits du PLF pour 2021 permettront de poursuivre les grands projets déjà engagés, comme le chantier de relogement du Centre national des arts plastiques, le CNAP, à Pantin ou l'équipement des deux scènes de l'Opéra de Paris.

Jean-Raymond Hugonet m'a interrogée sur le Grand Palais ; j'aurai l'occasion, au cours de l'examen des amendements, de lui répondre plus précisément, mais je puis d'ores et déjà lui indiquer que j'ai décidé de réorienter le projet de restauration de cet édifice, afin qu'en soient maîtrisés les coûts et les délais, condition qui n'était plus garantie par le projet initial.

Le nouveau projet, plus sobre, permettra d'assurer la préservation de cet édifice monumental, qui se trouve aujourd'hui dans un état terriblement dégradé, tandis que le réaménagement de ses espaces intérieurs offrira de meilleures conditions d'accueil aux visiteurs.

En contrepartie du soutien que nous leur apportons, j'attends de toutes ces institutions qu'elles incarnent encore davantage leur responsabilité nationale, en se rapprochant de l'ensemble de nos concitoyens et en diffusant leurs actions dans tous les territoires.

Le programme « Création » connaîtra, lui aussi, une forte augmentation – + 4,5 % –, puisqu'il bénéficiera de mesures budgétaires nouvelles à hauteur de 37 millions d'euros, auxquelles s'ajouteront 320 millions d'euros issus du plan de relance.

L'une des priorités de ce programme est de mieux accompagner les établissements de création, notamment en région.

Quelque 15 millions d'euros seront consacrés à la restauration et à la consolidation des marges artistiques des labels ainsi qu'au soutien des compagnies artistiques. Sur ce total, 3 millions d'euros iront aux arts visuels ; nombre d'entre vous m'en ont parlé. Les mesures du plan de relance viendront compléter cet effort budgétaire, en finançant des chantiers de rénovation et en soutenant la programmation des établissements de création dans nos territoires.

Les moyens du Centre national de la musique seront renforcés : les 7,5 millions d'euros inscrits au programme 334 assureront le respect de la trajectoire triennale, fixée l'an dernier, pour accompagner sa montée en puissance. Surtout, le CNM pilotera la gestion d'une dotation exceptionnelle de 200 millions d'euros, dans le cadre du plan de relance, au service de l'ensemble la filière musicale.

L'activité des salles de spectacle sera également soutenue au travers des dispositifs fiscaux inscrits dans le PLF. Je pense notamment à la prorogation du crédit d'impôt pour le spectacle vivant, dont les critères ont été assouplis, mais également à la création du crédit d'impôt pour le théâtre.

Une autre priorité du budget 2021 réside dans le renforcement du soutien des artistes et des créateurs, en particulier de ceux qui n'entrent pas dans le champ des dispositifs transversaux ; Jean-Pierre Decool a appelé notre attention sur ce point.

Au-delà du grand plan de commande artistique, doté de 30 millions d'euros dans le cadre du plan de relance, le PLF pour 2021 prévoit de consacrer 5 millions d'euros supplémentaires au Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, le Fonpeps, afin d'assurer la montée en puissance de ce dispositif de réduction de la précarité des artistes et des techniciens intermittents – il existe des situations dramatiques dans ce domaine –, et de mobiliser 2 millions d'euros pour mettre en œuvre, avant la fin du premier trimestre 2021, les premières mesures à destination des artistes-auteurs.

La mission « Culture » comporte également le nouveau programme 361, « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », qui, à périmètre constant, bénéficiera, en 2021, de 46 millions d'euros de crédits supplémentaires par rapport à 2020, ce qui traduit une forte hausse, de 8,5 %.

À partir du 1^{er} janvier prochain, c'est la nouvelle délégation générale, que j'ai souhaité créer au sein du ministère de la culture, qui aura la charge de ces moyens ; je remercie Didier Rambaud de s'en féliciter.

Cette délégation assurera un pilotage transversal de notre action en matière d'accès à la culture dans les territoires et d'éducation et de formation culturelles et artistiques, chères à Marie-Pierre Monier. Elle entretiendra un lien fort avec les autres ministères concernés par ces enjeux, en particulier avec le ministère de la cohésion des territoires et les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

En complément de l'action que nous menons pour progresser vers l'objectif de 100 % d'éducation artistique et culturelle, ou EAC, qui tient au cœur de Sonia de La Provôté, les crédits du pass culture seront rehaussés de 20 millions d'euros, afin d'accompagner le développement de cet outil ; je remercie Julien Bargeton de l'avoir souligné.

Je souhaite faire évoluer les modalités de ce pass, afin que celui-ci s'articule davantage avec la fin du parcours d'éducation artistique et culturelle et qu'il contribue véritablement à la diversification des pratiques culturelles des jeunes. En effet, il n'est pas question d'opposer le pass culture et l'EAC ; les deux dispositifs se complètent.

Notre politique en faveur de l'accès à la culture et de la participation à la vie culturelle dans tous les territoires bénéficiera également de moyens supplémentaires. Ainsi, en 2021, sera désignée la première « capitale française de la culture », nouveau label qui distinguera, tous les deux ans, l'innovation artistique et l'attractivité d'une ville ou d'un groupement de collectivités.

Quant à l'enseignement supérieur culturel, chère Claudine Lepage, il bénéficiera, après des années de stagnation, d'un accroissement budgétaire notable de 3,3 %, auquel s'ajouteront 70 millions d'euros du plan de relance.

Nous améliorerons ainsi les conditions d'études et de vie des étudiants de nos écoles culturelles et artistiques, et nous renforcerons les mesures d'accompagnement à la vie étudiante et à l'insertion professionnelle. Dans le contexte difficile que nous connaissons, il est encore plus important d'accorder une attention particulière à la situation de ceux que nous formons et qui seront les acteurs de la vie culturelle de demain.

Mesdames, messieurs les sénateurs, voilà quelles sont, dans les grandes lignes, les priorités de la mission « Culture » pour 2021, soumise à votre vote. Les nouveaux moyens

budgétaires mobilisés pour cette mission témoignent, en ces temps difficiles, de notre confiance en l'avenir et de notre détermination à accompagner et à soutenir la vitalité de la vie culturelle dans notre pays.

La culture est l'un des fondements de notre République ; le Gouvernement a voulu y consacrer tous ses efforts et je vous remercie de l'opinion unanimement positive que vous avez portée sur ces crédits. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI et INDEP, ainsi que sur des travées des groupes Les Républicains, UC et SER.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Culture », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Culture	3 236 436 554	3 209 182 333
Patrimoines	1 010 442 665	1 015 631 538
Création	886 086 888	862 287 775
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	583 739 710	578 849 908
Soutien aux politiques du ministère de la culture	756 167 291	752 413 112
<i>Dont titre 2</i>	<i>665 213 470</i>	<i>665 213 470</i>

M. le président. Je suis saisi de neuf amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-897, présenté par Mme Brulin, MM. Bacchi, Ouzoulias et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Éducation artistique et culturelle

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines				
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>		222 383 353		222 556 652
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
Éducation artistique et culturelle	222 383 353		222 556 652	
TOTAL	222 383 353	222 383 353	222 556 652	222 556 652
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. Mon éminent collègue Jean-Raymond Hugonet a livré précédemment une analyse acérée et très juste du pass culture ; je n'y reviens pas.

Il a suggéré de « fermer le ban » ; pour ma part, je vous propose, au travers de cet amendement, un *De profundis clamavi*, pour supprimer purement et simplement ce pass.

Cela fait trois ans que nous l'expérimentons sans résultat ; à un moment, il faut savoir tirer les conclusions d'une expérimentation, y mettre fin et passer à autre chose...

Cet amendement vise ainsi à transférer les sommes affectées à cette expérimentation vers à l'éducation artistique et culturelle, qui en a bien besoin.

Le seul regret que j'aurai est que le pass culture permettait, dans cette mission, de gager aisément les réaffectations de fonds. Si on le supprime, nous serons ennuyés de ce point de vue ; mais c'est bien la seule chose qui me fasse hésiter...
(Sourires.)

M. le président. L'amendement n° II-898, présenté par Mme Brulin, MM. Bacchi, Ouzoulias et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines	59 000 000		59 000 000	
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>		59 000 000		59 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	59 000 000	59 000 000	59 000 000	59 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Pierre Ouzoulias.

M. Pierre Ouzoulias. Il s'agit de reporter des crédits sur les directions régionales des affaires culturelles, les DRAC.

Nombreux sont les membres de la commission de la culture qui estiment que cet échelon déconcentré est déterminant pour accompagner les politiques de l'État au plus près des collectivités territoriales, notamment pour l'aide à la maîtrise d'ouvrage. C'est un élément fondamental, qui permettra, je l'espère – si les DRAC disposent d'un peu plus de personnel –, d'utiliser, dans les deux ans, les sommes considérables du plan de relance. C'est un point important.

Il existe des points de comparaison ; l'exemple de la DRAC de Bretagne démontre bien que, quand ces directions régionales ont la capacité d'aider les collectivités à assumer leur

maîtrise d'ouvrage, il y a une consommation beaucoup plus intéressante des crédits. Dans les autres cas, je crains une remontée des autorisations d'engagement, ce qui serait très préjudiciable.

M. le président. L'amendement n° II-36 rectifié *ter*, présenté par Mme Dumas, MM. E. Blanc, J.-B. Blanc, Bouchet, Brisson, Cambon, Courtial, B. Fournier, D. Laurent, Lefèvre, Menonville et Panunzi et Mmes Vérien, Joseph et Garriaud-Maylam, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines	20 000 000		20 000 000	
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Catherine Dumas.

Mme Catherine Dumas. Si vous me le permettez, monsieur le président, je défendrai en même temps l'amendement n° II-37 rectifié *ter*.

M. le président. Je vous en prie, ma chère collègue.

Mme Catherine Dumas. Ces deux dispositions s'appuient sur le constat selon lequel les crédits affectés à l'expérimentation du pass culture ont été sous-consommés.

Devant nos collègues députés de la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale, vous avez vous-même reconnu, madame la ministre, que « le crédit de 500 euros [était] excessif à [votre] sens », que « 300 euros correspond[ai]ent davantage à la consommation des jeunes » et que « cette somme sera[it] suffisante pour faire du pass culture un succès ».

Nous sommes nombreux, au Sénat, à partager cet avis – certains collègues viennent d'ailleurs de l'indiquer – et nous appuyons votre volonté d'ouvrir la voie à une refonte du dispositif, afin de le destiner davantage aux 16-18 ans, dans le cadre d'une enveloppe revue à la baisse.

Ainsi, avant de généraliser le pass culture, il convient que le Gouvernement nous présente un rapport précis et détaillé sur l'usage que font les jeunes de l'argent du pass culture, de la consommation des crédits et de l'opportunité d'en revoir le périmètre.

Dans ce contexte, l'augmentation de 20 millions d'euros du budget alloué au pass culture paraît peu justifiée, alors que, dans le même temps, le patrimoine français, notamment privé, souffre de sous-financement ; cela a été souligné.

C'est la raison pour laquelle l'amendement n° II-36 rectifié *ter* tend à réduire de 20 millions d'euros, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, le programme 361, au profit du programme 175.

Par ailleurs, alors que l'échéancier des investissements prévoyait 15 millions d'euros en 2021 pour la Réunion des musées nationaux-Grand Palais, le projet de loi de finances n'annonce que 12 millions d'euros de crédits de paiement. Le plan de relance ne saurait se substituer aux engagements précédents de l'État.

C'est pourquoi, je le répète, l'amendement n° II-37 rectifié *ter* vise à réduire de 3 millions d'euros en crédits de paiement le programme 361, au profit du programme 175.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-823 est présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-928 est présenté par Mme Brulin, MM. Bacchi, Ouzoulias et les membres du groupe communiste républicain citoyen et écologiste.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines	5 000 000		5 000 000	
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier, pour présenter l'amendement n° II-823.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à apporter un soutien supplémentaire à l'Inrap, au titre de la compensation des charges de service public spécifiques qui lui incombent, en tant qu'opérateur national d'archéologie préventive dans le champ concurrentiel.

En effet, outre le traitement, l'exploitation et la valorisation scientifique des données de fouilles, dont le volume s'accroît grâce à la politique d'archéologie préventive – il faut s'en féliciter –, cet institut doit s'occuper de la restitution des

fouilles réalisées et de leur mise en valeur locale auprès des différents publics, en particulier des enseignants du secondaire et de leurs classes.

Ces actions contribuent grandement à la vulgarisation scientifique et à l'acceptation locale des contraintes de l'archéologie préventive. Aussi, il est nécessaire de donner à l'Inrap les moyens de les réaliser.

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour présenter l'amendement n° II-928.

M. Pierre Ouzoulias. C'est la première fois que je défends l'archéologie en séance, madame la ministre ; c'est sans doute votre présence qui me désinhibe, et j'en suis très heureux... (*Sourires.*)

Ma collègue Monier l'a très justement souligné, l'Inrap est confronté, d'une part, à un problème de compensation pour la partie de l'archéologie préventive soumise à la concurrence et, d'autre part – c'est plus grave, selon moi –, à un problème relatif à ses missions de recherche et de valorisation spécifique, qui sont essentielles pour favoriser l'acceptation sociale des chantiers.

Nous le savons tous ici, il est parfois difficile pour des élus de faire comprendre à la population que l'archéologie préventive est nécessaire. Or, quand il y a une restitution des travaux de l'archéologie à la population, au public, on s'aperçoit que les choses se passent nettement mieux ensuite.

Il ne faut pas abandonner cette mission. Elle est aujourd'hui budgétée autour de 5 millions d'euros. D'après les dirigeants de l'Institut, il faudrait, au minimum, le double.

Je profite de ce point important sur l'archéologie pour souligner, madame la ministre, la nécessité du travail interministériel.

Il n'est pas normal que le ministère de la culture porte la totalité du fardeau de l'archéologie préventive, alors que l'Inrap est sous la double tutelle de vous-même et du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. En effet, depuis la création de l'Institut, ce dernier n'a jamais mis un euro dans le dispositif.

On vient d'adopter un projet de loi sur la programmation de la recherche ; il est important que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche contribue, même symboliquement, au financement de ce domaine.

Par ailleurs, je me souviens avoir travaillé, lorsque j'étais au ministère de la culture, à un projet de coordination interministérielle plus vaste associant le ministère des affaires étrangères ; l'interaction entre la France et l'étranger, dans le domaine de l'archéologie, est fondamentale mais encore peu organisée.

M. le président. L'amendement n° II-37 rectifié *ter*, présenté par Mme Dumas, MM. E. Blanc, J.-B. Blanc, Bouchet, Brisson, Cambon, Courtial, B. Fournier, D. Laurent, Lefèvre, Menonville et Panunzi et Mmes Vérien, Joseph et Garriaud-Maylam, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines	3 000 000		3 000 000	
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

Cet amendement a déjà été défendu.

L'amendement n° II-824, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzone, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines	2 000 000		2 000 000	
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000

Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à affecter des moyens supplémentaires au développement des centres de conservation et d'études, les CCE.

L'accroissement considérable des collections archéologiques à conserver et la nécessité de restituer au public, notamment aux habitants des territoires concernés, les résultats des fouilles d'archéologie préventives réalisées rendent nécessaire la création de nouveaux centres, en plus des projets déjà engagés.

Ces centres, qui reçoivent des dépôts archéologiques adaptés à la réalité de l'archéologie professionnelle, doivent garantir une conservation et une exploitation optimales des collections, mais ils sont également des lieux d'accueil du public, notamment scolaire – j'y suis très attachée – et de vulgarisation des recherches archéologiques.

Ils contribuent à développer l'attractivité des territoires et à susciter une activité économique locale. Or les crédits qui leur sont consacrés sont stables et le plan de relance ne les prend en compte qu'indirectement, au travers d'une ligne de rénovation d'autres équipements patrimoniaux.

M. le président. L'amendement n° II-821, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines	1 000 000		1 000 000	
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement tend à créer un fonds d'expérimentation permettant aux DRAC de proposer une assistance gratuite à maîtrise d'ouvrage aux collectivités à faibles ressources, en complément du fonds incitatif et partenarial visant à aider ces collectivités à financer les travaux d'entretien, de restauration et de mise en valeur des monuments historiques.

En effet, dans de nombreuses collectivités, il existe un besoin d'ingénierie et d'accompagnement technique des porteurs de projets publics, dont la non-satisfaction contribue à entretenir la sous-consommation des crédits consacrés aux monuments historiques.

Ce point, particulièrement mis en lumière par la « mission flash » relative à l'évaluation du cadre législatif et réglementaire existant pour le soutien au patrimoine protégé, menée

début 2018 à l'Assemblée nationale, est corroboré par le dispositif mis en place depuis plus d'une dizaine d'années par la DRAC de Bretagne.

L'expérience menée dans cette région paraissant probante, nous proposons que d'autres territoires puissent développer, de manière expérimentale, des conventions d'assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gracieux, en vue de l'entretien, de la restauration ou de la mise en valeur de monuments historiques appartenant à des collectivités à faibles ressources.

M. le président. L'amendement n° II-822, présenté par Mmes Monier et S. Robert, MM. Kanner, Antiste et Assouline, Mme Lepage, MM. Lozach, Magner et Stanzione, Mme Van Heghe et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-

Patrimoines	1 000 000		1 000 000	
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Cet amendement vise à renforcer le soutien à la revitalisation des centres anciens ; je l'ai évoqué lors de la discussion générale.

Alors que se déploient des politiques visant à restaurer l'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs, le budget de l'action 2 du programme « Patrimoines », qui comporte notamment le financement des sites patrimoniaux remarquables, des abords des monuments historiques et des sites inscrits au patrimoine mondial, n'a pas évolué depuis 2018.

Or la réussite des politiques telles que le plan Action cœur de ville ou le plan Petites villes de demain requiert d'agir, de manière combinée, sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs.

Des moyens doivent donc être apportés à ces dispositifs patrimoniaux en direction des centres anciens, afin qu'ils prennent toute leur place comme outils au sein des dispositifs de revitalisation, de la même manière sur tous les territoires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Rambaud, rapporteur spécial. L'amendement n° II-897 vise à transférer les crédits du pass culture vers l'EAC, mais cette annulation remettrait en question la dynamique observée, au cours des derniers mois, quant à l'utilisation de ce pass. En effet, on compte 85 % d'utilisateurs chez les jeunes concernés par l'expérimentation. La commission demande donc le retrait de cet amendement.

L'amendement n° II-898 vise à transférer 59 millions d'euros des crédits du programme 361, « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », vers le programme 175, « Patrimoines », en prélevant ces sommes sur le pass culture. La commission demande également le retrait de cet amendement.

L'amendement n° II-36 rectifié *ter* tend à transférer 20 millions d'euros des crédits du programme 361 vers le programme 175. Là encore, c'est le pass culture qui est ciblé, mais la majoration, de 20 millions d'euros, des crédits de ce dispositif, qui est actuellement expérimenté dans seulement quatorze départements, vise au contraire à l'étendre à tout le territoire français. La commission vous demande donc de bien vouloir retirer cet amendement, madame Dumas.

Les amendements identiques n°s II-823 et II-928 ont pour objet de transférer 5 millions d'euros des crédits du programme 361 vers le programme 175, « Patrimoines », afin de majorer la dotation de l'Inrap. La ligne ciblée pour le prélèvement des sommes est l'action n° 02, Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle.

Sans analyser le bien-fondé de l'affectation de ces crédits à l'Inrap, une telle baisse des crédits de l'action n° 02 annulerait la majoration des crédits dédiés à l'éducation artistique et culturelle enregistrée au sein du PLF pour 2021.

En outre, 2 millions d'euros supplémentaires sont dédiés aux contrats territoire-lecture, quand la dotation accordée aux pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire progresse de 1 million d'euros. La baisse des crédits du pass culture remettrait en question sa généralisation sur l'ensemble du territoire. La commission demande donc, là encore, le retrait de ces amendements identiques.

L'amendement n° II-37 rectifié *ter* vise à transférer 3 millions d'euros des crédits du programme 361 vers le programme « Patrimoines », en ciblant, là encore, le pass culture. Compte tenu de la réorientation du chantier du Grand Palais, visant au respect d'une enveloppe budgétaire définitive, nous doutons qu'une majoration des crédits dédiés soit pertinente. C'est pourquoi la commission sollicite le retrait de cet amendement.

L'amendement n° II-824 tend à transférer 2 millions d'euros des crédits du programme 361 vers le programme 175, pour le développement des centres de conservation et d'étude. Je formulerai la même observation que précédemment : c'est le pass culture qui est ciblé. Nous vous saurions donc gré de bien vouloir retirer cet amendement, madame Monier.

L'amendement n° II-821 a pour objet de transférer 1 million d'euros des crédits du programme 361 vers le programme 175 dans le but de créer un fonds d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, en ciblant le pass culture. La commission souhaite donc que cet amendement soit retiré.

Enfin, l'amendement n° II-822 vise à transférer 2 millions d'euros des crédits du programme 361 vers le programme 175, afin de financer un dispositif de restauration des centres anciens.

Une fois encore, la mesure cible le pass culture. Or, je le répète, la majoration de 20 millions d'euros des crédits doit permettre d'étendre ce dispositif à toute la France, son montant étant par ailleurs revu à la baisse, puisqu'il passerait de 500 à 300 euros. La commission demande donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Roselyne Bachelot, ministre. J'ai bien lu tous ces amendements, dont les objets peuvent se justifier, mais dont les dispositions relèvent toutes de la même démarche : prélever des crédits sur le pass, voire supprimer ce dernier. Vous ne vous étonnez donc pas que j'émette un avis défavorable sur tous ces amendements.

Cela étant, je souhaite formuler une réponse plus complète, parce que ces propositions d'amendements ont ouvert un certain nombre de dossiers qui méritent d'être expliqués et clarifiés.

J'aurais peut-être dû être plus explicite, dans mon propos introductif, à propos du pass culture : où en est-on quant à sa phase d'expérimentation ?

J'ai ici les chiffres les plus récents – presque sortis du four, si j'ose dire, puisqu'ils datent du 20 novembre 2020 ; ils permettent de dresser le bilan du pass culture.

Dans les quatorze départements d'expérimentation, on note, au 20 novembre 2020, un taux d'inscription de 88 %, 119 000 comptes sur 135 000 éligibles et un taux d'utilisation de 82 %. Ces montants sont donc tout à fait encourageants et tranchent avec les premiers chiffres qui nous avaient été apportés et qui avaient suscité des doutes ou des interrogations.

Quelque 131 euros ont été dépensés, en moyenne, sur une période de neuf mois, 4 400 lieux culturels ont été actifs, pour près de 3 millions d'offres disponibles, et 640 000 réservations ont été effectuées depuis le lancement du pass en février 2019.

Les catégories les plus réservées sont à 59 % les livres, à 15 % la musique, à 10 % l'audiovisuel et à 4 % le cinéma. Quant aux types de biens, il s'agit de biens physiques à 65 %, de biens numériques à 26 % et d'événements à 9 %.

Pour ma part, je considère que ce bilan est très positif. On peut, bien sûr, regretter que des politiques événementielles, par exemple la fréquentation des spectacles, soient moins importantes que nous pourrions le souhaiter. Mais n'oublions pas que cette expérimentation s'est déroulée dans un contexte de crise sanitaire, qui a sans doute empêché de se tourner vers ces événements.

En outre, nous ne pourrions communiquer sur le pass culture qu'à partir du moment où celui-ci sera généralisé sur l'ensemble du territoire ; on ne peut pas communiquer sur ce que l'on peut en attendre alors qu'il est encore au stade de l'expérimentation dans quatorze départements.

Le pass culture a vraiment participé à la relance du secteur culturel, grâce à une communication des offreurs physiques auprès des jeunes inscrits. On ne peut absolument pas parler de crédits « perdus pour la culture ».

La nouvelle délégation que je crée au ministère, ce qui a d'ailleurs été salué sur certaines de ces travées, sera chargée de la transmission, des territoires et de la démocratie culturelle. Elle permettra de faire dialoguer les dispositifs d'éducation artistique et culturelle et le pass culture au service d'une même ambition : renforcer l'accès et la participation de tous les habitants, tout au long de leur vie et sur l'ensemble du territoire, à la vie culturelle.

Un certain nombre d'amendements ont proposé d'affecter cet argent à des actions différentes : l'amendement n° II-898, défendu par M. Ouzoulias, tendait à ce que les crédits participent à l'entretien et à la conservation des monuments historiques.

Je signale que 210 millions d'euros sont consacrés aux monuments historiques n'appartenant pas à l'État, dont 170 millions sur le programme 175, soit 70 % des crédits déconcentrés, et 40 millions d'euros dans le cadre du plan de relance.

Ces moyens bénéficient aux immeubles protégés au titre des monuments historiques, répartis sur l'ensemble du territoire national, et représentent déjà la diversité que vous souhaitez défendre à juste titre : édifices religieux, cathédrales, mais aussi chapelles rurales, châteaux, grands palais nationaux, demeures plus modestes, calvaires, pigeonniers et maisons. Ils bénéficient également aux anciennes usines – je tiens beaucoup au patrimoine industriel, qui est très important. L'ensemble représente plus de 44 000 monuments. Un effort tout à fait considérable est donc réalisé sur ce sujet.

L'amendement n° II-36 rectifié *ter*, présenté par Mme Dumas, vise à déployer 20 millions d'euros, prélevés sur le pass culture, pour l'entretien et pour la conservation des monuments historiques. Ma réponse sera la même que précédemment.

L'amendement n° II-37 rectifié *ter*, toujours présenté par Mme Dumas, me permet, comme je m'y étais engagée lors de la discussion avec Jean-Raymond Hugonet, d'aborder la question du Grand Palais, au sujet de laquelle je souhaite apporter un certain nombre de précisions.

J'ai voulu une profonde réorientation du projet de restauration et d'aménagement du Grand Palais, défini en 2016. J'ai souhaité le redéfinir dans un sens plus économique et plus écologique. Il faut, évidemment, sauver ce bâtiment absolument magnifique, qui structure le paysage parisien dans un environnement patrimonial et urbanistique tout à fait extraordinaire. Certains se sont étonnés que le coût de la restauration n'ait pas évolué et ont prétendu que je parlais d'économies sans en avoir fait en réalité.

En fait, ces évaluations étaient datées. Le coût de restauration du Grand Palais est beaucoup plus élevé que les 466 millions d'euros qui ont été prévus au départ. On aboutissait à des sommes qui dépassaient largement les 500 millions d'euros – on était plutôt à 100 millions d'euros supplémentaires.

En outre, il y avait, dans la restauration, un certain nombre d'éléments patrimoniaux de façade, de statuaire, de corniche qui n'avaient pas été pris en compte lors de la première évaluation. Ceux qui se promènent au droit du Grand Palais peuvent constater qu'une partie des façades est mise sous filets, pour éviter que des chutes d'éléments architecturaux n'attendent à l'intégrité physique des promeneurs. Tout cela n'avait pas été pris en compte dans l'évaluation.

Ces 466 millions d'euros représentent donc une véritable économie de plus de 100 millions d'euros. De plus, il y a une réserve de précaution de 30 millions d'euros pour sécuriser la bonne fin des travaux et s'assurer que l'on reste bien dans l'enveloppe de 466 millions d'euros. Je tenais à apporter ces éléments clés.

L'amendement n° II-824 a également pour objet de prélever 2 millions d'euros sur le pass culture, pour créer de nouveaux centres de conservation et d'étude.

Je partage tout à fait l'avis de Mme Monier sur l'utilité de ces centres, dont l'action scientifique et le rôle dans l'attractivité du territoire sont tout à fait majeurs. Toutefois, leur déploiement sur le territoire nécessite du temps pour bâtir des projets pérennes, à la fois sur le plan culturel et sur le plan scientifique. Ils ne peuvent être menés à bien qu'avec le soutien et l'appui des collectivités territoriales.

Je signale que le plan de relance permettra, grâce à l'enveloppe destinée à la rénovation des équipements patrimoniaux, d'assurer le réaménagement du site de Bibracte, en

Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que l'achèvement des travaux d'aménagement des communs du domaine de Campagne, en Nouvelle-Aquitaine.

Ce sont donc près de 6 millions d'euros, sur une enveloppe de 20 millions d'euros, qui bénéficieront à la rénovation des équipements dans le domaine de l'archéologie.

L'amendement n° II-821 vise à accompagner les petites communes dans la protection de leurs monuments historiques. Il y a là un vrai sujet pour la culture, et je partage les préoccupations exprimées sur différentes travées.

Des moyens juridiques et financiers existent déjà ; les services de l'État peuvent apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage, ou AMO, aux propriétaires de monuments historiques pour leurs travaux de restauration. Cette assistance peut être gratuite lorsque le propriétaire ne dispose pas des moyens nécessaires à l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage. De nombreuses petites communes bénéficient donc déjà de cette assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Lorsque les DRAC ne sont pas en capacité de répondre favorablement à toutes les demandes d'aides à la maîtrise d'ouvrage, les propriétaires doivent bénéficier d'aides financières. Ils peuvent, en effet – ceci est souvent ignoré, et il faut vraiment en informer les partenaires –, inclure le coût du recours à une AMO payante dans le montant des travaux de restauration subventionnés par l'État. Il y a là une petite tuyauterie financière tout à fait utile.

Votre demande me semble donc déjà satisfaite. En revanche, je crois souhaitable que, à côté de l'offre de l'État, se développe une offre des collectivités territoriales, comme le font certains départements, que je salue, notamment pour la réalisation des études préalables aux travaux.

Mesdames, messieurs les sénateurs, l'acharnement de ces amendements contre le pass culture m'a permis de donner des réponses circonstanciées sur un certain nombre de dossiers qui ont attiré, à juste titre, votre attention !

L'avis du Gouvernement est donc défavorable sur l'ensemble de ces amendements.

M. le président. La parole est à M. Pierre Ouzoulias, pour explication de vote.

M. Pierre Ouzoulias. Je vous remercie beaucoup, madame la ministre, de la qualité de nos échanges et du soin que vous mettez à nous répondre précisément sur chacun des amendements. Il n'est pas fréquent qu'un membre du Gouvernement nous fasse des réponses précises ; cela méritait donc d'être souligné. (*Marques d'approbation sur les travées du groupe Les Républicains.*)

J'ai bien entendu vos explications, mais j'en reste fermement à l'analyse de notre collègue Hugonet, qui a réalisé un travail de suivi exemplaire et extrêmement difficile. Je tire de ces trois ans de suivi la conclusion que, malheureusement, une expérimentation qui s'éternise s'appelle un échec. Et il faut, à un moment donné, sanctionner cet échec.

Je juge donc important que le Sénat affirme clairement son mécontentement par le vote d'amendements, même si ce ne sont sans doute pas les nôtres qui seront adoptés. Je retirerai d'ailleurs les amendements n° II-897 et II-898, au profit du II-36 rectifié *ter*, qui a plus de chance d'être voté. À un moment donné, le Sénat doit dire qu'il faut s'arrêter.

Sur le fond, cela fait trois ans que le groupe CRCE ne vote pas les crédits du pass culture, pour une raison fondamentale, qui touche, d'ailleurs, à notre vision assez républicaine de la culture. Nous ne considérons pas, contrairement à une vision

en quelque sorte néo-libérale, que l'individu puisse être maître de son destin, notamment artistique, seul, sans une intermédiation. Et cette intermédiation absolument fondamentale manque à notre société.

La relation d'un individu avec la culture, simplement par le biais de son téléphone et d'une application, ne nous convient pas. Nous sommes un peu vieillots : nous en restons à l'idée de la maison de la culture, telle que Malraux l'a développée, j'en suis désolé.

Je retire donc les amendements n° II-897 et II-898.

M. le président. Les amendements n° II-897 et II-898 sont retirés.

La parole est à M. Jean-Raymond Hugonet, pour explication de vote.

M. Jean-Raymond Hugonet. Madame la ministre, je vous remercie de vos explications, notamment à propos du Grand Palais.

Nous avons un point de désaccord sur le pass culture. Ce n'est pas une fixette de la part du Sénat. C'est tout simplement, comme l'a dit Pierre Ouzoulias, le fruit de trois ans de suivi de cette affaire.

Je ne dénie pas au Président de la République le droit de laisser l'empreinte de son quinquennat sur la culture par un label pass culture. Mais voilà trois ans que nous patinons, voilà trois ministres qui sont passés, voilà des crédits qui pleuvent sur le pass culture ! Je ne mets pas vos chiffres en question, mais, sincèrement, d'où sortent ces évaluations ? En ce qui nous concerne, nous devons glaner ces informations et les quêmander auprès de la SAS pass culture.

Or c'est au moment même où la culture est à l'arrêt dans notre pays et où les artistes crèvent que l'on déverse 59 millions d'euros sur le pass culture. On ferme les bibliothèques, on ferme les librairies et on paye des livres ? (*Mme la ministre fait un signe de dénégation.*) Mais à qui va-t-on faire gober cela ?

Je salue Pierre Ouzoulias pour le retrait de ses amendements au profit de celui de Catherine Dumas. Madame la ministre, nous partageons, sur ces travées, l'avis qu'il n'est pas décent de continuer obstinément sur ce pass culture. Peut-être est-il légitime : nombre de territoires, départements, régions et communes pratiquent déjà de tels pass. Il n'y a donc pas de problème à ce sujet.

Toutefois, ce n'est ni le moment, ni la bonne formule, ni le bon procédé. Il est donc clair, madame la ministre, que nous voterons l'amendement de notre collègue Catherine Dumas. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Pierre Ouzoulias applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bascher, pour explication de vote.

M. Jérôme Bascher. Je vais aller dans le même sens que mon excellent collègue Jean-Raymond Hugonet. Madame la ministre, ce n'est pas nous qui faisons une fixette sur cette unique mesure ; c'est le ministère. Et c'est bien dommage, car il faut reconnaître que vous êtes battue pour les crédits du ministère. Dire le contraire serait un tour de force absolument incroyable.

Les sommes incroyables que vous dépensez seront finalement dispersées là où le public n'a pas payé. Telle est la vérité : on déverse des tonnes de dette publique, parce que le public ne va plus dans les musées ou les librairies, ni voir

du spectacle vivant ou des films au cinéma. Quant aux mesures de compensations justes, vous le savez, le Sénat vous suit.

Toutefois, comme l'a dit Jean-Raymond Hugonet, ce pass culture est une mesure qui n'est bonne qu'à l'échelon local, à l'instar de celle qui concerne le patrimoine rural non protégé. Vous le savez aussi bien que nous, madame la ministre, car vous avez été élue locale. La région Hauts-de-France, tout comme plusieurs départements, a mis en œuvre ce genre de dispositif.

Sauf que Jupiter a oublié de descendre de son Olympe pour venir constater sur les territoires que ces mesures fonctionnent beaucoup mieux lorsqu'elles sont mises en œuvre localement que lorsqu'elles le sont depuis en haut ! (*Sourires. – Mme la ministre proteste.*)

Voilà pourquoi, madame la ministre, la chambre des territoires vous demande d'arrêter ce mécanisme, pour vous diriger vers des dispositifs plus proches du terrain. Il serait dommage, en vous entêtant, de nuire à tout ce que vous avez fait pour la culture.

M. le président. La parole est à Mme Catherine Dumas, pour explication de vote.

Mme Catherine Dumas. Madame la ministre, vous nous dites que tous ces amendements tendent à alimenter d'autres budgets. Je ne puis vous laisser dire cela. Ces amendements visent tous le pass culture, à propos duquel nous sommes nombreux, sur ces travées, à nous interroger.

En effet, le pass est sous-consommé et souffre de problèmes de conception ; l'un de nos collègues a parlé du cahier des charges qui change tous les matins. Même notre collègue Bargeton, pourtant dithyrambique à votre égard,...

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Il a le droit de dire du bien de moi. Ce n'est pas interdit ! (*Sourires.*)

Mme Catherine Dumas. ... a reconnu qu'il fallait l'adapter et le reconnecter.

Je réitère ma demande d'un rapport précis et détaillé sur l'utilisation du pass culture. Les chiffres que vous nous avez donnés, nous les découvrons à l'instant !

Vous avez répété, devant la commission de la culture à l'Assemblée nationale, qu'il fallait diminuer le montant de ce pass, et, aujourd'hui, vous nous donnez des chiffres allant en sens contraire.

Quant à l'expérimentation, je crois que tout a été dit à ce sujet. Malgré vos explications, nous ne sommes, malheureusement, pas convaincus.

M. le président. La parole est à Mme Sonia de La Provôté, pour explication de vote.

Mme Sonia de La Provôté. Je crois que nos interventions ont été suffisamment claires à propos du pass culture. Elles traduisent des interrogations qui ne datent pas d'aujourd'hui. À l'époque de la mise en place du pass, nous étions, sinon bienveillants, du moins prêts à travailler et à suivre l'évolution de ce projet, qui, au bout de trois ans, est resté à l'état d'expérimentation.

En effet, ses financements nous paraissent d'autant plus excessifs que le système budgétaire, en ce moment où les choses vont mal, est quelque peu schizophrénique. Madame la ministre, vous distribuez le pass culture précisément au moment où il y a urgence et où tout ce qui, dans le domaine culturel, a été identifié comme ayant fait ses preuves a justement des besoins réels. Vous distribuez les crédits au pass culture au détriment de ce qui va servir vraiment !

En outre, vous proposez sa généralisation au moment où les structures sont fermées, rendant impossible tout déploiement d'une véritable offre culturelle, hormis numérique.

Cette expérimentation nous semble donc devoir durer – je ne sais pas pour combien de temps. Il faut attendre un peu et consolider cette expérimentation, là où elle a été mise en pratique. Compte tenu de la situation actuelle et des immenses besoins du patrimoine, il n'est pas cohérent de persévérer comme vous le faites.

Nous constatons que le patrimoine de l'État et des grands opérateurs doit être accompagné. Bon nombre de chantiers d'entretien ne se font pas ou se font mal, faute de moyens et d'ingénierie ; selon nous, c'est le moment de mettre un coup accélérateur en la matière. L'objectif de relance économique n'en sera que mieux atteint.

M. le président. La parole est à M. Max Brisson, pour explication de vote.

M. Max Brisson. Je vais tenter de faire baisser la pression, qui est forte. Madame la ministre, c'était une belle soirée : tout le monde, et pas seulement M. Bargeton, saluait vos efforts, la qualité de votre budget et la manière dont vous avez défendu les artistes.

Toutefois, les mêmes, à l'exception de MM. Bargeton et Rambaud, pointent du doigt le pass culture. Nous avons trouvé assez curieuse cette expérimentation, alors qu'il était quasiment impossible de se rendre cette année dans une salle de spectacle, dans une librairie ou dans une bibliothèque. Je ne sais comment vous avez pu expérimenter !

Il me semble, madame la ministre, qu'après tant de satisfecits vous devez écouter la voix du Sénat. Sans exagération aucune, sans vous mettre la pression, celui-ci vous dit simplement : cela ne marche pas, tirez-en les conclusions. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Mesdames, messieurs les sénateurs, les chiffres que je vous transmets en temps réel sur le pass culture sont, bien sûr, vérifiés et vérifiables, et je m'en porte garante. Je ne vais pas donner à la Haute Assemblée des chiffres faux, qui pourraient être contredits ! Je vous demande donc de me faire confiance sur les chiffres, à défaut du reste.

Une durée de trois ans ne me semble pas avoir délégitimé l'expérimentation menée sur le pass culture. Au contraire, expérimenter durant trois ans une opération aussi complexe, touchant un public *a priori* peu friand de ce genre de consommation, ne me paraît pas délégitimer le processus !

Ensuite, il est intéressant d'observer que la montée en charge a été continue durant les trois années de sa mise en œuvre. C'est d'autant plus remarquable que la dernière année, 2020, a été marquée par de très grandes difficultés pour l'offre culturelle. Cette montée en charge doit donc être saluée.

Certains pointent des besoins qui ne sont pas satisfaits. Pardon, mais jamais les crédits de la culture et du patrimoine n'ont été aussi élevés – vous l'avez d'ailleurs tous salué. Permettez-moi également de rappeler que, sur plus de 4 milliards d'euros de crédits de la culture, le pass culture représente 59 millions d'euros, soit à peine plus de 1 %.

M. François Patriat. Très bien !

Mme Roselyne Bachelot, ministre. On ne peut donc pas dire que nous avons focalisé sur le pass culture les crédits destinés aux autres actions.

À la lumière de ces chiffres mis en comparaison les uns avec les autres, on voit qu'il n'y a pas un détournement des crédits de la culture pour financer le pass culture.

Vous avez dit que l'on n'a pas pu consommer de livres, qui représentent les principaux objets physiques achetés avec le pass. Ce n'est pas vrai!

J'en profite pour faire un certain nombre de commentaires, aussi bien à propos des bibliothèques, qui vont rouvrir dans peu de temps, que des librairies. Quoique ces dernières aient été fermées pour des raisons sanitaires, je tiens à saluer le fait que les livres ont continué à se vendre, grâce à des dispositions prises par le Gouvernement. Je pense notamment aux opérations « cliquer et emporter ». J'ai visité deux librairies : grâce à ce système, l'une a réalisé 80 % de son chiffre d'affaires, l'autre 65 %.

En outre, les librairies ont réalisé, avant la période de confinement, des ventes remarquables de livres, qu'elles ont toutes saluées. Leurs chiffres d'affaires ont augmenté de façon considérable depuis la fin de la première période de confinement, ce dont il faut se réjouir.

Un libraire qui, dans la semaine qui a précédé le confinement, voyait 150 clients par jour, en a vu 600, les paniers moyens d'achats étant multipliés par deux ou trois. C'est tout à fait remarquable.

M. Max Brisson. Donc, tout va bien ?

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Non, je ne dis pas que tout va bien. Je donne des chiffres et des faits ! Je vais dans les librairies, je parle avec les libraires.

Bien sûr, c'est un crève-cœur que de voir des librairies fermées, mais celles-ci ont pu continuer à vendre et elles ont bénéficié du prêt garanti par l'État, de l'aide aux salaires et des aides apportées par le Centre national du livre. Allez écouter les libraires : ils vous le diront. (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jérôme Bascher. C'est ce que nous faisons !

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Ils n'ont aucune raison de me mentir pour me dresser je ne sais quels lauriers !

Je me réjouis que l'on ait continué à lire, et je suis heureuse de constater que la première journée de réouverture des librairies a été marquée par un déplacement en masse des lecteurs. Avant d'être des lieux commerciaux, ce sont des lieux de culture ; félicitons-nous-en.

Mesdames, messieurs les sénateurs, il faut aussi faire preuve d'un peu d'optimisme ! Nous devons surmonter cette crise, ensemble. Cessons de tenir seulement des discours misérabilistes dans ce domaine. (*Protestations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Max Brisson. Nous n'avons rien fait de tel !

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Il faut continuer à lire et à aller dans les librairies ! (*M. François Patriat applaudit.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-36 rectifié *ter*.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-823 et II-928.

(*Les amendements sont adoptés.*)

Mme Catherine Dumas. Je retire l'amendement n° II-37 rectifié *ter*, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-37 rectifié *ter* est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-824.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme Marie-Pierre Monier. Je retire l'amendement n° II-821, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-821 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-822.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-878, présenté par M. Dossus, Mme de Marco, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de revitalisation pour les initiatives culturelles

II. – En conséquence, modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines		100 000 000		100 000 000
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>				
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
Fonds de revitalisation pour les initiatives culturelles	100 000 000		100 000 000	
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Cet amendement est le premier d'une série visant à porter un modèle de développement culturel plus durable, solidaire et ancré dans nos territoires.

Ces amendements ont été rédigés en coordination avec l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles et l'Appel des indépendants, qui sont issus de Lyon, mais qui essaient maintenant avec 1 600 structures. L'objectif est de lancer un plan de revitalisation culturelle.

Les petites structures culturelles – associations, TPE-PME et indépendants – sont touchées de plein fouet par la crise ; cela a été dit et abondamment commenté dans les médias comme dans cet hémicycle. Ce qui est moins souligné, c'est l'extrême interdépendance de tous ces acteurs.

À la différence des structures de l'économie de marché, ces initiatives culturelles et citoyennes fonctionnent souvent dans des logiques de coopération, et moins de compétition. Cette interdépendance qui s'est créée au fil du temps donne une grande résilience à l'ensemble du système et permet d'affronter avec une relative sérénité les crises passagères. Mais elle fait peser un risque systémique majeur sur tous les acteurs en cas de crise prolongée, comme celle du covid.

En effet, pour de nombreux festivals, spectacles, rencontres et expositions, l'activité est à l'arrêt depuis le mois de mars dernier et pourrait ne pas redémarrer à 100 % avant le printemps prochain. Par des effets de faillites en cascade, ce sont ainsi des milliers de petites structures qui pourraient définitivement disparaître, entraînant avec elles des milliers de chômeurs supplémentaires.

Pour nous, il est temps d'acter dès aujourd'hui un plan de relance pour les oubliés de la culture. Les prêts garantis par l'État, les PGE, le chômage partiel, l'année blanche pour les intermittents et les fonds de solidarité mis en place par des collectivités leur ont permis de survivre, mais il est temps maintenant de leur donner des moyens de vivre et de participer à la relance du pays.

Nous vous proposons ainsi de créer un fonds transversal, doté de 100 millions d'euros et destiné à apporter une aide à tous ces projets culturels citoyens, sur la base d'une instruction de dossiers, avec des critères d'intérêt général simples et transversaux aux disciplines comme aux activités.

Ce fonds devra inciter à la coopération entre acteurs – c'est important – et associer le plus largement à son pilotage et à son évaluation tous les acteurs de la culture, c'est-à-dire l'État, les collectivités, les associations, les organisations syndicales et les citoyens.

Madame la ministre, comme je l'ai dit lors de la discussion générale, le patrimoine reçoit une large part du soutien de l'État dans ce budget.

Nous ne doutons pas de la nécessité de soutenir ce témoignage de notre histoire, mais nous appelons à un rééquilibrage en faveur de la culture vivante d'aujourd'hui et de demain, celle qui est pratiquée par toutes et tous sur l'ensemble du territoire, qui est peu subventionnée et peu mercantile, qui émancipe et relie les hommes et les femmes et qui, peut-être, sera le patrimoine que nous laisserons à nos enfants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Rambaud, rapporteur spécial. Cet amendement vise à créer un fonds de revitalisation pour les initiatives culturelles, doté de 100 millions d'euros. Il paraît déjà en large partie satisfait par les crédits de la mission « Plan de relance ».

Il en va ainsi de la relance de la programmation des institutions musicales classiques installées en régions, sous l'égide des DRAC, afin d'accompagner la reprise d'activité des artistes, ensembles et orchestres.

Un dispositif équivalent, dédié aux institutions de spectacle vivant – théâtre, arts de la rue, danse, cirque – installées en régions, est également prévu.

Un fonds de transition écologique pour les institutions de la création installées en régions vient s'ajouter à ces dispositifs.

Enfin, 50 millions d'euros en autorisations d'engagement et 20 millions d'euros en crédits de paiement viendront financer des équipements patrimoniaux et des monuments n'appartenant pas à l'État.

Aussi, la commission sollicite le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Ce n'est pas un petit amendement qui nous est présenté, puisque son adoption priverait le patrimoine de 100 millions d'euros !

Il y a eu un très large accord sur les travées de cet hémicycle pour dire que les crédits du patrimoine étaient absolument indispensables, à la fois pour le patrimoine lui-même et pour l'effet d'entraînement économique qu'il suscite, sur les territoires, par la restauration des bâtiments, mais aussi par leur fréquentation et l'animation culturelle qui en découle.

Pour cette raison, j'émetts un avis défavorable sur cet amendement.

Je reviens brièvement sur l'amendement n° II-36 rectifié *ter*, qui vient d'être adopté : si j'ai bien compris, vous souhaitez, mesdames, messieurs les sénateurs, que l'expérimentation du pass culture dure une quatrième année supplémentaire... En effet, vous n'avez voté que les 20 millions d'euros d'extension du dispositif. Je salue cette volonté de poursuivre l'expérimentation ! (*Sourires sur les travées du groupe RDPI.*)

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bascher, pour explication de vote.

M. Jérôme Bascher. Vous avez évoqué l'expérimentation, madame la ministre. Nous aurions effectivement pu supprimer tous les crédits, mais des idées intéressantes peuvent émerger à l'occasion.

Je veux rebondir sur ce qu'a proposé mon collègue Thomas Dossus. Un certain nombre d'enseignements artistiques ont été arrêtés. Or, l'avenir, ce sont tous ces jeunes que leurs parents ont choisi de ne pas réinscrire à l'éducation artistique. C'est peut-être pour eux que votre chèque pourra être utile, parce que les parents qui ne réinscrivent pas leurs enfants sont, bien souvent, les plus modestes.

Il y a peut-être des choses à inventer, avec l'argent qui vous reste, pour renforcer les enseignements dispensés, dans les campagnes ou ailleurs, par des professeurs souvent indépendants. C'est extrêmement important.

Vous pouvez avoir de nouvelles idées et penser à de nouvelles expérimentations. Nous vous laissons la chance de les concrétiser !

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre Monier, pour explication de vote.

Mme Marie-Pierre Monier. Sur le fond, nous sommes d'accord avec l'amendement de notre collègue Thomas Dossus, mais il ne serait pas cohérent pour nous de le voter, compte tenu des amendements que nous avons présentés en vue d'augmenter les crédits du patrimoine.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-878.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-879, présenté par M. Dossus, Mme de Marco, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Pacte pour l'emploi artistique et culturel

II. – En conséquence, modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines		80 000 000		80 000 000
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>				
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
Pacte pour l'emploi artistique et culturel	80 000 000		80 000 000	
TOTAL	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Cet amendement s'inscrit dans la continuité du précédent. Il vise à soutenir l'emploi du secteur culturel. Ce dernier repose sur un tissu constitué à 95 % de très petites structures de moins de 10 salariés permanents, en large partie dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

C'est cet emploi de proximité, au plus proche des territoires et des projets, qu'il nous faut aujourd'hui protéger de la crise.

Pour ce faire, nous proposons un fonds, doté de 80 millions d'euros et reposant en grande partie sur des dispositifs déjà existants. Les crédits de ce fonds seront ventilés sur cinq priorités.

Premièrement, nous souhaitons abonder le budget du fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, le Fonpeps, à hauteur de 58 millions d'euros, et élargir ses critères afin qu'il puisse notamment prendre en charge une part de la masse salariale des artistes et des techniciens, soutenir les postes d'enseignement et de formateurs occasionnels pour les activités d'enseignement et d'accompagnement des pratiques artistiques, prendre en charge une part de la masse salariale des postes structurants, et pas seulement des artistes, ouvrir le fonds aux associations des arts visuels, soutenir davantage les postes mutualisés.

Deuxièmement, 7,5 millions d'euros du fonds serviront à ouvrir 1 000 postes au titre du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, le Fonjep. Ces postes, soutenus à hauteur de 7 500 euros par CDI ou CDD long,

devront être ouverts dans le champ des arts visuels, les associations du livre et du jeu, les territoires ruraux et les quartiers populaires, là où les besoins se font le plus sentir.

Troisièmement, nous souhaitons que le fonds permette un soutien appuyé aux indépendants, à hauteur de 10 millions d'euros.

Quatrièmement, nous voulons développer des mécanismes de solidarité pour les prestataires du champ culturel, pour 2 millions d'euros.

Cinquièmement, il est urgent de renforcer l'information des TPE et des structures culturelles, afin qu'elles puissent connaître les dispositifs auxquels elles ont droit et de les accompagner dans les dossiers.

Ces cinq axes peuvent être déployés dès aujourd'hui, parce qu'ils reposent sur des dispositifs déjà existants. L'objectif est de relancer l'emploi artistique et de sécuriser la filière.

En conclusion, si les outils existants assurent un soutien ponctuel en termes d'investissements ou d'ingénierie, celui que nous proposons et acte un soutien massif direct aux acteurs culturels. En un mot, notre proposition permet une véritable relance !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Rambaud, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet d'affecter 80 millions d'euros du programme « Patrimoines » vers un fonds dédié à l'emploi artistique et culturel.

Or il est déjà pour partie satisfait par le budget de la mission « Culture », qui intègre cette préoccupation, avec une montée en charge du Fonpeps et la mise en œuvre d'un plan dédié aux artistes-auteurs.

La commission sollicite donc le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Je suis tout à fait d'accord avec l'argumentation que M. le rapporteur spécial vient de développer.

J'ajoute que le Fonpeps ne peut être élargi aux arts visuels, car il est conçu pour soutenir les emplois des annexes VIII et X au règlement d'assurance chômage dans le spectacle vivant et enregistré. J'en profite pour préciser qu'il a déjà fait l'objet d'une mesure nouvelle de 5 millions d'euros sur le programme 131.

Enfin, le renforcement des exonérations de charges sociales pour les auteurs et les entreprises du secteur culturel a bien été prévu dans le Gouvernement, par amendement au

PLFSS. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir une compensation sur le budget du ministère de la culture ; franchement, cela ne se justifie pas !

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-879.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-877, présenté par M. Dossus, Mme de Marco, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien pour les musiques actuelles et électroniques

II. – En conséquence, modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		+		+
Patrimoines		20 000 000		20 000 000
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>				
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
Fonds de soutien pour les musiques actuelles et électroniques		20 000 000		20 000 000
TOTAL		20 000 000		20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Madame la ministre, cet amendement d'appel ne fait pas partie de la série d'amendements que j'ai évoquée.

J'ai déjà défendu une disposition similaire auprès d'Olivier Dussopt, mais elle n'a pas reçu un écho très favorable... *(Sourires.)* Le regard de comptable de votre collègue y est peut-être pour quelque chose !

L'amendement vise à briser le silence concernant un pan de la culture française : je veux parler des musiques actuelles et, surtout, de la musique électronique, vitrine de la création musicale française à l'étranger. Tout le secteur est aujourd'hui à l'agonie, puisque les festivals sont arrêtés et les établissements de nuit fermés.

La vie nocturne, comme espace de création, est devenue silencieuse. Elle va le rester longtemps – au moins jusqu'à l'été prochain, si j'ai bien compris le message du Président de la République.

Actuellement, ce secteur se sent ignoré et craint de passer du spectacle vivant au « spectacle mort », pour reprendre les mots du chevalier de la Légion d'honneur Laurent Garnier.

Aujourd'hui se joue la survie de milliers d'artistes, de l'écosystème qui les entoure et d'un secteur qui pèse plus de 400 millions d'euros. Compte tenu du contexte, ils n'auront pas de perspectives avant très longtemps. Or ils passent à travers les mailles des différents soutiens que pourrait leur apporter le ministère de la culture.

C'est pourquoi, par la création d'un fonds de soutien pour les musiques actuelles et électroniques, nous souhaitons leur apporter à la fois une reconnaissance de leur place dans le patrimoine culturel, ainsi que des moyens pour traverser la crise actuelle.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Rambaud, rapporteur spécial. Cet amendement tend à créer un fonds de soutien pour les musiques actuelles et électroniques, doté de 20 millions d'euros prélevés sur les crédits du programme « Patrimoines ».

Le Centre national de la musique, le CNM, a vu ses missions élargies, afin de faire face aux difficultés des professionnels de la musique, y compris ceux qui sont situés dans l'angle mort de cet établissement, à l'image des musiciens classiques.

Cet amendement semble satisfait. En conséquence, la commission sollicite son retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Monsieur Tissot, je note que c'est le troisième amendement consécutif que vous proposez afin de diminuer très fortement les crédits du patrimoine !

Si tous vos amendements avaient été votés, 300 millions d'euros auraient déjà été retirés au programme « Patrimoines » – à hauteur de 200 millions d'euros pour le premier, 80 millions d'euros pour le deuxième et 20 millions d'euros pour celui-ci –, avec les effets économiques et artistiques et les conséquences sur l'animation que l'on connaît et que l'on peut chiffrer.

Effectivement, le CNM a été doté de 200 millions d'euros. Aucun genre musical n'est écarté de la possibilité de bénéficier de ces crédits. Les musiques actuelles et les musiques électroniques peuvent évidemment être elles aussi soutenues, notamment au travers des aides à la production ou du soutien aux festivals ou aux salles. Les aides ne sont pas réservées aux festivals classiques et aux pièces de théâtre du répertoire ! Il n'y a pas de hiérarchie entre musiques dans les aides que nous apportons.

Au reste, les entreprises qui gravitent autour du secteur des musiques électroniques ont fait l'objet d'attentions particulières du Gouvernement, qui a renforcé son niveau d'intervention pour les discothèques au-delà des paramètres de droit commun, afin de tenir compte des difficultés spécifiques rencontrées, que vous avez signalées.

Les indépendants, qui sont eux aussi très fragilisés, ont bénéficié de dispositifs comme le fonds de solidarité. Il n'y a donc aucun abandon des musiques actuelles et des musiques électroniques.

Aussi, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre Monier, pour explication de vote.

Mme Marie-Pierre Monier. Il me semble que tous les spectateurs qui assistent aux concerts de musiques actuelles et électroniques restent debout ! La crise va donc les frapper tout particulièrement.

Cependant, je suis gênée que l'auteur de l'amendement puise sur les crédits du patrimoine, même si le montant ponctionné est moindre que pour ses précédentes propositions.

Par ailleurs, madame la ministre, lèverez-vous le gage ?

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Certainement pas !

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Sylvie Robert, rapporteure pour avis. Je veux remercier notre collègue Thomas Dossus d'avoir présenté cet amendement d'appel. Je formulerai deux petites réflexions.

Il est vrai que c'est une jauge debout qui s'applique aux musiques actuelles. À la différence des autres salles qui vont rouvrir le 15 décembre, les scènes de musique actuelle, les SMAC, et les autres équipements qui ont des jauges debout devront donc rester fermés.

Aujourd'hui, les acteurs du secteur sont dans l'incertitude. On peut le comprendre, car ils ne savent pas à quelle date les spectacles pourront reprendre.

Je rappelle que les jauges debout concernent également tous les festivals. Comme je l'ai souligné en commission, l'ensemble du secteur doit pouvoir avoir une visibilité au début du mois de février ou du moins pour le printemps, parce que les festivals se tiennent en été. Je veux vraiment y insister, même si je sais que c'est difficile.

Vous avez tout à fait raison, madame la ministre : les acteurs bénéficient d'autres aides, notamment *via* le CNM et le crédit d'impôt pour le spectacle vivant. Cependant, je veux souligner que les députés et les sénateurs ont prolongé ce crédit d'impôt et assoupli ses critères d'accès, pour permettre à ce secteur d'en bénéficier.

Pour conclure, je rappelle que nous avons voté – à l'unanimité, me semble-t-il – l'élargissement du crédit d'impôt sur le théâtre, afin que ce dernier ne soit pas réservé aux auteurs dramatiques. Nous avons, en effet, considéré qu'il était plus judicieux qu'il soit élargi aux autres secteurs de spectacles non musicaux : le théâtre, bien sûr, mais aussi la danse, la marionnette ou encore d'autres esthétiques.

Madame la ministre, nous comptons sur vous pour que l'élargissement de ce périmètre élargi survive à la navette.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Mesdames, messieurs les sénateurs, vous avez tout à fait raison de le signaler, les concerts de musiques actuelles et de musiques électroniques sont en général des spectacles debout.

Or, dans la situation de pandémie que nous connaissons, autoriser les spectacles debout n'est pas possible, pour des raisons sanitaires évidentes.

On sait très bien que, dans les spectacles debout, les spectateurs s'agglutinent au pied de la scène. On a pu le constater à l'occasion d'un festival de musiques actuelles qui s'est tenu durant le premier confinement à Nice, dans un énorme parc permettant tout à fait de respecter la jauge recommandée.

Les risques d'aérosolisation sont tout à fait majeurs lors des spectacles debout, puisque les jeunes qui y participent ne sont pas masqués et dansent ; je ne dis pas que les gens de mon âge n'assistent pas à des spectacles de musique électronique, car cela m'arrive aussi, mais je dois bien reconnaître qu'ils ne forment pas le gros de la troupe... (*Sourires.*) Nul besoin d'être un épidémiologiste ou un infectiologue chevronné pour le comprendre.

J'entends la demande de visibilité exprimée par le secteur, mais la crise sanitaire ne me permet pas de la satisfaire. Ce que je puis dire, c'est que nous détenons chacun une petite parcelle de la réponse.

Il est très évident que l'impact sur la diffusion du coronavirus de ce qui va se passer pendant les fêtes de fin d'année sera un élément d'appréciation tout à fait important. Un rendez-vous a été pris le 20 janvier prochain. Nous saurons alors si nous pouvons aller plus loin dans le déconfinement. Finalement, ce sont les Français qui nous donneront la réponse !

Au-delà, si nous disposons, demain, d'un vaccin dont l'administration est généralisée à l'ensemble de la population, ce que, je crois, tout le monde espère, nous pourrions évidemment revenir à la normale.

Quoi qu'il en soit, si je vous disais aujourd'hui que les spectacles debout pourront de nouveau se tenir à la fin du mois de janvier, je tiendrais, en tant que ministre de la culture, ancienne ministre de la santé et professionnelle de santé, des propos totalement irresponsables.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-877.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-880, présenté par M. Dossus, Mme de Marco, M. Benarroche, Mme Benbassa, MM. Dantec, Fernique, Gontard, Labbé et Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mme Taillé-Polian, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds pour la transition urbaine et rurale

II. – En conséquence, modifier ainsi les ouvertures de crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines		20 000 000		20 000 000
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>				
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
Fonds pour la transition urbaine et rurale	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Thomas Dossus.

M. Thomas Dossus. Il s'agit de dernier des trois amendements de soutien aux initiatives culturelles, visant à amorcer des changements structurels du secteur, sur tous les territoires, afin de faire émerger un modèle plus solidaire, plus durable et plus respectueux des droits culturels et humains.

Cette mesure prend elle aussi sur les crédits du patrimoine, mais j'assume cette volonté de rééquilibrer un peu le budget de la mission vers la culture, les petites structures et le spectacle vivant.

La crise est un défi pour le monde de la culture et menace les acteurs. Nous l'avons dit et répété ; je n'y reviendrai pas.

Nous proposons ici un fonds pour la transition urbaine et rurale, doté de 20 millions d'euros par an. Ce programme s'appuie sur une convention d'objectifs et de moyens, qui décline des actions structurantes sur deux ans, autour de trois axes principaux.

Premièrement, l'objectif est de renforcer les coopérations. Une aide en fonctionnement – jusqu'à 50 000 euros – pourra être versée aux groupements territoriaux et aux mutualisations d'emplois à but non lucratif. Cela permettra de soutenir les dispositifs de transfert de savoir-faire et d'appuyer les démarches de coconstruction sur tous les territoires.

Deuxièmement, il s'agit de développer la solidarité financière. Nous proposons la création d'un fonds national et l'expérimentation de fonds territoriaux solidaires, en lien avec la Banque des territoires et l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles, l'Ifcic, afin d'accompagner des financements de projets complexes associant

plusieurs acteurs. Nous proposons également de créer un mécanisme de partage des excédents associatifs pour renforcer les fonds propres.

Troisièmement, nous voulons soutenir l'expérimentation, ce qui est peut-être le plus important. Ainsi, 20 millions d'euros devront encourager les pratiques innovantes et les recherches d'actions autour du développement durable, des droits culturels, de la lutte contre les discriminations, de la transition vers une sobriété écologique, de la participation citoyenne ou encore de la solidarité internationale.

Ce programme pourra s'appuyer sur des partenariats actifs et financiers transversaux, avec des acteurs du financement solidaire, de l'accompagnement et de la formation et de la recherche.

Nous sommes nombreux ici à rappeler que le Sénat est la chambre des territoires. Il est temps de le prouver aujourd'hui en soutenant cette initiative, qui permettra d'ancrer localement les projets culturels, dans une logique d'écosystème, de manière à redynamiser toute l'économie locale de la culture, qui est, par essence, non délocalisable.

J'avais déposé cet amendement sur les crédits de la mission « Plan de relance ». Il m'a été répondu que 14 millions d'euros avaient déjà été prévus pour l'Ifcic et que les quartiers culturels et créatifs seraient dotés de 3 millions d'euros.

Je ne nie ni l'un ni l'autre de ces deux points, mais notre projet va beaucoup plus loin. Nous proposons non seulement un soutien financier direct, mais aussi des pratiques, des méthodes, des voies à suivre pour amorcer une réelle transition, toujours dans l'esprit de reconnaître l'existence d'écosystèmes.

Enfin, les quartiers culturels et créatifs sont situés dans les aires urbaines métropolitaines ou moyennes, alors que le dispositif de notre amendement prend en compte tous les acteurs, y compris ceux de la ruralité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Rambaud, rapporteur spécial. Le soutien aux industries culturelles et au maillage culturel des territoires fait l'objet, dans le plan de relance, d'une dotation quasi équivalente à celle que propose notre collègue Thomas Dossus. Ainsi, 14 millions d'euros sont prévus en faveur de l'Ifcic, afin de soutenir des projets innovants.

La mise en place de quartiers culturels et créatifs, en particulier au sein de certains centres urbains dévitalisés, serait dotée de 3 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 1,5 million d'euros en crédits de paiement.

Dans ces conditions, cet amendement me paraît en large partie satisfait. Aussi, la commission sollicite son retrait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Monsieur le sénateur, je note que, au travers de votre série d'amendements, vous cherchez pratiquement à épuiser les crédits du patrimoine ! Encore un amendement et il n'y en aura plus... (*Sourires.*) C'est peut-être le but que vous visez, mais je ne puis souscrire à ces différents amendements.

C'est d'autant plus vrai qu'un effort tout à fait considérable est d'ores et déjà consenti, ainsi que vous venez d'ailleurs de l'évoquer.

Ainsi, le ministère de la culture est notamment associé à l'appel à projets « Réinventons nos cœurs de ville », qui permet à 112 villes de développer des projets innovants pour réinventer les usages de sites emblématiques de centre-ville qui sont en attente d'affectation : des friches industrielles, un ancien hôpital, une caserne, un commerce vacant, un bâtiment patrimonial réhabilité... C'est tout à fait intéressant.

Je rappelle, en outre, que la nouvelle « délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle », dont la création a été saluée par beaucoup d'entre vous, permettra de renforcer les échanges et les partenariats avec toutes les collectivités territoriales.

Cette élaboration avec les communes, les structures intercommunales, les régions, mais aussi les départements, même si ces derniers sont un peu moins impliqués sur les questions patrimoniales, compte tenu de la répartition des compétences, me tient véritablement à cœur. À cet égard, l'existence de conseils territoriaux de la culture au niveau de chaque région me semble tout à fait fondamentale : ils permettront que nous marchions ensemble, que nous nous écoutions et que nous développions des politiques ayant de mutuels effets de levier.

C'est la raison pour laquelle j'ai réuni – en visioconférence, étant donné le contexte – les représentants des grandes associations d'élus pour bâtir ces politiques, en coopération avec les collectivités et les élus territoriaux.

Pour l'heure, j'émet un avis défavorable sur l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-880.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-771, présenté par Mmes de La Provôté et Sollogoub, M. Lafon, Mme Billon, MM. Hingray, Kern, Laugier et Levi, Mme Morin-Desailly et les membres du groupe Union Centriste, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Petit patrimoine non-protégé

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)

Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Patrimoines		20 000 000		20 000 000
Création				
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture <i>dont titre 2</i>				
Soutien aux politiques du ministère de la culture <i>dont titre 2</i>				
Petit patrimoine non-protégé	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Sonia de La Provôté.

Mme Sonia de La Provôté. Cet amendement vise à créer un programme dédié au patrimoine non protégé, grand oublié des politiques publiques et patrimoniales.

Il s'agit de ces églises dont on ne sait que faire et qui ne sont pas classées – soit que l'on n'ose en demander le classement, de peur de devoir assumer trop de charges, soit que l'on souhaite les remettre en état sans supporter trop de contraintes. Mais il s'agit aussi des granges dimières, des écoles, des gares, du patrimoine industriel, de tous ces

bâtiments qui, au-delà de leur intérêt esthétique, sont partie prenante de l'histoire des communes et de nos territoires, offrant un témoignage du passé, parfois très lointain.

Ce patrimoine, certes bâti, appartient au paysage de nos territoires et fait toute la qualité de notre pays. Or il est souvent mal identifié, peu répertorié, sauf événement particulier – menace d'effondrement ou foudre qui frappe un calvaire, par exemple, comme je l'ai vu récemment dans mon département. Alors, on se rend compte de son importance et on se dit qu'il eût fallu faire quelque chose plus tôt, avant que ce patrimoine ne se dégrade de manière irrémédiable.

Cet amendement vise à proposer une action patrimoniale en faveur de ce patrimoine, qui participe du paysage et de notre culture patrimoniale et dont une partie, je le répète, mériterait d'être inscrite ou classée – on est souvent à la limite.

Nous voulons attirer l'attention sur la nécessité de le considérer comme partie prenante des politiques publiques patrimoniales de notre pays.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Rambaud, rapporteur spécial. Cet amendement vise à déplacer 20 millions d'euros de crédits du programme « Patrimoines » vers un nouveau programme « Petit patrimoine non protégé ». Ce fonds serait financé par une diminution à parts égales des crédits des actions n° 01, Monuments historiques et patrimoine monumental, et n° 03, Patrimoine des musées de France.

L'intention de Mme de La Provôté rejoint les préoccupations que nous avons exprimées dans le rapport de Vincent Éblé quant au nécessaire soutien au patrimoine appartenant à des propriétaires privés.

La création d'un nouveau programme limite cependant la fongibilité des crédits entre diverses actions au sein du programme 175, qui pourrait également profiter au soutien du petit patrimoine.

Par ailleurs, le déplacement de 20 millions d'euros remettrait en cause l'augmentation des crédits en faveur des collectivités territoriales relevée dans notre rapport : 5 millions d'euros supplémentaires en faveur du Fonds incitatif et partenarial et 10 millions d'euros à destination des musées territoriaux.

Pour ces raisons, la commission sollicite le retrait de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Je sais combien la Haute Assemblée est soucieuse du respect des responsabilités et des compétences des collectivités territoriales et de l'État, ce qui est bien normal d'ailleurs.

Or les crédits que l'État consacrait au patrimoine rural non protégé ont été transférés aux départements en 2004. Il est donc de la responsabilité des collectivités territoriales d'assurer la protection de ce patrimoine, et l'État n'a pas à participer au financement des travaux réalisés sur les immeubles non protégés. Aujourd'hui, on s'étonne, on s'indigne même parfois, que l'État ne participe plus, mais c'est la loi de 2004 !

Nonobstant cela, je suis extrêmement attentive aux 44 000 bâtiments et monuments qui structurent le paysage de nos communes et qui font de la France la première destination touristique du monde, en espérant du moins qu'elle le redevienne au terme de cette crise. *(Sourires.)*

Soucieux de ce patrimoine non protégé, nous avons créé des outils. Je pense à la Fondation du patrimoine, instituée en 1996, sur l'initiative du ministère de la culture, et qui bénéficie d'une fraction du produit des successions en déshérence. Elle a notamment pour mission de soutenir les projets de restauration de ce patrimoine non protégé.

Je pense également à la création du loto du patrimoine, avec des modalités de financement innovantes, dans le cadre de la mission confiée en 2017 à Stéphane Bern sur le patrimoine en péril. Ce dispositif permet là encore de soutenir les monuments en péril, classés ou non, sur l'ensemble du territoire. Le loto du patrimoine a permis de récolter entre 20 et 25 millions d'euros – nous pourrions peut-être obtenir encore plus en 2020, ce dont nous nous réjouissons – et 40 % des 119 monuments sélectionnés pour l'édition 2020 sont des immeubles non protégés.

L'État est donc déjà allé au-delà des compétences qu'il avait attribuées aux collectivités territoriales dans le cadre des lois de décentralisation de 2004, pour intervenir sur ce patrimoine, grâce à des outils spécifiques.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Raymond Hugonet, pour explication de vote.

M. Jean-Raymond Hugonet. Je m'associe à l'esprit de l'amendement de ma collègue Sonia de La Provôté.

Comme vous l'avez souligné, madame la ministre, ces crédits ont été transférés aux départements. Néanmoins, il s'agit toujours d'un sujet de préoccupation dans nos territoires. La question de la protection de ce patrimoine pose problème dans presque toutes les communes de petite taille, confrontées, comme les départements, à une profusion de demandes. C'est la raison pour laquelle je tenais à m'associer à cet amendement.

J'en profite pour rebondir sur les propos de Mme la ministre, qui, en professionnelle accomplie qu'elle est, a reconnu la sagesse du Sénat. Il ne s'agissait pas, et vous l'avez parfaitement compris, de supprimer tous les crédits du dispositif pass culture, mais seulement les 20 millions d'euros de bonus de cette année.

Dans sa sagesse, le Sénat a tout de même souhaité conserver 40 millions d'euros pour maintenir cette expérimentation, qui tourne quelque peu en rond, et la laisser progresser gentiment jusqu'en 2022... Nous verrons ensuite ce qu'il en adviendra.

Toujours est-il que le Sénat n'a pas tué dans l'œuf le pass culture, mais limité l'exagération des crédits pour cette année ô combien particulière.

M. le président. La parole est à Mme Nadia Sollogoub, pour explication de vote.

Mme Nadia Sollogoub. Je suis élue de la Nièvre,...

Mme Roselyne Bachelot, ministre. Excellent département : j'y suis née ! *(Sourires.)*

Mme Nadia Sollogoub. ... et toutes les petites communes que je visite me font part de trois préoccupations principales : les zones blanches, l'accès aux soins et la réparation des églises. Telles sont leurs trois priorités, madame la ministre – parmi beaucoup d'autres problèmes, bien évidemment...

La France compte près de 36 000 communes et donc autant de clochers. Il faut toutefois en soustraire un dans mon département, puisque la commune d'Asnan a dû se résoudre à détruire son église, malgré le combat très coura-

geux de sa maire, faute d'avoir trouvé à temps les financements nécessaires. C'est une épouvantable tragédie pour n'importe quelle commune.

Concrètement, quand il faut faire réparer une église, on monte d'abord un dossier au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, la DETR, pour obtenir une subvention d'environ 40 %. On se tourne ensuite vers la Fondation du patrimoine pour « gratter » quelques fonds. Le département, quant à lui, nous explique en général qu'il ne peut rien faire, car il y a plus de 300 communes dans la Nièvre. Enfin, quelques communautés de communes donnent un petit coup de pouce, mais le financement n'est jamais bouclé.

Madame la ministre, il faut donc absolument mettre en place un fonds spécifique, qui permette d'organiser des cofinancements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-771.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-899 n'est pas soutenu.

Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Culture », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Culture ».

5

DÉMISSION ET REMPLACEMENT D'UN SÉNATEUR

M. le président. M. Jean Bizet a fait connaître à la présidence qu'il se démettait de son mandat de sénateur de la Manche à compter du 30 novembre 2020, à minuit.

En application de l'article L.O. 320 du code électoral, il est remplacé par Mme Valérie Blondet, dont le mandat de sénatrice a commencé aujourd'hui, 1^{er} décembre, à zéro heure.

En notre nom à tous, je souhaite la plus cordiale bienvenue à notre nouvelle collègue.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, mardi 1^{er} décembre 2020 :

À neuf heures trente :

Trente-cinq questions orales.

À quatorze heures trente et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2021, adopté par l'Assemblée nationale (texte n° 137, 2020-2021) ;

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » ;

Compte spécial : « Développement agricole et rural » ;

Mission « Cohésion des territoires » ; article 54 *bis* et 54 *ter*.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(La séance est levée le mardi 1^{er} décembre 2020, à zéro heure dix.)

Pour la Directrice des comptes rendus du Sénat, le Chef de publication

ÉTIENNE BOULENGER

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du lundi 30 novembre 2020

SCRUTIN N° 38

sur les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur », figurant à l'état B du projet de loi de finances, adopté par l'Assemblée nationale, pour 2021, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	344
Suffrages exprimés	344
Pour	252
Contre	92

Le Sénat a adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GRUPE LES RÉPUBLICAINS (148) :

Pour : 147

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (65) :

Contre : 65

GRUPE UNION CENTRISTE (54) :

Pour : 54

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (23) :

Pour : 23

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE (15) :

Contre : 15

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (15) :

Pour : 15

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (13) :

Pour : 13

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (12) :

Contre : 12

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (3) :

N'ont pas pris part au vote : 3 Mme Christine Herzog, MM. Jean Louis Masson, Stéphane Ravier

Ont voté pour :

Pascal Allizard Jean-Claude Anglars Jean-Michel Arnaud Stéphane Artano Serge Babary Jean Bacci Julien Bargeton Philippe Bas Jérôme Bascher Arnaud Bazin Arnaud de Belenet Bruno Belin Nadine Bellurot Catherine Belrhiti Martine Berthet Christian Bilhac Annick Billon Jean Bizet Étienne Blanc Jean-Baptiste Blanc Christine Bonfanti-Dossat François Bonhomme François Bonneau Bernard Bonne Philippe Bonhecarrère Michel Bonnus Alexandra Borchio Fontimp Patrick Boré Gilbert Bouchet Céline Boulay-Espéronnier Yves Bouloux Toine Bourrat Jean-Marc Boyer Valérie Boyer Max Brisson François-Noël Buffet Bernard Buis Laurent Burgoa Henri Cabanel Alain Cadec Olivier Cadic François Calvet Christian Cambon Agnès Canayer Michel Canevet Vincent Capo-Canellas Emmanuel Capus Jean-Noël Cardoux Maryse Carrère	Alain Cazabonne Anne Chain-Larché Patrick Chaize Pierre Charon Daniel Chasseing Alain Chatillon Patrick Chauvet Marie-Christine Chauvin Guillaume Chevrollier Marta de Cidrac Olivier Cigolotti Jean-Pierre Corbisez Édouard Courtial Pierre Cuypers Philippe Dallier Laure Darcos Mathieu Darnaud Marc-Philippe Daubresse Jean-Pierre Decool Robert del Picchia Vincent Delahaye Nathalie Delattre Bernard Delcros Annie Delmont-Koropoulos Patricia Demas Stéphane Demilly Michel Dennemont Catherine Deroche Jacky Deromedi Chantal Deseyne Yves Détraigne Catherine Di Folco Nassimah Dindar Élisabeth Doineau Philippe Dominati Sabine Drexler Alain Duffourg Catherine Dumas Françoise Dumont Laurent Duplomb Nicole Duranton Dominique Estrosi Sassone Jacqueline Eustache-Brinio Marie Evrard Gilbert Favreau Françoise Férat Bernard Fialaire Philippe Folliot	Bernard Fournier Catherine Fournier Christophe-André Frassa Pierre Frogier Laurence Garnier Joëlle Garriaud-Maylam Françoise Gatel André Gattolin Fabien Genet Frédérique Gerbaud Éric Gold Nathalie Goulet Sylvie Goy-Chavent Jean-Pierre Grand Daniel Gremillet Jacques Groperrin Pascale Gruny Charles Guené Daniel Gueret Jean-Noël Guérini Joël Guerriau Jocelyne Guidez Véronique Guillotin André Guiol Abdallah Hassani Nadège Havet Ludovic Hays Olivier Henno Loïc Hervé Jean Hingray Alain Houpert Jean-Raymond Hugonet Jean-François Husson Xavier Iacovelli Corinne Imbert Annick Jacquemet Micheline Jacques Jean-Marie Janssens Else Joseph Muriel Jourda Alain Joyandet Roger Karoutchi Claude Kern Christian Klinger Mikaele Kulimoetoke Sonia de La Provôté Laurent Lafon Jean-Louis Lagourgue Marc Laménie Florence Lassarade
---	--	--

Michel Laugier
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Jacques Le Nay
Olivier Léonhardt
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Valérie Létard
Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Brigitte Lherbier
Anne-Catherine Loisier
Jean-François Longeot
Gérard Longuet
Vivette Lopez
Pierre Louault
Viviane Malet
Claude Malhuret
Didier Mandelli
Alain Marc
Frédéric Marchand
Hervé Marseille
Pascal Martin
Hervé Maurey
Pierre Médevielle
Colette Mélot
Franck Menonville
Marie Mercier
Sébastien Meurant
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Jean-Pierre Moga

Thani Mohamed Soilihi
Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-Desailly
Philippe Mouiller
Laurence Muller-Bronn
Philippe Nachbar
Louis-Jean de Nicolay
Sylviane Noël
Claude Nougain
Olivier Paccaud
Guylène Pantel
Jean-Jacques Panunzi
Vanina Paoli-Gagin
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Cyril Pellevat
Philippe Pemezec
Cédric Perrin
Évelyne Perrot
Annick Petrus
Marie-Laure Phinera-Horth
Stéphane Piednoir
Kristina Pluchet
Gérard Poadja
Rémy Pointereau
Sophie Primas
Jean-Paul Prince
Catherine Procaccia
Frédérique Puissat
Isabelle Raimond-Pavero
Didier Rambaud
Jean-François Rapin

Damien Regnard
André Reichardt
Évelyne Renaud-Garabedian
Jean-Claude Requier
Bruno Retailliau
Alain Richard
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Teva Rohfritsch
Bruno Rojouan
Jean-Yves Roux
Denise Saint-Pé
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
René-Paul Savary
Michel Savin
Elsa Schalck
Patricia Schillinger
Vincent Segouin
Bruno Sido
Jean Sol
Nadia Sollogoub
Laurent Somon
Philippe Tabarot
Lana Tetuanui
Dominique Théophile
Claudine Thomas
Jean-Marie Vanlerenberghe
Anne Ventalon
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Pierre-Jean Verzelen
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel
Dany Wattebled
Richard Yung

Ont voté contre :

Maurice Antiste
Cathy Apourceau-Poly
Viviane Artigal
Éliane Assassi
David Assouline
Jérémy Bacchi
Guy Benarroche
Esther Benbassa
Joël Bigot
Florence Blatrix
Contat
Éric Bocquet
Nicole Bonnefoy
Denis Bouad
Hussein Bourgi
Isabelle Briquet
Céline Brulin
Rémi Cardon
Marie-Arlette Carlotti
Laurence Cohen
Catherine Conconne
Hélène Conway-Mouret
Thierry Cozic
Cécile Cukierman
Michel Dagbert
Ronan Dantec
Gilbert-Luc Devinaz
Thomas Dossus
Jérôme Durain
Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Rémi Féraud
Corinne Féret

Jacques Fernique
Jean-Luc Fichet
Martine Filleul
Fabien Gay
Hervé Gillé
Guillaume Gontard
Michelle Gréaume
Laurence Harribey
Jean-Michel Houllégatte
Olivier Jacquin
Victoire Jasmin
Éric Jeansannetas
Patrice Joly
Bernard Jomier
Gisèle Jourda
Patrick Kanner
Éric Kerrouche
Marie-Pierre de La Gontrie
Joël Labbé
Gérard Lahellec
Pierre Laurent
Jean-Yves Leconte
Annie Le Houerou
Claudine Lepage
Marie-Noëlle Lienemann
Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Jacques-Bernard Magner
Monique de Marco

Didier Marie
Serge Mérillou
Michelle Meunier
Jean-Jacques Michau
Marie-Pierre Monier
Franck Montaugé
Pierre Ouzoulias
Paul Toussaint Parigi
Sebastien Pla
Raymonde Poncet
Monge
Émilienne Poumirol
Angèle Préville
Claude Raynal
Christian Redon-Sarrazy
Sylvie Robert
Gilbert Roger
Laurence Rossignol
Daniel Salmon
Pascal Savoldelli
Lucien Stanzione
Jean-Pierre Sueur
Sophie Taillé-Polian
Rachid Temal
Jean-Claude Tissot
Jean-Marc Todeschini
Mickaël Vallet
André Vallini
Sabine Van Heghe
Marie-Claude Varailas
Yannick Vaugrenard

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher, Président du Sénat, Christine Herzog, Jean Louis Masson, Stéphane Ravier.

SCRUTIN N° 39

sur les amendements identiques n° II-15 rectifié, présenté par M. Christian Klinger au nom de la commission des finances, et n° II-53, présenté par Mme Annie Delmont-Koropoulis au nom de la commission des affaires sociales, tendant à insérer un article additionnel après l'article 65 du projet de loi de finances, adopté par l'Assemblée nationale, pour 2021, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants 343
Suffrages exprimés 340
Pour 215
Contre 125

Le Sénat a adopté

ANALYSE DU SCRUTIN**GRUPE LES RÉPUBLICAINS (148) :**

Pour : 146

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Gérard Larcher, Président du Sénat, Mme Pascale Gruny, Présidente de séance

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (65) :

Contre : 65

GRUPE UNION CENTRISTE (54) :

Pour : 51

Contre : 1 M. Bernard Delcros

Abstentions : 2 M. Olivier Henno, Mme Valérie Létard

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (23) :

Contre : 23

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE (15) :

Contre : 15

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (15) :

Pour : 5 M. Stéphane Artano, Mme Nathalie Delattre, MM. Bernard Fialaire, Jean-Noël Guérini, Mme Véronique Guillotin

Contre : 9

Abstention : 1 M. Jean-Claude Requier

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (13) :

Pour : 13

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (12) :

Contre : 12

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (3) :

N'ont pas pris part au vote : 3 Mme Christine Herzog, MM. Jean Louis Masson, Stéphane Ravier

Ont voté pour :

Pascal Allizard
Jean-Claude Anglars
Jean-Michel Arnaud
Stéphane Artano

Serge Babary
Jean Bacci
Philippe Bas
Jérôme Bascher

Arnaud Bazin
Arnaud de Belenet
Bruno Belin
Nadine Bellurot

Catherine Belrhiti Martine Berthet Annick Billon Jean Bizet Étienne Blanc Jean-Baptiste Blanc Christine Bonfanti-Dossat François Bonhomme François Bonneau Bernard Bonne Philippe Bonnecarrère Michel Bonnus Alexandra Borchio Fontimp Patrick Boré Gilbert Bouchet Céline Boulay-Espéronnier Yves Bouloux Toine Bourrat Jean-Marc Boyer Valérie Boyer Max Brisson François-Noël Buffet Laurent Burgoa Alain Cadec Olivier Cadic François Calvet Christian Cambon Agnès Canayer Michel Canevet Vincent Capocanellas Emmanuel Capus Jean-Noël Cardoux Alain Cazabonne Anne Chain-Larché Patrick Chaize Pierre Charon Daniel Chasseing Alain Chatillon Patrick Chauvet Marie-Christine Chauvin Guillaume Chevrollier Marta de Cidrac Olivier Cigolotti Édouard Courtial Pierre Cuypers Philippe Dallier Laure Darcos Mathieu Darnaud Marc-Philippe Daubresse Jean-Pierre Decool Robert del Picchia Vincent Delahaye Nathalie Delattre Annie Delmont-Koropoulis Patricia Demas Stéphane Demilly Catherine Deroche Jacky Deromedi Chantal Deseyne	Yves Détraigne Catherine Di Folco Nassimah Dindar Élisabeth Doineau Philippe Dominati Sabine Drexler Alain Duffourg Catherine Dumas Françoise Dumont Laurent Duplomb Dominique Estrosi-Sassone Jacqueline Eustache-Brinio Gilbert Favreau Françoise Férat Bernard Fialaire Philippe Folliot Bernard Fournier Catherine Fournier Christophe-André Frassa Pierre Frogier Laurence Garnier Joëlle Garriaud-Maylam Françoise Gatel Fabien Genet Frédérique Gerbaud Nathalie Goulet Sylvie Goy-Chavent Jean-Pierre Grand Daniel Gremillet Jacques Grosperin Charles Guené Daniel Gueret Jean-Noël Guérini Joël Guerriau Jocelyne Guidez Véronique Guillotin Loïc Hervé Jean Hingray Alain Houpert Jean-Raymond Hugonet Jean-François Husson Corinne Imbert Annick Jacquemet Micheline Jacques Jean-Marie Janssens Else Joseph Muriel Jourda Alain Joyandet Roger Karoutchi Claude Kern Christian Klingner Sonia de La Provôté Laurent Lafon Jean-Louis Lagourgue Marc Laméni Florence Lassarade Michel Laugier Daniel Laurent Christine Lavarde Antoine Lefèvre Dominique de Legge	Ronan Le Gleut Jacques Le Nay Henri Leroy Stéphane Le Rudulier Pierre-Antoine Levi Brigitte Lherbier Anne-Catherine Loisière Jean-François Longeot Gérard Longuet Vivette Lopez Pierre Louault Viviane Malet Claude Malhuret Didier Mandelli Alain Marc Hervé Marseille Pascal Martin Hervé Maurey Pierre Médevielle Colette Mélot Franck Menonville Marie Mercier Sébastien Meurant Brigitte Micouleau Alain Milon Jean-Marie Mizzon Jean-Pierre Moga Albéric de Montgolfier Catherine Morin-Desailly Philippe Mouiller Laurence Muller-Bronn Philippe Nachbar Louis-Jean de Nicolay Sylviane Noël Claude Nougéin Olivier Paccaud Jean-Jacques Panunzi Vanina Paoli-Gagin Philippe Paul Cyril Pellevat Philippe Pemezec Cédric Perrin Évelyne Perrot Annick Petrus Stéphane Piednoir Kristina Pluchet Gérard Poadja Rémy Pointereau Sophie Primas Jean-Paul Prince Catherine Procaccia Frédérique Puissat Isabelle Raimond-Pavero Jean-François Rapin Damien Regnard André Reichardt Évelyne Renaud-Garabedian Bruno Retailleau Marie-Pierre Richer Olivier Rietmann Bruno Rojouan	Denise Saint-Pé Hugues Saury Stéphane Sautarel René-Paul Savary Michel Savin Elsa Schalk Vincent Segouin Bruno Sido Maurice Antiste Cathy Apourceau-Poly Viviane Artigalas Éliane Assassi David Assouline Jérémy Bacchi Julien Bargeton Guy Benarroche Esther Benbassa Joël Bigot Christian Bilhac Florence Blatrix Contat Éric Bocquet Nicole Bonnefoy Denis Bouad Hussein Bourgi Isabelle Briquet Céline Brulin Bernard Buis Henri Cabanel Rémi Cardon Marie-Arlette Carlotti Maryse Carrère Laurence Cohen Catherine Conconne Hélène Conway-Mouret Jean-Pierre Corbisez Thierry Cozic Cécile Cukierman Michel Dagbert Ronan Dantec Bernard Delcros Michel Dennemont Gilbert-Luc Devinaz Thomas Dossus Jérôme Durain Nicole Duranton Vincent Éblé Frédérique Espagnac Marie Evrard Rémi Féraud Corinne Féret Jacques Fernique	Jean Sol Nadia Sollogoub Laurent Somon Philippe Tabarot Lana Tetuanui Claudine Thomas Jean-Marie Vanlerenberghe Ont voté contre : Jean-Luc Fichtel Martine Filleul André Gattolin Fabien Gay Hervé Gillé Éric Gold Guillaume Gontard Michelle Gréaume André Guiol Laurence Harribey Abdallah Hassani Nadège Havet Ludovic Haye Jean-Michel Houllégatte Xavier Iacovelli Olivier Jacquin Victoire Jasmin Éric Jeansannetas Patrice Joly Bernard Jomier Gisèle Jourda Patrick Kanner Éric Kerrouche Mikael Kulimoetoko Marie-Pierre de La Gontrie Joël Labbé Gérard Lahellec Pierre Laurent Jean-Yves Leconte Annie Le Houerou Olivier Léonhardt Claudine Lepage Martin Lévrier Marie-Noëlle Lienemann Jean-Jacques Lozach Monique Lubin Victorin Lurel Jacques-Bernard Magnier Frédéric Marchand Monique de Marco Didier Marie	Anne Ventalon Dominique Vérien Sylvie Vermeillet Pierre-Jean Verzelen Cédric Vial Jean Pierre Vogel Dany Wattedled Serge Mérimou Michelle Meunier Jean-Jacques Michau Thani Mohamed Soilihi Marie-Pierre Monier Franck Montaugé Pierre Ouzoulias Gulène Pantel Paul Toussaint Parigi Georges Patient François Patriat Marie-Laure Phinera-Horth Sebastien Pla Raymonde Poncet Monge Émilienne Poumirol Angele Préville Didier Rambaud Claude Raynal Christian Redon-Sarrazay Alain Richard Sylvie Robert Gilbert Roger Teva Rohfritsch Laurence Rossignol Jean-Yves Roux Daniel Salmon Pascal Savoldelli Patricia Schillinger Lucien Stanzione Jean-Pierre Sueur Sophie Taillé-Polian Rachid Temal Dominique Théophile Jean-Claude Tissot Jean-Marc Todeschini Mickaël Vallet André Vallini Sabine Van Heghe Marie-Claude Varailles Yannick Vaugrenard Richard Yung
Abstentions :					
Olivier Henno, Valérie Létard, Jean-Claude Requier.					
N'ont pas pris part au vote :					
Gérard Larcher, Président du Sénat	Pascale Gruny, Présidente de séance	Jean Louis Masson Stéphane Ravier			
		Christine Herzog			